

Spiritualité **MARISTE**

JÉSUS TOUT MON
AMOUR, JÉSUS TOUT
MON BONHEUR

DE VOTRE FEU
CÉLESTE EMBRASEZ
TOUT MON CŒUR

TABLE **DES MATIÈRES**

3 **ÉDITORIAL**

F. André Lanfrey

andrelanfrey@orange.fr



■ **DOSSIER**

Spiritualité du Fondateur

7 De l'ascétique à la mystique chez Marcellin Champagnat

F. Manuel Mesonero

manuelmesonero@maristasiberica.es



23 Un document Champagnat de 200 ans (1812-2012)

F. Juan Moral

jmoral@maristes.net



43 Colin et Champagnat 1^{ère} partie

F. Frederic McMahon

fred.mcmahon@marists.org.au



Tradition spirituelle mariste

85 Réflexions sur les fondements de la présence mariste

F. Antonio Martínez Estaún

amestaun40@gmail.com



115 Spiritualité mariste et patrimoine

F. Aureliano Brambila

cepam99@yahoo.com



121 Notre spiritualité
selon les Constitutions
F. Alain Delorme

adelorme@maristes.net



DOCUMENTS

133 Naissance de l'Hermitage
de Champagnat aux Gauds
M. Eric Perrin

eric.perrin@saint-etienne.fr



NOTES BRÈVES

- 161 Annales du F. Avit en espagnol
- 162 Cent années de présence mariste au Chili
- 163 Cours sur le charisme et les principes éducatifs maristes
- 166 La Valla, histoire d'un village
- 167 La Règle du Fondateur
- 168 La PUCPR offre un nouveau service
de formation mariste à l'Institut

FMS CAHIERS MARISTES

N° 32 ANNÉE XXIV 2014

Responsable de rédaction :
Commission du Patrimoine

Directeur technique :
Alberto Ivan Ricca Siskova

Collaborateurs de ce numéro :

F. André Lanfrey
F. Manuel Mesonero
F. Juan Moral
F. Frederic McMahon
F. Antonio Martínez Estaún
F. Aureliano Brambila
F. Alain Delorme
M. Eric Perrin

Traducteurs :

F. Moisés Puente, F. Carlos Martín,
F. Antonio Aragón, F. Edward Clisby,
F. Gerry Brereton, F. John Allen,
F. Josep Roura, F. Aimé Maillot,
F. Gilles Hogue, F. Miro Reckziegel,
F. Claudio Girardi, F. Aloísio Kuhn,
F. Salvador Durante, Mme. Marilu Balbis,
M. Roberto Clark, M. Ricardo Tescarolo,
Mme. Maria Tereza Suassuna



F. André Lanfrey

ÉDITORIAL

Dans ce numéro des *Cahiers Maristes* nous avons tenté de donner la priorité à un sujet central : la spiritualité. C'est l'occasion pour moi de rappeler que ce mot est assez nouveau chez nous et que le triomphe de son usage n'est pas un phénomène de mode.

Le substantif « spiritualitas » existe dès l'Antiquité pour désigner les réalités spirituelles mais il est plutôt rare. On le trouve en français dès la fin du Moyen-Âge¹. Il n'est pas inconnu des 17^e et 18^e siècles même si l'adjectif « spirituel » est beaucoup plus fréquent. Surtout, le mot « spiritualité » devient quelque peu suspect car plus ou moins lié au quiétisme ou au jansénisme. Même s'il n'est pas tout à fait oublié au XIX^e siècle, les milieux religieux – et les Frères Maristes en particulier – préfèrent l'adjectif « ascétique » à « spirituel ». Par ailleurs, nos textes utilisent abondamment l'expression « esprit de l'Institut » ou « esprit de foi » plus ou moins équi-

valents de la notion actuelle de spiritualité.

Dans le monde religieux savant francophone le terme « spiritualité » ne commence un retour que dans les dernières années du XIX^e siècle et s'impose à la fin de la 1^e guerre mondiale. Parmi ses grands diffuseurs citons le sulpicien Pierre Pourrat qui publie en 1918 le premier tome de son *Histoire de la spiritualité chrétienne*. Et en 1932 paraît le tome 1 du *Dictionnaire de spiritualité* qui contribuera par la publication régulière de ses 17 volumes jusqu'en 1995 à imposer définitivement le concept.

Chez nous, et probablement dans bien d'autres corps religieux internationaux, on n'intégrera que tardivement ce mot. Cependant, dans *Nos Supérieurs*, publié en 1953, le F. Jean-Emile évoque la « spiritualité » du F. Jean-Baptiste. Mais c'est la circulaire du F. Charles-Raphaël du 8 dé-

¹ Ces mots sont inspirés de l'article « Spiritualité » du *Dictionnaire de spiritualité*, t. 14, col. 1142-1160, Beauchesne, 1990.

cembre 1960 (T. XXII, p. 501-502), à propos de la nouvelle édition des Règles communes, qui présente « la spiritualité qu'il (le P. Champagnat) propose à ses Frères » comme mariale, apostolique dans l'esprit de Nazareth, communautaire. La circulaire du 8 décembre 1961 emploie à nouveau ce concept en évoquant la création de « l'année de spiritualité », définie comme un temps d'approfondissement de la vie religieuse et apostolique sous la direction de maîtres choisis.

Le concept paraît encore d'usage assez limité puisque les Documents capitulaires de 1967-68 emploient toujours la vieille expression « Esprit de l'Institut » pour définir notre identité. Les constitutions *ad experimentum* de 1968 ne renferment pas non plus le terme « spiritualité », mais nous le trouvons cinq fois dans les Constitutions définitives de 1987.

C'est donc à l'occasion de l'élaboration des Constitutions et sous le généralat du F. Basilio que l'usage du mot « spiritualité » s'est imposé, notamment par la circulaire du 25 décembre 1975 sur « L'Esprit de l'Institut » distinguant clairement esprit, charisme et spiritualité jusque là assez peu différenciés. L'esprit, « est plutôt une manière d'être, un air de famille, une atmosphère créant entre des hommes une parenté d'âme. Le charisme, lui, s'adresse à la fois à l'être et à l'agir ». Quant à la spiritualité c'est la systématisation de notre esprit que l'on peut « constituer en un certain corps de doctrine » et expliciter voire enseigner.

Le généralat du F. Charles Howard semble être le moment des hésitations entre deux formules différentes : spiritualité mariste apostolique ou spiritualité apostolique mariste. Même si, dans la circulaire du 25 mars 1992 le F. Charles Howard officialise la première formule, le supplément du 10 juillet 1993, rédigé par des Conseillers Généraux, semble davantage dans l'esprit de la seconde formule qui accorde une place première à l'apostolat. Encore en 1997, évoquant la conférence générale de Rome, FMS/Message n° 24 parlera de la Spiritualité Apostolique Mariste (S.A.M.). Mais la formule fondamentale est celle de nos Constitutions article 7 : « La spiritualité léguée par Marcellin Champagnat est mariale et apostolique ». La vieille notion d' « Esprit de l'Institut », trop imprécise, est désormais caduque.

Il est vrai qu'au moment où le concept de spiritualité prenait chez nous une place centrale, son emploi se sécularisait au point que, désormais, tout le monde prétend adhérer à une spiritualité c'est-à-dire à une religiosité floue. Cependant, même si ce concept devient d'un manière délicat, il importe de remarquer que sa renaissance vers 1920, son extension vers 1960 et son triomphe ambigu actuel ne sont pas fortuits. Ils marquent des temps de rupture dans la sensibilité religieuse, rendant inadéquat le vocabulaire antérieur fondé sur ascèse, piété ou dévotion, par trop étroit et superficiel en des temps où le christianisme perd son

caractère d'évidence pour devenir une foi que l'on peut définir comme affrontement individuel et collectif au mystère divin.

A mes yeux, les articles de ce numéro ont le mérite de traiter de la spiritualité mariste selon des angles différents et complémentaires : mystique, institutionnel, historique, patri-

monial, éducatif... car la spiritualité n'est pas dite une fois pour toutes même si nos constitutions en ont défini les grands axes. Ils contribueront, j'espère, à acclimater chez nous l'idée que l'Institut est devenu, plus nettement qu'avant, école de spiritualité, chacun de ses membres étant non seulement appelé à vivre celle-ci mais aussi à la partager.

DE L'ASCÉTIQUE A LA MYSTIQUE CHEZ MARCELLIN CHAMPAGNAT



F. Manuel Mesonero

L'objectif de cet article est de faire connaître l'expérience de Dieu chez Marcellin. Les trois étapes classiques de la vie spirituelle (la voie purgative ou celle des initiés, la voie illuminative et la voie unitive ou mystique) cadrent très bien pour faire le portrait d'un saint qui a vécu en continuels progrès à la suite du Christ.

Une de nos lacunes à l'égard de Marcellin Champagnat, c'est d'envisager sa vie d'une manière trop plate. Il a été plus qu'un jeune prêtre enthousiaste qui a conquis les gens de La Valla ou qui a bâti l'Hermitage. Nous connaissons mal le Marcellin qui a traversé la nuit obscure de la foi et le fondateur dans sa maturité, totalement abandonné à Dieu, vivant selon les caractéristiques de la vie mystique.

Je t'invite, ami lecteur, à parcourir ensemble ce chemin pour rencontrer un saint qui a été en continuel progrès, jusqu'à parvenir à la parfaite union à Dieu.

1. L'IDÉAL DE LA MISSION : ÉTAPE DE SACRIFICE ET SOIF DES ŒUVRES (VOIE PURGATIVE)

Le commencement de l' « idéal de la mission » de Marcellin eut lieu au sanctuaire de Fourvière. C'est là qu'il fit la promesse à la Vierge de consacrer sa vie à la création d'une œuvre « pour la plus grande gloire de Dieu et de Marie ». Le texte recueille la devise de toute sa vie et de son œuvre :

« Nous soussignés... affirmons et manifestons que nous avons la sincère intention et la ferme volonté de nous consacrer... à l'institution de la très pieuse congrégation des Maristes... pour la seule gloire de Dieu et l'honneur de Marie, Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ... pour sauver de toutes manières les âmes... »¹

Nous pouvons considérer cette promesse comme la réponse à l'appel que le Seigneur lui faisait de devenir fondateur d'une congrégation au

¹ FURET, Jean-Baptiste, *Vie de Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat*, p. 35, Éd. du Bicentenaire, Rome, 1989.

sein de l'Église. Marcellin répondit avec promptitude à cet appel, et à peine six mois plus tard il commença la fondation des Frères Maristes à La Valla. Cet appel s'inspire de la devise dont la première partie relève de la spiritualité ignacienne : « *Tout à la plus grande gloire de Dieu* », alors que la deuxième est le fait du groupe signataire de la promesse.

La vie apostolique de Marcellin à La Valla (1816-1824) coïncide avec la voie purgative ou des commençants. On peut décrire ses caractéristiques à travers le vécu de la devise du Fondateur. Le « *magis* » (à la plus grande gloire) l'éloignait de la médiocrité. Il parvint à ce stade par une vie de sacrifice, comme celle qu'il se propose de mener devant ses paroissiens en tant que vicaire :

« ... ne m'épargnez pas, ne craignez pas de me demander à quelque heure que se soit. Ce sera toujours avec bonté que je viendrai. Loin de me chagriner en vous voyant venir, j'en bénirai le Seigneur². »

Marcellin s'imposera une vie de dévouement et de sacrifices, qui est très caractéristique de cette étape. La réalité de son offrande généreuse peut se voir dans les témoignages. Le travail pastoral un dimanche après-midi, par exemple, va au-delà des obligations d'un vicaire :

« Je me rappelle encore que, tous les dimanches, un certain nombre d'hommes se réunissaient à la cure, pour passer la soirée avec lui. Il faisait cela pour les détourner du cabaret³. »

Une autre caractéristique de cette étape est l'enthousiasme dont témoignent les souvenirs des enfants qui accouraient de bon matin pour suivre la catéchèse, comme rapporté dans la Vie :

« ... Aussi eût-il la consolation de voir ses catéchismes suivis avec la plus grande exactitude. Le froid, la neige, la pluie, rien n'était capable d'arrêter les enfants... Plusieurs étaient à une heure ou une heure et demie et même deux heures de l'église ; ce qui ne les empêchait pas d'y arriver toujours avant que le catéchisme fût commencé, et pourtant il avait lieu de grand matin...⁴ »

L'ardente envie de se dévouer « sans épargner les sacrifices » et « l'enthousiasme » provoquent chez celui qui en est à cette étape la « soif des œuvres ». Dans le récit de sa conversion, Thérèse de Lisieux fait le même aveu :

« J'ai soif ! retentissait à chaque instant dans mon cœur pour y allumer une ardeur inconnue et très vive... Je me sentais dévorée moi-même de la soif des âmes...⁵ »

Le témoignage le plus complet et le plus émouvant qui nous soit par-

² AFM. 134.26.00

³ CARAZO A., *Témoignages sur Marcellin Champagnat. Enquête diocésaine de Lyon pour l'introduction de la cause de béatification et de canonisation de Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat*, session N° XVII, témoignage de M. Joseph Violet, de Doizieux, p. 85, Rome, 1991.

⁴ FURET, Jean-Baptiste, *Vie*, p. 45, Éd. du Bicentenaire, Rome, 1989.

⁵ Thérèse de l'Enfant Jésus, *Histoire d'une âme écrite par elle-même*,

venu sur Marcellin est celui du frère Laurent. Il manifeste à la perfection cette soif des œuvres qui caractérisait le saint à cette époque de sa vie :

« Il se levait toujours de bonne heure. Après la messe, il ne perdait jamais le temps. Il aimait beaucoup le travail des mains ; il ne se ménageait pas ; il faisait toujours le plus pénible et le plus dangereux. C'est lui qui a bâti notre maison de La Valla... Quand il y avait quelque grosse pierre à porter, c'était toujours lui qui la portait... Le soir, il arrivait souvent qu'il était tout déchiré, tout couvert de sueur et de poussière, mais il n'était jamais plus content que quand il avait beaucoup travaillé et beaucoup souffert. Je l'ai vu plusieurs fois travailler par un temps de pluie et de neige ; nous autres, nous quittons l'ouvrage mais lui continuait... »

Tout le texte traduit cet esprit de sacrifice et cette soif des œuvres, avec des expressions telles que : « de bonne heure », « il ne perdait jamais le temps », « il faisait toujours le plus pénible ». Et surtout la phrase principale du texte : « *mais il n'était jamais plus content que quand il avait beaucoup travaillé et beaucoup souffert.* »

Marcellin était plongé dans une étape purgative où se sacrifier c'était être dans la joie, et se donner à Dieu, son mode de vie. Est-ce le sommet de la sainteté ? Certainement pas. Ce don de soi est immature. La sainteté consiste dans le fait de se sentir choisi, envoyé, conduit. Ici, ce-

pendant, c'est l'engagement de l'homme qui est mis en relief.

La confirmation de cette interprétation se trouve dans la tentation que connaît ce genre de personnes et qui consiste à vouloir faire de grandes œuvres pour Dieu. Beaucoup de saints l'ont éprouvée. Le « moi » veut dire à Dieu qu'il l'aime. L'autobiographie de saint Ignace, par exemple, raconte que sa première idée de la sainteté c'était de « *faire de grandes œuvres extérieures*⁶ ». Il en est de même pour Thérèse de Lisieux qui, tout en se regardant comme une petite sainte, éprouva aussi cette tentation :

« C'est ainsi qu'en lisant les exploits patriotiques des héroïnes françaises... je sentais un grand désir de les imiter.⁷ »

La plus grande gloire de Dieu semble chuchoter aux oreilles : « *de grandes œuvres* ». Au début de la vie spirituelle il est difficile de discerner cette voix séductrice. Marcellin, dont le cœur était épris de Jésus-Christ, n'y a pas échappé non plus. Construire une grande maison comme celle de l'Hermitage n'est pas propre à un fondateur. Ce qui est courant, c'est de l'acheter déjà bâtie. Nous comprenons les motifs de cette construction en regardant quel fut son rôle pendant la construction.

⁶ San Ignacio de Loyola, *El peregrino: autobiografía (Introducción, notas y comentario por Josep M^a Rambla Blanch SJ)*, Bilbao-Santander 1998, n° 14).

⁷ Thérèse de l'Enfant Jésus, *Histoire d'une âme écrite par elle-même.*

« Les travaux commencèrent sous la direction de M. Roussier, maître-maçon, de Lavalla... Le Père travaillait avec les ouvriers et en faisait plus qu'aucun d'eux, de leur propre aveu⁸. »

« Les murs, les galandages, les planchers nous disent qu'il a été à la fois maçon, plâtrier, menuisier et qu'il mettait la main à tout... il a piqué le rocher...⁹ »

Il est clair que la « grand' œuvre » était nécessaire, et que la construction de l'Hermitage a contribué à tisser des liens de famille. Mais Marcellin avait surdimensionné ses plans et Dieu sut tirer parti de cette situation en vue d'une purification totale qui le conduisit à une nuit obscure lui permettant de commencer une nouvelle étape à la suite du Christ.

2. LA NUIT OBSCURE DE MARCELLIN

Saint Jean de la Croix définit la nuit obscure comme « *une influence de Dieu dans l'âme, qui la purifie de ses ignorances et imperfections habituelles, naturelles et spirituelles*¹⁰. » C'est un moment clé pour la croissance de la foi, où il faut de la patience et de la persévérance pour en sortir vainqueur. L'apparente absence de Dieu à cette époque de la vie de Marcellin a servi à produire chez lui une merveilleuse transformation. Nous

pourrions dire que la nuit de Marcellin fut totale, radicale, intense. L'époque à laquelle nous nous référons est « l'année terrible » (1826) où tous les auteurs, à commencer par son biographe, parlent des difficultés extrêmes qu'il a dû affronter, lui et son œuvre, pour aller de l'avant.

La première purification à laquelle a été soumis notre fondateur, ce furent ses limites physiques. Marcellin avait basé une partie de son apostolat dans le fait d'arriver physiquement là où les autres n'arrivaient pas. Cependant les anecdotes relevant de ses exploits physiques disparaîtront à partir de 1826. Tout a commencé à Noël 1825. Marcellin avait initié la construction de l'Hermitage en été 1824. A la fin de l'année, les frères avaient posé les fondations, dressé les murs et terminé la toiture, mais il restait encore beaucoup de travail à faire. Achever l'intérieur de la maison prit toute une année scolaire. Marcellin racontera quelques années plus tard comment à cette époque il a *consumé ses forces et son appointement*¹¹. Le signal d'alerte retentit le 26 décembre 1825. Marcellin se sentit mal et dut s'aliter. En une semaine sa situation fut jugée grave et on craignit pour sa vie. Son entourage voyait la mort de Marcellin comme l'échec de son œuvre¹². Marcellin ne se remettra

⁸ F. Avit, *Annales de l'Institut I*, p. 46 [53], Rome 1993

⁹ Cahiers Maristes 14, Frère François, LXXX, manus., p. 40.

¹⁰ San Juan de la Cruz, *Poesías completas y comentarios en prosa a los poemas mayores*, Madrid 1983, 280.

¹¹ Lettres (30), p. 83, Rome, 1985.

¹² « *Il est certain, en effet, que si le Père Champagnat fût mort, tout était perdu...* » (VIE, p. 145, Éd. du Bicentenaire, Rome, 1989).)

jamais de cet effondrement physique, et les récits de sa vie à partir de cet événement rapporteront les ennuis de santé qui l'accompagneront jusqu'au tombeau.

La deuxième purification subie par Marcellin dans la nuit obscure fut une nouvelle conscience de lui-même comme fondateur. Chiara Lubich dit, en parlant des fondateurs, que « *pendant que l'instrument agit entre les mains de Dieu, Il le forme à travers mille et une expériences douloureuses et joyeuses... jusqu'à ce qu'il acquière une profonde connaissance de lui-même...*¹³ » Cette nouvelle conscience, Marcellin l'acquiesce en constatant l'inutilité de ses efforts précédents ; il s'est appelé lui-même « pierre brute », cette pierre qui à cause de ses imperfections ne saurait être placée sur la façade d'un bâtiment :

« Pour nous qui sommes au commencement, nous sommes ces pierres brutes qu'on jette dans les fondations ; on ne prend pas pour cela des pierres polies¹⁴. »

Il a aussi réalisé que l'homme, avec ses réticences, peut démolir les plans de Dieu. Il l'a appris en voyant la conduite du Père Courveille, que

tous considéraient comme l'inspirateur et le leader de la Société de Marie. Durant la maladie de Marcellin, ce dernier n'a pas su mener la communauté des frères. Au contraire, il devint cause du malaise de la communauté par sa rigidité à faire respecter la Règle, par ses punitions démesurées, par son humeur allant de l'optimisme au découragement le plus complet, ce qui provoquait découragement et perte de la vocation parmi les frères.

Malheureusement la présence de Courveille parmi les frères et au sein de la Société de Marie se termina très mal en raison d'un abus sexuel commis sur un des jeunes en formation. L'affaire fut conduite avec discrétion mais il sembla nécessaire de l'éloigner de l'Hermitage¹⁵.

La souffrance de la nuit obscure aida Marcellin à comprendre combien nos plans sont éloignés de ceux de Dieu¹⁶. Ce n'est qu'après plusieurs années qu'il envisagera les faits avec lucidité :

« La malheureuse affaire qui a eu lieu dans celui qui en paroissoit être le chef montre clairement les plus terribles efforts que tout l'enfer ait jamais enfantés...¹⁷ »

¹³ Lubich, Chiara, XIX^e Congrès eucharistique national de Pescara (1977).

¹⁴ COSTE J. – LESSARD G., *Origines Maristes, Extraits concernant les Frères Maristes*, 155 (438), p. 362, Rome, 1985.

¹⁵ Cf. *Origines Maristes* 754, BOURDIN, J. A.,

¹⁶ « *Dieu veut cette œuvre en ces temps pervers; c'est là toujours ma ferme croyance..* » Lettres (6), p. 38, Rome, 1985.

¹⁷ Lettres (6), p. 38, Rome, 1985.

La troisième purification se réfère au détachement des personnes et des œuvres. Marcellin a exercé parmi les frères un leadership indiscutable. Dans la nuit obscure, toutefois, il s'est « senti seul » :

« Je suis seul ; malgré cela, je ne perds pas courage, sachant combien Dieu est puissant et combien ses voies sont cachées aux hommes...¹⁸ »

Ses compagnons prêtres de l'Hermitage l'abandonnèrent ; d'abord Courveille, puis Terrailon. Qui plus est, il fut critiqué par des gens du diocèse, et ces critiques furent divulguées aussi par des compagnons prêtres : « *On se moquait beaucoup de M. Champagnat dans le diocèse*¹⁹. » D'un autre côté, son leadership parmi les frères en fut affaibli. Quelques-uns se découragèrent et l'abandonnèrent. C'étaient des frères de la première heure (Jean-Marie Grangeon, Roumesy, Dominique...) et c'est pourquoi la douleur fut plus grande. Le rappel qu'il fera plus tard de ces événements douloureux témoigne de la manière dont il les voyait alors :

« Le P. Champagnat disait que quand quelqu'un est abandonné de la plupart de ses amis, ceux qui viennent le voir lui font un grand plaisir, et témoignent aussi par là leur sincère attachement pour lui²⁰. »

Marcellin connut même l'incompréhension de ses supérieurs légi-

times. Lorsque le Conseil de l'Archevêché apprit la nouvelle de sa grave maladie, Mgr Cattet fut envoyé faire une visite à l'Hermitage. Il en eut une très mauvaise impression, aussi bien pour les aspects économiques (le P. Champagnat avait de nombreuses dettes), que du point de vue de la formation (faible formation intellectuelle due à l'excès de travail manuel). De retour à l'Archevêché, il rédigea un rapport qui laissait transparaître son manque de confiance dans le projet de Marcellin et il proposa d'unir l'œuvre mariste à celles des Frères du Sacré-Cœur²¹. Marcellin connut des jours d'incertitude. Le Père Coindre, fondateur de ces derniers, fit des difficultés, et au début du mois de mars l'Archevêché abandonna le plan, mais il mit longtemps à redonner sa confiance au Père Champagnat.

3. L'ILLUMINATION DU NISI DOMINUS (VOIE ILLUMINATIVE)

Quand l'amoureux a accompli de grandes actions pour l'Aimé, arrive alors pour lui le moment de la tentation : « *j'aime Dieu* ». Le commençant doit faire encore un grand travail : réaliser que le premier obstacle c'est peut-être lui-même. Marcellin, plongé dans sa nuit obscure, se rendit compte de cette tentation :

¹⁸ Lettres (4), p. 34, Rome, 1985.

¹⁹ COSTE J. et LESSARD G., *Origines Maristes* 2, doc. 625 [21], p. 451.

²⁰ AFM 306 : Projets d'instructions, Cahiers du F. François (10-II-1867).

²¹ Le Père André Coindre fonda cet Institut en 1817.

« Dès que je ne me crois rien devant Dieu, je commence d'être quelque chose et dès que je me crois quelque chose, alors je ne suis rien et je gêne tout, car Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles²². »

La tentation c'est d'en rester aux choses de Dieu sans arriver à Lui, car les actions, même les meilleures, sont des moyens et non des fins. Marcellin exprimait cette conviction par l'attitude à avoir à la fin des travaux de la ferme : « *Après le travail renvoyer à Dieu toute la gloire qui pourrait nous en revenir*²³. »

Cette illumination, Marcellin la raconta à travers le psaume 126 (Nisi Dominus), qui apparaît pour la première fois dans ses écrits en 1824, au sortir de sa nuit obscure :

« ... car je vois plus que jamais la vérité de cet oracle : Nisi Dominus aedifi...²⁴ »

L'expression « *je vois plus que jamais* » implique une forte illumination sur le sens du psaume que Marcellin n'avait pas avant. Si l'on ne compte pas sur Dieu, toute peine et tout travail sont « en vain », alors qu'avec son aide, tout ira bien. La grâce Dieu rend féconde toute chose, face aux fatigues inutiles de l'homme. La priorité est placée dans la grâce et non dans

l'effort. Voyons quelques faits où Marcellin a agi illuminé par le *Nisi Dominus*.

La première situation, nous la prenons des lettres parallèles de 1827 où, voulant sortir de sa solitude, il informe de son besoin de compter sur quelque prêtre pour l'aider à l'Hermitage. Sa ligne de conduite met en relief la présence du *Nisi Dominus* dans sa conformité avec ce que décideront ses supérieurs :

« Je viens vous exposer simplement ma position et, selon que vous le jugerez utile à la gloire de Dieu vous agirez²⁵. »

Marcellin, comme on le voit, finit par ne pas demander les prêtres et se contente de présenter sa nécessité à différents membres de l'Archevêché. C'est ainsi qu'a agi la mère de Jésus aux noces de Cana²⁶. Elle non plus ne demanda rien à son fils : « *Ils n'ont plus de vin* ». De plus, la paix que transmet le P. Champaignat après avoir informé ses supérieurs, est fruit de son vécu du *Nisi Dominus* :

« Je ne crains (sic) rien... Après vous avoir mis au fait des choses et comme que cela tourne, je m'en reposerai dans le Seigneur et dans sa très Ste Mère...²⁷ »

²² Frère François, Retraite de 1826, Cahiers Maristes n° 16, p. 65.

²³ *Règlement de la Maison Mère des Frères de Marie*, Cahiers Maristes n° 8, p. 81.

²⁴ Lettres (7), p. 40, Rome, 1985.

²⁵ Lettres (4), p. 35, Rome, 1985.

²⁶ Jn 2,2.

²⁷ Lettres (4), p. 35, Rome, 1985.

L'expression « *je ne crains rien* » se base sur la conscience actuelle de la présence agissante de Dieu. L'affirmation « *je m'en reposerai...* » relève de l'abandon et nous rappelle le parallélisme avec le psaume 126 : « *Quand Lui comble son bien-aimé qui dort.* ». La citation ne saurait être une simple coïncidence, mais le fruit de la pratique du *Nisi Dominus*.

Une autre situation où est mise en évidence l'étape illuminative vécue par Marcellin est décrite dans la lettre dite "des larmes"²⁸. Son objectif est d'informer le Vicaire Général de l'état des démarches en vue de la fusion²⁹ de l'Institut mariste avec les Clercs de Saint Viateur³⁰, afin de résoudre d'une manière ou d'une autre le problème de la reconnaissance légale³¹. Dans le diocèse personne ne mettait en doute les capacités de Marcellin pour le travail manuel, mais il en était tout autrement quant à ses capacités pour la formation doctrinale des frères ; en effet, nous lisons : « *Votre supérieur est un homme sans expérience, sans capacité, sans intelligence.*³² »

La lettre des larmes ne fait pas état d'arguments contraires à la fusion projetée par l'Archevêché. Le dis-

cernement raisonné devant ses supérieurs n'intéresse pas le fondateur. Il vit le discernement du *Nisi Dominus*, où l'attitude de base est la disponibilité à la volonté de Dieu. Pour ce discernement, ce que fait Marcellin c'est de communiquer son expérience de foi aux supérieurs. La première expérience qu'il raconte est une évidence pour lui : cette œuvre est celle de Marie ; c'est elle qui l'a soutenue ; sans sa bénédiction son œuvre aurait disparu.

« ...Les plus terribles efforts que tout l'enfer ait jamais enfantés capables de renverser une œuvre... que la divine Marie ne soutiendrait pas de toute la force de son bras...³³ »

Une autre expérience que Marcellin communique pour éclairer son interlocuteur, c'est de considérer l'issue des événements difficiles vécus par les frères depuis les origines jusqu'à ce jour. Compte tenu du fait que la croix est un élément inhérent à l'œuvre de Dieu, il semble normal que dans l'histoire particulière des frères il y ait des difficultés ou des problèmes. Ces épreuves assombrissent le jugement porté par les supérieurs sur l'œuvre des frères. Toutefois, la norme de discernement permettant de distinguer une œuvre de Dieu

²⁸ Lettres (30), p. 82-84, Rome, 1985.

²⁹ Résolution du Conseil : « 7^e Le Conseil, en vue de faire jouir les Petits Frères de Marie d'une existence légale, est d'avis qu'ils se réunissent à l'œuvre des Clercs de St. Viateur de Vourles, légalement autorisés. Du moins, il y a lieu d'en faire l'essai. » (OM 276;-07-08-1833).

³⁰ M. QUERBES, Louis (1793-1859), fondateur des Clercs de saint Viateur.

³¹ La reconnaissance légale exemptait du service militaire - de six à huit ans - les congrégations qui en bénéficiaient.

³² FURET, J.B., *Biographies de quelques Frères*, p. 145, Paris, 1924

³³ Cfr. Lettres (6 et 30), p. 38 et 84, Rome, 1985.

d'une autre qui ne l'est pas, consiste à considérer le processus tout entier : commencement, développement et résultat final. Saint Ignace de Loyola insiste : « Nous devons examiner avec grand soin la suite et la marche de nos pensées. Si le commencement, le milieu et la fin, tout en elle est bon et tendant purement au bien, c'est une preuve qu'elles viennent du bon Ange...³⁴ » Même sans la citer, c'est à cette norme que Marcellin fait référence quand il écrit :

« Marie ne nous abandonne pas. Nous payons à mesure nos dettes, d'autres confrères prennent la place des premiers. Je suis seul pour faire les frais de leur entretien. Marie nous aide, cela suffit³⁵. »

C'est la lecture finale des événements qui compte, semble-t-il nous dire ! En certaines occasions, les épreuves de la vie rendent obscure la direction prise par l'Institut, car la croix est un élément indispensable pour purifier l'œuvre de Dieu. Aussi faut-il considérer la fin, et la nôtre est positive.

Une autre expérience narrée par le fondateur est de se voir comme berger du troupeau et père des frères :

« Je leur dis de ne rien craindre, que je partagerai toutes leurs infortunes, en partageant le dernier morceau de pain...³⁶ »

Alors que d'autres prêtres abandonnent les frères, lui reste, comme le bon berger qui n'abandonne son troupeau pour rien au monde. Seul le charisme authentique de fondateur rend quelqu'un prêt à partager jusqu'au *dernier morceau de pain* avec les siens.

Le discernement de Marcellin, dans le sillage de la spiritualité du *Nisi Dominus*, est marqué par l'*indifférence*³⁷. Le sens de ce mot n'a rien à voir avec un état d'âme³⁸ où rien n'importe, au contraire, il relève d'un degré d'amour de Dieu qui nous porte à être disponibles, à accepter n'importe laquelle des alternatives envisagées après discernement. C'est ainsi que le fondateur apparaît dans l'écrit : il a renoncé à *tout jugement*³⁹ et il est disposé à obéir.

Le vécu du *Nisi Dominus* nous fournit l'interprétation de la lettre des larmes : le fondateur ne se laisse pas mener par des raisons ou des idées mais par les motions de l'Esprit ; la

³⁴ Ignace de Loyola, Exercices Spirituels, 333.

³⁵ Lettres (30), p. 84, Rome, 1985

³⁶ Lettres (30), p. 84, Rome, 1985.

³⁷ Le thème clef est l'INDIFFÉRENCE, Exercices Spirituels, 23.

³⁸ 1) *État d'une personne qui n'éprouve ni douleur, ni plaisir, ni crainte, ni désir...* 2) *Détachement à l'égard d'une chose, d'un événement.* (LE NOUVEAU PETIT ROBERT, Paris, 2003).

³⁹ *Règles à suivre pour ne nous écarter jamais des véritables sentiments que nous devons avoir dans l'Église militante : Première règle : RENONCER À TOUT JUGEMENT propre et se tenir prêt à obéir promptement à la véritable Épouse de Jésus-Christ, notre Seigneur, c'est-à-dire à la sainte Église hiérarchique, notre Mère.* (Exercices Spirituels, 353).

seule chose qu'il cherche c'est la gloire de Dieu. Tout ce qui l'en écarterait ne l'intéresse pas.

En conclusion, l'incorporation du *Nisi Dominus* à l'expérience religieuse de Marcellin provoqua en lui une nouvelle manière de vivre la devise : *Tout pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de Marie*. Alors que pour un commençant la gloire de Dieu se réalise par le dévouement, à présent elle advient en ajustant nos actions au vouloir divin. Continuer d'agir, oui, mais dans une direction que Marcellin ne choisit plus. Ce détachement de la volonté propre correspond à l'imitation du Christ, descendu du ciel pour faire la volonté du Père⁴⁰.

4. MARCELLIN ET LA VIE MYSTIQUE OU D'UNION A DIEU

Écrire sur la vie mystique des saints ne consiste pas à certifier s'ils ont bénéficié ou non de *phénomènes surnaturels*⁴¹ :

« Ce serait une erreur de croire que la contemplation mystique produit, nécessairement, une série de phénomènes surnaturels : extases, ravissements, stigmates ou des choses semblables⁴². »

Analysons quelques faits de la vie de Marcellin où l'on peut apprécier sa vie d'union à Dieu et sa vie mystique.

4.1. Éléments de sa prière mystique

Une prière mystique est celle que nous ne pouvons pas atteindre pas nos propres efforts. Parfois le mystique fait l'expérience de Dieu au milieu de ses occupations. Ce *venir à une heure indue*⁴³ en présence de Dieu, sans un recueillement préalable, nous le voyons chez Marcellin dans son habitude de gribouiller quelques mots dans les marges de toutes sortes de manuscrits que l'on conserve de lui : livres de compte, avis, lettres, brouillons de documents... Ces gribouillages nous montrent quelqu'un qui rencontre Dieu immédiatement, à travers un élan spontané : « Vous savez, mon Dieu ».

Le langage corporel de Marcellin en prière offre un autre chemin qui nous aide à comprendre sa prière mystique. Ceux qui le voyaient prier disaient que son attitude les impressionnait : « *J'atteste avoir été vivement frappé, en arrivant au noviciat..., de sa tenue respectueuse et recueillie pendant les exercices de piété...*⁴⁴ »

⁴⁰ Cf. Jn 6,38.

⁴¹ Jorge Enrique Mújica indique les suivants : stigmates, bilocation, extases, lévitations, parfum surnaturel, visions, locutions, révélations, discernement des esprits... (Mújica J.E. - *Gama-Virtudes y valores*, en : www.churchforum.org/fenomenos-sobrenaturales.htm).

⁴² MERTON, T., *Dirección y contemplación*, Madrid 1986. p. 112.

⁴³ Sainte Thérèse d'Avila, *Obras Completas. Libro de la Vida*, Burgos 2004, c. 10. n° 1.

⁴⁴ CARAZO A., o.c., Témoignage du Frère Aidan, SUMM. 191 et 194.

L'insistance des témoins disant qu'ils ne pouvaient oublier de l'avoir vu prier, porte à se demander quelle était sa position corporelle dans la prière. Le témoignage le plus ancien est celui de son biographe dont le récit s'écarte du style ascétique propre à son ouvrage :

« Sa foi à la présence réelle était si vive, qu'on aurait dit qu'il voyait face à face Notre-Seigneur dans cet ineffable mystère⁴⁵. »

Le frère Callinique, qui a connu Marcellin au noviciat en 1838, percevait que « *sa figure était rayonnante de joie et de confiance...* » Son expression « *on aurait dit qu'il voyait réellement la Reine du Ciel*⁴⁶ » témoigne de l'intensité d'une prière où la personne est entièrement plongée, et l'on remarque la similitude avec le récit du F. Jean-Baptiste. Nous confirmons ces témoignages par le constat des gens simples qui le voient prier :

« Les anciens de Marthes, de Lavalla et des environs de l'Hermitage aiment à répéter que M. Champagnat était un ange à l'église. Plusieurs assistaient fréquemment à la récitation de la prière " Nous vous saluons, très douce Vierge Marie, etc. ", tellement le Père y mettait d'onction et n la récitant⁴⁷. »

En ce qui concerne le thème de la présence de Dieu, très significatif

dans la spiritualité mariste, nous voyons que Marcellin vit dans un état d'union à Dieu, si bien que « l'exercice de la présence de Dieu » n'est pas pour lui un acte d'ascèse où la volonté s'exerce pour se tenir en Dieu. De fait, il ne peut se mettre en présence de Dieu car il n'en sort jamais ! Examinons ce texte :

« Venez vous délasser et réparer vos forces dans un lieu de paix, de silence et de recueillement...⁴⁸ »

Nous n'appelons pas, habituellement, le lieu où nous vivons un lieu de paix et de recueillement, à moins que nous-mêmes ne vivions en paix, en silence et dans le recueillement dans la vie de tous les jours. On peut attribuer une signification identique à cette même expression, écrite de Paris au F. François, lorsque le Père Champagnat ressent la solitude du fait d'être éloigné de ses frères.

« Monsieur Chanut part ; me voilà seul à rêver, que dis-je, on n'est pas seul quand on est avec Dieu⁴⁹. »

Marcellin ne se sent jamais seul car il est continuellement en présence de Dieu ; d'où sa rectification immédiate vis-à-vis de son lecteur: *que dis-je, on n'est pas seul quand on est avec Dieu.*

⁴⁵ Furet J.B., Vie, p. 331, Éd. du Bicentenaire, Rome, 1989.

⁴⁶ CARAZO A., o.c., Témoignage du Frère Callinique, SUMM. 256.

⁴⁷ CARAZO A., o.c., Témoignage du Frère Romain, SUMM. Session XLII

⁴⁸ Lettres (62), pp. 151-152, Rome, 1985.

⁴⁹ Lettres (175), p. 355, Rome, 1985.

4.2. L'abandon en Dieu : le mystique se laisse conduire

L'abandon est une constante dans l'expérience des mystiques. Il s'agit des caractéristiques d'un vocabulaire bipolaire où deux positions contraires semblent s'affirmer. La tension 'œuvres-abandon' revient souvent dans les lettres de Marcellin ; c'est un signe de sa vie mystique. L'échec de Paris, lorsqu'il cherchait à faire approuver l'Institut, est un moment privilégié où on peut trouver des textes pour expliquer de quoi nous sommes en train de parler.

Marcellin avait tenté de faire approuver l'Institut en 1836. La tentative échoua car il y eut un changement ministériel⁵⁰. Un an plus tard, l'Institut comptait presque 200 frères et 30 écoles : la reconnaissance légale s'avérait « absolument nécessaire⁵¹ ». La lettre au frère Sylvestre reflète ses dispositions concernant les démarches qu'il va entreprendre :

« Nous faisons nos préparatifs pour Par[is].
Recommandez (sic) fortement cette affaire au bon

Dieu afin qu'il n'arrive que ce que le bon Dieu veut et rien de plus ; sa sainte volonté, voilà (sic) tout. En vain nous penserions autrement, en vain nous nous agiterions, la volonté de Dieu toute seule⁵². »

C'est dans l'expression « en vain », que le psaume 126 répète par trois fois⁵³, que se trouve la clef pour comprendre. Le travail à Paris ne servira de rien si au-dessus de lui il n'y a pas un amour inconditionnel de la volonté de Dieu. Le texte met en évidence la disposition initiale de Marcellin : une parfaite indifférence. Il cherchait à faire la volonté du Père, sans vouloir que Dieu « rejoigne » son désir d'obtenir l'autorisation⁵⁴.

Marcellin arrive à Paris le 17 janvier 1838. Quelques jours après il est reçu par le ministre Salvandy, ce qui fait naître chez le fondateur l'espoir d'atteindre son objectif. Mais il lui demande d'attendre jusqu'à ce que le Conseil d'État soit consulté. Marcellin visite les députés, afin de gagner leur soutien, et il obtient des réponses positives. Alors le ministre décide de soumettre la décision au Conseil Royal de l'Instruction Publique. Après trois mois de séjour,

⁵⁰ « Champagnat arrive à Paris le 28 août, lors d'un changement de ministère. Guizot ne prend charge que le 5 septembre. Comment espérer qu'il va vouloir tout de suite s'intéresser à ce dossier? » (MICHEL, Gabriel, *Marcellin Champagnat et la reconnaissance légale des Frères Maristes*, CM 13, p. 126, Rome, juillet, 1998)

⁵¹ *Idem*

⁵² *Lettres* (158), p. 305-306, Rome, 1985.

⁵³ « *En vain peinent les bâtisseurs* », « *en vain la garde veille* », « *vanité de vous lever matin* » (*Psaume 126*)

⁵⁴ « *Un grand nombre de personnes commencent souvent par se déterminer à embrasser l'état conjugal, par exemple, qui n'est qu'un moyen, puis à servir dans cet état Dieu, notre Seigneur, ce qui est notre fin. D'autres commencent également par prendre la résolution d'accepter des bénéfices ecclésiastiques, et elles pensent ensuite aux moyens de servir Dieu en possédant ces bénéfices. Aucune de ces personnes ne va droit à Dieu; mais toutes veulent que Dieu vienne droit à leurs affections déréglées; et, par conséquent, elles font de la fin le moyen, et du moyen la fin.* » (Saint Ignace de Loyola, *Exercices Spirituels*, n° 169).

Marcellin écrit au frère Antoine pour l'informer de l'état des démarches :

« Vous voyez, mon cher ami, que je suis toujours à Paris, voyant, visitant tantôt l'un, tantôt l'autre... Je sais que Dieu veut que nous nous servions des hommes dans de pareille circonstance. Vous voyez donc que ce sont des prières qu'il (sic) me faut... Priez et faites prier vos enfants⁵⁵. »

L'écrit est centré sur le rapport existant entre les moyens humains et le secours de la grâce⁵⁶. Les deux affirmations de la lettre au frère Antoine témoignent des convictions les plus profondes du Père Champagnat à Paris. D'un côté il insiste sur le travail à faire, et d'un autre sur le rôle de la grâce. Le vécu de ces deux aspects ressemble beaucoup à celui qui est décrit par un des biographes de saint Ignace :

« Dieu lui avait fait comprendre qu'il devait employer tous les moyens honnêtes pour son service, mais en mettant immédiatement sa confiance en Dieu seul et non en ses propres moyens⁵⁷. »

Ces expressions témoignent d'une tension extrême entre deux termes : le travail de l'homme et l'action gratuite de Dieu. Est-ce la prière qui devrait prévaloir ou les œuvres ? On a l'impression que les ressources hu-

maines sont à relativiser, et les divines à privilégier. Marcellin voit les hommes comme étant favorables, mais dans les limites qui leur sont propres.

Finalement, le ministre Salvandy demanda un nouveau rapport aux Conseils Généraux du Rhône et de la Loire. Celui du Rhône fut négatif, ce qui lui servit de prétexte pour refuser l'autorisation sollicitée. Marcellin informe alors le F. François de son échec, avant de retourner à l'Hermitage. La lettre laisse voir clairement comment le fondateur vit cette douloureuse défaite avec une âme de mystique et dans une paix admirable :

« Mon bien cher frère... je suis bien ennuyé, mais non déconcerté; j'ai toujours une grande confiance en Jésus et Marie. Nous obtiendrons notre affaire, je n'en doute pas, seulement le moment m'est inconnu. Ce qu'il nous importe grandement, c'est de ne faire de notre côté que ce que Dieu veut que nous fassions, je veux dire notre possible et laisser après cela agir la Providence. Dieu sait mieux que nous ce qui nous convient et ce qui nous est bon. Je suis bien assuré qu'un peu de délai ne nous sera pas contraire⁵⁸. »

Les personnes qui vivent le parfait abandon à Dieu interprètent tout « favorablement⁵⁹ » : « *Je suis bien as-*

⁵⁵ Lettres (183), p. 373, Rome, 1985.

⁵⁶ La lettre au frère Hilarion recueille une expression presque identique : « *Je compte beaucoup sur les prières des braves gens, elles feront mieux que toutes les protections possibles. Quoique cela (malgré cela), je ne néglige pas ces dernières, car Dieu veut bien que nous employons (sic) les moyens humains.* (Lettre 181)

⁵⁷ CARNOLI, Virgilio, *Vita del Patriarca Sant' Ignacio*, Venezia, 1680.

⁵⁸ Lettre 197, du 23 juin 1838. *Lettres*, p. 400, Rome, 1985.

⁵⁹ « *Les âmes qui se sont une fois soumises totalement à son action doivent donc toujours interpréter favorablement...* » (de CAUSSADE, J.P., *L'Abandon à la Providence divine*, cap. VI, Paris, 1962).

suré qu'un peu de délai ne nous sera pas contraire⁶⁰. » Le P. Champagnat sait que Dieu organise les événements dans un système de lois que nous appelons « des causes secondes⁶¹ ». Dieu respecte ces lois à travers lesquelles s'organisent les « affaires humaines⁶² ». Ce que le mystique voit n'est pas « ce qui se voit » (les lois biologiques, les phénomènes...), mais « ce qui ne se voit pas⁶³ », c'est-à-dire l'action de Dieu comme fondement de tous les événements. Lorsque les choses ne vont pas selon nos plans, c'est seulement pour encourager et fortifier notre vie de foi⁶⁴. Quand nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition, le pas suivant consiste à « laisser agir la Providence⁶⁵ », qui « fera tout par elle-même⁶⁶ ». Ce qui importe, c'est de « ne rien faire contre sa volonté », c'est-à-dire ne pas sortir de l'abandon en Dieu.

Marcellin accepte la souffrance et, à travers elle, il se vide de lui-même, Dieu occupant tout l'espace de son cœur. Et quand donc devons-nous ne rien faire ? Lorsque nous aurons fait tout ce qui était en notre pouvoir.

5. CONCLUSION

Nous connaissons tous « l'idéal de la mission » de Marcellin à La Valla et durant les premières années de l'Hermitage. C'est pourquoi nous avons voulu souligner ici d'autres aspects moins connus, par exemple sa nuit obscure, en voyant la profonde signification que cette absence de Dieu a eue pour lui. Sa manière de comprendre la vie au sortir de cette nuit, ne fut plus la même. L'illumination du *Nisi Dominus* lui a fait comprendre de laisser à Dieu la première place, c'est-à-dire de se laisser conduire beaucoup plus par les initiatives de Dieu, en s'intéressant davantage à l'écouter qu'à se donner à Lui. Cela a tout changé, car Marcellin est entré dans une dynamique de vie plus sereine, plus contemplative, pleine d'une confiance en Dieu qui peut se résumer dans la fin du verset 2 du psaume 126 : « *Le Seigneur donne à ses bien-aimés pendant qu'ils dorment..* »

Quand nous comprenons les actions de Marcellin à partir de cet éclairage, nous constatons que nous

⁶⁰ Lettre 197, du 23 juin 1838. *Lettres*, p. 400, Rome, 1985.

⁶¹ Des exemples typiques de ces causes secondes sont la loi de la gravitation ou la loi de la liberté humaine.

⁶² « Dieu, qui peut éviter des catastrophes (lois naturelles) ou des injustices (liberté de l'homme), ne le fait pas ; il respecte ainsi son œuvre et permet ce type d'événements. » (Cf. Larrañaga Ignacio, *Del sufrimiento a la Paz*, p. 240).

⁶³ Cf. LARRAÑAGA, Ignacio, *Del sufrimiento a la Paz*, p. 240.

⁶⁴ Caussade, le maître de l'abandon, insiste sur cette manière de voir les choses lorsqu'il y a des difficultés.

⁶⁵ C'est l'expression textuelle de la Lettre 197, que nous commentons.

⁶⁶ « Quand les hommes ne peuvent rien, c'est alors que Dieu fait tout de son côté. » (LA SALLE, J.B., *Méditations pour les dimanches*, Cahiers Lasalliens 12, p. 46, édition 1982.)

marchons à côté de quelqu'un qui était appelé à devenir un mystique. L'évolution exprimée par le *Nisi Dominus* ne pouvait être autre que l'abandon en Dieu et l'union totale avec Lui. Et c'est bien ce qui est arrivé ! Nous avons des textes, surtout ceux de son séjour à Paris, qui confirment cet abandon et

cette union totale avec le Christ. Nous les avons toujours eus, mais nous n'avons pas su en extraire tout le sens qu'ils portaient ! Maintenant nous sommes en conditions de le faire et d'appeler notre fondateur d'un nom nouveau et suggestif : Marcellin Champagnat, un mystique pour notre temps.

BIBLIOGRAPHIE

- CAUSSADE, J.P. de, L'Abandon à la Providence divine, Paris, 1962.
- FURET, J.B., *Vie de Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat*, Édition du Bicentenaire, Rome, 1989-
- Frère Avit, Annales de l'Institut
- Mújica J.E. – Gama-Virtudes y valores, en: www.churchforum.org/fenomenos-sobrenaturales.htm
- LA SALLE, J.B., *Méditations*, édition 1982.
- LUBICH, C., Discours au XIX^e Congrès eucharistique national à Pescara, 1977.
- MAYET, G.C., Quelques souvenirs sur Jean-Claude Colin - choisis et présentés par Jean Coste, S.M.-, Roma 1981.
- MERTON, T., *Dirección y contemplación*, Madrid 1986.
- MESONERO, M., San Marcelino Champagnat. Experiencia de Dios y vida mística, Zaragoza 2011.
- MICHEL, G., Marcellin Champagnat et la reconnaissance légale des Frères Maristes, CM 14, Rome, 1997.
- SAN IGNACIO DE LOYOLA, El peregrino: autobiografía (Introducción, notas y comentario por Josep M^a Rambla Blanch SJ), Bilbao-Santander 1998.
- SAN IGNACIO DE LOYOLA, *Ejercicios Espirituales*, Barcelona 2007.
- SAN JUAN DE LA CRUZ, Poesías completas y comentarios en prosa a los poemas mayores, Madrid 1983.
- SAN JUAN DE LA CRUZ, Obras completas. Subida al monte Carmelo, Madrid 1982.
- Santa Teresa de Jesús, *Obras Completas. Libro de la Vida*, Burgos 2004,
- SANTA TERESA DE LISIEUX, *Historia de un alma*, Bogotá 2004
- SANTA TERESITA DEL NIÑO JESÚS. Autobiografía. Historia de un alma. Versión y adaptación P. Eliécer Sálesman, Quito 2006.
- Santo Tomás de Aquino, Suma Teológica, II.II.17.4, Madrid, 1959.
- SESTER, P., "H. Francisco. Retiro de 1826", *Cahiers Maristes* 16 (2000). Virgilio Carnoli, Vita del Patriarca Sant' Ignazio, Venezia, 1680.

UN DOCUMENT CHAMPAGNAT DE 200 ANS (1812-2012) Ses premières résolutions



F. Juan Moral

A l'occasion des deux-cents ans des premiers documents conservés de saint Marcellin, il semble intéressant de réfléchir une nouvelle fois sur leur valeur et leur présence dans nos Archives générales.

Si nous voulons bien situer le texte, en son temps et dans son processus, nous devons chercher à le placer dans son contexte, c'est-à-dire pren-

dre en compte le « où », le « quand » et le « pourquoi » de cet écrit. Il s'agit d'un feuillet de 8 pages, format 13,5 x 10 de couleur gris bleu, écrit seulement sur quatre pages. Il ne porte aucun titre. L'autographe est catalogué en AFM 131.1. Il est cité en OM1, doc. 17, p. 155. Il est daté du 9 janvier 1812.

Nous prenons les documents et nous les lisons :

*Mon Seigneur et mon Dieu,
je vous promets ne plus vous offenser, de faire des actes de foi, d'espérance et autres semblables
toutes les fois que je penserai ; de ne jamais retourner au cabaret sans nécessité ;
de fuir les mauvaises companies et, en un mot, de ne rien faire qui soit contre votre service ;
mais, au contraire, de donner de bons exemples, de porter les autres à pratiquer la vertu autant
qu'il sera en moi ; d'instruire les autres, de vos divins préceptes ; d'apprendre le catéchisme
aux povres aussi bien qu'aux riches¹. Faites, mon divin Sauveur, que j'accomplisse fidèlement toutes
ces résolutions que je prends².*

¹ Il y a dans le texte initial comme un doute ; Marcellin répète, barre, pour garder finalement les deux concepts.

² A la fin de cette première page il y a deux ratures dans les deux dernières lignes. La première dans « fidèlement », comme si le P. Champagnat avait préféré dire « avec fidélité » ; la deuxième rature suppose qu'il existe une ligne finale où l'on devine : *tous les engagements que je viens de faire.*

L'avoue Seigneur que je ne me connoissois pas encore ; que j'ai encore bien grands défauts, mais j'espère que m'ayant fait la grâce de les connoître, vous me ferez aussi celle de les vaincre en les combattant avec courage, c'est ce que je vous demande dans le plus profond anéantissement de mon coeur.

Divin Cœur de Jésus, c'est principalement à vous que j'adresse ma prière, vous qui, par votre profonde humilité avec combatu et vaincu l'orgueil humain, donnez-moi, je vous en conjure, cette vertu et renversez en moi le trône de l'orgueil, non seulement par ce qu'il est insupportable aux hommes, mais par ce qu'il déplaît à votre sainteté. Ste. Vierge, St. Louis de Gonzague, c'est à vous principalement que je m'adresse ; demandez pour moi, quoique je sois votre indigne serviteur, à cet adorable Cœur de Jésus, la grâce de me connoître et que, me connoissant, je combatte et vainque mon amour propre et mon orgueil.

Je prends aujourd'hui, ce 9 janvier 1812, la résolution de le combattre et toute les fois qu'il aura l'avantage sur moi, je ferai la pénitence que je m'impose. Je parlerai sans distinction tous mes condisciples quelque répugnance que je puisse éprouver ; puisque, dès ce moment, je reconnois que se n'est que l'orgueil qui si oppose. Pourquoi les méprisé-je ? Est-ce à cause de mes talents ? Je suis le dernier de ma classe ; est-ce à cause de mes vertus ? Je suis un orgueilleux ; est-ce à cause de la beauté de mon corps ? C'est Dieu qui l'a fait, encore est-il assez mal construit, enfin je ne suis rien qu'un peu de poussière.

1. PRÉCISIONS SUR LE CONTENU

1.1. Le but de Jean-Baptiste Furet³

Son seul souci – la lecture de l'ouvrage nous le prouve clairement – sera de transmettre, à tous les Frères qui viendront après, la pensée fondamentale que M. Champagnat voulait mettre en œuvre en fondant notre Institut. Le F. Jean-Baptiste vivait ce dessein non seulement comme un acte ordinaire d'obéissance mais

bien plus comme une « mission » au sens le plus noble du mot : prolonger le Fondateur.

Mission d'autant plus sacrée qu'il était profondément convaincu, d'un côté, que l'œuvre de Marcellin n'était rien d'autre que l'accomplissement de la volonté de Dieu sur l'Église, et d'un autre, ce qui est essentiel, que l'œuvre subsisterait telle qu'elle est, pourvu que les origines en soient bien connues, puisque l'arbre ne saurait subsister si on le détache de ses racines. Les expressions « ordre sacré »

³ Sans entrer encore franchement dans le contenu, la présence de ce texte – les résolutions – dans la vie de saint Marcellin porte à se poser des questions sur les références et l'usage que le F. Jean-Baptiste Furet en a fait.

et « ordre formel », excessives au sens propre, qu'il utilise pour qualifier sa tâche, montrent avec quel esprit, avec quelle dévotion il estimait que cette « mission » devait être remplie.

Son but ultime nous porte encore plus loin si on en croit sa déclaration au début de la préface de la *Vie* : « Écrire la vie d'un saint, faire connaître ses combats, ses victoires, ce qu'il a fait pour Dieu et pour le prochain, c'est publier la gloire de Jésus, le divin réparateur du monde, le Saint des saints et l'auteur de toute sainteté... » car, ajoute-t-il en citant saint Paul, « c'est Jésus qui vit en eux » (Ga 2,20). Faire connaître un saint dont le message s'avère particulièrement important pour nous : voilà la mission dont le F. Jean-Baptiste se sent investi. L'histoire ne l'intéresse donc que dans la mesure où elle retracera le cadre et le milieu de cette réalisation. Lui-même en témoigne à la fin de sa préface :

« Quelque édifiante que soit la vie du Père Champagnat, nous ne la connaissons que très imparfaitement si nous nous fussions borné à écrire simplement son histoire ».

« C'est peu de chose que de belles actions, de grandes œuvres, des travaux même pénibles et continus ; ce qui en fait le prix et le mérite, ce qui en constitue véritablement l'excellence, c'est l'esprit qui les anime. Or, c'est cet esprit qui forme l'ensemble des sentiments et des dispositions du bon Père, que nous avons entrepris de faire connaître dans la seconde partie de cette ouvrage, qui, à notre avis, ... sera la plus utile aux Frères »...

« Enfin, ce qui rend extrêmement intéressante cette deuxième partie de la vie de notre pieux Fondateur,

c'est qu'elle nous présente tout à la fois ses exemples et ses instructions » (p. VII-XIII).

L'insistance avec laquelle le biographe donne toutes ces explications témoigne suffisamment de l'intention avec laquelle il a réalisé ce travail et en quel sens il doit être compris. Par conséquent, le lecteur ne doit jamais oublier qu'il se trouve devant un ouvrage du genre hagiographique et non du genre historique à proprement parler. Cela ne veut évidemment pas dire que l'ouvrage soit dénué de valeur historique. Tant s'en faut. L'auteur lui-même l'affirme dans la préface : « Le Père Champagnat a commencé par faire avant d'enseigner », ce qui signifie que ses actions elles-mêmes sont des enseignements ; d'où le besoin de les citer fidèlement.

1.2. La valeur spirituelle

Malgré tout le F. Jean-Baptiste s'intéresse davantage à la signification spirituelle d'un fait, uniquement parce qu'il est obligé de le décrire avec rigueur, compte tenu de ce que j'ai dit plus haut sur sa manière de concevoir sa tâche. Personne ne saurait mettre en doute l'honnêteté du biographe dans les limites de sa formation d'historien, acquise plus par la lecture des vies des saints que par celle de livres d'histoire à proprement parler. Il faut donc prendre en considération la manière d'envisager une vie de saint en son temps. Plutôt que de relater des faits et gestes d'une personne en eux-mêmes, on s'efforçait de décrire l'image de la sainteté certainement avec ses traits person-

nels, mais sous une forme idéale. On ne retenait donc que les aspects qu'on pouvait, sans trahir la vérité, montrer comme un certain état de perfection. On ne parlait guère des petites faiblesses dont personne n'est à l'abri, qui, noyées dans l'ensemble, n'entachaient aucunement la beauté du tableau.

Le premier texte est une prière au début des résolutions. Le F. Jean-Baptiste l'introduit par cette phrase : « La voici telle que nos la trouvons dans ses écrits. » Si nos sources sont les mêmes, il faudra convenir, comme nous le verrons, que l'expression « telle que » doit être comprise dans un sens très particulier.

<i>Première version</i>	<i>Texte transcrit</i>
<p>J'avoue Seigneur que je ne me connoissois pas encore ; que j'ai encore bien grands défauts, mais j'espère que m'ayant fait la grâce de les connoître, vous me ferez aussi celle de les vaincre en les combattant avec courage, c'est ce que je vous demande dans le plus du plus profond anéantissement de mon cœur.</p> <p>Divin Cœur de Jésus, c'est principalement à vous que j'adresse ma prière, vous qui pour rendre par votre profonde humilité avec combattu et vaincu l'orgueil humain, donnez-moi, je vous en conjure, cette vertu et renversez en moi le trône de l'orgueil, non seulement par ce qu'il est insupportable aux hommes, mais par ce qu'il déplaît à votre sainteté.</p>	<p>Seigneur, je confesse que je ne me connais pas, et que je suis rempli de vices et d'imperfections ; faites-moi connaître mes défauts, et accordez-moi surtout la grâce de les combattre, de ne jamais cesser de leur faire la guerre et de les corriger ; je vous demande cette faveur dans le plus profond anéantissement de mon cœur.</p> <p>Divin Cœur de Jésus, qui, par votre profonde humilité, avez combattu et vaincu l'orgueil humain, c'est principalement à vous que j'adresse mes prières ; donnez-moi, je vous en conjure, l'humilité ; détruisez en moi l'édifice de l'orgueil, non parce qu'il est insupportable aux hommes, mais parce qu'il déplaît à votre divin cœur.</p>

1.3. Conclusions provisoires

C'est clair : les idées sont identiques dans les deux versions. Le F. Jean-Baptiste, en transcrivant le texte originel, n'ajoute rien de substantiel mais apporte, probablement sans

l'avoir cherché, de nombreuses nuances divergentes. Il améliore le texte du point de vue littéraire, certes, mais ne se trompe-t-il pas en le faisant justement au nom du réalisme ? En effet, son texte n'est plus celui d'un séminariste, novice encore dans la spiritualité, même s'il avait déjà 22 ans.

Dès le départ, la connaissance de soi devient connaissance de Dieu : deux motifs de conversion, certes, mais le deuxième texte est plus proche de saint Augustin que du jeune séminariste du Rosey. Ensuite, de l'espérance enthousiaste du jeune séminariste qui demande, pour se corriger, l'aide de Dieu pour découvrir ses défauts, on passe à l'expérience de l'homme mûr qui entrevoit le risque de traîner ses faiblesses pendant toute sa vie : « Faites-moi connaître mes défauts, et accordez-moi surtout la grâce de les combattre, de ne jamais cesser de leur faire la guerre... »

Je signale en passant que le mot « guerre », utilisé en ce sens, n'appartient pas au vocabulaire du Père Champagnat, alors qu'il apparaît fréquemment dans les lettres du F. Jean-Baptiste. Comme conclusion de ces observations, je dirai que ce dernier trait nous rappelle une fois de plus, qu'il ne s'agit pas d'une personne parvenue à la perfection mais d'un débutant⁴.

1.4. Situer cet écrit dans la vie de Marcellin

Marcellin Champagnat, séminariste à Verrières depuis le 1^{er} novembre 1805, accède, à l'âge de plus de 22 ans, à la classe de rhétorique, dans ce même séminaire, le 1^{er} novembre 1811. Et il nous importe de sa-

voir comment se sentait Marcellin à Verrières pendant les six années qui vont de son entrée, le 1^{er} novembre 1805, au 9 janvier 1812.

On peut affirmer sans risque d'erreur que Marcellin a grandi, pour ainsi dire, avec cette maison, qui était petit séminaire. Lorsqu'il en a franchi le seuil, cette maison n'avait qu'une année d'existence. Son état de vétusté n'avait guère changé depuis le début. D'autre part, un esprit de laisser-aller régnait dans tout le bâtiment, tout au moins d'après les dires des élèves. Monsieur l'abbé Périer, son fondateur, « n'était pas organisateur et, malgré sa bonne volonté, il était privé de l'autorité nécessaire pour établir l'ordre et la discipline indispensables à une maison de ce genre⁵. » Comment s'étonner, dans ces conditions, que les élèves se répandent parfois dans le village en « bandes joyeuses », et que Marcellin, boute-en-train comme il était, trouve là l'exutoire naturel pour les efforts que ses études lui demandaient ?

En 1807 cependant, M. l'abbé Linnossier vient seconder le supérieur ; il établit la discipline et donne aux études une sérieuse impulsion. Deux ans plus tard, en 1809, M. Barou, qui succède à M. Périer, continuera dans cette ligne et fera régner dans la mai-

⁴ Le deuxième exemple est la transcription d'une lettre de Mgr De Pins, du mois de mai 1827. L'original que nous avons n'est qu'un brouillon ; la lettre définitive pourrait donc être différente. Mais d'abord, cette lettre définitive a-t-elle jamais existé ? Et ensuite, le F. Jean-Baptiste la possédait-il ? Le plus probable c'est qu'il n'avait que ce même brouillon.

⁵ Jean Marie Chausse, *Vie de J.L. Duplay*, p. 91, Éd. Delhomme et Briguët, Saint-Étienne, 1887.

son l'esprit religieux qui convient à sa fonction. Marcellin Champagnat, touché par la grâce, a lui-même suivi simultanément pareille évolution.

Certes il ne semble pas avoir jamais mis sa vocation sacerdotale en doute, mais une chose est de se laisser vivre au fil des jours, une autre est de s'occuper sérieusement de son avenir pour le faire épanouir. Avec ses six années d'ancienneté dans la maison, étant donné la confiance qu'il s'était acquise de la part de ses supérieurs et l'ascendant naturel qu'il avait sur ses camarades, il pouvait bien être tenté de profiter de cette situation pour agir à sa guise. Mais ses maîtres ne cessent de lui faire comprendre que pour devenir un bon prêtre, il ne suffit pas de savoir le latin. Bien plus, il faut être un homme de Dieu, car le prêtre exerce sa fonction davantage par son exemple que par sa parole. C'est à l'ancrage de cette conviction dans son esprit que correspondent ces résolutions, prises peut-être l'une ou l'autre après une retraite mensuelle.

Cette synthèse est suffisamment intéressante car elle nous permet de confirmer une série d'autres petites circonstances concrètes qui déterminent sûrement les contenus des résolutions. On peut avancer qu'interviennent aussi certaines personnes et certains lieux qui nous aident à comprendre les autres circonstances, etc. Il est donc légitime de se poser des questions sur le séminaire de Verrières, sur ses professeurs, sur sa situation personnelle et celle de ses ca-

marades, sur les données de première main que nous possédons et qu'ils nous ont transmises.

1.5. Circonstances historiques générales et particulières

Pendant que Marcellin s'appliquait à acquérir les rudiments du savoir dans l'école de Saint-Sauveur, le pape Pie VII entreprit un voyage de cinq mois à travers la France (novembre 1804 – avril 1805). Chose inouïe : le souverain Pontife se rendait en personne à Paris pour sacrer Napoléon I^{er}, le 2 décembre 1804.

Il fallut d'abord marier religieusement l'Empereur. Puis, on régla minutieusement le cérémonial : par exemple, il était convenu que l'Empereur se couronnerait lui-même et couronnerait ensuite l'Impératrice. Malgré le froid et l'étiquette écrasante, les témoins ne devaient plus jamais revoir cérémonie plus imposante. Mais c'était moins à cause de Napoléon, que de la présence d'un frêle vieillard, vicaire de Jésus-Christ que tous ces gestes prenaient une telle importance.

Pie VII fut encore plus sensible à la dévotion du clergé envers lui, à l'élan des petites gens, à mille preuves de vénération d'un peuple dont il se demandait comment la déchristianisation l'avait marqué. Sur le chemin du retour, de passage pour trois jours à Lyon, Pie VII monta le 19 avril 1805 à Fourvière « réconcilier » le sanctuaire

de Notre-Dame ; et l'entourage pontifical dut avouer que « la dévotion des Lyonnais était inexprimable !⁶ »

1.6. Fondation de Verrières

Un an après la signature du traité d'Amiens - mars 1802 -, l'Empereur Napoléon I^{er} violait le traité de Bâle et occupait le Hanovre, propriété personnelle du roi d'Angleterre. Il préparait ensuite à Boulogne l'invasion de la « perfide Albion ».

« Si nous dominons La Manche pendant six heures, nous sommes les maîtres du monde », s'écria-t-il. Ces six heures, il ne les aura jamais ! Déjà Pitt noue les fils de la troisième coalition contre le « Corse » : Angleterre, Russie, Suède, Autriche et Naples. La « Grande Armée » est contrainte de quitter le Pas-de-Calais pour prendre le chemin de l'Europe Centrale. Le 17 octobre 1805, les Autrichiens capitulent dans Ulm, mais quatre jours plus tard la flotte franco-espagnole est détruite par Nelson à Trafalgar. Désormais l'empire de Napoléon I^{er} déclina lentement.

Une semaine après Trafalgar, Marcellin Champagnat entre au petit séminaire de Verrières. L'archidiocèse de Lyon, sous la direction du cardinal Fesch, comptait alors six petits séminaires. Dans l'Ain, Meximieux avait été fondé en 1798 à Bénv. Dans le Rhône, Saint Martin-en-Haut et Lar-

gentière avaient ouvert respectivement vers 1800 et 1804. Dans la Loire, fonctionnaient alors trois établissements : Saint-Jodard, commencé dès 1796, Roche vers 1799, et enfin, le dernier de tous, Verrières en 1804. Le dernier de tous, mais non le plus moderne !

L'existence de ce dernier est due au zèle de Pierre Périer, né en 1765 à Saint-Marcellin-en-Forez. L'homme est grand et sec, d'apparence austère, mais on prétend qu'il est bon et généreux. D'abord prêtre constitutionnel, il se rétracte et prend le titre de « missionnaire ». Il se fait arrêter et emprisonner à Montbrison : une demoiselle, Antoinette Montet, mit en œuvre son ingéniosité pour l'arracher au cachot et à la mort. Le Concordat le nomme vicaire à Firmigny (Loire), et cette même année 1803, il réunit une troupe d'écoliers pour les préparer au sacerdoce. Transféré peu de temps après à Verrières, à une trentaine de kilomètres du chef-lieu départemental, Pierre Périer y amène ses élèves, probablement à la rentrée de 1804. Les garçons sont logés dans les locaux de l'ancien presbytère rendu au diocèse par la famille Arthaud.

Il s'agit d'une maison vaste, mais vieille, mutilée, chancelante, complétée d'une grange mal éclairée, ouverte au vent et à la pluie. Une maison de campagne voisine, appartenant à la famille Chevalard, est encore mise à contribution. Elle ne dépare

⁶ Voyages et Missions, n° 118, juillet 1973. Voir aussi P. Zind, *Miscellanées Champagnat*, p. 156, Rome, janvier 1996.

point les deux bâtiments de la cure ! En 1804, les croisées n'ont souvent pas de vitres et les orages inondent les salles. Lorsque Marcellin Champagnat arrive avec sa mère à Verrières, fin octobre 1805, il trouve une centaine d'élèves.

1.7. Une vie dure

J.L. Duplay, un des locataires, raconte : « Pour dortoir nous avons un grenier sous les tuiles ; nous y montions par une échelle. Les fenêtres mal jointes n'étaient closes que par du papier. On y gelait en hiver et on y étouffait pendant l'été⁷. » Tout le monde n'avait pu trouver un coin pour dormir, et quelques-uns furent distribués chez les habitants du voisinage. Le réfectoire était inexistant. Les élèves venaient se servir eux-mêmes à la cuisine et en repartaient avec une part de bouillon, un morceau de lard ou une portion de pommes de terre. On ne mangeait que du pain noir, et en se privant ! Il est vrai que la pension annuelle n'était que de 120 francs, soit dix mois scolaires à 12 francs.

En guise de récréation et de promenade, les séminaristes partaient en forêt ramasser du bois mort pour la cuisine, ou bien ils allaient demander aux paysans un peu de paille pour boucher les gouttières que le vent ou la pluie creusaient aux toitures vermoulues. Durant la belle saison, les mardis et jeudis, dans l'après-midi, les plus forts partageaient les travaux des pay-

sans de la commune, rentrant avec eux le foin et les grains. Les habits étaient de grosse étoffe du pays, chauds et assez propres. Bien avant la révolution culturelle en Chine, les étudiants unissaient ainsi à Verrières le travail manuel et le travail intellectuel...

2. LES PERSONNES ET LES NOMS

Avec ces premiers récits apparaissent sur la scène de la vie de Marcellin quelques noms qui ont sans doute fondé sa vie comme étudiant, comme prêtre et surtout comme personne. Ils sont en lien avec le petit séminaire de Verrières et, étant les premiers à être entrés dans sa vie, ce sont ceux qui ont contribué le plus à le marquer durablement. Nous voulons en connaître le curriculum et la personnalité en tant qu'éducateurs.

2.1. Pierre Périer et Antoine Linossier

Marcellin Champagnat a eu deux maîtres qui l'ont initié à la spiritualité : les abbés Pierre Périer et Antoine Linossier.

Le premier, fondateur-directeur du séminaire, a réussi à stabiliser son œuvre en accordant grande importance aux fêtes et cérémonies religieuses. Romantique, conformément à son temps, il versait d'abondantes larmes lorsque, dans ses fréquentes instructions il prononçait le nom de

⁷ Voyages et Missions, n° 118, p 91, juillet 1973.

Notre-Seigneur Jésus-Christ. Suivant le désir du vicaire général Bochard, il engageait ses élèves à communier au moins toutes les trois semaines. Il répétait inlassablement : « Le plus grand secret pour s'avancer dans la perfection, c'est d'aimer Dieu de tout son cœur et de faire toutes ses actions pour l'amour de Lui. »

Entre 1809 et 1811, bien que le supérieur en titre fût Jean-Joseph Barrou, c'était en fait Antoine Linossier qui animait spirituellement l'établissement. Tous les dimanches, l'ancien curé constitutionnel de Jonzieux commentait l'épître et l'évangile sous forme d'homélie familière. Licencié en droit « utriusque », il savait être simple et clair, préoccupé de laisser des concepts précis dans la mémoire des jeunes. Mais cette netteté même des idées révélait le travail d'une haute intelligence. Chaque soir l'abbé Linossier présidait la lecture spirituelle, ordinairement puisée dans la vie d'un saint, tels saint François Régis et saint Louis de Gonzague, etc., alors très en vogue. Parfois il lisait « Pensées sur les plus importantes vérités de la Religion et sur les principaux devoirs du Christianisme », de M. Humbert. Il interrogeait ensuite un ou plusieurs écoliers, et, procédant par questions successives, il leur apprenait à juger sainement les vérités..., rectifiant les inexactitudes ou exagérations de son auditoire. Du reste, Linossier était passé maître dans l'art de ces commentaires : il multipliait les remarques intéressantes, les applications morales, les allusions piquantes. Plus tard, le Père

Champagnat n'agira pas d'une autre manière lorsqu'il formait les premiers frères de l'Institut.

2.2. Influence que l'on peut déduire sur le Père M. Champagnat

Marcellin déployait toutes ses énergies pour aligner sa pensée et sa conduite sur l'enseignement et l'exemple proposés. Les exercices de piété avaient pour lui un charme particulier. Il y participait avec une ferveur et une modestie qui le firent bientôt remarquer de ses directeurs et même de ses camarades. Étant donné ses résultats scolaires, plutôt médiocres, c'est surtout sa piété qui engageait les professeurs à le garder au séminaire. Non content des exercices communs, il demandait souvent à prier en son particulier, surtout à faire des visites au Saint-Sacrement durant les récréations.

Il développa en lui une grande dévotion envers saint Louis de Gonzague et surtout envers saint François Régis. Nous savons déjà que ce saint avait laissé sa canne chez un parent de Marcellin, et, comme tant de ses camarades, il accomplissait presque chaque année le pèlerinage à La Louvesc, lieu où se trouvait le tombeau du saint. Quant au chapelet en l'honneur de Marie, il était réglementaire pour tous après la récréation de midi. Les cérémonies liturgiques, exaltées par Châteaubriand et célébrées à Verrières avec une pompe spéciale, remplassaient le cœur sentimental du jeune homme d'une affection difficile à dis-

simuler. Le chant des cantiques lui faisait verser des larmes, notamment un certain cantique de sainte Thérèse d'Avila sur la sainte communion et le désir de la mort. Au début, il ne communiait qu'une fois par mois. Progressivement, toutes les trois semaines, puis tous les quinze jours. Finalement, il obtint l'autorisation de communier chaque dimanche.

2.3. Duplay, Jean-Louis (1788-1877)

Il est né le 21 janvier 1788 à Rebaudes, commune de Jonzieux, troisième enfant d'une famille qui en comptera neuf. Le 2 novembre 1804, il entre au petit séminaire de Verrières, au commencement de novembre 1809, il va au petit séminaire de l'Argentière suivre le cours de philosophie, puis, le 2 novembre 1811, il arrive au grand séminaire Saint-Irénée de Lyon.

Deux années plus tard, le 1^{er} août 1813, il est ordonné diacre par le Cardinal Fesch dans l'église Saint Bruno des Chartreux, puis, l'année suivante, le 3 juillet 1814, Mgr Claude Simon lui confère le sacerdoce dans l'église primatiale. Cette même année, le nouveau prêtre est nommé professeur de dogme au petit séminaire de l'Argentière. Il y restera deux années scolaires et pendant celle de 1816-18, il enseignera la même matière au grand séminaire de Saint-Irénée. C'est dans cette maison qu'il va passer le reste de sa vie remplissant tour à tour diverses fonctions. Pro-

fesseur de morale de 1817 à 1822, la fatigue l'oblige à quitter l'enseignement pour n'assurer que des travaux d'économat jusqu'en 1830. Entre temps, quand la Compagnie de Saint-Sulpice est rétablie pour la direction des séminaires, M. Duplay n'hésite pas, en 1824, à s'agrèger à cette Compagnie avec M. Gardette.

En 1830 il tombe dangereusement malade et ne se rétablit qu'après deux années de repos qu'il passe soit dans sa famille à Rebaudes, soit à Marlihes auprès de son frère Claude, curé de cette paroisse. Quand il revient à Saint-Irénée, en 1832, il reprend son service, mais pas pour longtemps, car en 1834 il succède à M. de Charbonnel comme économiste et procureur du séminaire.

En 1841, lorsque M. l'abbé Philibert Gardette donne sa démission comme supérieur du séminaire, c'est M. l'abbé Jean-Louis Duplay qui sera nommé pour le remplacer. Le 9 janvier 1849 il est nommé chanoine et grand-vicaire, mais ne continuera pas moins ses fonctions de supérieur du séminaire jusqu'en 1870 où la sagesse de ses 82 ans lui conseille de se démettre de ses importantes fonctions. Pour le remplacer, la Compagnie de Saint-Sulpice nomme M. Méritaux qui sera lui-même remplacé par M. Lebas, le 25 janvier. Duplay, sous ces deux supérieurs, assure des tâches propres à son âge, jusqu'au matin de 1877 où, sans douleurs, il s'endormit dans le Seigneur⁸.

⁸ R. Borne / P. Sester, Répertoire, pp. 208-209.

2.4. Antoine Linossier

Antoine Linossier est né à Saint-Genest-Malifaux. Il était licencié en droit civil et canonique. Il était devenu curé constitutionnel de Jonzieux, le 24 juillet 1791, et à ce titre, ami du jacobin Jean-Baptiste Champagnat. S'étant rétracté, il entra dans l'Église concordataire et il fut probablement un instrument providentiel pour éveiller la vocation sacerdotale de Marcellin Champagnat. Homme pacifique, âgé de 46 ans, Linossier n'inspirait pourtant point une confiance absolue à l'évêché et le grand-vicaire Bochart demandait à « examiner quelle est sa piété et son zèle ». Cette méfiance n'était point justifiée.

Comme le curé directeur de Verrières, l'abbé Périer n'était ni organisateur ni homme d'autorité, la discipline du petit séminaire laissait bien à désirer. L'abbé Linossier prit sur lui la tâche ingrate de surveillant général, et malgré une paralysie partielle des jambes, il arpentait courageusement avec sa canne la grande salle d'études. Pour faciliter son action, il s'entoura de moniteurs choisis parmi les élèves les plus imposants et les plus sérieux. C'est ainsi qu'il nomma Marcellin Champagnat surveillant et chef de dortoir.

Or, en novembre 1808, Marcellin entra dans la classe la plus nombreuse, celle qui comptait 43 élèves, parce qu'en fait, elle réunissait dans un même local les classes de Cin-

quième et de Quatrième. Cette disposition permettait aux élèves travailleurs de gagner une année scolaire en étudiant simultanément les deux cours.

2.5. Jean-Joseph Barou (1772-1855) : Vicaire général du diocèse de Lyon

Né le 25 octobre 1772 à Chalmazel, Loire, il est l'aîné « d'une famille honorable où la foi et les vertus chrétiennes sont héréditaires⁹ ». Son oncle, l'abbé Barou, l'appelle auprès de lui dans le bourg de St-Bonnet le Courreau où il était vicaire afin de lui enseigner un peu de latin. Le jeune Jean-Joseph est ensuite placé au collège de Montbrison dirigé par les Oratoriens. Il suit les cours des humanités quand la révolution entraîne la fermeture du collège et interrompt du même coup ses études. Le collégien rentre alors à Chalmazel. Les persécutions se déchaînent contre la religion et le clergé resté fidèle. Jean-Joseph voit s'éloigner la perspective de devenir prêtre, sans renoncer complètement à sa vocation. Dans son village natal, il emploie ses loisirs à enseigner le catéchisme aux enfants, les réunissant sous un vieux chêne.

En 1794, Jean-Joseph est enrôlé avec d'autres jeunes de Chalmazel dans l'armée républicaine. Il rejoint l'armée de l'ouest qui combat contre l'insurrection vendéenne. Mais bientôt il va la désertter, en compagnie de

⁹ Cattet, *Nécrologie de M. l'abbé Barou*, Journal de Montbrison, 20 avril et 3 mai 1855.

onze camarades. La petite troupe passe la Vienne, se cachant le jour et voyageant la nuit. Arrivé à Chalmazel, il se cache dans les jasseries et les granges pendant quelques jours, puis trouve plus prudent d'aller à St Aignan dans le Berry où habite un de ses oncles. Il y passe successivement plusieurs hivers, revenant à la belle saison dans la ferme familiale pour aider aux travaux des champs. Pour Jean-Joseph s'estompe alors complètement l'espoir de devenir prêtre. Il prépare même un mariage que la famille a arrangé pour lui. Mais brusquement, à huit jours de la cérémonie, il change d'avis et le projet échoue.

Peu de temps après, son oncle l'abbé Barou, missionnaire alors dans le canton de Tarare, lui écrit et l'invite auprès de lui pour étudier la philosophie. Jean-Joseph reprend donc ses études chez son oncle, puis à Lyon où M. Linsolas avait organisé des cours secrets pendant la terreur. M. Mermet, sulpicien, dirigeait ces cours. Les séminaristes logeaient où ils pouvaient chez des particuliers...

Le 7 octobre 1808 (début 1809 d'après J. Barou), à la demande de l'abbé Recorbet, supérieur du séminaire de l'Argentière, l'abbé Barou devient professeur de philosophie. Son séjour à l'Argentière est bref. Le 9 août 1809, il est nommé curé de Verrières, en remplacement de M. Périer qui avait ouvert une école presbytérale dans sa cure. Cette école devient probablement le séminaire, car en septembre de la même année, il est également à la tête de ce séminaire.

Les quatre classes supérieures du séminaire de Roche sont réunies à Verrières en 1811. En novembre 1812, Verrières reçoit, sous la direction de l'abbé Barou, tous les élèves de philosophie du diocèse. Parmi eux se trouvent Marcellin Champagnat et Jean-Marie Vianney. Ajoutons qu'à cette époque, M. Barou fut le supérieur de presque tous les « aspirants maristes ». En 1812-1813, arrivent comme professeurs MM. Pousset et Verrier, et M. Courveille, comme vicaire.

En juin 1819, M. Chevalard, curé de St Pierre de Montbrison, meurt. Cette paroisse, selon un rapport préfectoral, est « le point névralgique du département, centre des notabilités, religieuses et légitimistes. » Le choix de son curé requiert des précautions. Le Préfet, M. de Meaux, ainsi que d'autres personnalités, obtiennent, en juin 1819, la nomination à ce poste du supérieur de Verrières, homme de tradition mais modéré. L'abbé Barou marque son passage dans la paroisse St Pierre en installant deux écoles : celle des Frères de la Doctrine Chrétienne et celle des Sœurs de St Charles.

Le cardinal Fesch étant parti en exil après la chute de l'Empire, le diocèse de Lyon connaît une période difficile. Mgr de Pins, administrateur apostolique, archevêque d'Amasie, arrive à Lyon fin 1823. L'Abbé Barou venant de refuser les fonctions de vicaire général à Châlon sur Marne, est appelé au Conseil de l'archevêché, nommé vicaire général et agréé, avec M.

Courbon, par l'ordonnance royale du 31 janvier 1824. Le 17 décembre 1825, à la mort de M. Recorbet, il devient premier vicaire général. C'est dans cette position surtout qu'il aura l'occasion d'aider les aspirants maristes pour lesquels il semble avoir manifesté de la sympathie.

Le Père Champagnat ne craindra pas d'avoir recours à lui dans les moments difficiles. Il intervint fermement dans l'affaire du retrait de M. Courveille, en 1826, accorda l'année suivante à M. Champagnat le secours de M. Séon, puis s'entremet dans le projet de fusion des Clercs de Saint-Viateur avec les Petits Frères de Marie.

Proposé, en 1831, par Mgr de Pins comme évêque auxiliaire de Lyon, le gouvernement lui refusera l'agrément. En 1834, il sauva, grâce à son habileté, la maison des Chartreux que le gouvernement convoitait pour la convertir en fort. En 1840, Mgr de Bonald le confirma dans ses fonctions qu'il exercera jusqu'à sa mort. Dix-sept ans bras droit de Mgr de Pins, dont il jouit de toute la confiance, il montre de réelles qualités d'administrateur et se charge d'une grande partie de la correspondance de l'archevêché.

Toute sa vie durant, M. Barou fut un homme modeste et désintéressé. Refusant un évêché qui lui fut offert, il rêvait de devenir curé de campagne. Bien que logé à l'archevêché et assumant d'importantes responsabilités, la

pauvreté ne cessa d'être la compagne de la vie, si bien qu'à sa mort il laissera comme toute richesse à peine de quoi payer les frais de sa sépulture.

Jean-Joseph Barou resta valide et actif jusqu'à sa mort qui survint à 83 ans, le jeudi-saint, 5 avril 1855, après une courte maladie. L'avant-veille, il avait reçu les derniers sacrements en présence du Cardinal Archevêque. Le jour même du décès, le Cardinal de Bonald adressa au clergé de son diocèse une lettre pleine d'affection et d'admiration pour le défunt. Ajoutons qu'en 1820, son jeune frère et filleul, Jean-Joseph Barou, devint curé de St Pierre de Montbrison et y resta jusqu'à sa mort en 1862. Justin Barou, leur neveu, né en 1815 à Chalmazel, fut aussi vicaire à St Pierre¹⁰.

2.6. Deux compagnons d'étude

Courveille, Jean-Claude (1787-1866), promoteur du projet de Société de Marie et religieux bénédictin, est né le 15 mars 1787 à Usson-en-Forez (Loire) de Claude l'aîné, marchand, et Marguerite Beynieux. Durant la révolution, ses parents cachent chez eux la statue miraculeuse de Notre-Dame de Chambriac, devant laquelle il vient prier.

A l'âge de dix ans, il est atteint de la petite vérole, qui lui laisse des lésions cornéennes et ne lui permet pas d'étudier normalement. A l'âge de dix-huit

¹⁰ R. Borne / P. Sester, Répertoires, pp. 68-71.

ans, le 26 avril 1805, il perd son père. En 1809, il est guéri de sa cécité en la cathédrale du Puy et l'année suivante décide de se consacrer au service de Marie. Il fait alors, semble-t-il, en l'année scolaire 1810-11 une tentative au petit séminaire de Verrières, puis poursuit probablement ses études auprès de son oncle, Mathieu Beynieux, curé d'Apinac. Le 15 août 1812, dans la même cathédrale du Puy, s'imprime en lui la certitude que la Vierge Marie désire une société portant son nom, et cette « révélation du Puy » va être le premier point de départ de l'histoire de la Société de Marie.

A la Toussaint 1812, il entre en philosophie au grand séminaire du Puy et y commence l'année suivante sa théologie, mais au printemps 1814, à l'occasion d'une demande de lettres dimissoriales pour la tonsure, il est réclamé par le diocèse de Lyon, auquel sa paroisse natale appartient depuis le concordat. Entré à Saint-Irénée à la Toussaint 1814, il y fait successivement sa seconde et sa troisième année de théologie, recevant tonsure et ordres mineurs le 6 avril 1816, le sous-diaconat le lendemain, le diaconat le 21 juillet et le sacerdoce le lendemain 22. Durant l'année scolaire 1814-15, il communique en deux temps à Etienne Déclas l'idée de Société et obtient son adhésion.

L'année suivante, d'autres adhérents sont gagnés. Courveille les entretient dans leur ferveur au cours de fréquentes réunions, mêlant à l'idée même de société un certain nombre d'affirmations mystérieuses ne se rapportant pas nécessairement à la ré-

vélation du Puy. Avant la fin de l'année scolaire 1815-16, il fait signer un formulaire d'engagement et le 23 juillet 1816, au cours de sa première messe à Fourvière, distribue la communion à ses compagnons.

Nommé vicaire à Verrières à l'automne 1816, il y fait venir sa mère, qui meurt peu après, et semble déjà faire des plans pour un tiers ordre des Maristes. M. Bochard renonçant à le gagner à ses projets, il est muté le 20 août 1817 à Rive-de-Gier, après une nomination sans effet à Bourg-Argental. A Rive-de-Gier, Courveille reste deux ans, et dès lors on le voit se préoccuper des différentes branches du projet mariste, se maintenant en contact avec les abbés Colin à Cerdon, achetant en copropriété avec M. Champagnat la première maison des frères à La Valla et décidant un certain nombre d'institutrices réunies par M. Lancelot, curé de Rive-de-Gier, à se faire sœurs de Marie, tandis qu'à Saint-Clair un autre groupe d'institutrices se forme, qui se rattache aussi à lui. Le premier octobre 1819, il est nommé desservant d'Epercieux, près de Feurs, et va y rester près de cinq ans. De là, il continue à diriger ses religieuses...

Au clergé des environs il se présente comme le supérieur général des soi-disant frères de la Valla, avec des agents à Cerdon, en Dauphiné et autres lieux. La part prise par lui aux démarches en faveur de la Société est mal connue et controversée, notamment en ce qui concerne les lettres à Rome, mais il est néanmoins certain que celle du 25 janvier 1822 au moins

a été signée par lui et par les deux abbés Colin. C'est à lui, en conséquence, qu'est adressée la réponse pontificale, dont il détient quelque temps l'original et tire des copies avant que les abbés Colin ne les lui retirent en raison de l'usage imprudent qu'il en faisait.

Après l'arrivée à Lyon de Mgr de Pins, il est, le 12 mai 1824, autorisé à se joindre à M. Champagnat pour l'aider dans l'œuvre des frères, et achète le lendemain, en copropriété avec lui, le terrain sur lequel s'élèvera l'Hermitage. Dès lors, il se présente comme supérieur général des frères..., mais l'archevêché, qui regarde toujours M. Champagnat comme le « fondateur principal » des frères, cherche plutôt à modérer son zèle.

En l'été 1825, il essaie vainement de se faire élire officiellement comme supérieur par les frères mais... peu après, entre le 18 et le 24 mai 1826, à la suite d'une affaire de mœurs, il doit se rendre en retraite à l'abbaye d'Aiguebelle, d'où il essaie de se faire rappeler à l'Hermitage avec le titre de supérieur. Cette tentative ayant échoué et l'archevêché ne le considérant plus comme *persona grata*, il est contraint de quitter le diocèse de Lyon... Il pèlerine dans plusieurs diocèses.

Il reste quelque temps à Saint-Clair d'où il vient régler ses affaires financières avec M. Champagnat à Chavanay, puis s'établit dans l'abbaye de Saint-Antoine, dont une partie sera,

l'année suivante, achetée par ses religieuses, qui s'y établissent et y demeureront jusqu'à leur dispersion en 1903. Courveille est moins heureux avec un essai de fondation de frères dans la même abbaye. Certains de ceux de l'Hermitage, qui étaient venus l'y rejoindre, ne s'y fixent pas et un essai de noviciat ou école normale subventionné par le département fait fiasco au bout de deux ans. Courveille se fixe ensuite à Apinac, où il possède des propriétés et où l'archevêché le tolère comme prêtre habitué...

Le 9 juillet 1836, Mgr Bouvier, évêque du Mans, lui donne un *celebret* et une lettre d'introduction pour Solesmes, où dès le 27 août 1836 il est admis à prendre l'habit bénédictin. Profès du 21 mars 1838, il restera à Solesmes jusqu'à sa mort, exerçant diverses charges, dont celle de prédicateur itinérant entre 1847 et 1852 (détail en OM 2, pp. 954-955).

Dans la Société de Marie, le P. Colin a fait silence à son sujet, et ses anciens compagnons le croient mort ou disparu, mais en 1846, un missionnaire apostolique, sans doute M. Touche, apprend au P. Mayet qu'il vit encore et lui indique le lieu de sa résidence. En juillet 1851, février et mai 1852, le P. Mayet obtient de lui des données sur les origines de la Société de Marie (OM 2, pp. 557-558) et plus tard, en 1860, lui écrit à nouveau pour lui faire préciser un point. Le 25 septembre 1866, Courveille meurt à Solesmes¹¹.

¹¹ Pour compléter cette notice on peut consulter Frère Louis-Laurent, Pierre Zind, dans Bulletin de l'Institut, n° 163, juillet 1956, pp. 215-230.

2.7. J.M. Vianney, le saint curé d'Ars

Il est né le 8 mai 1786 à Dardilly, au nord-ouest de Lyon, quatrième enfant sur six, dans une famille de cultivateurs. Après un bref passage dans l'école communale, Jean-Marie entreprend des études chez le curé d'Écully, M. Balley. Mais les progrès sont invisibles, et comme tant d'autres séminaristes en peine, il fait son pèlerinage à La Louvesc (1806). Cette même année, et deux ans avant Marcellin Champagnat, il est dispensé du service militaire au titre de candidat au sacerdoce.

Coup de théâtre ! En 1809, avec trois autres séminaristes, il est appelé sous les drapeaux. En vain ses parents cherchent un remplaçant, et le 26 octobre, la jeune recrue entre à la caserne de Lyon pour être dirigée sur l'Espagne, via Roanne. Saisissant une occasion providentielle, le 6 janvier 1810, J.M. Vianney déserte et, sous la fausse identité de Jérôme Vincent, se cache dans les bois du Forez, autour des Noës. Libéré du service militaire et de sa situation irrégulière par l'engagement anticipé de son frère cadet, le réfractaire retourne en octobre 1810 auprès de l'abbé Balley et reçoit la tonsure le 28 mai suivant. Et c'est avec tout ce passé que finalement, à l'âge de 26 ans, il arrive à Verrières pour faire sa philosophie en français : sa « faiblesse est extrême ».

Comme Champagnat et Colin, il avait « bon » caractère, mais alors que

ces derniers se virent attribuer pour la conduite la note « très bonne », le futur saint curé d'Ars n'obtint que la mention « bonne ». En effet, s'il travaillait « bien », le résultat demeurerait « très faible ». Et l'on est toujours plus sévère pour la conduite de quiconque paraît bête sur le plan scolaire. Bel exemple de docimologie !

2.8. Marcellin, entré à Verrières, doit étudier sérieusement

Le corps professoral

En arrivant à Verrières, Marcellin trouva un corps professoral des plus réduits : le curé de la paroisse, en même temps directeur de l'établissement, Pierre Périer enseignait avec l'aide d'un professeur laïc, M. Reynaud, originaire de Millery (Rhône), venu l'année précédente. A ces deux maîtres s'ajouta un troisième en ce mois de novembre 1805 : Jean-Baptiste Nobis, clerc tonsuré âgé de 26 ans, originaire de Charlieu (Loire), et qui avait suivi trois années de théologie.

Angoisses des commencements

Marcellin avait alors 16 ans et demi et avait déjà une grande taille. Sa langue maternelle et usuelle était une variante de l'occitan, le franco-provençal. M. Périer jugea l'adolescent beaucoup trop faible dans la langue scolaire, c'est-à-dire la langue française, et cela dans les deux disciplines fondamentales : la lecture et l'écriture. Il le mit donc dans une espèce de classe de transition, dite « Classe des

Commençants », que dirigeait M. Reynaud. Bref, il s'agissait de recommencer l'année de Saint-Sauveur-en-Rue.

Physiquement, Marcellin est le plus grand de la classe ; intellectuellement, il apparaît le plus faible au milieu d'une bande de petits gamins bien plus malins que lui. Son air embarrassé et ses allures de paysan du Danube lui attirent rapidement les railleries de ses camarades. Au moment des repas, il n'ose d'abord présenter son assiette pour être servi, ni demander ce dont il a besoin. La vie n'est pas gaie !

Mais l'adolescent se met ardemment au travail en même temps qu'il sollicite instamment son directeur de lui laisser commencer le latin dans la grammaire de Bistac. On finit par l'admettre, au second trimestre, à monter en Huitième ; comme il a déjà tâté du latin chez son beau-frère Arnaud, il arrive à se hisser parmi les premiers, et sauve ainsi la face de ses 17 ans. Parallèlement au succès scolaire, la franchise de caractère, l'application au travail, une bonne conduite, attirent enfin la sympathie des condisciples, et la première année de petit séminaire s'achève sur un bilan positif.

En novembre 1806, Marcellin entre en Septième. Les effectifs de l'établissement approchent alors de 150 élèves, sans que les conditions matérielles s'améliorent, en dehors des rafistolages exécutés par les jeunes eux-mêmes. Un nouveau maî-

tre laïc, qui avait étudié au Puy, Benoît Chomaraz, vient renforcer le trop menu corps professoral. Mais en dehors de la grammaire, c'est un esprit médiocre. Toutefois, il faut inscrire à son palmarès l'adoption de la célèbre grammaire latine de Lhomond et une meilleure discipline dans la tenue des classes, qui jusqu'alors laissait bien à désirer.

Pour l'année scolaire 1807-1808, nous sommes assez bien renseignés sur Verrières. En dehors du Directeur toujours curé de la paroisse, Pierre Périer, l'établissement compte sept professeurs, sept classes et cinq domestiques. Antoine Chapuy, originaire d'Usson (Loire), âgé de 21 ans, enseigne les « Commençants ». Il ignore le latin. J.B. Bachelard, également originaire d'Usson, âgé de 37 ans, régent la Huitième. Comme Chomaraz, il a étudié au Puy et de plus, il a déjà professé à Monistrol : laborieux et intelligent, il désire entrer au grand séminaire. La Septième est confiée à Claude Crépet, originaire de Chazelles-sur-l'Avieu (Loire). Il a 27 ans, deux années de théologie, bon caractère, est très pieux et paraît capable d'enseigner la grammaire.

Reste la Sixième, avec 28 élèves. C'est la classe de Marcellin Champagnat. Son maître, Simon Breuil, originaire de Roche (Loire), âgé de 20 ans, n'a qu'une année de plus que lui. C'est du reste la première fois que Breuil enseigne, et bien qu'il ait suivi deux années de théologie, il n'est point encore tonsuré. L'administration

diocésaine estime médiocre la capacité du jeune débutant. Les élèves s'en ressentent nécessairement, et si les capacités comme le travail de Marcellin sont suffisantes, la conduite est jugée « médiocre ». En 1808, Marcellin Champagnat n'est pas encore canonisable !...

Il est vrai que le Vicaire Général Bochard ne prend pas de gants pour annoter le corps professoral :

« Ces professeurs, excepté M. Crépet, n'ont point en général le ton et les manières qui annoncent des cœurs pieux et zélés. Il paraît que plusieurs communient rarement ; il n'y a point entre eux et le supérieur une concorde suffisante¹². »

3. PLUSIEURS CIRCONSTANCES CRUCIALES

3.1. Il échappe au service militaire

Parmi les appelés sous les drapeaux en 1808 se trouvait Marcellin Champagnat, âgé de 19 ans, élève de Sixième. Le 10 février le cardinal Fesch l'inscrivit comme élève du séminaire, le libérant ainsi du service militaire. Grâce à cela, il n'eut pas à combattre pour la grandeur d'un État, ni désertier comme le ferait en 1810 le saint Curé d'Ars.

3.2. Il rencontre un guide excellent

Le 11 juin 1806, le petit séminaire de Verrières accueillait un excellent professeur en la personne de M. Antoine Linossier, qui avait renoncé aux cours de Rhétorique au Lycée de Lyon et aux 3.000 francs que l'Université avait attribué à cette chaire.

3.3. Marcellin Champagnat surveillant

En sa qualité de surveillant, Marcellin avait son lit dans une espèce d'alcôve. Aussi, après avoir fait le tour du dortoir, fermé portes et fenêtres, après s'être assuré que tout le monde était couché, il attendait que le ralentissement des respirations lui révèle que tous dormaient¹³. Alors, allumant sa lampe spéciale, il se remettait à l'étude jusque fort avant dans la nuit, épiluchant le « *Selectæ et Veteri Testamento Historiæ* » de Lhomond, puis Quinte-Curce, et enfin Virgile. Parfois il feuilletait fébrilement ses dictionnaires en traduisant une version ou un thème dicté par son professeur.

Cette application à l'étude et cet excès de travail affaiblirent un peu sa santé, mais hâtèrent singulièrement ses progrès... L'année suivante (1809-1810), alors que le futur saint suivait les

¹² Voyages et Missions, n° 119, octobre 1973.

¹³ Cf. FURET, J. Bte, *Vie*, p. 14, Éd. du Bicentenaire, Rome, 1989.

cours de Troisième, Antoinette Montet fit don au petit séminaire du château de Soleillant. La vie demeurerait certes toujours rude, mais les 313 élèves n'étaient plus tant les uns sur les autres. La pension de 12 francs était passée à 15 francs par mois. En août 1809, le fondateur de l'établissement avait quitté Verrières et avait été chargé de la cure de Millery (Rhône). Le nouveau curé et supérieur du petit séminaire était le futur grand-vicaire, Jean-Joseph Barou.

En novembre 1810, Marcellin Champagnat commençait ses Humanités, c'est-à-dire la Seconde qui comptait 24 élèves. Au même moment entrait en classe de Cinquième un élève singulier, âgé de 23 ans, et qui devait jouer un grand rôle dans la vie de Marcellin : Jean-Claude Courveille.

4. LE CONTENU DES RÉSOLUTIONS DE 1832

« Oh mon Seigneur et mon Dieu! Je vous promets de ne plus vous offenser, de faire des actes de foi, d'espérance et de charité et autres semblables toutes les fois que je penserai ; de ne jamais retourner au cabaret sans nécessité ; de fuir les mauvaises compagnies¹⁴. »

« En un mot, de ne rien faire qui soit contre votre service ; mais, au contraire, de donner de bons exemples, de porter les autres à pratiquer la vertu autant qu'il sera en moi ; d'instruire les autres,

de vos divins préceptes ; d'apprendre le catéchisme aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Faites, mon divin Sauveur, que j'accomplisse fidèlement toutes ces résolutions que je prends. »

Désormais Marcellin ne mettra plus les pieds au "cabaret", même pas à Marlihes. Dans le procès d'héroïcité de ses vertus on lit :

« Une religieuse native de Marlihes, décédée à Vernaison, a souvent raconté avoir vu le Serviteur de Dieu en compagnie des autres séminaristes de Marlihes, à la sortie des Offices de l'Église. Ces derniers l'invitaient parfois à prendre avec eux quelques rafraîchissements... Le Serviteur de Dieu n'acceptait jamais, et il trouvait toujours quelque bonne raison pour se rendre immédiatement dans sa famille¹⁵. »

C'est ainsi que nous le montrent les résolutions : *Marcellin Champagnat, un homme maître de lui-même*. Les expressions suivantes le prouvent : « je vous promets de ne plus vous offenser..., de ne jamais retourner au cabaret sans nécessité..., de fuir les mauvaises compagnies¹⁶. » Il possède un grand pouvoir de sublimation, c'est-à-dire des valeurs capables d'orienter et de tirer parti de la force de ses tendances dans un plan supérieur. Si un consacré renonce à des valeurs telles que la constitution d'une famille, l'affection, l'amour d'une femme, c'est parce qu'il aspire à des valeurs qu'il estime supérieures à celles qu'il quitte.

¹⁴ IGM. op. cit., p. 92.

¹⁵ Sum IV, n° 22, p. 60

¹⁶ AFM, 131.

4.1. Quelques conclusions

Le grand Cicéron disait déjà il y a deux mille ans, que les grandes choses ne s'obtiennent pas, en général, par la force des muscles et les dispositions physiques, mais par la réflexion, le discernement et la constance.

Jetons un coup d'œil rétrospectif sur La Valla, reculons de cent quatre-vingt-seize ans et nous verrons Marcellin Champagnat arpentant la paroisse, sûr de lui-même et ayant su gagner la confiance de ses paroissiens. Sûr de leur affection, sûr de ce qu'il doit faire... Nous verrons un homme content et heureux, et une paroisse qui l'admire, l'aime et le tient pour un saint... Nous le verrons plein d'attentions et d'égards envers les personnes âgées, d'indulgence et de compréhension envers les jeunes, de charité et de compassion envers

les pauvres, de bonté et d'amabilité envers tout le monde¹⁷. Un paroissien, Jean-François Badard, dit : « C'était le père de la commune de Lavalla, il a fait un bien incompréhensible dans le pays¹⁸. »

L'exemple et les paroles qu'il nous a laissés sont clairs, concis, tout un programme ! Homme simple et humble, il fut accepté de tous, aimé... et appelé PÈRE ! Son profil a commencé à se dessiner avec les simples et brèves lignes de ses premières résolutions il y a 200 ans. Petit à petit elles se sont affermies et par des engagements successifs se sont précisées jusqu'à offrir la silhouette d'un homme de Dieu pour le Royaume.

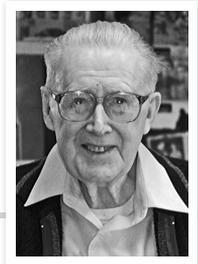
Marcellin a conservé pendant longtemps ce petit cahier comme un trésor qui laissait espérer la vertu et la grâce de Dieu.

¹⁷ *Cuadernos Champagnat*, 1, pp. 84-85.

¹⁸ *Témoignages sur Marcellin Champagnat*, Enquête diocésaine, Appendice 1, p.8.

Champagnat et Colin

HISTOIRE DES MARISTES



**F. Frederick
McMahon**

Une étude, en trois parties, du développement personnel et spirituel de Jean-Claude Colin, SM, et de Marcellin Champagnat, SM, ainsi que de la relation entre ces Maristes dans leurs apostolats respectifs. Nous avons également examiné des lettres en raison de leur incidence sur les événements et les personnages.

Première partie

Une étude du développement personnel et spirituel de Jean-Claude Colin, SM, et de Marcellin Champagnat, SM.

Deuxième partie

Ce que révèlent les lettres – la correspondance : 1828-1835.

Troisième partie

Ce que révèlent les lettres - la correspondance : 1835-1840.
Une conclusion sur la relation Colin-Champagnat.

Cette étude est suivie de deux annexes

Les Frères Maristes membres de la Société de Marie
Les Frères Coadjuteurs
Les douze de Fourvière

Cette étude, vu sa longueur, paraîtra dans 3 Cahiers Maristes successifs : le N° 32, le N° 33 et le N° 34.

PREMIÈRE PARTIE

La période de la naissance jusqu'à la formation au séminaire de Colin et de Champagnat est traitée séparément. Vient ensuite une réflexion concernant les influences du séminaire sur les deux hommes. Par la suite, leur manière respective d'essayer de réaliser la promesse de Fourvière concerne la période qui va jusqu'en 1824 : Colin à Cerdon ; Champagnat à La Valla.

On considère ensuite les effets de la division en deux diocèses de l'énorme diocèse de Lyon, avec Colin s'orientant vers une mission d'apostolat pour le renouveau spirituel des campagnes dans le diocèse de Belley, et Champagnat s'installant à Notre-Dame de l'Hermitage comme maison de formation, dans l'archidiocèse de Lyon.

Viennent ensuite les problèmes de Colin qui commence un nouvel apostolat comme directeur du petit séminaire de Belley, et les problèmes de Champagnat avec Courveille. On évoque ensuite l'échec des Prêtres Maristes à Lyon, le soutien de Colin à Champagnat dans cette crise et le renouveau des Prêtres Maristes à Lyon avec l'arrivée du P. Séon. On souligne parallèlement le site de Belley et les activités qu'y exerce Colin de 1824 à 1828.

La première partie conclut par une évocation de la personnalité et du personnage de Colin, puis de Champagnat. Vient ensuite un essai

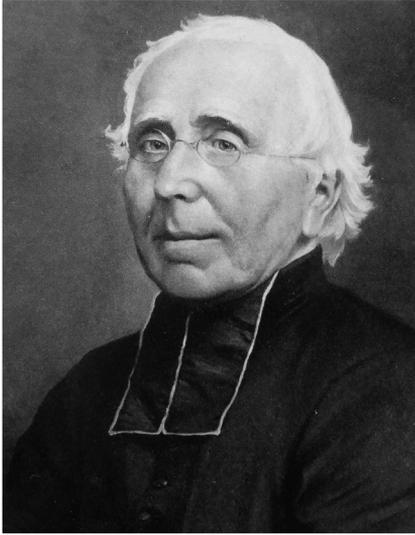
pour comparer la spiritualité et la dévotion à Marie de chacun des deux fondateurs.

Jean-Claude Colin de la naissance au séminaire

Jean-Claude Colin est né pendant la Révolution Française. Ses parents étaient du parti des catholiques qui ont refusé le compromis avec le nouvel ordre des choses. Ils sont morts tous les deux à quinze jours d'intervalle, au printemps 1795, laissant huit enfants parmi lesquels Jean-Claude qui n'avait pas encore cinq ans.

Un oncle et une vieille servante s'occupèrent des enfants. Leur piété était authentique mais ils ne réussirent pas à créer un milieu où l'orphelin, fragile depuis sa naissance, puisse se développer correctement. Le jeune orphelin, ayant vu des scellés sur les immeubles et des visites de police, connut très tôt l'expérience de l'hostilité du monde autour de lui. Il n'est pas étonnant qu'il se soit fermé rapidement sur lui-même, qu'il ait nourri une timidité qui le poussait à fuir les relations sociales, attitude qu'il a gardée toute sa vie. Il était plutôt effacé, il ne voulait pas se mettre en avant et il aimait être seul. Il a donc grandi en garçon timide, mal à l'aise dans les relations sociales, heureux dans la solitude où il s'occupait à lire et à méditer.

« *Seul avec Dieu seul* » : voilà le rêve qu'il poursuivait quand, à 14 ans, à l'époque de sa première communion, il est invité à entrer au petit séminaire.



Jean-Claude Colin

Dans la fervente ambiance du séminaire, avec d'excellents éducateurs, il mûrit sa décision de vivre pour Dieu, tout en prenant conscience des vertus cachées que Dieu voit dans le secret et en privilégiant l'amour de la Bienheureuse Vierge Marie qui a pris la place de la mère qu'il avait perdue. « Il se sentait petit intérieurement et totalement voué à Marie », tel est le milieu qu'il voit et dans lequel il voulait vivre et travailler.

La maladie poursuit Jean-Claude pendant sa formation à la prêtrise, surtout pendant les années du petit séminaire, mais il semblait n'éprouver aucune difficulté à garder un excellent niveau d'études. Une année de Logique à Verrières (1812-1813) le fit rencontrer pour la première fois Marcellin Champagnat, qui était là depuis 1805.

Au grand séminaire St Irénée de Lyon, où Colin entra à la Toussaint 1813, son projet commence à prendre forme. Dès le début de ses études au grand séminaire, il demande au Père Cholleton d'être son directeur spirituel. Ce dernier le convainc de recevoir les Ordres Mineurs et de devenir sous-diacre, ce qu'il réalise le 6 janvier 1814.

Il est confronté à une tension entre le projet d'un ministère pastoral et le désir d'une vie cachée ; il éprouve un réel soulagement quand un séminariste, Jean-Claude Courveille, lui propose avec des mots enthousiastes, l'idée d'une Société de Marie ; il pourrait être prêtre, protégé par l'obéissance et sous la protection de Marie. « *C'est ce qui vous convient* », pensait Colin, quand, avec Marcellin Champagnat et une douzaine d'autres, il donna au projet le nom de Marie.

Marcellin Champagnat de la naissance au séminaire

Marcellin Champagnat est né en 1789, juste avant le début de la Révolution Française. Pendant son enfance il a éprouvé des impressions diverses sur cet événement mémorable. A part sa mère qui était très pieuse, et qui réussit par ses démarches insistantes, à faire réadmettre Marcellin au petit séminaire, une autre femme eut de l'influence sur Marcellin dans ses jeunes années, une religieuse victime de la Révolution, qui vivait chez les Champagnat. C'était sa tante paternelle Louise, re-

ligieuse de St Joseph, qui avait été chassée de son couvent par la Révolution. Elle n'aimait pas beaucoup ce grand événement. D'autre part, le propre père de Marcellin avait accepté la Révolution avec prudence, était devenu un leader municipal et faisait respecter les lois du nouveau Régime. En fait, cela devait être excitant pour le jeune Marcellin de voir son père, officiellement vêtu de l'uniforme de Colonel de la Garde Nationale, et officiant solennellement en certaines circonstances de la vie municipale.

Marcellin Champagnat n'était pas un intellectuel. Il est rentré assez tard au séminaire après avoir entrepris avec enthousiasme les activités de jeune agriculteur lorsque, en 1803, arriva le recruteur ecclésiastique. Marcellin avait alors 14 ans. Après avoir rejoint la vie du séminaire et avoir repris ses études avec détermination, il réussit correctement, mais n'a jamais été parmi les meilleurs. Il avait cela en commun avec Jean-Marie Vianney, futur curé d'Ars, qui était son compagnon de séminaire. En fait, ces deux non-intellectuels ont poussé un commentateur à dire avec ironie : « *Il semble que la sainteté soit inversement proportionnelle à la puissance du cerveau.* »

Nous avons quelques traces de la réussite académique des deux futurs Maristes. Elles viennent de l'examen des résultats de la Classes de Logique

à Verrières (1812-1813). Pour « Conduite » (Très bien) et pour « Caractère » (Bien), Jean-Claude et Marcellin obtiennent le même résultat. Pour « Étude », Jean-Claude obtient « Bien », tandis que Marcellin obtient « Beaucoup de travail » (Ce qui réellement signifie qu'il fait beaucoup d'efforts). C'est sous le titre « Connaissances » que la différence apparaît vraiment ; Colin obtient « Bien », Champagnat obtient « Faible, médiocre ». Pauvre Jean-Marie Vianney qui arrive à la dernière place ; ses connaissances étaient « très faibles¹ ». Il faut être humble pour être saint.

Champagnat arriva au grand séminaire de St Irénée avec Colin. Ils sont restés ensemble de 1813 jusqu'à l'ordination sacerdotale en 1816. Ils ont tous les deux fait l'expérience de la formation sulpicienne ; comme les autres, ils ont été influencés par le charismatique Jean-Claude Courveille et son projet de la Société de Marie ; ensemble ils ont entendu parler de « guerres et de rumeurs de guerre » qui dominaient les conversations du séminaire pendant la période du déclin des pouvoirs de Napoléon. Le cardinal Fesch, Cardinal-Archevêque de Lyon et oncle de Napoléon, n'était pas au sommet de sa popularité au séminaire qui devint le lieu de bouillantes conversations politiques.

En raison de la situation politique, l'année scolaire 1814-1815 fut un

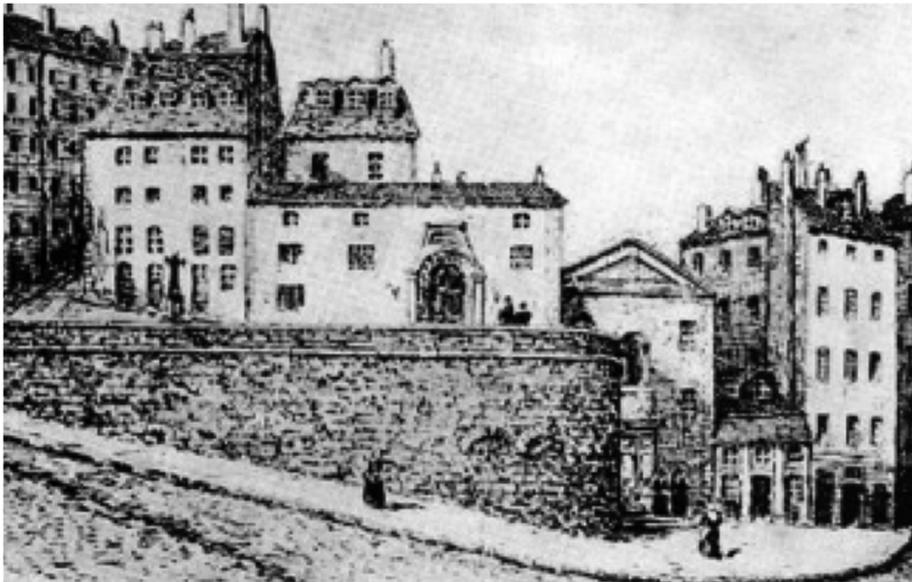
¹ Origines Maristes, Vol. 1, Doc. 22.

échec à St Irénée. Le recueillement était impossible. Il y avait plus de discussions sur la politique que sur la théologie. Jean-Marie Vianney a passé l'année dans sa paroisse d'Écully, sauf de temps en temps où il était présent au séminaire pendant les mois qui ont précédé l'ordination. Marcellin Champagnat était malade et a dû retourner chez lui pendant quelques mois pour retrouver des forces. Pour avoir une idée de la confusion que les séminaristes ont vécue en ces temps troublés, nous devrions garder en mémoire que, le 23 juin 1815, cinq jours après le bain de sang de Waterloo, Colin et Champagnat étaient ordonnés diacres. Peu après Waterloo, les troupes autrichiennes entrèrent dans Lyon.

Influences sur Colin et Champagnat au grand séminaire

Examinons maintenant les styles de vie qui ont eu une influence dans la formation des personnalités de Colin et de Champagnat au grand séminaire. Les règles et règlements du séminaire ont non seulement affecté la formation de ces deux fondateurs, mais ils ont eu aussi un impact sur la formulation des Constitutions et des Règles des Instituts qu'ils ont fondés.

Le Père Gardette, Sulpicien de cœur, avait la charge du séminaire St Irénée. Il a transmis aux séminaristes l'esprit sulpicien et un zèle que rien ne pouvait arrêter. En observant les



Le grand séminaire Saint-Irénée, Lyon

hommes qui sortaient du séminaire St Irénée, nous voyons qu'ils possédaient les traits essentiels de la formation sulpicienne : la notion de Dieu y était hautement développée – les élèves devaient avoir un très vif respect de Dieu et haïr le péché comme une grave offense à Dieu. Le mépris de soi était poussé jusqu'aux limites afin de partager les mystères du Christ surtout son anéantissement dans le mystère de l'Incarnation. On inculquait aux séminaristes l'amour des trois premières places : la crèche, la croix et l'autel. On les exhortait également à avoir une profonde dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, à se consacrer totalement à Jésus et à Marie et à cultiver la dévotion aux anges et aux saints. Le zèle pour l'apostolat par le catéchisme et les œuvres charitables faisait aussi partie de leur formation. La dévotion au Très Saint Sacrement et à la Bienheureuse Vierge Marie comme Médiatrice était très développée de même que la pratique de la vertu d'humilité. Tous ces aspects de la formation ont fortement influencé à la fois Colin et Champagnat.

On peut observer dans un petit livre, d'autres traits de la formation reçue par Colin et Champagnat dans les Règlements et Directives du grand séminaire : le *Guide des Séminaristes* dont chacun recevait un exemplaire. Certaines parties sont significatives de la formation de ces

deux Maristes. Par exemple, la dévotion à la Bienheureuse Vierge Marie y occupait une place particulière.

Confiance illimitée en sa bonté ; recours à elle dans toutes leurs nécessités ; attention à l'honorer dans toutes leurs actions – mais entière soumission à sa volonté ; tout faire en union avec elle ; rester fidèle à de saintes pratiques - prier le Rosaire chaque jour, en pensant aux mystères de notre Seigneur ou de la Sainte Vierge et lui demander ses vertus².

A St Irénée la formation du comportement était également importante dans les règlements comme, par exemple, la charité fraternelle. Toutes les relations avec les voisins étaient basées sur le principe : « Porter les souffrances de toutes sortes qui viennent des autres, et ne rien faire souffrir aux voisins. » Voici quelques extraits de la Règle :

Les séminaristes ne parleront pas de leurs camarades, ou uniquement d'une manière favorable... Supporter leurs fautes comme nous souhaitons qu'ils supportent les nôtres. Pas de propos humiliants, pas de reproches à moins que ce ne soit un devoir de le faire. Pas d'amitiés particulières, mais souci d'édification, d'aimable attention, de douceur, de patience infatigable et de charité envers tous ; saisir toute occasion de rendre service, en veillant qu'il n'y ait rien contre la Règle³.

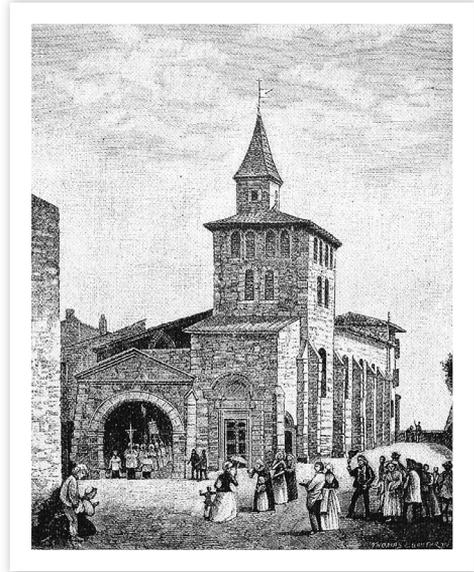
Le règlement prescrivait également aux séminaristes de s'efforcer d'acquiescer un bon esprit :

² *Guide du Séminaire*, dans « Voyages et Missions », n° 126 (F. Louis Laurent).

L'esprit de simplicité ou de sainte enfance,
 l'esprit d'obéissance aveugle, de vie humble et
 cachée, l'esprit de charité et d'ouverture du cœur,
 l'esprit de mort à soi-même et au monde,
 l'esprit de sainte indifférence dans les mains
 de Dieu et des supérieurs⁴.

Ces exemples de Règlements du séminaire sont suffisants pour montrer que ceux qui les observaient fidèlement étaient bien avancés sur le chemin de la sainteté quand ils franchissaient les portes de St Irénée pour la dernière fois. Les contenus du « Guide des séminaristes » ont eu une influence certaine sur Colin et Champaignat au moment de rédiger les Constitutions et les Règles de leur Institut.

Pour les caractéristiques essentielles des études formelles en vue de la prêtrise à St Irénée, nous constatons que les cours de Dogme, de Morale, d'Écriture et de Liturgie prenaient une grande partie de la journée. Il est intéressant de noter que le livre de Louis Bally *Dogme et Théologie morale à l'usage des séminaristes* était le texte utilisé au séminaire. La première édition est datée de 1789 ; une réimpression a été faite à Lyon en 1804. Rigoriste en morale et Gallican dans son traité sur l'Église, ce manuel a été mis à l'index (en 1852) à cause de son gallicanisme. C'est à partir de cet ouvrage que les aspirants maristes ont étudié leur Théologie pendant les deux premières années de leur grand séminaire.



La Chapelle M.-D. de Fourvière à Lyon en 1805

La Règle pour les élèves de St Irénée exigeait « qu'ils emploient à l'étude le temps qui n'était pas utilisé à d'autres exercices de l'emploi du temps⁵. » Les séminaristes devaient soigneusement préparer l'ensemble des matières « en étudiant d'abord l'auteur prescrit, puis en lisant d'autres auteurs qui traitaient le même sujet, mais en ne lisant jamais ces derniers auteurs sans avoir d'abord étudié l'auteur prescrit et sans avoir consulté auparavant les professeurs afin de s'assurer auprès d'eux qu'il était utile de lire ces différents auteurs⁶. »

Le Père Cholleton, directeur spirituel de la plupart des séminaristes du groupe Colin-Champaignat, était aussi

³ *Guide du Séminaire*, dans « Voyages et Missions », N° 127 (F. Louis Laurent).

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

leur professeur de Théologie morale. Il avait reçu une faible préparation (il n'avait que 26 ans) mais il gagnait la confiance de tous comme directeur spirituel. En Théologie morale, il suivait l'opinion rigoriste la plus stricte ou la plus probable. A Rome, ce rigorisme fut abandonné. St Alphonse de Liguori, béatifié en 1816, professait une attitude moins stricte en Théologie morale. Cependant, à Lyon, le rigorisme s'est strictement poursuivi jusqu'en 1832 quand Gousset a introduit l'enseignement de St Alphonse. L'Église de France à l'époque de Colin et de Champagnat était rigoriste et gallicane. L'enseignement de Cholleton était rigide, mais peut-être un peu plus souple que celui des autres. Les prêtres en France, suivaient généralement les normes rigoristes.

Le Père Jean Cholleton, comme son ami le Père Cattet, avait étudié à St Sulpice à Paris et n'avait que 25 ans quand il a été nommé à Lyon. Ennemi de la nouveauté en Morale, il enseignait un rigorisme moral légal, aussi opposé au probabilisme des jésuites qu'au presque probabilisme de St Alphonse Liguori. Il tirait sa maxime favorite des Proverbes 22,28 « *Ne déplace pas une borne ancienne que tes pères ont posée* ». Directeur de conscience de Marcellin Champagnat, il lui a succédé (en théorie) de 1840 à 1845 en ce qui concerne la direction spirituelle des Petits Frères

de Marie⁷. Sa nomination à ce poste fut décidée par le Père Colin.

Champagnat est sorti du séminaire avec cette formation plutôt rigoriste, mais comme vicaire, il a su être sympathique au confessionnal. Le Frère Théodose affirmait : « Le Père Champagnat n'approuvait pas le rigorisme qui détruit la charité dans les communautés⁸. » Dans le Procès d'Information de sa Béatification, nous trouvons ce témoignage : « Le Père Champagnat a entendu beaucoup de confessions à La Valla ; les gens le choisissaient de préférence... Dans ses conseils, il était très paternel⁹. »

Champagnat était déjà mort quand Colin envoya une directive à ses Maristes : « St Thomas pour le dogme, St Liguori pour la Morale, St François de Sales pour l'ascétisme. » Voilà les trois maîtres que Colin recommandaient à ses prêtres. Il est intéressant de noter que, dans les premiers jours à Cerdon, Colin était très scrupuleux en ce qui concernait le confessionnal : « Quand j'eus quitté le séminaire, j'écrivais au Père Cholleton, mon directeur, à tout moment. Je n'osais pour ainsi dire pas faire un pas sans le consulter¹⁰. » Encouragé par Cholleton, Colin a dépassé le rigorisme inculqué au séminaire et choisi d'accepter St Liguori comme maître de morale et de le recommander à d'autres ; c'était bien

⁶ Ibid. N° 126.

⁷ *Guide du Séminaire*, dans « Voyages et Missions », N° 125 (F. Louis Laurent).

⁸ « Témoignage pour la Béatification de Marcellin Champagnat », p. 12.

⁹ Ibid. p.15.

loin du Colin qui avait été formé au rigorisme. Les missions dans le Bugey ont beaucoup appris à Colin ; en fait, la situation pastorale de la région était un vrai champ d'apprentissage pour tous ces jeunes prêtres.

Colin et Champagnat comme, bien sûr, tous les premiers Maristes, étaient soumis au Saint Père et pleins de dévotion pour lui. Le Gallicanisme nationaliste de certains membres du clergé français n'était pas pour eux, comme par exemple le Vicaire Général Bochart. Ils étaient « ultramontains » ; ils regardaient au-delà des Alpes françaises pour trouver leur leader religieux à Rome – le pape.

Donc, la formation dans la ligne de la spiritualité sulpicienne à St Irénée a fortement influencé Colin et Champagnat. La personnalité et le caractère de chacun de ces hommes étaient en partie façonnés, à différents degrés et de manières différentes, par le type particulier de formation reçue à St Irénée.

Mais maintenant la fin de leur temps de formation à la prêtrise approchait. En 1816 la scène politique s'était apaisée et la plupart des aspirants Maristes du groupe ont été ordonnés. Ils ont également avancé dans leur engagement pour la future Société de Marie, car, tout au long de ses années de grand séminaire, Courveille avait continué ses efforts, très prosélytes sur ce sujet. Ainsi, pour les

jeunes disciples de Courveille, l'ordination a été immédiatement suivie par la « Promesse de Fourvière », engagement de former une Société consacrée à Marie, consécration prise à cœur à divers degrés par ceux qui étaient disposés à y donner leur vie.

Premières étapes dans la réalisation de la « Promesse de Fourvière » – Colin

Dans le vaste archidiocèse de Lyon, le Père Courveille, celui qui avait suggéré l'idée de la Société de Marie, a travaillé avec ardeur après l'ordination de 1816. Malheureusement, il n'a pas été assez prudent et a donc perdu les faveurs des autorités de l'archidiocèse. Il a tenté (sans succès) de former un Tiers Ordre de Marie à Verrières, il a obtenu un certain succès avec ses Sœurs de Marie, domiciliées à Rive de Gier et ensuite dans un autre diocèse (Grenoble), mais les quelques frères qu'il a formés à Feurs se sont rapidement dispersés.

Courveille avait le don « d'agacer tout le monde ». Ses fréquents changements d'affectation dans l'archidiocèse n'étaient pas seulement un signe de disgrâce de la part des autorités, mais l'empêchaient aussi d'établir la Société de Marie sur des bases solides.

Jean-Claude Colin, l'un des douze « apôtres » qui avaient signé la Pro-

¹⁰ *Origines Maristes 2*, Doc. 480, Lignes 2-3.



Vue générale sur Cerdon

messe de Fourvière, faisait du bon travail pour la Société de Marie à Cerdon, dans la région nord de l'immense archidiocèse. Comme son frère était vicaire dans cette petite paroisse reculée de Cerdon, il avait à sa disposition tout le temps de travailler à la future Société de Marie. Et il a commencé à écrire. La Règle pour la nouvelle Société commençait à prendre forme, en incorporant sans doute quelques-uns des principes sur lesquels le groupe de St Irénée avait discuté. Pendant une longue période de confiance assurée et de consolations spirituelles sereines, Colin a rédigé une Règle manuscrite

avec ses pratiques, décrite plus tard par le Père Boyer, examinateur, comme faite « plus pour des anges que pour des hommes¹¹. » Cependant, elle a servi de base aux futures discussions avec les autorités ecclésiastiques quant à la Règle définitive et elle est restée un document à mettre entre les mains des hautes autorités ecclésiastiques en vue de l'approbation du nouvel Institut religieux.

Des lettres ont été échangées entre Cerdon et Rome et, lorsque une invitation arrive des Autorités romaines, il est décidé d'envoyer Jean-Claude rencontrer le Nonce Aposto-

¹¹ Dans « Conférences sur l'Histoire de la Société de Marie », J. Coste, S.M., p. 56.

lique à Paris, à qui il leur avait été demandé de s'adresser. Le Père Pierre Colin et Courveille ont été également impliqués dans ces démarches, mais Courveille, étant chargé d'une paroisse, laissa à regret le plus jeune Colin discuter avec les autorités ecclésiastiques : non seulement il n'avait pas de paroisse, mais il avait une Règle en mains. D'autre part, le même Colin qui au début, avait été si timide et timoré dans son apostolat paroissial, était devenu un prédicateur enflammé en chaire. Malgré sa timidité naturelle et son désir de vie cachée, il pouvait « s'imposer avec force et s'enflammer¹² » quand il exposait quelque chose en quoi il croyait – et il croyait passionnément en la Société de Marie.

Jean-Claude Colin était actif en d'autres domaines. Il avait convaincu son frère prêtre de devenir membre de la Société naissante et ensemble ils avaient engagé un processus de fondation d'un groupe de Sœurs.

La nomination d'un nouvel évêque et la création d'un nouveau diocèse par le partage de l'immense archidiocèse de Lyon se réalisent en 1823. Pour les aspirants maristes, ce fut à la fois une surprise et un choc. Les sept années écoulées depuis 1816 avaient été assez maigres – bibliquement maigres – mais cet événement semblait indiquer qu'il n'y aurait pas d'années d'expansion pour eux dans un proche avenir.

A part Jean-Claude Colin et son frère Pierre, prêtre, il n'y avait pas de Prêtres Maristes vivant en communauté et, même dans leur cas, les Colin étaient ensemble uniquement parce que l'un d'eux (Pierre) était curé de paroisse, et l'autre (Jean-Claude) était son vicaire.

Prêtres en communauté, Frères laïcs, Tiers Ordre de Marie, devaient tous les trois constituer la future Société de Marie, mais n'étaient pas très visibles en 1823. Une quatrième branche, acceptée avec réticence par les douze « apôtres » au moment de la Promesse de Fourvière, montrait des signes de vie sous la conduite du « montagnard », le Père Marcellin Champagnat. Son petit groupe de Frères enseignants au sud-est de l'archidiocèse, bien que non autorisé ni par l'Église, ni par l'État, était bien ancré après être passé par une crise de manque de vocations en 1822. Ce groupe était cependant menacé par le Vicaire Général Bochard qui voulait absorber les Frères de Champagnat dans sa propre congrégation.

Ainsi était la Société de Marie quand, comme indiqué plus haut, arriva le grand choc de 1823 : les autorités ecclésiastiques de Rome décidaient de diviser l'immense archidiocèse de Lyon en deux parties. La deuxième, et la plus petite région du récent grand archidiocèse, devenait le diocèse de Belley ; la plus grande

¹² W. Shakespeare, *Henry V*, Acte III, Sc. I, ligne 7.

restait l'archidiocèse de Lyon. Les aspirants maristes étaient maintenant séparés : les deux Colin étant dans le nouveau diocèse de Belley tandis que Courveille et Champagnat restaient dans l'archidiocèse de Lyon. De plus il y avait changement d'autorité pour les deux diocèses, Mgr Devie devenait évêque de Belley et Mgr De Pins devenait Administrateur Apostolique de Lyon. De Pins n'avait pas le titre d'Archevêque, puisque le dernier chef du diocèse, le cardinal Fesch avait refusé de démissionner et avait choisi de résider à Rome. Un mauvais coup pour les Maristes qui ont été séparés et un autre mauvais coup, celui de devoir agir sans connaître les autorités diocésaines – situation difficile pour ceux qui cherchaient à fonder un nouveau groupe religieux.

Division de l'Archidiocèse – Colin à Belley

Conscients des difficultés qui allaient surgir pour les Maristes suite à la séparation des diocèses, les frères Colin écrivent au Nonce Apostolique à Paris, Mgr Macchi, lui demandant de créer une communauté de Prêtres Maristes avant la date officielle de la division de l'archidiocèse de Lyon. La lettre est suivie d'une seconde, puis d'une visite sans succès à Paris par le Père Jean-Claude Colin (mai 1823). L'Évêque du Puy résidait à Paris à ce moment-là. Jean-Claude lui rendit visite dans une dernière tentative pour demander d'installer des Prêtres Maristes dans les lieux d'origine du rêve mariste de Courveille - Le Puy. Tout cela n'aboutit



Vue de Belley

tit à rien. Le Nonce Apostolique remit tout le dossier mariste dans les mains de l'évêque de Belley. Jean-Claude Colin; et ses compagnons devraient entrer en relation avec ce nouveau prélat inconnu.

L'étape suivante a été pour Jean-Claude Colin d'essayer d'amener les nouvelles autorités archidiocésaines de Lyon à libérer des Maristes pour le diocèse voisin de Belley. Avant que l'archevêque De Pins ne prenne possession de son Siège, Jean-Claude Colin prit contact avec les trois Vicaires Généraux ; ils ont été sympathiques mais d'aucun secours. Une deuxième demande aux Vicaires Généraux a été cependant plus prometteuse sur le fait de libérer des aspirants maristes pour le diocèse de Belley. Nous lisons ces échanges de lettres écrites par le plus jeune Colin à l'évêque Devie en mai et en juillet 1824. Finalement, en novembre 1824, les frères Colin n'ayant pu rencontrer l'Archevêque De Pins quand ils se rendirent à Lyon, lui écrivirent pour lui demander une rencontre. Jean-Claude Colin fit seul le voyage, plein d'espoir, mais la rencontre ne se passa pas très bien. Bien sûr, Colin s'attendait à un refus parce que, le mois précédent, le Père Terraillon, un de ceux qui avaient signé la Promesse de Fourvière en 1816, avait tenté de se faire transférer de l'Archidiocèse à Cerdon pour rejoindre les frères Colin ; sa demande avait été refusée. Voici

donc le compte rendu de son entrevue avec l'archevêque dans une lettre à l'évêque Devie, le 27 novembre 1824 : « Enfin, Mgr l'Administrateur a répété plusieurs fois qu'il ne laisserait sortir aucun prêtre de son diocèse. Tout cela, ni ne nous trouble, ni ne nous décourage ; nous ne cherchons et ne demandons que la volonté de Dieu. Et, si votre Grandeur veut bien nous continuer sa bienveillance et sa protection, nous restons de plus en plus pleins de la confiance que la Société demeurera là où déjà elle a pris racine¹³. »

Jean-Claude Colin allait donc faire du diocèse de Belley le théâtre de ses opérations, mais il n'avait pas l'intention de perdre contact avec ceux qui travaillaient autour de Lyon, Champagnat et Courville, tous deux actifs dans cette région.

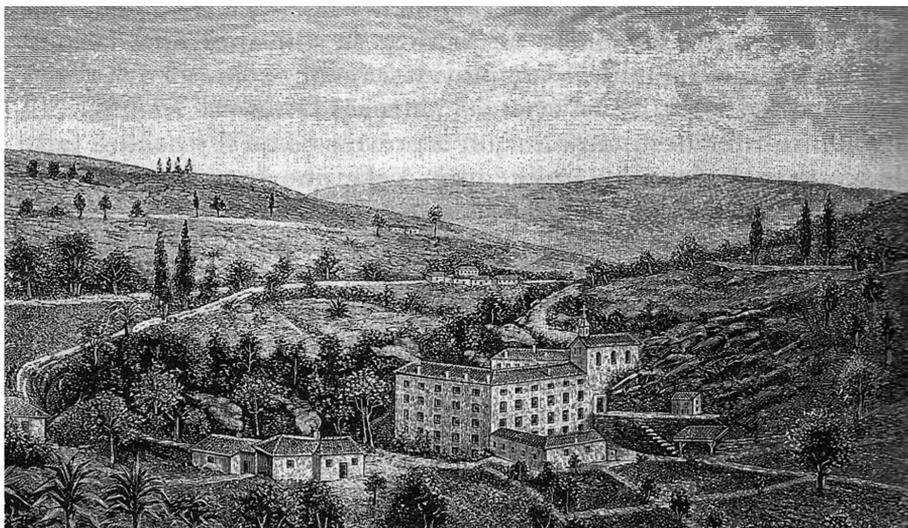
La division de l'Archidiocèse — Champagnat à Lyon

Champagnat, contrairement à Courville, eut immédiatement les faveurs du nouveau chef de l'Archidiocèse, car ses Frères accomplissaient une œuvre chère au cœur de Mgr De Pins, l'apostolat dans les écoles. C'est en 1824 que les évêques de France furent chargés par le gouvernement de l'éducation des enfants des écoles primaires. En Champagnat, De Pins trouvait un homme déjà bien engagé pour ce travail vital.

¹³ O.M. 1, Doc. 121.

Sur le conseil de son ancien Supérieur au grand séminaire, Champagnat demanda aux autorités archidiocés-

saines de nommer Courveille à La Valla pour l'aider dans la formation des Frères. Le Conseil archidiocésain est bref :



L'Hermitage – 1836

« Attendu qu'Épercieux est peu considérable et à la portée des églises voisines, M. Courveille, qui en est le desservant, est autorisé à aller aider M. Champagnat dans son institution de Frères des Écoles¹⁴. »

Date : 12 mai 1824.

En nommant Courveille à La Valla, le Conseil archidiocésain reconnaissait l'importance de l'œuvre de Champagnat, la soutenait financièrement et relevait partiellement Champagnat de ses devoirs en paroisse pour mener à bien son projet¹⁵.

C'est en mai 1825 que la communauté de La Valla s'installa dans le nouveau bâtiment Maison Mère des Frères de Champagnat, qui reçut le nom de Notre-Dame de l'Hermitage. Peu après, l'archidiocèse donna à Champagnat un autre prêtre pour l'aider, Terrailon, celui qui avait vainement tenté d'être transféré au diocèse de Belley. Terrailon, cependant, était réticent à l'idée d'aller à l'Hermitage. Son cœur était resté à Cerdon, comme l'indique sa lettre à Jean-Claude Colin du 31 octobre 1824 :

¹⁴ Décision du Conseil de Mgr de Pins, O.M. 1, Doc.101.

¹⁵ Ibid. O.M. 1, Doc. 98.

« Il est vrai que mon sentiment particulier est toujours le même et que, si cela était en mon pouvoir, vous me verriez arriver au premier jour dans votre petit vallon pour lequel je conserve toujours je ne sais quelle dilection. Néanmoins, je ne vois pas que je puisse rien plus faire de mon côté, du moins pour le moment, sans m'écarter des voies ordinaires de la Providence¹⁶. »

Sa permission de quitter l'Archidiocèse lui étant refusée, Terraillon, suite à la décision du Conseil Archidiocésain, rejoignit le groupe de l'Hermitage après le 25 août 1825 :

« M. Terraillon, aumônier à la charité de Montbrison, sera invité à se rendre à l'Hermitage près de Saint-Chamond pour l'instruction des Petits Frères de Marie¹⁷. »

C'était plus qu'une invitation. Terraillon n'avait d'autre choix que de s'y rendre. A ce même Conseil archidiocésain, l'ambition démesurée de Courveille à été réduite :

« M. Courveille sera averti de se borner pour le moment à l'œuvre de ses Frères de Marie, toute autre vue étant intempestive¹⁸. »

L'expression « ses Frères » est significative. Même le secrétaire archidiocésain ne connaissait pas qui était le véritable responsable des Frères Maristes. Il est vrai que Courveille avait tenté de fonder des Frères des écoles dans ses affectations précédentes, mais son effort n'avait pas abouti. A l'Hermitage, il était avec les

Frères de Champagnat. Ce deuxième groupe de Prêtres Maristes, situé dans l'archidiocèse de Lyon, n'était pas destiné à demeurer stable : Terraillon voulait partir et l'imprévisible Courveille était plein de grands projets, la plupart desquels se sont avérés éphémères.

Champagnat à cette époque n'était pas très engagé dans le recrutement des Prêtres Maristes. Son objectif depuis le temps de la Promesse avait été de créer un groupe de Frères religieux enseignants. La division de l'Archidiocèse avait eu d'immenses conséquences pour lui et pour ses Frères : la faveur totale du responsable de l'Archidiocèse, De Pins ; la construction du « Gratteciel » Hermitage ; le transfert de La Valla ; l'engagement à ouvrir davantage d'écoles – et à accueillir davantage de vocations. L'arrivée de Courveille et de Terraillon, deux décisions émanant en dernier recours du Conseil archidiocésain, avait pour but d'assister Champagnat dans la formation et l'éducation de ses Frères.

¹⁶ O.M. 1, Doc. 115, lignes 36-42.

¹⁷ O.M. 1, Doc. 141.

¹⁸ O.M. 1, Doc. 141.

Développement du diocèse de Belley

Deux jours après avoir écrit sa lettre à Mgr Devie, une lettre dans laquelle il raconte le refus catégorique

qu'il avait reçu de Mgr de Pins en ce qui concerne le transfert de prêtres aspirants maristes de Lyon à Belley, le Père Jean-Claude Colin écrit au Père Courveille, alors à l'Hermitage. La lettre est datée du 29 novembre 1824 :

« Je viens de faire un voyage à Lyon où j'ai eu l'honneur de voir Monseigneur l'Administrateur. Je lui ai parlé des démarches qui se sont faites pour l'œuvre — des Règles, des lettres que vous avez signées au Souverain Pontife et à Monseigneur le Nonce, lettres dans lesquelles nous parlions du règlement de la Société de Marie. Je lui ai dit que ces lettres étaient entre les mains de Monseigneur l'évêque de Belley, ainsi que toutes les autres pièces et les Règles concernant la Société ; que c'est Mgr le Nonce qui a remis le tout entre les mains de Mgr de Belley. Monseigneur l'Administrateur a bien été un peu surpris et étonné, car il m'a dit qu'il ne savait rien de tout cela. Vous savez que nous sommes trois, que M. Déclas est avec nous depuis la Toussaint. Nous croyons que notre nombre s'augmentera bientôt. Nous commencerons à faire quelques incursions apostoliques dans le courant du mois de janvier.

Enfin, nous allons faire une belle cérémonie le 8 décembre prochain, Fête de l'Immaculée Conception. Nous croyons donner le saint habit et le voile à huit ou neuf sœurs de la Congrégation de Marie. C'est la première cérémonie de la Société. Nous espérons que vous nous ferez le plaisir d'y assister. Nous vous attendons tous les trois et, en attendant, nous vous embrassons toto corde.

Nos amitiés à M. Champagnat.

*Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur.*

Colin, prêtre¹⁹

Dans la lettre ci-dessus, Colin parle à Courveille de sa rencontre infructueuse avec De Pins. Il le fait très brièvement, il énumère les principaux points de l'entrevue et se limite à évoquer la surprise et l'étonnement de l'Administrateur concernant le projet mariste. En effet, c'est un re-

proche à Courveille qui n'a pas informé le nouvel archevêque de ce qui concernait la naissante Société de Marie. Après tout, Courveille était dans l'Archidiocèse, Colin n'y était pas. La froideur et la sécheresse de cette lettre contraste avec la chaleur de la lettre que Colin écrit à l'Évêque

¹⁹ Lettre de J.C. Colin à J.C. Courveille, O.M. 1, Doc. 122, lignes 5—30.



La Capucinière

Devie. Même l'invitation finale qui annonce la cérémonie déjà décidée à l'insu de Courveille et lui demandant simplement d'y être présent, pas comme officiant, montre la distance qui séparait donc les frères Colin de celui qui passait extérieurement pour le Supérieur Général de la future Société de Marie.

Pierre, le frère prêtre de Colin, nous donne plus tard quelque idée de l'exaspération des frères Colin en ce qui concerne Courveille à ce moment-là :

« Ah, qu'il a fait tort à la Société de Marie aux commencements ! C'était une tête folle... Qu'il nous

a fait souffrir ! Ayant ce bref précieux en sa possession pendant quelque temps (la lettre du Pape en réponse aux aspirants Maristes) il (Courveille) la montrait partout, même en voiture publique. Il l'avait même toute salie avec ses doigts. Nous le lui retirâmes adroitement²⁰. »

Plus tard l'un des premiers Maristes, M. Séon, qui comme séminariste, vénait Courveille, nous donne la clé de la perte de popularité de ce dernier chez ceux qui s'efforçaient d'instituer une société religieuse :

« Il était bon pour commencer une chose, mais il n'était pas propre à la continuer, à la soutenir et surtout à la conduire. Sa conduite attirait un peu le ridicule sur la Société naissante²¹. »

Les cinq années suivantes on trouve Jean-Claude Colin engagé dans un travail de renouveau spirituel, prêchant des missions paroissiales dans les coins reculés du diocèse, la région montagneuse du Bugey.

Cette activité constituait pour eux une source supplémentaire de satisfaction car ils suivaient l'exemple d'un héros du séminaire, St Jean-François Régis qui faisait un travail apostolique semblable deux siècles plus tôt.

Pierre Colin, comme curé et directeur spirituel des premières Soeurs, restait en ville tandis que les deux autres, Jean-Claude Colin et Etienne Déclas, partaient pour leur première mission paroissiale, à La Balme.

Suivirent des années d'efforts intenses, mais aussi d'exultation spirituelle pour ces missionnaires simples. Le Père Jallon les rejoignit bientôt (octobre 1825) après que les Maristes de Cerdon se soient installés à Belley (c'était la volonté de Devie). Devie voulait avoir les prêtres missionnaires sous ses yeux et superviser la formation et les activités des quatorze membres de la « Congrégation des Filles de Marie », qui comme groupe religieux diocésain, étaient sous sa responsabilité.

Ils allèrent donc de Cerdon à Belley en 1825. Jusqu'en 1829, Colin était très engagé dans son apostolat - missions paroissiales dans les campagnes. St Jean François Régis aurait été fier de lui et de ses compagnons qui travaillaient à « la même vigne ».

Difficultés dans l'Archidiocèse de Lyon

Peu après la division de l'Archidiocèse survint un événement qui aurait pu briser le projet mariste. A Notre-Dame de l'Hermitage, Courveille fut gravement compromis dans une relation sexuelle avec un des postulants. Depuis son arrivée, il avait subi une série de revers humiliants : il avait essayé sans succès de se faire élire comme Supérieur des Frères ; il n'avait pas réussi à obtenir la nomination d'un chef parmi les trois prêtres et son effort pour mettre en place un grand centre mariste à Charlieu avait échoué. En outre, il n'était pas aimé par les jeunes Frères en formation à l'Hermitage. Après dix ans de vains efforts pour établir la société dont il était convaincu que la Sainte Vierge l'avait chargé de fonder, il a « craqué ». En outre, sa conduite était telle qu'il était susceptible d'un geste désespéré.

La faute sexuelle de Courveille fut un coup de massue pour ses compagnons maristes. Pour certains, cela aurait pu apparaître comme la fin du mouvement mariste, car il s'agissait de l'effondrement de l'homme qui l'avait inspiré. Après être-allé à l'abbaye d'Aiguebelle pour un « pèlerinage », comme il l'appelait, Courveille a ensuite écrit à nouveau à ses compagnons de l'Hermitage leur offrant de démissionner ou de revenir, s'ils acceptaient de le recevoir.

L'affaire était si grave que Jean-Claude Colin se rendit à l'Hermitage



Vue de la Neylière Pomeys

pour s'entretenir avec Champagnat et Terraillon. Nous ne savons pas s'il avait été spécialement convoqué ou s'il était là par hasard. Compte tenu de la « difficulté de la distance » qui séparait les gens à cette époque, il semblerait que Colin ait reçu un appel spécial. C'était Terraillon qui savait tout sur l'incident et qui poussait fort pour que l'offre de démission de Courveille soit acceptée.

Les deux autres hésitèrent. Champagnat, qui considérait Courveille comme l'instigateur et le « leader » du mouvement mariste, se sentait également obligé envers Courveille à cause de certains arrangements financiers. D'autre part, Colin qui, avec son frère, avait beaucoup souffert des folies de Courveille, peut avoir été tenté de voir cet événement comme une occasion de se débarrasser de Courveille qui faisait obstacle au progrès des Maristes. Il avait cependant besoin de prendre du recul pour réfléchir à la situation. Tout d'abord, il aurait été dan-

gereux pour la cause de perdre l'inspirateur du mouvement mariste. Puis il y avait aussi la question du remplacement d'un leader. Au tout début, au temps du séminaire, Colin avait simplement eu l'idée de servir la cause, pas d'en être le leader : « Je n'aurais jamais eu le courage de proposer cette idée. Je pouvais m'occuper du mouvement sans avoir l'air d'en être l'instigateur. A partir du moment où le P. Courveille a expliqué son projet de Société de Marie, je me suis dit : " C'est pour Toi, Colin ", et j'ai rejoint le groupe²². » Il est clair que Colin était sans ambition personnelle ; il ne voulait pas voir cette crise de Courveille comme une possibilité de remplacer celui qui avait été accepté par beaucoup (pas tous) pour être leur leader. A la division de l'archidiocèse, Colin préconisa que le Vicaire Général Cholleton, leur guide au grand séminaire, soit donné aux Maristes comme leur leader. Il y avait aussi le fait que Courveille était prêtre de l'Archidiocèse de

Lyon alors que Colin, maintenant installé à Belley, n'était pas sous la même juridiction. Devait-il intervenir dans un diocèse qui n'était pas le sien ?

Malgré les réticences des deux autres, Terraillon l'emporta. « Quant à moi, dit-il, je n'ai pas changé. J'ai gardé ma première opinion. Vous allez manquer là, leur ai-je dit, une belle occasion qui peut-être ne reviendra plus. Ils ont été frappés par mes paroles et ont décidé de signer la lettre d'acceptation de démission que j'avais pris soin d'écrire d'avance²³. » Tous les trois - Terraillon, Champagnat et Colin - ont signé la lettre acceptant la démission offerte par Courveille.

Les Prêtres Maristes dans le diocèse de Lyon en 1828

Avec le départ de Courveille en juin 1826, il ne restait à l'Hermitage que Champagnat et Terraillon. Mais ce dernier n'y demeura pas longtemps. Il n'avait jamais été satisfait de sa nomination à l'Hermitage pour aider à préparer les Frères à leur apostolat, c'est pourquoi il saisit l'occasion d'aller prêcher le jubilé d'indulgence dans l'archidiocèse. A

partir d'octobre 1826, Champagnat était seul.

Jusqu'en 1826, il y avait donc eu trois hommes essayant de donner vie aux différents aspects du « rêve mariste » : Courveille et Champagnat dans l'Archidiocèse de Lyon, et Jean-Claude Colin dans le diocèse de Belley. L'importance de leurs propres préoccupations empêchait beaucoup de contacts, sauf par lettre, mais de temps en temps, ils avaient l'occasion de discuter de certains sujets lors des retraites du clergé, au moins jusqu'en 1823, l'année de la division de l'archidiocèse. Un livre précieux du grand séminaire atteste que les aspirants maristes s'y rencontraient aux retraites pastorales et à d'autres moments de l'année²⁴.

C'est en 1826 que nous avons le début de la correspondance entre les responsables maristes, Colin et Champagnat. En octobre de la même année, ce dernier est arrivé à s'entendre avec Courveille concernant des arrangements financiers. Mention est faite de cette opération dans une lettre, la première qui nous est parvenue de Colin à Champagnat ; elle est datée du 5 décembre 1826 :

« Mon Père et très cher ami,

De retour d'une mission, j'ai trouvé votre lettre au collège [le petit séminaire à Belley], elle nous a fait un très grand plaisir. Oui, resserrons-nous tous par les liens d'une sainte union en Christ. Nous avons tous le même but qui est la gloire de Dieu et notre propre sanctification. Dieu nous avait unis de vues et de sentiments pour un même projet qui doit tourner à sa gloire, mais les desseins de Dieu

sont au-dessus des conceptions humaines. Il veut pour le moment que nous soyons unis d'esprit et non de corps. Il veut que nous travaillions, d'une part, à une œuvre que nous regardons comme la plus importante tandis que, d'autre part, nous ferons ce que nous pouvons pour sa gloire. Rien ne résiste à sa volonté. Lorsque le moment sera venu, il saura rassembler tous les enfants de la Tendre Marie et ne faire qu'une seule bergerie sous un même chef et une même règle. Que les retards et les contradictions ne nous fassent point perdre confiance ; les œuvres de Dieu vont lentement. Nous applaudissons aux progrès que fait votre chère communauté. Je vous avoue que vos chers Frères me sont souvent présents à l'esprit. Je ne puis assez admirer les bénédictions que Dieu répand sur cette œuvre si intéressante et si nécessaire pour former le jeune âge. Je les embrasse tous ainsi que vos novices. Quel bonheur pour eux d'être des enfants de Marie, les Frères de Marie, d'une mère si tendre et si puissante ! Pour nous, cher ami, nous sommes contents. Le Collège est entre les mains de la Société ; nous ne faisons qu'un avec M. Pichat qui est plus que jamais dévoué à l'œuvre. Nous venons de donner deux missions à la fois et demain nous partons pour commencer la quatrième depuis le mois d'octobre. Le Bon Dieu nous soutient ; nos santés ne vont pas mal. Nos Sœurs s'augmentent en nombre ; leur maison va bien. Vous savez qu'elles ont fait profession. D'après votre promesse, nous vous attendons après le jubilé ; ne manquez pas de parole. Nous nous réjouissons grandement d'apprendre que vous en avez terminé avec M. Courveille, cette affaire nous a beaucoup inquiétés pour vous. C'est l'heure du souper. Nous vous embrassons tous en Jésus et Marie.

Je suis, avec la plus grande estime et mon affection particulière, tout vôtre,

Colin cadet, missionnaire.

P.S. Mes amitiés à M. Terrailon ; je pense qu'il est toujours à Lyon²⁵. »

Cette lettre, tandis qu'elle montre le désir d'union entre les aspirants maristes de Lyon et ceux de Belley, indique également l'absence de toute perspective immédiate d'y parvenir. D'après son ton général, nous recueillons que Colin, pas encore élu à la tête de ses confrères, a déjà un certain ascendant sur eux. C'est compréhensible quand on se rappelle que c'est Colin qui a conduit les affaires avec le Nonce Aposto-

lique, qu'il était déjà en relation avec Rome et avec les évêques de Belley et de Lyon.

C'est également Colin qui se mit à écrire une Règle pour les prêtres de la Société de Marie. Il est clair aussi qu'il n'a pas perdu l'espoir de voir Terrailon devenir membre de la future Société de Marie. Mais, demander à Champagnat de « donner mon amitié (Colin) » au prêtre que Cham-

²⁵ Lettre du P. Colin au P. Champagnat, O.M. 1, Doc. 169.

pagnat considérait comme un déserteur, est évidemment l'attente d'une héroïque charité de la part du futur Saint.

Nous pouvons détecter plus qu'une simple hyperbole dans les mots de Colin :

« Le Collège est dans les mains de la Société. » Le petit séminaire de Belley a bien sûr accueilli les missionnaires maristes qui, cependant, n'étaient pas membres du personnel, mais seulement pensionnaires. Certains enseignants peuvent en effet avoir été favorablement influencés par les Maristes, mais Colin et ses disciples n'avaient pas encore été appelés à diriger le séminaire qui, sous la direction de M. Pichat, a certainement été dirigé par un bon prêtre qui envisageait de devenir Mariste.

Le départ de Terraillon de l'Hermitage réduisit le moral de Champagnat à son plus bas niveau. Il n'était pas encore complètement remis de la maladie très grave qui l'avait frappé à la fin de 1825 et il devait maintenant s'occuper seul de tous les aspects de la vie de l'Hermitage. En mai 1827, il écrivit avec émotion aux autorités archidiocésaines pour leur demander l'aide d'un prêtre à l'Hermitage. Les autorités décidèrent enfin de lui envoyer le jeune M. Séon. C'était un don de Dieu.

En tant que diacre, Séon avait passé quelque temps à l'Hermitage et avait aimé ce qu'il y avait vu. Il se lança de tout son cœur dans les tra-

voux divers qu'il trouvait à faire. Il a été captivé par l'idée du projet mariste, enthousiasmé par l'idée de le mettre en œuvre. Puis il y eut un choc brutal, selon le récit de Séon, quant aux origines maristes, Champagnat émit des doutes sur l'émergence de la branche sacerdotale de la Société. Il ne fait aucun doute que Champagnat repensait à la désintégration du groupe de trois prêtres en 1826 (départ de Courville et abandon de Terraillon) et il doutait des prêtres de la Société. Ce ne fut qu'une phase passagère-pour Champagnat, mais ses paroles avaient tellement choqué Séon que, faute d'avoir obtenu l'autorisation d'être transféré à Belley rejoindre le groupe des Maristes, il entreprit d'avertir les Maristes au grand séminaire pour que d'autres diacres et prêtres deviennent membres du groupe Mariste à Lyon.

L'enthousiasme de Séon et le retournement de Champagnat en faveur de la branche sacerdotale, ont conduit à la constitution d'une nouvelle communauté de prêtres à l'Hermitage et, quelques années plus tard, à l'émergence d'un second groupe de Prêtres Maristes dans l'Archidiocèse, à Valbenoîte, près de St Étienne. Certains commentateurs considèrent le pèlerinage de Champagnat au sanctuaire de Notre-Dame de Valfleury le 25 juillet 1828, comme un acte d'action de grâce pour sa confiance retrouvée dans la branche sacerdotale de la Société de Marie.

Ainsi, environ un an et demi après les étapes qui ont pris fin avec l'arrivée



Vue d'ensemble de Valfleury

de Séon à l'Hermitage, nous retrouvons cette communauté de Maristes dans un processus de croissance. Un confrère supplémentaire est arrivé (Bourdin, encore diacre) et Champagnat écrit alors pour demander un compagnon de plus. Avant de mettre en avant les besoins des Frères et de leur travail - besoins qui motivaient sa demande - le Supérieur de l'Hermitage faisait clairement savoir qu'il avait un

objectif encore plus large, c'est-à-dire de faire connaître le travail de la Société de Marie dans son intégralité et en particulier le rôle qui sera joué par les prêtres qui aspiraient à en faire partie.

La lettre de Champagnat au Vicaire Général Cattet est écrite le 18 décembre 1828 ; elle montre une fervente renouvelée de Champagnat pour les Prêtres Maristes :

« Je vous prie de me faire connaître que cette œuvre n'est pas de Dieu, ou favorisez-en de plus en plus le succès. La Société des Frères ne peut pas positivement être regardée comme l'œuvre de Marie mais seulement comme une branche postérieure à la Société elle-même²⁶. »

²⁶ Lettre du P Champagnat au P. Cattet, O.M. 1, Doc. 185, lignes 9-13.

Dans un compte rendu des origines maristes, un célèbre historien affirme :

« En un premier temps, M. Champagnat réussit par sa ténacité à redonner vie à la branche des prêtres dans le diocèse de Lyon. Arguant des besoins très réels de l'œuvre de l'Hermitage, il obtint successivement M. Séon et M. Bourdin, reconstituant ainsi une communauté sacerdotale mariste gardant au corps principal de la Société son caractère supra-diocésain. C'était une carte maîtresse que le Fondateur des Frères jetait ici dans le jeu complexe de la Société. Elle seule rendra possible les succès ultérieurs²⁷. »

Prêtres Maristes dans le diocèse de Belley jusqu'en 1828

Nous avons vu comment Jean-Claude Colin a uni loyalement ses forces avec celles de l'évêque de Belley quand, en 1824, il a compris qu'un arrangement avec l'archevêque de Lyon était impossible.

Sous la direction de Mgr Devie et avec deux autres (son frère Pierre et Déclas, ce dernier étant arrivé à Cerdon en octobre 1824), il forma une petite équipe missionnaire qui, de 1825 à 1829, à partir de Cerdon, puis de Belley, travailla dans les montagnes du Bugey, prêchant simplement des missions paroissiales sans bruit ni controverse – missions qui ont conduit au pardon et, dans certains cas, à la conversion.

Lettres de Colin à Champagnat

Juste vers le milieu de sa période de missionnaire diocésain, écrivant de Belley, Colin répondit à la lettre de Champagnat. Nous pouvons noter ici que nous n'avons en dossier qu'une des lettres de Champagnat à Colin, car ce dernier avait volontairement brûlé ses papiers à au moins trois reprises, faisant un feu de joie des lettres et autres documents qu'il avait reçus. On suppose que les lettres de Champagnat à Colin ont été consommées dans le brasier. Quel dommage !

Dans les premières étapes de cette étude, nous avons examiné l'influence des expériences de la petite enfance et de l'impact de la formation sulpicienne sur les jeunes Colin et Champagnat. Avant de nous

²⁷ O.M., Introduction à la 3^e partie, vol. 1, page 425, lignes 30-36.

tourner vers les ressemblances, réfléchissons maintenant aux aspects de la personnalité, du caractère, de la spiritualité et de la dévotion mariale que ces deux hommes ont affichés dans l'âge mûr et que l'on trouve dans leurs lettres.

La personnalité et le caractère de Colin

En soulignant le caractère de Jean-Claude Colin, le Père Coste SM, a essayé d'éviter une vue trop subjective du Fondateur des Maristes en appliquant une méthode de type analytique en vogue ces derniers temps. Cette méthode distingue trois propriétés de base qui définissent un caractère : l'émotivité, l'activité et la faculté de retenir.

On observe une émotivité évidente chez Colin à l'âge mûr, se manifestant par une impulsivité explosive – par exemple, dans des lettres sur l'impulsion du moment à Mère St Joseph. Colin était un homme qui changeait facilement – versant des larmes et émotionnellement bouleversé quand il faisait ses adieux à ces hommes qui s'embarquaient pour l'Océanie et aussi quand il recevait les nouvelles de la mort d'un confrère. Par ailleurs, il peut s'enflammer dans ses paroles, comme par exemple dans certaines confrontations avec l'évêque Devie.

La susceptibilité est une autre facette de la forte personnalité de Colin, observée dans ses rapports avec l'évêque Devie et Mère St Joseph. On

peut observer aussi sa sensibilité aux affronts, réels ou imaginaires, dans la question de la rédaction des Constitutions Maristes par le P. Fabre, et plus tard, dans une dispute concernant les origines de la Société. Dans les affaires de l'Église, sa très haute sensibilité lui faisait prendre conscience du mal qu'on pouvait faire en cherchant à attirer l'attention, le prestige, la publicité, etc. de là, son insistance sur « être caché et inconnu ». Plus légèrement sur sa susceptibilité, on a dit que l'on pouvait facilement, à partir de son visage, dire ce qu'il pensait de la qualité de la lecture au réfectoire.

Avec Colin, nous trouvons un profond besoin d'action, comme en témoigne ce qui suit : La force qu'il trouvait pour faire face aux difficultés et aux obstacles, la ténacité qu'il affichait dans la poursuite de son objectif ; la méthode habile qu'il utilisait comme moyen d'arriver à ses fins. Dans tous les objectifs qu'il a poursuivis, il s'est toujours montré indépendant du jugement des autres. De même, sa gaieté et sa vivacité dans certaines occasions traduisaient une simplicité sans bornes.

Colin avait un esprit très large. Planifier, faire des préparations à l'avance et voir les conséquences lointaines d'un acte, telles étaient les caractéristiques propres de son action. La manière dont il rappelait les offenses passées – très perceptible dans sa correspondance avec Mère St Joseph – était un autre aspect de sa mémoire, comme son goût pour les vieux souvenirs, la nostalgie des pre-

mières missions et les anecdotes répétées à maintes reprises sur son premier voyage à Rome. Sa prudence et son sens de l'économie en matières financières – il n'a jamais toléré les dettes – étaient révélateurs d'un esprit honnête. Et, surtout dans ses dernières années, il y avait chez lui une tendance générale à revenir sur le passé, à revivre des événements bien remémorés et à apprécier leur humour.

Colin était une personne passionnée. Comme tel, il était homme à s'identifier à son travail et à se concentrer exclusivement sur l'objectif qu'il s'était fixé. Il avait certainement l'ambition de réussir – non pour lui-même, mais pour la cause qu'il défendait. Ainsi, il a façonné en lui cette autorité qui impose le respect et l'obéissance. Cet engagement en faveur d'une ambition de toute la vie, la Société de Marie, a conduit Colin à un état de tension permanente et a créé chez lui à la fois une capacité de travail et une indifférence aux plaisirs sensibles. Cela l'a également conduit à l'absence de vanité et d'ostentation, mais aussi – ce n'est pas un heureux résultat – à la tendance à utiliser les autres :

« Mais vissez votre courage sur un lieu qui adhère et vous n'échouerez jamais²⁸ » : c'est une citation qui s'applique à Colin. Stimulé par les besoins de l'œuvre à laquelle il s'était consacré, Colin a commencé à manifester les aspects de son caractère d'âge

mûr mentionnés plus haut. Après avoir surmonté la timidité initiale et le scrupule éprouvé à Cerdon, après 1816, Colin s'est engagé dans les activités de la Société de Marie. Cette transformation s'est appuyée sur ses ressources et sur ses capacités d'émotion jusqu'à la date de son départ à la retraite comme Supérieur Général en 1854. Sa timidité en société, sa peur de l'action, sa nostalgie pour la retraite, son désir de vie recluse étaient toujours présents. Ces qualités persistaient mais restaient au service de ses activités dans la poursuite de la cause Mariste. Après 1854, sa demande d'activité n'était plus vive et des attitudes détachées d'une extrême activité commençaient à s'affirmer en lui.

Pour Colin, comme pour d'autres personnes de ce type, lorsque sa mémoire hautement développée ne fut plus appliquée à des tâches urgentes à accomplir, elle favorisa chez lui une paralysie dans les activités mineures à sa portée lorsqu'il eut cessé d'être le Supérieur Général des Maristes. D'une certaine manière, il était condamné à souffrir le dilemme de Hamlet : « Penser avec précision les événements²⁹. » A force de prévoir trop clairement les différentes possibilités d'un plan d'action, Colin commençait à hésiter et ne pouvait plus arriver à une décision, par exemple finir les Constitutions pour les Sœurs Maristes et aussi celles des Prêtres Maristes et des Frères de St Joseph.

²⁸ W. Shakespeare, *Macbeth*, I, vii, 59.

²⁹ W. Shakespeare, *Hamlet*, IV, iv, 40.

Les contradictions dans son caractère manifestent la complexité de la personnalité de Colin. Pour lui, une harmonieuse synthèse des caractéristiques de base n'est réalisée qu'à l'âge mûr, lorsque, de 26 ans à 60 ans, la passion pour la Société de Marie est son unique but et pour lequel il a donné le meilleur de lui-même.

Personnalité et caractère de Champagnat

Le caractère de Marcellin Champagnat était tout différent de celui de Jean-Claude Colin. Son père était meunier : l'homme dont la plupart des gens du village avait besoin, l'homme vers qui on allait soit pour régler des affaires, soit pour ce qui concernait la ville de Marllhes. Marcellin était en contact avec les gens ; son père était à la disposition de tout le monde et pour toutes sortes de sujets, et son fils Marcellin était habitué à rencontrer les autres. Comme travailleur agricole, Marcellin avait développé toutes sortes de compétences pratiques ; pour lui le monde était le lieu où il travaillait. Cela se retrouve plus tard dans une lettre qu'il écrivit à un évêque : « Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues³⁰. »

Champagnat était donc profondément ancré dans le réel, il était dans « l'ici et maintenant » - dans le

travail manuel et les affaires temporelles. Plein d'ardeur et dynamisme par nature, réaliste et immergé dans la vie, il était soutenu par une foi inébranlable, un dynamisme et un enthousiasme qui l'ont conduit à poursuivre jusqu'au bout les objectifs qu'il avait en vue avec une grande ténacité et sans faiblir.

Bien que limité sur le plan strictement intellectuel, Champagnat n'avait pas de limites comme homme de cœur et d'action. Chez lui, il y avait à la fois la force de volonté et la tendresse du cœur. Sa force de volonté animait toute sa vie et son cœur ardent aimait fortement. En retour, Champagnat était aimé sans réserve. Certaines de ses lettres à ses Frères montrent sa grande affection, par exemple : « Le temps me semble long uniquement parce que je ne suis pas au milieu de vous. » « Je vous tiens tous très chers à mon cœur » (18 mars 1828). « Dites aux Frères combien je pense à eux et avec quelle ardeur je désire leur bonheur... que nos bons Frères malades, que j'aime de tout mon cœur, continuent à être bien soignés et bien nourris » (20 mars 1838)³¹. Avec simplicité et piété, il conduisait la vie de ses Frères vers leur but suprême.

Toujours de bonne humeur, Champagnat avait conscience des personnes et de leurs besoins. Il possédait également une aptitude péda-

³⁰ Lettres de Marcellin Champagnat, p. 192.

³¹ Lettres de Marcellin Champagnat.

gogique naturelle. De par sa mère, il partageait les solides traditions chrétiennes du passé et de par sa tante, sœur de Saint Joseph, venait le don précieux d'une conscience plus profonde de la vie spirituelle et peut-être aussi les premiers projets pour l'apostolat de l'éducation chrétienne. Son père, officier loyal de la République, par ses actions en tant que fonctionnaire sous la Révolution, ouvrit à son fils les perspectives du nouvel ordre social³².

La privation d'enseignement précoce a beaucoup influencé Champagnat tout au long de sa vie. Sa scolarité n'ayant commencé qu'à l'âge de quatorze ans, il se trouvait donc handicapé au niveau scolaire. Comme mentionné plus haut, dans le dossier du petit séminaire pour sa dernière année à Verrières, il a cette seule appréciation : « Faible pour les connaissances ». Néanmoins, le même rapport indique que son application était notée « Très bien ». Une conséquence heureuse du retard de Champagnat dans les études formelles fut son intérêt pour donner une éducation primaire solide aux jeunes.

Il y avait cependant des attitudes caractéristiques de Champagnat qui ont probablement été influencées par son manque de stature académique. Par exemple, il est évident qu'il se sentait mal à l'aise face à des gens hautement instruits. Sa réti-

cence à rencontrer le Vicaire Général Bochard³³ en est un exemple comme aussi son apparente passivité face à certaines autres crises avec les autorités archidiocésaines - l'union projetée de ses Frères avec les Frères du Sacré-Cœur de M. Coindre et une proposition d'union, cette fois-ci avec les Clercs de St Viateur de M. Querbes. Dans ces deux cas, Champagnat ne défendit pas vigoureusement sa position mais semblait simplement espérer et prier pour que la crise soit évitée ou que ses amis lui viennent en aide. Il en fut sensiblement de même dans l'épisode Bouchard et encore dans sa déférence pour Courveille lorsqu'il est arrivé à l'Hermitage et aussi dans la plupart de ses relations avec son Supérieur Général, Colin, surtout dans l'affaire de Verdélais. Bien sûr on peut prendre en compte son humilité dans toutes ces questions, mais ce n'est pas le même Champagnat que celui qui a conduit ses frères avec assurance, vigueur et élan.

La spiritualité de Colin

La tristesse des années d'enfance de Colin a commencé avec la mort prématurée de ses deux parents alors qu'il n'avait que cinq ans. Leurs morts sont dues aux souffrances subies sous le gouvernement révolutionnaire qui les poursuivait en raison de leur fidélité à la foi

³² Quatre paragraphes basés sur « Voyages et Missions ».

³³ Bochard voulait absorber les Frères de Champagnat dans sa propre Société.

catholique. Le monde n'a pas été tendre pour Colin ; il apprit à se méfier. Pour ce jeune homme le monde était mauvais et cela a créé en lui la peur du monde. Il préférerait rester caché et inconnu, et prêt à adopter l'attitude « ce qui est caché en moi, c'est ce que l'on ne peut me prendre. » Son attitude de jeunesse à l'égard du monde était tout à fait différente de celle de Champagnat. Ainsi l'humilité que les deux hommes ont pratiquée, avait des fondements différents.

L'éducation que Colin a reçue d'un oncle et d'une gouvernante sévère ne lui a pas permis d'aimer le monde. Il a cherché à éviter le contact avec les gens et avec le monde en général. Il choisit de vivre un style de vie solitaire où il peut prier et converser avec des amis célestes.

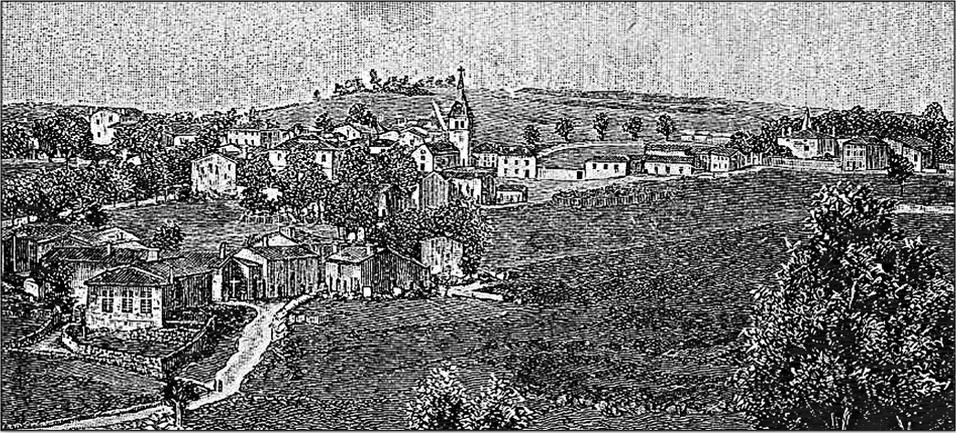
A l'âge de quatorze ans, sur la suggestion de son confesseur, Colin a décidé de suivre son frère aîné Pierre ; il est allé au petit séminaire, pensant que là, son rêve de vivre pour Dieu seul pourra se réaliser. Au petit séminaire de St Jodard, d'Alix et de Verrières, sous l'influence d'excellents maîtres, son désir de servir Dieu s'est renforcé. Dans l'atmosphère austère de ces petits séminaires, il a trouvé des conditions favorables à une vie de vraie solitude avec Dieu. Parmi les premiers ouvrages qu'on lui a donnés à lire au séminaire, un livre qui allait influencer

toute sa vie était « La vie cachée en Dieu » de Boudon. Pourtant, Colin n'a pas accepté pleinement l'idée de la prêtrise ; cela le conduit à divers scrupules. Il était troublé par l'affrontement entre son désir de solitude et les exigences du sacerdoce diocésain pour la pastorale, le contact avec tant de monde. Quand Courveille a parlé d'une Société de Marie, Colin a vu son avenir - une vie cachée dans une congrégation religieuse et l'exercice du sacerdoce bien encadré.

Après son ordination, Colin fut envoyé dans la tranquille paroisse de Cerdon où son frère Pierre était curé. Pendant six ans, Jean-Claude Colin a connu une période de consolations au cours de laquelle il a eu la conviction profonde que le projet de la Société de Marie allait réussir. Ce fut pour lui une grâce spéciale, « un mouvement intérieur presque irrésistible³⁴ » qui a fait du séminariste un Fondateur. Cette grâce l'a soutenu au moment où il commençait à rédiger un solide document pour la Société - une Règle.

La spiritualité que Colin pratiquait était celle qu'il recommandait à ses disciples. C'était une manière d'être apôtre (après tout, la mission normale d'un prêtre), et cependant apparemment cachée et inconnue du monde ; c'était la voie spirituelle de Marie. Pour être de vrais fils de Marie, ils doivent constamment essayer de respirer son esprit - esprit d'humilité, d'abné-

³⁴ O.M. 3, Doc. 816, lignes 5-6.



Vue de Marlhes avec l'ancienne église

gation, en étroite union avec Dieu et un ardent amour de notre prochain. Ils doivent penser comme Marie, juger comme Marie, sentir et agir comme Marie en toutes choses. C'est ce que vivait Colin et ce qu'il voulait pour ses disciples Maristes.

Pour Colin, l'expression « caché et inconnu » résume parfaitement la présence de Marie dans l'Église. Les Maristes apprennent de Colin, puis comme lui, de Marie, la manière d'aborder le travail d'évangélisation – se libérer de toute recherche de soi afin que rien n'empêche d'entendre la Parole de Dieu. L'esprit « humble et caché » conduit à une vie exemplaire afin que rien, dans notre vie personnelle n'incite les gens à résister au salut que Dieu nous offre.

Les Maristes doivent vivre dans une grande pauvreté et une grande modestie, simples de cœur et sans vanité et ambition mondaines. L'amour de la solitude et du silence et la pratique

des vertus cachées leur assurent une image d'inconnus et même de cachés pour le monde. C'était le souhait de Colin que tous les Maristes s'attachent à cet esprit en sachant que c'est le pivot et le fondement de leur Société tout entière. En ce qui concerne le rester « cachés et inconnus » dans le travail apostolique, le P. Jean Coste, SM, parle des Maristes comme des hommes dans la fosse du souffleur à côté de la scène. Personne ne le voit ; il est là simplement pour aider dans les drames de la vie des autres – pour aider au dialogue entre l'âme et Dieu.

« Cachés et inconnus » est donc une expérience personnelle, une vraie découverte de Dieu et, en même temps, une manière de s'engager dans l'apostolat. C'est le thème central de la spiritualité de Colin : il englobe tout autour de lui - une expérience personnelle dans la découverte de Dieu et un moyen d'approcher le travail apostolique. Dans

les conversations pendant son généralat, Colin a souvent parlé de la vie cachée, non pas surtout au sens ascétique, mais au sens apostolique - la vie cachée étant une manière de travailler avec les gens³⁵.

Colin et Marie

Dans ses conférences, le P. Lesnard donne une explication du point de vue de Colin sur Marie. Marie n'est pas maintenant sur un piédestal, elle n'est pas inerte dans la gloire. Non, Marie est en action. C'est Marie qui parle et reste présente à l'Église comme elle l'a fait au Cénacle avec l'Église naissante. « Marie qui a consolé, protégé et sauvé l'Église naissante, la sauvera dans les derniers jours³⁶. Marie est celle qui soutient l'Église. Elle veut être là aujourd'hui, par les Maristes qui, comme elle, seront cachés et inconnus dans le monde. Colin montre comment les Maristes doivent se comporter dans ces derniers jours, dans les temps de crise. Par ailleurs, l'expression « dans ces derniers jours », ne doit pas être prise à la lettre, elle a plutôt un sens théologique et hyperbolique. Depuis que les Maristes sont engagés dans le combat entre les forces du bien et du mal, cette référence « aux derniers jours » revêt pour les disciples Maristes de Colin, une dimension d'urgence.

Les Maristes doivent être comme Marie – comme Marie dans la manière

de réaliser leur travail – être humbles, obéissants, pleins d'abnégation. Les gens doivent voir Marie dans les Maristes. Ainsi, ils travailleront à leur propre perfection et pour le bien de leur prochain en imitant Marie. « Garder toujours devant les yeux et à l'esprit » sont des mots clés concernant la connaissance de Marie ; ce sont des manières qui permettent aux Maristes de réaliser leur travail.

L'humilité, l'obéissance, la simplicité, la modestie (appelées vertus « négatives ») faisaient toujours partie de la présentation de l'esprit mariste par Colin - mais le travail et le zèle pour l'apostolat sont l'autre côté de la médaille.



María d'Agréda

³⁵ Conférences du P. J. Coste, S. M., et Craig Larkin, S.M., *A Certain Way*.

³⁶ *Paroles de Fondateur*, p. 460, section 7.

Les gens doivent voir Marie dans l'action des Maristes, dans la modestie avec laquelle ils travaillent avec zèle dans leur apostolat, en donnant en tout la preuve de l'humilité, de l'oubli de soi et de l'obéissance aux supérieurs.

Il y a trois constantes dans la définition de l'esprit mariste que donne Colin :

1. L'idée missionnaire de recommencer l'Église – l'activité apostolique revient une fois encore.
2. Maintenir vivant le sens de la présence de Marie.
3. Le fait d'être Mariste doit apparaître dans le comportement attendu d'un Mariste. Les vraies Maristes ne cherchent pas à dominer mais sont cependant enflammés par la présence de Dieu.

Dans ses conférences aux groupes maristes, le P. Coste, SM, présente également quelques idées sur la Mariologie du Fondateur des Pères et des Sœurs Maristes. Compte tenu de la limitation du temps et d'autres limites imposées à Coste dans ses conférences, nous avons fait quelques légères modifications de ses paroles. Les changements mineurs ont été suggérés par deux Prêtres Maristes.

La caractéristique la plus fondamentale de la dévotion mariale de Colin est que Marie, plutôt qu'un simple

« objet » de culte ou de dévotion est « sujet » de notre identité. Pour Colin, Marie est clairement considérée comme « sujet », comme actrice. Pour le travail apostolique, le message est clair : plus j'appartiens à Marie, plus j'ai un cœur marial, et donc plus je répondrai aux besoins des temps.

Colin n'avait pas acquis ses connaissances sur Marie dans les Écritures ; il n'y a que quelques références à l'Écriture chez lui. L'ensemble de ses idées sur Marie provient du livre : « La Cité mystique de Dieu », par Marie d'Agreda, une religieuse espagnole du 17^e siècle, de l'Ordre franciscain. Il a également parlé de Marie à la lumière du chapitre 21 du « Livre de l'Apocalypse ». Marie est la Cité Mystique qui descend pour aider les gens sur la terre. Marie a aidé l'Église au début du travail apostolique et elle l'aidera aussi à la fin des temps. Marie est la porte³⁷ par laquelle tout va entrer au ciel. Ces idées se retrouvent dans les écrits de Marie d'Agreda.

Colin n'était pas théologien et, pour certains, il avait tendance, semble-t-il, à négliger le Christ et à favoriser Marie ; par exemple : « Marie vous a envoyés » et « A la fin des temps il n'y aura qu'un seul royaume – le royaume de la Bienheureuse Vierge Marie. » Tout cela semble très fervent, mais n'est pas exprimé avec la clarté et la précision théologiques.

D'autres auteurs ont inspiré Colin comme Arias et Doublérin, mais le fait

³⁷ Apocalypse, 21.

est qu'il n'a pas mis en place une école de spiritualité spécifique ; il est davantage resté dans la ligne d'une spiritualité pastorale basée sur les dévots de Marie. Nous pouvons plutôt définir sa manière de parler de Marie comme une projection imaginaire. Il a adopté une approche eschatologique : Marie a aidé l'Église à sa naissance, elle va l'aider aussi à la fin des temps. » Il était eschatologique, utopiste – il voulait restaurer l'Âge d'Or. Colin est tout le contraire d'un révolutionnaire ; c'était un visionnaire, un rêveur de l'avenir. Il avait un esprit mythique ; et dans le mythe – qui est une histoire symbolique ou une histoire qui donne un sens – Colin attend avec impatience que le monde entier devienne mariste. Même le pape serait à la tête de la famille mondiale des Maristes ! Cependant, nous devons garder à l'esprit que le mythe est aussi un moyen de surmonter la peur du monde, et cette peur avait certainement influencé fortement Colin.

Pourtant, il y a une certaine validité dans la façon originale dont Colin parle de Marie. Tout comme les artistes et les poètes ont été inspirés par Marie, Colin a été inspiré par Marie.

Son insistance sur Marie qui vient nous aider, qui vient aider à ré-enfanter l'Église est un signe de l'arrivée des temps postmodernes. Dans les temps pré-modernistes la sentimentalité et l'affectivité envers Marie étaient en vogue. Il y a eu alors une réaction dans les temps modernes, comme le démontrent Vatican II et la Théologie de Vatican II qui, en effet, ont ramené la Mariologie à l'essentiel. (Par exemple, il n'y a pas eu de décret séparé sur Marie au Concile de Vatican II). Maintenant, plusieurs années après ce Concile, nous assistons au retour des symboles, des icônes, des mythes et des concepts imaginaires et utopiques, car il semblerait que l'homme postmoderne est fatigué de l'analytique et du cérébral. Les minimalistes cèdent la place aux partisans de la Théologie de l'espérance – et l'Espérance met l'accent sur le mythe, les symboles, les icônes etc. Donc Colin ne contrarie pas le temps présent ; il appartient à l'âge postmoderne ; il appartient à l'homme eschatologique, à l'homme postmoderne,

L'un des compagnons Prêtres Maristes de Coste fait les commentaires suivants :

Je suis sûr qu'on ne peut pas dire que Colin a vraiment « négligé le Christ pour favoriser Marie. » Dans le livre Un Fondateur parle, il y a de nombreuses références dans l'index sous le titre « Jésus Christ ». En outre, pour tous les premiers Maristes, la formation sulpicienne antérieure a mis l'accent sur la dévotion aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Qu'il n'y aura qu'un seul royaume à la fin des temps, le royaume de la Bienheureuse Vierge Marie, n'implique pas pour Colin, j'en suis sûr, qu'il n'y avait pas aussi et surtout celui du Christ. Dans sa dévotion personnelle à Marie, Jean-Claude Colin était en effet traditionnel, mais il y avait

quelques éléments supplémentaires. Comme Fondateur ayant connu une expérience à Cerdon [un long séjour au presbytère de Cerdon où, croyant lui-même avoir reçu la grâce de Dieu, il se mit à écrire les Constitutions], il vit et reconnut Marie comme « sujet » avec qui s'identifier.

La même remarque est en grande partie faite par Coste (ci-dessus).

Colin n'était certainement pas théologien ; il n'a pas allié une compréhension théologique et une présentation adéquate de la spiritualité apostolique qui doit caractériser la Société que « Marie voulait ». Ses membres devaient être imprégnés de la manière dont Marie est une présence apostolique.

Voici une série de commentaires tirés des conférences du Père Jan Snijders, sur la pensée de Colin concernant la Sainte Vierge Marie :

Marie, Mère de Miséricorde, va intervenir. Elle redoublera ses efforts à la fin du monde. Nous, Maristes, nous travaillons en son nom. Notre situation est semblable à celle où Marie était au milieu des apôtres qui faisaient face à un monde païen. C'est Marie qui, comme une mère pleine de tendresse, nous conforte dans toutes nos misères, répond à tous nos besoins, exauce toutes nos prières. Elle est l'image maternelle de Dieu, d'un Dieu de tendresse et de grâce. Le conseil de Colin en acceptant ce travail avec et pour Marie, est le suivant : « Approchez les gens avec respect, douceur, compassion, bonté et confiance. Adoptez l'approche la plus miséricordieuse possible. N'exigez pas trop, ne traitez pas les gens durement. N'aliénez pas les gens ; soyez modeste. Évitez toute soif de prestige et de reconnaissance, ne vous vantez pas. Il faut prendre en compte les mots suivants : "Tout pour les âmes" et "Le salut avant la loi" ».

La Spiritualité de Champagnat

Marcellin Champagnat a eu la grâce d'être membre d'une belle famille chrétienne. Malgré l'athéisme

de certains aspects de la Révolution Française, le milieu dans lequel il a vécu était essentiellement chrétien et pendant ses années d'enfance, il a eu la chance du bon exemple des membres de sa famille. Sa tante pa-

ternelle, Louise, qui vivait dans la famille Champagnat pendant une partie de la Révolution Française, était une religieuse sœur de St Joseph. La spiritualité de sa congrégation était inspirée des spiritualités salésienne et ignacienne, et nous trouvons dans les écrits de Champagnat de nombreuses traces de la spiritualité salésienne ; sa tante a sans doute dû l'influencer.

Marcellin a eu également la chance de faire la connaissance de personnes comme le Père Soutrenon, héros local et vrai homme de Dieu.

Au cours de sa formation sacerdotale, en particulier au grand séminaire St Irénée, Marcellin a de plus en plus pris au sérieux sa relation avec Dieu. Dans ses écrits ultérieurs, nous reconnaissons les traits principaux et les formules de l'école française de spiritualité transmises par les enseignements et les pratiques du séminaire.

Les progrès dans l'ascension spirituelle n'étaient pas chose facile pour le jeune Champagnat. Il a constaté qu'un mode de vie bien réglé est important pendant ses vacances de séminariste et lors de son apostolat sacerdotal à La Valla. Une analyse de ses résolutions de retraites montre une ligne de développement spirituel – se concentrer sur l'auto-purification, en mettant l'accent sur la loi – pour se concentrer sur Dieu et sur l'homme. Ses résolutions de retraites témoignent de sa quête de l'autodiscipline et de la sé-



Marcelino Champagnat (Goyo 1999)

renité de l'âme qui aident à aimer Dieu plus profondément et à aider le prochain de manière plus efficace. Il a senti le besoin de se limiter et de se contrôler, il a entendu l'appel à la prière et à la pénitence.

Heureusement, le bon sens et la perception des réalités lui ont évité de tomber dans l'un des excès auxquels certaines pratiques spirituelles de l'époque auraient pu le conduire. Champagnat n'était pas un disciple servile. Il savait discerner, il savait décider. Il a adopté toutes les pratiques de la vie intérieure, mais sans étouffer le dynamisme naturel de sa forte personnalité ; il est resté un homme réel tout en devenant un saint.

En tant que prêtre desservant, Champagnat semblait s'élever au-dessus du légalisme et du rigorisme qui ont caractérisé l'ensemble de la théologie morale enseignée dans les séminaires de France à cette époque. Il s'est révélé comme confesseur exceptionnel depuis le début de sa vie sacerdotale, attirant les gens par sa sympathie et son souci de service.

Et que dire des occasions de formation continue de l'esprit ? En dehors de la lecture spirituelle (il avait une bonne bibliothèque de livres spirituels) et des moyens normalement disponibles au clergé diocésain, Marcellin a maintenu des contacts avec ses compagnons Prêtres Maristes pendant les retraites et autres rencontres. Il pouvait alors participer à des échanges sur des sujets théologiques et spirituels qui avaient lieu entre ces hommes très zélés.

Avec les autres fervents jeunes hommes qui plus tard le rejoignirent pour devenir Frères Maristes, Champagnat s'est comporté en père de famille, en manifestant toutes les qualités spirituelles d'un bon « pater familias ». Il partageait leurs repas, leurs travaux manuels et leurs exercices de piété – et tout cela à un moment où le modèle de comportement sacerdotal était plutôt éloigné d'une telle intimité. Il a beaucoup travaillé à cultiver l'esprit de famille parmi les Frères ; il écrivait à des personnes individuellement et à des communautés en termes amicaux et chaleureux, et rassemblait les Frères

à l'Hermitage où l'esprit de famille était renforcé par l'accomplissement des exercices simples qui ont construit l'esprit communautaire.

La simplicité spirituelle de Champagnat se trouve dans sa volonté généreuse et énergique, disponible, franche et joyeuse pour le service de Dieu et du prochain. Cette vertu se développa rapidement chez Champagnat, car son niveau limité en matières académiques le libérait des subtilités de l'esprit, tandis que sa grande vitalité s'appliquait à l'action et à l'affectivité. De là découlait son indépendance d'esprit et la grâce d'être tout simplement lui-même. Sa simplicité naturelle et la liberté qui en résulte lui permettait de vivre humainement et spirituellement une vie sincère en coordination étroite entre le naturel et le spirituel ; il a ainsi construit une personnalité bien équilibrée.

La simplicité, au sens de sincérité et ouverture d'esprit, a influencé Champagnat dans l'élaboration de son souci pour les autres - sa charité. Homme de cœur et d'action, profondément affectueux et sensible aux besoins des autres, il a répondu avec une volonté déterminée. L'épisode du jeune « Montagne » en est l'illustration. Ses activités humaines et charitables étaient imprégnées de l'esprit de l'Évangile.

Un des traits intéressants de la spiritualité de Champagnat est la dimension qui lui vient de son amour et de son insistance pour le travail ma-

nuel. Dans ce travail, on retrouve les qualités spirituelles de simplicité, de courage et de dévouement. En vérité, le fondateur ne faisait que rétablir la grande tradition monastique qui attribuait au travail manuel une valeur ascétique fondamentale.

Social par nature, Champagnat s'intéressait aux gens. Il n'est pas très étonnant alors, qu'un des traits de sa spiritualité ait mis l'accent sur l'Incarnation. Il était fort en Christologie, le Seigneur en sa nature humaine. Bien qu'il n'y ait rien de spécifique dans les propres écrits de Champagnat sur son attachement au Christ à travers la Crèche, la Croix et l'Autel, il ne fait aucun doute qu'il approuvait cette pratique qui fait partie des dévotions de ses Frères. Ils ont appris à recourir à ces dévotions dans leurs réflexions et dans leurs prières. Ils ont conduit les enfants vers ces lieux où ils pouvaient rencontrer le Christ incarné.

D'une spiritualité si incarnée décollait le concept de la présence de Dieu qui était une réalité vivante pour Champagnat. On retrouve dans ses écrits une expression souvent répétée : « Vous savez, mon Dieu. » Il griffonnait ces mots sur de nombreux documents, même sur des rapports financiers – il priait en travaillant. C'était un état de colloque continu entre Champagnat et le Seigneur. De là sa confiance en Dieu, une attitude d'abandon à Dieu. « Que Dieu soit éternellement béni ! Ce Souverain maître a ses très bonnes raisons », écrivait-il en 1837 quand il

lui a fallu rebrousser chemin lors d'un voyage, pour raison de santé.

Une autre caractéristique, déjà mentionnée brièvement, était sa confiance en ce Dieu si proche de lui. Il exprimait souvent les mots et les sentiments du psaume 127 : « Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain. » Il soulignait le thème de la confiance en Dieu dans beaucoup de ses lettres, souvent sous la forme d'un appel de confiance dans les cœurs de Jésus et de Marie – encore l'insistance sur l'incarnation.

Dans l'histoire de Champagnat, nous ne considérons pas quelqu'un déjà saint dès sa naissance, mais nous voyons un homme en train de devenir saint. C'est à la fois instructif et éclairant pour suivre la vie d'un homme en train de se sanctifier. L'histoire de la sainteté de Champagnat s'est terminée par sa canonisation sur la place St Pierre à Rome, en 1999.

Champagnat et Marie

Champagnat se situait au niveau du quotidien. Personne profondément humaine, il n'était pas intellectuel mais plutôt un homme de cœur, de sentiment et d'action. Sa dévotion à Marie, née d'influences familiales, est, sur le plan personnel, existentielle. Il y avait une relation vivante entre Champagnat et Marie qui a trouvé son expression dans l'utilisation des invocations et dans diverses pratiques de dévotion. Son dialogue avec Marie ap-

paraît dans des expressions comme « Vous savez » - une expression adressée quelquefois à Dieu, quelquefois à Marie. Il y avait donc une sorte de relation d'âme à âme, un lien direct entre les personnes.

La dévotion de Champagnat à Marie, la Mère du Dieu incarné, était fondamentale, mais ne s'arrêtait pas à l'un de ses titres particuliers, comme Reine des Vierges, ou tout autre. Il savait qu'il pouvait se tourner vers « Marie totale » en toute confiance parce que dans l'incarnation, Marie avait un rôle si important et « avec Marie, nous avons tout », disait-il. « Sans Elle, nous ne sommes rien. » Pourtant il n'y avait pas de déviations dans ses priorités : Jésus est l'essentiel, Marie est un clair chemin qui conduit à Lui. Dans ses lettres il parlait souvent de Jésus et de Marie ensemble, mais il insistait toujours sur l'expression correcte par exemple : « Marie, présente mes résolutions à ton Fils Jésus. » Nous observons le fait que chaque fois que Champagnat, dans ses écrits, utilise le nom de Jésus, il est *souvent* lié au nom de Marie. Par exemple, dans le Testament spirituel du Fondateur, nous trouvons : « Je vous laisse avec confiance dans les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. » Et, à nouveau : « Telle est ma dernière volonté pour la gloire de Jésus et Marie. »

Fils d'une famille qui aimait Marie, enfant du district mariste de Lyon, descendant spirituel de St Pothin et de St Irénée (ce dernier est le premier théologien occidental à écrire



Image de la « Bonne Mère »

sur Marie) et citoyen d'une nation marquée par des mariologues comme Ollier et Grignon de Montfort, Champagnat était fortement attaché à la Mère de Dieu. Ses Frères ont reçu le nom de Marie ; elle faisait partie de leur héritage spirituel.

Extérieurement, la dévotion de Champagnat pour Marie s'est exprimée dans des sermons, des statues, des neuvaines et des lettres. Ces lettres révèlent une invocation directe à Marie, en recommandant au lecteur d'avoir confiance en Elle. Parfois paraît une communion mystique avec Marie comme dans : « Je vous laisse

tous dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, ce sont des refuges sûrs. » En effet, une partie de cette lettre à Pompallier, le 27 mai 1838, est un véritable poème à la Sainte Vierge : « Marie, oui, Marie seule assure notre prospérité. Sans Marie, nous ne sommes rien. Avec Marie, nous avons tout, parce qu'Elle a toujours son adorable Fils soit dans ses bras, soit sur son cœur. »

On peut faire valoir qu'il y a une certaine expression triomphale dans la mariologie de Champagnat – Il donna à ses Frères la Fête de l'Assomption comme fête patronale – mais il est beaucoup plus près de la tradition populaire et paysanne. Ce n'était pas l'aspect triomphal de Marie qui constituait le centre de sa dévotion pour Elle. Il n'était pas non plus aussi eschatologique que Colin. C'était plutôt l'attachement affectueux de l'humble paysan à Marie, la Bonne Mère qui était fondamental pour Champagnat.

Cette dévotion populaire et paysanne envers Marie peut en partie être attribuée à l'histoire religieuse de l'époque qui a marqué la vie de Marcellin Champagnat. Sous l'influence du Jansénisme, on n'a pas insisté beaucoup sur le Dieu de Miséricorde ; Jésus lui-même en était venu à être considéré comme éloigné et inaccessible. De là est née une forte dévotion à la Vierge Marie, comme en témoignent en France les Vierges Noires vénérées dans de nombreuses églises rurales, et par les dévotions paysannes à Marie sous le titre de « La Bonne Mère ».

Cette expression, « Bonne Mère », qui relie la tradition paysanne avec certains aspects de la tradition béruillienne courtoise, nous conduit à d'autres aspects de la mariologie du Fondateur : filiale, imitative, presque domestique, plutôt que courtoise et eschatologique. Les frères sont invités par Champagnat à considérer Marie comme leur Mère, à s'efforcer d'imiter ses vertus et son attitude intérieure pour le Christ. Même dans leur enseignement et travaux avec les jeunes, ils doivent « s'inspirer de Marie éducatrice de Jésus à Nazareth. »

Champagnat a encouragé ses Frères à regarder Marie comme leur Mère – « la bonne Mère, notre bonne Marie ». Elle était présentée comme un modèle à imiter et aussi comme un refuge qu'il faut aborder avec un abandon filial et une confiance filiale. Il est intéressant de noter que dans la Règle 1837, Champagnat inclut une prière spéciale : « Abandon à la Très Sainte Mère de Dieu. »

Le titre de « Bonne Mère » a été souvent utilisé par Champagnat ; il a encouragé ses premiers disciples à recourir ainsi à Elle. Il répétait sans cesse ce titre et cette invocation de Marie dans les écrits de ses premières années.

Le 8 avril 1839, il rassure le Frère Marie-Laurent et lui écrit : « Ne désespérez jamais de votre salut, il est en de bonnes mains : celles de Marie. N'est-elle pas votre refuge et votre Bonne Mère ? Plus grands sont

vos besoins, plus elle veut se précipiter à votre secours. »

Au Frère Antoine (21 décembre 1836), Champagnat écrit : « Je vous laisse dans les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, votre Bonne Mère », et au Frère Apollinaire (4 août 1837) : « Jetez-vous dans les bras de notre Mère commune. Elle sera touchée par votre état et celui de vos confrères et elle peut vous guérir. »

Sa piété mariale s'exprime également dans le dernier paragraphe d'une lettre à l'évêque Pompallier (27 mai 1838), mentionnée plus haut : « Sans Marie, nous ne sommes rien, avec Marie, nous avons tout ».

L'enseignement de Champagnat sur Marie se référait toujours à Jésus, et il gardait toujours la mesure juste: « Marie, présentez mes résolutions à votre Fils Jésus. »

Dans les relations de Champagnat avec Marie, il y a parfois un semblant de lutte. Dans une lettre aux Frères Antoine et Gonzague (4 février 1831), nous trouvons : « Intéressez Marie à votre travail. Dites-lui qu'après avoir fait tout ce que vous pouvez, tant pis pour elle si les choses ne vont pas bien. Recommandez-lui fortement vos enfants. » En invitant fortement les Frères à une relation confiante avec Marie, par la prière, Champagnat, dans un certain sens, lui fait savoir que ses suppliants ont fait de leur mieux. A partir de maintenant, la responsabilité est la sienne.

Le débat, s'il y avait débat, était résolu. Les relations de Champagnat avec Marie ont mûri avec les années. Ses recommandations aux Frères sont des indications claires sur son engagement d'amour pour Marie. Par exemple, il voulait une image ou une statue de Marie dans les appartements réguliers de la maison. Il voulait aussi que les Frères portent sur eux quelque chose qui rappelle Marie. Plus tard, il recommandait une pratique significative en l'honneur de Marie – en lui offrant les clés de la maison. « Elle nous prend en charge ; elle est notre patronne, notre protectrice. »

Un grand nombre des dévotions que Champagnat favorisait – statues, neuvaines, scapulaire – sont tombées en désuétude depuis Vatican II qui a de nouveau souligné l'essence trinitaire et christocentrique de la Bonne Nouvelle et a appelé à la restauration d'une piété plus liturgique et plus biblique. Mais les prémices de Champagnat qui dit que les vertus de Marie devraient être imitées, ont été justifiées par Vatican II et par la reconnaissance de Notre-Dame comme modèle de l'Église.

Champagnat a toujours maintenu une attitude théologiquement correcte et équilibrée dans sa Christologie et sa Mariologie. La dévotion à Notre-Dame était une manière particulière d'aller à Jésus. Nous allons à Marie parce qu'elle nous présente Jésus. Pour Champagnat, nous pouvons peut-être dire que la dévotion à Notre-Dame fait partie d'une rencon-

tre avec Dieu par l'Incarnation. Et le Dieu rencontré est un Dieu d'amour dont l'affection pour nous est suggérée par l'étreinte chaleureuse avec

laquelle Marie tient Jésus dans une statue préférée de Champagnat, maintenant vénérée dans son reliquaire à Notre-Dame de l'Hermitage.

RÉFLEXIONS SUR LES FONDEMENTS DE LA PRESENCE MARISTE



**F. Antonio
Martínez Estaún**

PRÉSENTATION

Ces pages sont nées du désir de contribuer, de la part de la Commission du Patrimoine, à une réflexion de frères et de laïcs maristes sur la portée que nous donnons à l'expression « présence mariste » et ce que signifie faire de la « présence » un « trait » propre de la pédagogie mariste.

Pendant longtemps, on a souligné la particularité de la présence mariste fondamentalement comme un trait pédagogique. Le discours sur la présence est peu entendu hors du milieu mariste. La seule étude que je connaisse sur la pédagogie de la présence mise en pratique par les maristes, a été réalisée suite à la publication du livre « L'éducateur mariste 1 » (1983) et la tenue du Congrès National d'Éducation à Salamanque (1985) à l'occasion de l'anniversaire de l'arrivée des Frères Maristes en Espagne ; elle fut rendue publique en avril 2005. Son auteur, le frère Antó-

nio Leal das Neves Jorge, a présenté, à l'Université de Lisbonne, une thèse pour obtenir la « Maîtrise en administration et gestion éducatives » intitulée : « Perception des élèves de l'école mariste à propos de l'éducation par la présence. » Dans le cadre de sa proposition, il fait une description des orientations d'une présence éducative en les mettant en relation avec les valeurs qui l'aident à justifier les caractéristiques d'un modèle appliqué dans les écoles maristes de Carcavelos et de Lisbonne. L'intérêt de sa recherche est éminemment quantitatif. À partir des données obtenues par le biais d'une enquête, l'auteur élabore les résultats quantitatifs et interprète, en termes de statistiques, la façon dont les élèves perçoivent la présence de l'éducateur. Le même auteur conclut son travail en affirmant que « la notion d'éducation par la présence, du moins sous ce nom, n'existe pas en dehors de l'univers mariste¹. » À part cette étude, je ne connais pas l'existence d'une re-

¹ Leal de Neves A. *Percepção dos alunos das escolas maristas acerca da educação pela presença*. Universidad abierta de Lisboa, 2005, p. 244.

cherche spécifique qui mette en avant la valeur de la pédagogie de la présence dans l'éducation mariste².

Cependant, la réflexion sur la présence a été constamment soulignée lors des Chapitres généraux, dans les documents maristes, dans les Constitutions ou dans les Circulaires des Supérieurs, et ce, de différentes façons³. La présence mariste peut être considérée comme valable dans d'autres dimensions de la vie mariste, sans qu'elle doive s'inscrire uniquement dans le milieu pédagogique. Bien qu'il manque des études spécifiques sur ce thème, on rencontre plusieurs références d'une certaine profondeur dans des articles sur la pédagogie, dans des conférences ou autres écrits, mais pas de façon systématique. Le premier Congrès européen de l'Éducation Mariste, réalisé à Barcelone, Espagne, du 11 au 15 mai, a donné un espace à la pédagogie de la présence dans la conférence présentée par le frère Maurice Bergeret intitulée : « La tradition pédagogique mariste⁴. » Une veine encore à explorer serait l'étude

de la présence dans les documents maristes. Jusqu'à maintenant, on a insisté sur la pédagogie de la présence en référence explicite à l'action pédagogique. Cette caractéristique n'est-elle particulière que pour la pédagogie exercée par les frères maristes ou peut-elle aussi s'appliquer, et de façon particulière, à l'identité de l'être mariste ?

En dehors du milieu mariste, on a rencontré des œuvres intéressantes qui analysent la présence dans le domaine de la pédagogie ou de l'éthique. La première est de José María Toro : *Educar con 'corazón'*⁵, dans laquelle il inclut le chapitre 3 intitulé : « une présence. » La deuxième est l'œuvre de Josep M. Esquirol, *El respeto o la mirada atenta*⁶, dans laquelle se trouve l'intéressant chapitre 3 intitulé « *Análítica del respeto y de la mirada atenta.* » Pour la dimension philosophique, j'ai consulté l'œuvre de Gabriel Marcel, *El misterio del ser*⁷, et la thèse doctorale de Manuel Maceiras Fafián, *La experiencia del misterio : ontofanía concreta de Gabriel Marcel*⁸. Les écrits de Antonio Carlos

² Le frère Basilio Rueda a pris connaissance des déclarations du ministre de l'éducation d'Australie, M. Beazeley, à propos de l'importance de l'école catholique pour l'avenir. Mais je ne crois pas qu'il y ait eu d'études spécifiques sur la pédagogie de la présence dans l'éducation mariste.

³ *Mission éducative mariste – Un projet pour aujourd'hui* (1998), 97, 98, 99, 100, 126, 156, 172. *Eau du Rocher, Spiritualité mariste jaillie dans la tradition de Marcellin Champagnat* (2007), 135, 149, 155. *Autour de la même table – La vocation des laïcs maristes de Champagnat* (2009) 27, 49, 59, 63, 11. Le Réseau Mariste International des Institutions d'Éducation Supérieure a élaboré le document *Mission mariste dans l'éducation supérieure* (2010), 36. *Évangéliste parmi les jeunes. Document de référence pour l'Institut mariste* (2011) 123, 124, 125.

⁴ *Cahiers Maristes*, n° 4, mars 1993, pp. 39 – 57.

⁵ José María Toro, *Educar con 'corazón'*, Desclée, Bilbao 2005.

⁶ Josep M. Esquirol, *El respeto o la mirada atenta*, Gedisa, Barcelona 2006.

⁷ Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002.

⁸ Manuel Maceiras Fafián, *La experiencia del misterio : ontofanía concreta de Gabriel Marcel*. Madrid 2002.

Gomes Da Costa, *Pedagogía de la soledad al encuentro*⁹ ont un aspect de vulgarisation mais la perspective de sa proposition est intéressante parce qu'elle rejoint plusieurs aspects de la pédagogie de la présence mariste.

Ces réflexions se situent autour des points suivants : Énoncé et description des motivations qui m'ont amené à réaliser ce travail ; une analyse de ce que signifie « présence » ; considération de certains dynamismes qui suscitent la présence et, finalement, une description de l'expérience de la présence.

1. MOTIVATION POUR ÉTUDIER LA PÉDAGOGIE QUI PRÔNE LA PRÉSENCE DE L'ÉDUCATEUR MARISTE

1.1. Tradition héritée de nos devanciers

Étudier l'importance de la présence de l'éducateur dans la pédagogie mariste¹⁰ provient d'une préoccupation personnelle accentuée par l'insistance institutionnelle qui fait de cette attitude un principe éducatif mariste.

Dans la tradition pédagogique mariste, on parle de la « pédagogie de la présence » comme un des traits propres au style d'éducation mariste. L'expression « la présence » a la connotation, introduite par l'usage, d'une façon habituelle de parler en relation avec la pédagogie mariste pour se référer, dans son sens plus commun, au fait que l'éducateur est physiquement présent dans les différents espaces ou situations où se réalise l'action pédagogique, comme la salle de classe, la cour, les sorties culturelles, les excursions, la chapelle, le théâtre, les laboratoires, les terrains de jeu, le gymnase, etc. Il fait ainsi référence à « la présence de l'éducateur » dans quelque milieu ou situation où peut se dérouler l'action éducative. De sorte que l'expression « la présence », dans ce contexte fait allusion en premier lieu, et de manière prépondérante, à la personne de l'éducateur dans les espaces éducatifs.

Mais l'éducateur mariste fait partie de l'équipe institutionnelle qu'il représente ou de l'œuvre dans laquelle il travaille. Cette présence individuelle de l'éducateur mariste met en évidence, en premier lieu, sa propre personne mais aussi, à travers lui, il rend présent l'œuvre ou l'institution tout entière à travers la personnalité juridique de l'institution¹¹ dont il est le délégué ou le représentant.

⁹ Antonio Carlos Gomes Da Costa, *Pedagogía de la soledad al encuentro*, Editorial Losada, Buenos Aires 2007.

¹⁰ Certaines des idées exposées dans ce travail font partie de la thèse réalisée par l'auteur pour obtenir le titre de Maître en éducation, présenté à l'Université mariste de Mexico sous le titre *Importancia de la presencia del educador en la pedagogía marista*, México D.F. (2007).

¹¹ L'institution elle-même a mis en valeur l'expression « la présence » en l'incluant dans le titre de diverses revues mariste de diffusion massive pour faire connaître les réalisations d'une Province mariste ou d'un groupe de Provinces. En France, on a publié *Présence Mariste*; en Espagne, *Presencia 7* et *Presencia Marista*; au Chili *Presencia marista*.

L'efficacité de la présence de l'éducateur mariste a été générée historiquement depuis le fondateur et les premiers maristes et s'est transmise comme un héritage familial à travers la présence charismatique de nombreux frères maristes qui ont vécu dans l'Institut comme religieux éducateurs. La présence des frères a été associée à l'environnement où s'est déroulée leur activité, les lieux, les objets, les calendriers, les documents, les réalisations etc. spécialement dans la salle de classe et sur le terrain de jeu.

Les objets au moyen desquels l'institution est présente sont aussi le collège, l'école ou le centre éducatif, sa représentation, sa tenue et son organisation ; les images, les cadres, les peintures, les slogans, les bannières, les écussons... qui décorent les murs ou les classes, de même que les fêtes, les célébrations, les rencontres significatives, les commémoraisons, les activités spéciales, etc. qui sont des expressions de présence. De fortes expressions de la présence d'une identité sont les documents comme les dépliants, les constitutions, les projets éducatifs, les revues ou publications élaborées par l'institution. Les lieux réservés à différents services comme la chapelle, le local pour la catéchèse, la salle de réunion pour des activités de solidarité, le département de pastorale, d'action sociale, etc., qui contribuent à ce que l'organisation du milieu et des ressources pour assurer la réussite du travail institutionnel soit plus efficace, ou du moins qu'il soit possible de mettre en l'avant l'identité de l'insti-

tution, sont également des indicateurs d'une présence institutionnelle.

Les constructions, les édifices, les terrains de jeu, les salles de classe ; les agendas, les célébrations et fêtes, les décorations et statues, les images, les slogans, etc., font partie de la présence du patrimoine culturel où l'étudiant va acquérir le sens des choses et s'ouvrir à éléments qui font référence à la présence d'un charisme éducatif incarné chez les frères sont des instruments d'éducation à travers lesquels se forme l'identité de l'étudiant au sein de l'*alma mater* qui le forme spirituellement. C'est pourquoi, un jour, cet étudiant, alors qu'il aura quitté le milieu où il a été formé, continuera de parler de « son » collège, de « son » école, de « ses » maîtres, de « son » milieu, de « ses » professeurs, de « ses » expériences, de « son » séjour, etc. Les éléments du monde culturel qui entourent l'individu l'ont imprégné de leurs significations. Son apprentissage a été marqué par le milieu à travers ces personnes significatives et ces significations qui l'ont formé.

La valorisation de la part de l'étudiant, une sorte d'évaluation globale de toute sa formation antérieure, se fera à travers des expressions comme celles-ci : « je suis un ancien élève de... », « j'ai fréquenté le collège de... », « j'ai été éduqué à... », « j'ai appris mes premières lettres avec... », etc. Ou bien il mettra en valeur des faits significatifs, en rappelant que « au milieu du terrain de jeu, il y avait un palmier », ou « au centre de l'escalier trônait une statue de... », ou « à l'heure de

la récréation, le frère... était présent... », « la chapelle avait un attrait spécial... », « les laboratoires étaient parmi les meilleurs... », « la maison des frères avait... », « les fenêtres de ma classe donnaient sur la cour du collège... », « les fêtes étaient... », « les samedis, nous avions... ». Ces présences se chargent de contenus pédagogiques et de souvenirs didactiques pour transmettre un sentiment patriotique, un sentiment d'identité personnelle et institutionnelle, d'appartenance, de valeurs, etc.

Personnellement, quand j'ai commencé mon activité dans le domaine pédagogique, dans les années soixante-dix, dans les écoles maristes, c'était une pratique normale, parmi les professeurs, de déterminer des « rondes de surveillance » dans les cours pour les entrées, les sorties et les récréations ; d'avertir le frère ou le professeur de la classe voisine quand une urgence ou une force majeure obligeait de s'absenter de la salle de classe pour un temps, même bref, « accompagner les rangs » de la porte du collège jusqu'au coin de la rue la plus proche, aidant les élèves à traverser la rue et les protégeant des véhicules en marche ; toujours aller « deux frères » avec le groupe lors des sorties ou des excursions ; etc. Cette

pratique n'était pas un style personnel de quelque éducateur charismatique, de quelque éducateur avec un sens pédagogique marqué ou avec une personnalité plus créative dans le domaine pédagogique, mais c'était une façon de faire partagée par les membres de l'institution, assumée à travers une façon pratique d'agir qui s'apprenait à partir de points soulevés dans les réunions communautaires, dans les moments de partage durant lesquels on mettait en commun les intuitions et les initiatives que l'on soumettait au discernement et à l'évaluation dans la pratique journalière et dans les applications concrètes d'une manière de faire qui soutenait l'activité de l'équipe des professeurs et de la communauté éducative.

1.2. Un patrimoine toujours actuel

Dans le legs pédagogique et éducatif qu'offrent les centres éducatifs maristes à la société, on parle explicitement de la pédagogie de legs pédagogique qui se rencontre dans les dépliants (au temps de Champagnat, on parlait de *prospectus*) dans lesquels on décrit, sous forme de synthèse, l'identité de l'institution et le caractère propre du centre éducatif¹², ou bien,

¹² À titre d'exemple, nous apportons les citations suivantes où l'on peut apprécier le sens si varié que l'on donne à la présence : « Una pedagogia de la presencia i de tenir la capacitat de ser propers, francs, i respectuosos amb els infants i els joves, pert mitjà d'un tracte cordial, afectuós i senzill. *Estil educatiu marista* », Provincia de l'Hermitage, 2000. « **Pedagogia de la presencia.** "1.4.3. **Na Pedagogia da Presença:** *Proposta Educativa dos Colégios Maristas* – Provincia de Santa Maria – 1988, p. 8. « **11.27 SER PRESENÇA:** *Guia Pedagógico – União Catarinense de Educação UCE* – Provincia de Santa Catarina – 2001 p. 23. « **13.3 Presença.** *Guia Pedagógico – União Catarinense de Educação UCE* – Provincia de Santa Catarina – 2001 p. 25. « **38 - A Presença :** *Ideário Educativo Marista.* Versão original : Provincia Marista do Rio de la Plata e Córdoba ; versão em português coordenada pela CIME, p. 14. « **C) Pedagogia da Presença :** *Proposta Educativa Marista,* Provincia Marista de Santa Catarina – 1995, p.19. « **UMA PEDAGOGIA DA PRESENÇA AMIGA:** Provincia Marista do Rio Grande do Sul – 2003, p. 12.

dans la page *web* que plusieurs centres publient sur l'internet, et où l'on donne un espace pour expliquer « qui nous sommes », « l'histoire du centre éducatif », ou « les caractéristiques pédagogiques » propres. Dans la majorité des pages *web*, on reprend le même texte qui est distribué à travers les dépliants imprimés. Mais en analysant rapidement le texte de la présentation pédagogique que l'on peut lire dans les pages *web* de certains collègues maristes, on peut constater qu'il n'y a pas une conception généralisée et partagée de la portée que présentent ces documents du concept de « présence » en relation avec la pédagogie¹³.

L'origine de la mise en valeur institutionnelle de la présence de l'éducateur dans le domaine de l'éducation se reconnaît dans une trilogie dont la maison d'édition Luis Vives de Saragosse a commencé la publication en 1983¹⁴. Le premier document de cette trilogie « *L'éducateur mariste I* » a suscité une grande réflexion en Espagne et dans d'autres lieux de l'Institut. Son résultat

le plus significatif s'est retrouvé lors du *Congrès National d'Éducation Mariste* tenu à Salamanque en 1986 sous le thème : « L'éducateur de demain¹⁵ ».

De ces deux faits, le premier : la publication de *L'éducateur mariste*, et le second : la tenue du *Congrès National d'Éducation Mariste* de Salamanque¹⁶, ont découlé de nombreuses publications de revues avec des titres très semblables : « Idéologie », « Idéologie éducative mariste », « Caractéristique propre des centres », « La mission éducative des collègues », etc., avec des résonnances pédagogiques dans toute la géographie mariste mondiale. Aujourd'hui, nous pouvons rencontrer des écrits publiés dans chaque Province ou groupe de Provinces qui ont réalisé une étude de *L'éducateur mariste* et des « Actes du Congrès national d'éducation » tenu à Salamanque, de même que sa publication en format numérique publiée dans les pages *web* de nombreux centres éducatifs maristes.

¹³ Ainsi l'école d'Algemésí considère la « présence de l'éducateur » comme « une valeur essentielle dans le cheminement de maturité » des élèves. Voir : <http://www.maristasalgemesi.cam/organizallndice.htm>

« Maristas Huelva, Colegio marista Calón » considère la présence de l'éducateur comme un moyen efficace d'activité pédagogique. Voir : <http://www.planalfa.es/calanh/presencialpresenciaOO.htm>. L'école mariste « Sagrado Corazón » de Valence définit, dans son Projet Éducatif, le style pédagogique de Marcellin Champagnat comme « la pédagogie de la présence ». Voir : <http://www.planalfa.es/scorazonva/maristas.htm>

¹⁴ Un des auteurs, le Dr Juan Jesús Barrio, présente l'œuvre complète de cette façon : '*El educador marista 1, su identidad y su estilo*' (1983), herencia directa de Marcelino. '*El educador marista* (1986) la hace historia, cuyo valor no debiera perder el Instituto. '*El educador marista* , (1989) visto por la sociedad del futuro. »

¹⁵ Le résultat le plus marquant du Congrès d'éducation fut l'apport que fit le frère Basilio Rueda au sujet du futur de l'éducation mariste. Ces cours seront insérées dans le livre d'Antonio Martínez Estaún '*El hermano Basilio y su cátedra universitaria*', Editorial Progreso, México 2004. p. 121-186.

¹⁶ Sans doute que le Congrès d'Éducation Mariste a été préparé antérieurement par la réflexion pédagogique du frère Basilio Rueda présentée dans sa Circulaire sur *La première session du 16^e Chapitre Général*, 4^e partie : *Un Chapitre pour le monde d'aujourd'hui*. Rome, 2 janvier 1968, Frère Basilio Rueda, *Circulaires*, T. 24.

Le document *Mission éducative mariste – Un projet pour aujourd’hui* (1998)¹⁷ a été publié en 1998. En 2007 le document *Eau du rocher. Spiritualité mariste jaillie de la tradition de Marcellin Champagnat* (2007)¹⁸ voit le jour. Deux ans après la publication du document précédent apparaît *Au tour de la même table. La vocation des laïcs maristes de Champagnat* (2009)¹⁹. L’année suivante, le Réseau Mariste International des Institutions d’Éducation Supérieure approuve et publie un document intitulé *Mission mariste en éducation supérieure* (2010)²⁰. En 2011, la Commission Internationale de Pastorale Mariste des Jeunes, suite à un long processus de réflexion, publie le document *Évangélisateurs parmi les jeunes. Document de référence pour l’Institut mariste* (2011)²¹. Tous ces documents parlent de la présence mariste comme étant un principe éducatif caractéristique. Et à cette longue liste, on pourrait ajouter les Constitutions et les documents des Chapitres Généraux, spécialement ceux tenus depuis Vatican II.

En regardant ce large panorama de la pensée mariste tout au long d’un quart de siècle, une question sur-

git spontanément : Pourquoi donne-t-on tant d’importance, dans ces documents fondamentaux, à la présence de l’éducateur mariste dans le domaine de l’éducation ? En quoi consiste la valeur pédagogique de la présence de l’éducateur que l’on accorde dans la pédagogie mariste ? Ou quel est le fondement qui soutient l’idée que la présence de l’éducateur mariste soit source d’une pédagogie de qualité ?

1.3. Motifs pour étudier aujourd’hui le concept de la présence

En plus de cet intérêt théorique, il y a d’autres motifs qui sont, aujourd’hui, particulièrement intéressants pour l’étude de ce que signifie « la présence » dans la pédagogie pour l’institution mariste et pour la pédagogie en général.

Il faut souligner, en premier lieu, l’intérêt qui a été suscité dans l’Institut à partir des derniers Chapitre Généraux maristes²² et à l’occasion de la canonisation de saint Marcellin Champagnat en faveur de la promotion et de la participation du laïc

¹⁷ Ce document se veut l’actualisation pour tout l’Institut du *Guide des Écoles*, connu en espagnol sous le titre *Guía del maestro*.

¹⁸ Dans ce texte, on affirme que nous allons dans d’autres lieux où notre présence est nécessaire (149), nous communiquons le message de Jésus et sa manière d’être et d’agir par notre présence (135) et nous nous disposons à donner le don de l’éducation et de la présence maristes (155) à d’autres personnes.

¹⁹ Ce document aborde la présence du laïc mariste dans l’Église. Les laïcs reconnaissent la *vitalité de la présence mariste* (49) et affirment que *la présence* (des frères) *parmi les jeunes nous a fascinés* (27)

²⁰ Ce document reconnaît que *certaines leçons ne peuvent être enseignées uniquement par des paroles*.

²¹ Dans ce document, on affirme que, *comme Maristes, nous savons très bien que nous éduquons surtout en nous faisant présents aux jeunes* (123).

²² Actes du 19^e Chapitre Général (1993), du 20^e Chapitre Général (2001) et du 21^e Chapitre Général (2009).

comme éducateur dans les écoles maristes, et dans les autres secteurs éducatifs. Dans bien des milieux et œuvres éducatives du monde mariste, la présence de l'éducateur frère mariste diminue toujours davantage et la présence du laïc mariste augmente en tant qu'éducateur en relation ou même rattaché au charisme et à la tradition pédagogique mariste.

L'enseignant qui travaille dans les œuvres éducatives maristes n'a pas toujours eu une formation préalable spécifique pour que la pédagogie qu'il met en pratique moyennant sa présence parmi les élèves soit en harmonie avec la tradition pédagogique mariste. La formation du professeur qui exerce la pédagogie de la présence dans les œuvres éducatives maristes s'est, bien des fois, acquise de façon indirecte et, entre autres, par contact. Du moins, à l'époque où l'exercice de la pédagogie était réalisé majoritairement par les frères, à travers la structure organique connue comme *l'école des Frères*²³ où la majorité membres du corps professoral et des tenants des postes de direction de l'école ou du collège étaient entre les mains des frères maristes, mais avec lesquels collaboraient aussi quelques professeurs laïcs, ceux-ci apprenaient de nombreuses applications pratiques de type éducatif, pédagogique, didactique et organisationnel à partir de l'expérience de l'ins-

titution et de sa façon d'exercer au contact des frères. Une de ces pratiques éducatives était la façon de se rendre présents au milieu des élèves et d'être avec eux. Mais les années ont passé et les circonstances ont fait que l'institution a intégré la formation dans le *style éducatif mariste* non seulement grâce aux frères mais aussi grâce aux laïcs qui travaillent dans les œuvres éducatives maristes²⁴. Ceci a mené de nombreux frères et laïcs « maristes de Champagnat » à entreprendre la formation des collaborateurs qui participent aux œuvres éducatives maristes comme une tâche prioritaire de la mission.

Certains apports des frères dans ce contexte historique acquièrent la valeur de véritable héritage pédagogique qui doit être transmis aux générations futures avec le charisme et la mission. Cet intérêt mérite l'effort d'offrir aux éducateurs des œuvres éducatives maristes une réflexion sur l'importance qu'a eu, dans la tradition pédagogique mariste, un de ses éléments fondamentaux présenté comme « pédagogie de la présence ».

Je me limiterai, dans cette réflexion, à faire une réflexion sur ce que l'on entend par présence, à déterminer quelques actions éducatives que suscite la présence et à décrire quelques caractéristiques de l'expérience de la présence.

²³ De *l'école des frères à l'école mariste* dans *Mission Éducative Mariste*, introduction.

²⁴ Par œuvres éducatives maristes, nous entendons celles dont la propriété est sous la responsabilité de l'Institut mariste et qui répondent au projet éducatif du milieu.

2. RÉFLEXION SUR CE QUE L'ON ENTEND PAR « PRÉSENCE »

2.1. Présence-absence dans le langage habituel

Longtemps le point de départ de la réflexion de ce que l'on entend par « présence » a été le suivant : il y a des objets et des personnes qui sont à la portée de nos organes sensoriels, que nous pouvons donc voir, entendre, toucher ou sentir. Ils sont devant nous. C'est ainsi que s'est concrétisée l'idée du cas contraire, quand on ne peut les voir, entendre, toucher ou sentir, on affirme qu'il y a absence.

Étymologiquement, le mot présence vient du latin « *præsentia* ». Dans le dictionnaire, la première acception qu'on lui donne est « assistance personnelle, état d'une personne qui se trouve devant une autre ou d'autres personnes ou dans le même lieu qu'elles ». Avec la parole « présence », nous exprimons l'acte de quelqu'un qui participe à un événement dans lequel il agit comme spectateur, acteur ou narrateur. Dans sa deuxième acception, le mot signifie « la taille, la figure et la disposition du corps ». Ou bien : « représentation, luxe, faste ». Au sens figuré, on l'emploie comme « souvenir actuel d'une espèce ou sa représentation »²⁵

La présence se décrit, au niveau du langage, spécialement avec le verbe « être ». L'étymologie du verbe « être » vient du latin et équivaut à « *in stare* », c'est-à-dire « être là », mais être là de façon significative. L'acte par lequel se concrétise la présence de quelqu'un ou de quelque chose est la manifestation de ce qui est.

L'expérience de « présent » est unie à l'expérience de « absent ». Lorsque quelqu'un assiste à une conférence à l'auditorium, il peut se dire, pendant qu'il y assiste : « J'assiste à une convention au Palais des Congrès de ma ville et il est dix heures et demie du matin ». Cette personne a conscience de sa présence dans un lieu déterminé à une heure précise. Mais en même temps, il peut réaliser une action verbale qui décrit l'action réelle, avec clarté, mais comme ne la réalisant pas. C'est dire que celui qui relate, en faisant sa narration, peut nous donner une description complètement différente de ce qu'il est en train de faire et exprimer en être absent. Il est présent à une rencontre et la raconte comme s'il n'y était pas. C'est dire que l'on peut expérimenter en même temps la présence et l'absence, mais avec une portée différente. Nous ne sommes pas toujours là où nous sommes. Nous ne vivons pas toujours le moment présent ; il y a beaucoup de moments de la vie durant lesquels nous vivons préoccupés ou rattachés au passé ou

²⁵ Le dictionnaire lui reconnaît aussi d'autres significations. En chimie et en médecine, il équivaut à « l'existence d'une substance dans une autre ». En théologie, le dogme fondamental, quand on parle du Très Saint Sacrement, est la « présence réelle » c'est-à-dire que « le Christ est présent dans de façon vraie, réelle et substantielle » comme le définit le Concile de Trente (s. XIII, canon 1°).

anxieux ou attirés par le futur. C'est dire que l'on vit une absence bien que la présence soit rattachée au présent.

Dans notre conversation habituelle, nous utilisons souvent l'expression « apparition-disparition » pour indiquer qu'une personne était présente ou non devant nous. Ainsi, il arrive que quelqu'un cherche une personne qui collabore habituellement avec le groupe et qui, à ce moment-là, n'est pas présente. Pour expliquer ce qui arrive, nous disons : « Elle était ici il y a un moment, mais elle a disparu. » Et la même chose arrive quand on fait allusion à des situations au plan spirituel de la personne, alors que sa capacité d'attention ou de réflexion semble avoir disparu. Dans ces cas, ou des cas similaires, on dit : « Elle était absente », « elle paraissait partie ».

De cette manière, nous pouvons dire que nous avons là une première idée de la portée du concept de la présence dans le langage habituel. Faisons un pas de plus dans notre recherche.

2.2. Au-delà du vocabulaire : Que voulons-nous dire quand nous parlons de présence ?

La véritable signification de *présence* a été donnée par le philosophe

personnaliste Gabriel Marcel, et grâce à sa réflexion, elle en est arrivée à faire partie de notre culture. Gabriel Marcel affirme que la présence est une manifestation de l'être, de ce que nous sommes, chacun de nous. Sa pensée philosophique nous offre une réflexion particulière sur la manifestation de l'être dans les expériences courantes de la vie. L'apport le plus original de ce philosophe est la valeur transcendante qu'il attribue à ces expériences concrètes parce qu'elles révèlent la limite personnelle de l'être humain et nous mettent devant la personne telle qu'elle est²⁶.

Dans son ouvrage *Le mystère de l'être* (1951), il commence en posant la question suivante : « Qu'est-ce que l'Être²⁷ ? » La proposition de Gabriel Marcel dans les vingt conférences colligées dans le livre cité, est de découvrir ce qu'est la réalité spirituelle de l'être humain, comment elle se manifeste et comment nous arrivons à la saisir.

Gabriel Marcel démontre que la présence de l'être humain est la manifestation, la révélation du mystère qu'est chaque personne. Quand l'être humain se rend présent, sa présence manifeste le mystère de toute sa personne. La réalité que nous expérimentons dans ces expériences n'est pas un concept mais l'expérience de ce que nous sommes réellement.

²⁶ Son approche de la philosophie l'a amené non à la formulation d'un système mais bien à une réflexion personnelle sur l'existence humaine. Il a soutenu que l'existence et la personne humaine sont plus importantes qu'une quelconque abstraction, et sont le fondement de toute réflexion.

²⁷ Initialement, il avait décidé d'intituler ce cours « Recherche sur la réalité spirituelle ». À travers des *Leçons Gifford* (prononcées en 1949-50), vingt au total, il démontre que la présence de l'être humain, dans lequel l'esprit est incarné, est un mystère. Gabriel Marcel, *Le mystère de l'être*, BAC, Madrid 2002, p. 13.

Huberto Galimberti rejoint Gabriel Marcel quand, dans son « Dictionnaire de Psychologie », il définit « présence » comme « automanifestation de tout ce qu'il y a par le seul fait d'exister²⁸. » Par opposition, « absence » sera le manque d'automanifestation de tout ce qui en fait existe mais qui ne se manifeste pas²⁹.

L'idée de l'automanifestation nous propose que la présence est la manifestation l'être même que chaque être est et qu'il ne la reçoit pas d'un autre être. Chaque être manifeste son être propre et, en ce sens, nous comprenons la différence qui existe entre la présence d'une personne et celle d'une autre. Par conséquent, selon cette idée, toute réalité existante est présente et une entité présente est une présence qui laisse transparaître son « essence », qui révèle son être. La présence consiste fondamentalement à « présenter l'essence » de ce que chacun est. L'être et la présence sont la même réalité.

La personne humaine est le lieu privilégié de la manifestation de l'être. Nous pouvons découvrir les manières d'être manifestées à travers l'existence elle-même, dans l'expérience d'exister manifestée dans notre propre corps et nos sens, dans le dialogue et la rencontre avec l'autre, dans les événements de l'histoire.

Nous expérimentons l'existence même à travers la révélation plus immédiate qu'est la présence sensible. L'être se manifeste dans la personne humaine à travers son corps et les actes spécifiquement humains comme sa pensée, ses décisions, ses sentiments, ses émotions, et dans la rencontre avec les autres, dans l'amour, dans la fidélité, dans l'espérance. Tout sentiment est une résonance intérieure devant une présence. Il existe des nuances de la réalité que seul le sentiment peut capter et découvrir, et qui a une dimension cognitive plus profonde que la simple sensation. Le sentiment « d'être attiré de l'intérieur » dans la recherche de la beauté, de la bonté ou de la vérité n'est pas une impulsion aveugle mais une communion participative. Ces actes sont le propre du domaine de l'esprit. Seul l'esprit peut accéder à l'être.

La présence ne peut être pensée comme un objet que l'on peut toucher, ou comme quelque chose de vaporeux par opposition à l'objet solide, tangible, résistant, avec lequel nous avons un contact que nous appelons la vraie vie. La présence se distingue du principe d'un objet purement physique et d'un concept abstrait ; elle se concrétise comme une manifestation de l'être qui peut être expérimenté. Nous devons donc

²⁸ Galimberti, H., *Diccionario de Psicología* 2002. v. Presencia.

²⁹ Le mot « absence » vient du latin « *absentia* ». Il équivaut à l'action et au fait de s'absenter ou d'être absent. En droit, dans le sens commun, il équivaut à plan juridique, il y a deux acceptions : une, large, pour désigner la situation de la personne qui se retrouve loin de son domicile mais dont l'existence est connue avec certitude, et l'autre, stricte, pour exprimer l'état juridique d'une personne qui a quitté sa résidence habituelle et dont l'existence n'est pas évidente, dont on ignore les allées et venues. .

éviter l'idée que la présence consiste dans la transmission d'un certain « contenu », quelque chose qui passe d'un sujet à sujet et qui pourra être captée³⁰. L'être se différencie de l'objet qui le rend présent parce que l'objet peut être considéré comme absence ou comme présence ; quant à l'être, il ne peut être que présence. Le lieu privilégié de la manifestation de l'être est la personne concrète, et l'être se communique à travers la présence corporelle. Ainsi, le corps lui-même est le principe de communication et de présence de l'être.

2.3. La présence mariste

Notre être mariste se réalise à travers l'appel de « suivre Jésus et servir les autres dans un style concret de vie. Cet appel est un don. À ce don qui nous vient de Dieu est attachée une congrégation : la vocation de faire partie d'une famille religieuse, celle des Petits Frères de Marie³¹. » L'être personnel de ce que nous sommes chacun est un don reçu sans que nous ayons eu à le choisir, le planifier ou le refuser.

La présence mariste est la révélation de l'être mariste, l'automanifestation de ce que chacun est, de l'essence de l'être mariste, de ce qui

le distingue des autres manières d'être. Le 16^e Chapitre Général (1968), dans le document *Esprit de l'Institut* a ajouté un paragraphe sur « les caractéristiques de notre originalité dans l'Église » où l'on affirme que « nous avons une manière d'être, de sentir et d'agir ; nous avons aussi une manière d'amener les âmes à Dieu ; une manière originale dans l'Église, parmi les autres familles religieuses. C'est ce que nous appelons notre esprit³². » « Cet esprit est le fruit d'une formation commune, transmise fidèlement depuis les origines. C'est en germe en chacun de nous depuis que notre appel à nous unir à l'Institut s'est précisé dans les maisons de formation et s'est développée jusqu'à sa pleine maturité dans les communautés. Chacun de nous se l'approprie et y progresse, grâce à la méditation amoureuse et assidue de la vie du Fondateur. Le temps, le milieu culturel et même chaque frère vont l'enrichir de nouvelles nuances³³. » Les caractéristiques de notre esprit « chéries par notre Fondateur se situent dans un ensemble de valeurs auxquelles il a apporté une attention très spéciale³⁴. » La présence mariste est étroitement unie à l'esprit de l'Institut. Nous dirions que la présence mariste est la manifestation concrète de l'esprit de l'Institut mariste. « Je

³⁰ «On le comprend mieux si on reconnaît que la présence peut être seulement acceptée, et évidemment entre accepter et saisir il y a une différence fondamentale d'attitude. [...] Dans le fond, la présence seulement peut être invoquée ou évoquée». Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002. p. 187.

³¹ F. Charles Howard, *Circulares*, T. 29, p. 30.

³² 16^e Chapitre Général (1968), *Esprit de l'Institut*. Les caractéristiques de notre originalité dans l'Église. n. 1.

³³ 16^e Chapitre Général (1968), *Esprit de l'Institut*. Les caractéristiques de notre originalité dans l'Église. n. 2.

³⁴ 16^e Chapitre Général (1968), *Esprit de l'Institut*. Les caractéristiques de notre originalité dans l'Église. n. 9.

suis convaincu – dit le frère Charles Howard – que l'esprit mariste est une intuition profonde du Fondateur qui percevait clairement qu'il manquait de frères pour se donner à l'enseignement et à l'éducation des enfants pauvres des campagnes³⁵. » La manière particulière d'être, de sentir et d'agir du frère mariste est un héritage et une participation au charisme de Marcellin Champagnat.

2.4. Notre identité dans l'Église et notre responsabilité

La présence mariste est une particularité du charisme et de l'institution mariste qui apparaît à travers notre témoignage de vie dans l'Église. « Notre Institut a été fondé sous l'inspiration de l'Esprit Saint pour exercer par la vie, le témoignage et l'action apostolique une influence revitalisante dans l'Église et dans le monde³⁶. » « Tous les Instituts doivent participer à la vie de l'Église, selon leur caractère propre et favoriser, selon leurs capacités, ses actions et ses buts³⁷. » Mais chacun selon ses particularités propres qui lui viennent de son charisme de fondation. Par conséquent, il faut « se connaître et maintenir fidèlement l'esprit et les objectifs propres des fondateurs, de même que les saines traditions, tout

ce qui constitue le patrimoine de chaque Institut³⁸. » Mais chaque Institut a ses particularités propres qui se définissent à travers les Constitutions et son droit propre où s'incarnent les projets de vie personnels et communautaires.

Si la présence mariste est la manifestation de l'essence de ce que nous sommes, nos actions peuvent nous fournir les données qui définissent le profil de notre être. Le frère Basilio Rueda affirme : « Le christianisme n'est pas une simple idée. C'est un être qui, comme tout autre être, fait un choix pour une œuvre, par conséquent, l'action vient de l'être. Donc, en cherchant quel est notre esprit, nous cherchons à la fois le secret de notre être et de notre action : ce dynamisme interne par lequel nous mettons en œuvre notre mission pédagogique³⁹. »

L'expression la plus complète de la présence mariste serait une biographie collective. « Il est évident que le religieux éducateur exerce une influence dans son milieu par ce qu'il est et par ce qu'il fait. Sa personne, sa façon d'entrer en relation, ses valeurs humaines et religieuses, sa vie entière, donnent un témoignage clair de sa mission⁴⁰. » La manière « d'être, de sentir et d'agir », nous pouvons la

³⁵ F. Basilio Rueda, *Circulaires*, T. 26, n° 3, pp. 214-215. Circulaire sur *L'esprit de l'Institut*, 25 décembre 1975.

³⁶ F. Charles Howard, *Circulaires*, T. 29, p. 19.

³⁷ F. Charles Howard, *Circulaires*, T. 29, p. 18.

³⁸ F. Charles Howard, *Circulaires*, T. 29, p. 18.

³⁹ F. Basilio Rueda, *Circulaires*, T. 26, n° 3, p. 214-215. Circulaire sur *L'esprit de l'Institut*, 25 décembre 1975.

⁴⁰ 16^e Chapitre Général. *La Formation*, p. 597.

détecter à travers la lecture et l'analyse de milliers de biographies d'éducateurs maristes qui ont été écrites dans l'Institut. L'ensemble des traits éducatifs qui se détachent dans ces biographies constituent une mosaïque de la présence mariste dans lesquels restent marqués les traits les plus caractéristiques, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Les manifestations de l'être du frère mariste se sont modelées dans l'histoire au rythme des initiatives d'animation et de gouvernement, favorisées par la plus grande autorité de l'Institut qu'est le Chapitre général. Les documents, directives, normes et décisions prises lors des réunions capitulaires ont orienté la présence du frère mariste dans le monde, et spécialement dans le domaine éducatif, l'adaptant au circonstances changeantes de l'histoire, la purifiant par de continuels appels à la conversion et suscitant des initiatives inspirées des appels de l'Esprit et des signes des temps pour enrichir le témoignage de vie et la fidélité à l'essence de sa vocation charismatique.

3. DYNAMISMES QUE SUSCITE LA PRÉSENCE

3.1. La Présence pour un projet éducatif. Le témoignage mariste

Nos sociétés actuelles ont besoin de modèles humains dont le style est de rayonner et d'élever le niveau spirituel et humain de ceux qui les côtoient. Le projet éducatif mariste se

propose de revaloriser la qualité de vie de l'esprit ; il doit susciter un style de vie capable d'être reconnu comme libérateur et respectueux de l'être humain. La société a besoin du témoignage et de la présence significative riches spirituellement et qui puissent servir de modèle et de stimulant pour dépasser la médiocrité. Ces personnes ne pourront jamais entraîner les masses : seule leur présence peut exercer une action éducative, puisque l'éducation est un travail personnalisé. Les masses ne peuvent être éduquées : elles peuvent seulement être fanatisées ou entraînées.

L'éducateur mariste a la responsabilité d'être présent dans la société comme une personne riche spirituellement. L'éducateur qui exerce une présence authentique ne peut s'imposer, il ne prétend avoir aucun pouvoir ; il ne fait que s'offrir pour être reconnu à sa propre valeur. L'éducation peut seulement éveiller l'estime des valeurs.

La qualité de la vie spirituelle se manifeste dans des comportements qui expriment une spiritualité, une qualité de vie. En définitive, la qualité de vie spirituelle et de la manière d'être est comme le but de la sainteté de vie. S'engager comme frère mariste, c'est s'engager à se faire saint. Cette qualité de vie spirituelle est un mode et un style d'agir et d'être qui peuvent seulement être perçus et reconnus par quelqu'un qui est habité ou attiré par cette manière d'être ; elle ne peut s'imposer, elle ne peut être recherchée ou vérifiée de façon empirique. Elle ne peut être l'objet d'une recherche sociolo-

gique et quantifiée pour déterminer si le sujet possède ou non cette qualité. La qualité en tant que telle ne peut être quantifiée. Elle ne peut qu'être découverte et appréciée. Elle ne peut non plus être revendiquée comme une qualité que l'on possède ou que l'on a. C'est une manière d'être qui se manifeste dans les circonstances normales de la vie et qui fait que le sujet se présente comme une personne cultivée, chaleureuse, qui est dotée d'une profonde sensibilité pour découvrir les réalités de l'esprit comme les plus grandes réalisations et valeurs de l'homme.

Personne ne peut revendiquer cette qualité puisque cette prétention en amène la destruction. Celui qui revendique posséder la vertu d'humilité détruirait cette humilité par le fait même. L'humble qui proclame lui-même son humilité devient par le fait même un orgueilleux. L'homme peut seulement « être », se révéler tel qu'il est ; il ne peut rechercher être reconnu ou applaudi. Il ne peut renier ce qu'il est : ce serait de la fausse humilité et il deviendrait un être inauthentique. Il peut seulement se faire présent et s'offrir à ceux pour qui sa manière d'être peut devenir un service qui les aide à poursuivre leur quête d'être à leur manière. Celui qui découvre positivement la richesse d'une personne spirituelle est déjà en chemin. La seule chose que, peut-être, l'éducateur peut faire, c'est de susciter, d'éveiller et de partager le désir d'être un esprit cultivé.

Un projet éducatif qui recherche la plénitude de l'être humain et qui se

traduit en une pratique éducative orientée vers la maturité de l'homme doit aider à ouvrir les yeux pour apprécier en tout la valeur de la plénitude spirituelle de l'être humain comme un but auquel il est appelé du fond de son être, comme par vocation. Il y a des maîtres de notre jeunesse qui affirment « scientifiquement » qu'il n'y a pas de vie intérieure chez l'homme et que, dans notre « cerveau », il n'y a qu'instincts, stimuli et réponses. Il y en a d'autres qui reconnaissent l'intériorité humaine et qu'il faut savoir l'écouter pour être une personne. Seule la personne ayant une intériorité est capable de « transmettre la lumière » moyennant un dialogue fécond. L'être de l'homme fait partie de façon active d'un nouveau cosmos spirituel dans lequel il existe et aime. Grâce à l'éducateur mariste qui participe avec toute sa dimension spirituelle, il réalise sa propre plénitude.

On ne peut avoir un esprit cultivé sans humilité et simplicité, sans un sentiment de responsabilité, sans se sentir triste devant l'appauvrissement spirituel des gens du peuple, des plus petits. Le mariste sait que sa richesse spirituelle doit être partagée et offerte aux autres. Partager son expérience et sa sagesse fait partie de sa générosité spirituelle.

L'homme spirituel exerce un leadership qui peut amener une transformation de la masse, c'est « le levain dans la pâte » qui se rend présent grâce au maître, au leader spirituel. L'homme d'esprit ne mobilise pas les masses, mais il permet aux

personnes qui savent se conduire de découvrir dans leur vie comment l'éducation les a transformés en leader de leur propre existence. En fin de compte, les liens de reconnaissance gratifiante se tissent entre le maître et le disciple. C'est la dynamique féconde de l'esprit. Il n'y a pas de main mise, il n'y a pas de soumission. Seules existent la maturation de la liberté, une libération intégrale. La liberté authentique grandit comme une action de l'esprit en éducation.

3.2. De la rencontre aux rencontres

Les expériences de vie où nous expérimentons la présence ne peuvent s'expliquer à l'aide des catégories physiques, mais avec une description des expériences vécues. Les expériences où nous découvrons la présence se produisent dans le milieu privilégié de la rencontre des personnes. « Il ne peut y avoir de rencontre, dans le plein sens de ce mot, sinon à partir d'êtres dotés d'intériorité⁴¹. » La réflexion par laquelle nous accédons à la profondeur de l'être se fait à partir de réalités observables de nos rencontres, non par abstraction mais par détection, en entrant en elles-mêmes. Dans le domaine de la rencontre, il y a toute une gamme qui va de l'insignifiant au hautement significatif. Depuis « se rencontrer »

dans la rue avec des centaines d'inconnus, « simples corps occupant un lieu précis dans l'espace vital où nous poursuivons notre chemin », en passant par des rencontres concrètes comme « se reconnaître », « créer des complicités », « accueillir »⁴² etc. Cette reconnaissance de l'autre est une part fondamentale de la présence.

La présence est le commencement de la rencontre, la première éclosion d'un riche réseau de relations humaines⁴³. Avec la présence se fait le premier pas de l'acte éducatif global. Dans les premiers instants de la rencontre, nous n'avons pas une intuition claire et distincte de l'être de l'autre, mais une intuition confuse qui doit être clarifiée par des rencontres successives pour arriver à la connaissance, à nous rendre présents l'un à l'autre. La présence enveloppe la manière pour chacun d'expérimenter l'autre et l'unique façon de concevoir l'être qui se rend présent ; elle se réalise moyennant une connaissance qui ne peut être transmise, propre à chacun, réalisée à partir de la vie réelle. Il s'agit d'une expérience qu'il faut vivre à la première personne.

La rencontre commence, à proprement parler, quand se produit la perception de l'autre, quand on

⁴¹ Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002. p. 132.

⁴² Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002. p. 131-140.

⁴³ Lain Entralgo, *Teoría y realidad del otro*, où il présente l'essentiel de ses réflexions autour de la rencontre entre les personnes. Voir Lain Entralgo, *Teoría y realidad del otro*, Revista de Occidente, Madrid 1968, 2 vols. En plus de ce livre, *Sobre la amistad* (Revista de Occidente, Madrid 1972), et *La relación médico-enfermo* (Revista de Occidente, Madrid 1964).

s'aperçoit de la présence de l'autre sentie mais jamais claire, pourtant entourée d'une foule de questions sans réponse, comme la semence d'une pensée qui doit se développer par la réflexion. Qui est cette présence ? Dans la vie quotidienne, nous demandons souvent : qui est là ? C'est dire que nous expérimentons la présence avant de savoir *qui*.

Gabriel Marcel explique en détail la situation qui l'a amené à se poser la question de savoir « qui est présent devant moi » quand il rencontrait, comme volontaire de la Croix Rouge durant la guerre, les parents des disparus qui demandaient avec angoisse quelque information sur leurs allées et venues. Dans les bureaux de la Croix Rouge, ces combattants n'étaient rien de plus qu'une fiche avec des noms et des faits écrits, mais pour Gabriel Marcel, ils étaient une présence absente. L'expérience de se sentir proche des parents de ces personnes et de participer à leur propre inquiétude est devenue, pour lui, la base d'où il développa et élaborait sa pensée sur la présence et la rencontre interpersonnelle. Ainsi, plus que chercher la définition de la présence, il avait expérimenté, à partir de son travail de médiateur, l'essence de la présence personnelle.

La rencontre peut se réaliser seulement entre des personnes. Cette personne qui m'a rencontré sur le chemin de la vie peut seulement être quelqu'un pour moi si entre nous se réalise une rencontre personnelle. S'il n'en est pas ainsi, on ne peut pas parler de rencontre, mais de simple coïncidence dans l'espace. L'expérience de la rencontre exige, comme condition préalable, ma propre ouverture et ma proximité. S'ouvrir personnellement à la présence de l'autre est une condition imprescriptible de la communication personnelle.

On ne peut parler de rencontre personnelle que lorsque l'autre est *toi* pour moi avant que je ne me sois constitué comme *moi*. Pour que l'autre soit *toi*, il faut qu'il cesse d'être une « chose », un « objet », une « idée ». Dans un premier temps, l'autre est seulement un *lui*, un *objet absent*, dans la mesure où il est ce qui ne compte pas pour moi et pour qui je ne compte pas. Pour illustrer cette présence de l'autre devant lequel nous nous comportons comme si le ne rencontrions pas « devant quelqu'un comme s'il était absent », Gabriel Marcel écrit une page du *Journal métaphysique* que citent tous ses commentateurs :

« Je rencontre un inconnu dans un train ; nous parlons de la température, des nouvelles de la guerre (ce texte est d'avril 1918), mais bien que je m'adresse à lui, il continue d'être pour moi « quelqu'un », « un certain homme » dont je commence à connaître la vie et les détails peu à peu. C'est comme s'il remplissait un questionnaire, comme s'il me partageait les éléments d'une nouvelle avec laquelle il se confond (...).

Mais, fait remarquable, plus mon interlocuteur est extérieur à moi, plus, en même temps et de la même manière, je suis extérieur à moi-même ; devant Untel, je deviens Quelqu'un à moins que, littéralement, il ne soit personne, une plume qui trace des mots sur un papier ou un simple appareil enregistreur...⁴⁴. »

Ici, nous avons un des points clés de la pensée de Marcel qui montrent la richesse du dynamisme éducatif que suscite la mesure où l'autre est extérieur à moi-même et que je le considère comme un objet dépersonnalisé et absent, je suis moi-même extérieur à moi-même, c'est-à-dire que j'existe moins, plus encore, je suis un rien existentiel, je (ne) suis « personne ». Par contre, je suis un homme nouveau quand l'autre vit en

moi comme présence dynamique et féconde et qu'il agit sur moi sans que je perde ma personnalité. En m'abandonnant et en faisant confiance à l'autre, je suis plus profondément moi-même.

La description que fait Gabriel Marcel de l'expérience d'entrer dans le « milieu existentiel » de l'autre comme *toi* recouvre d'autres possibilités :

« Il peut arriver qu'entre l'autre et moi s'ajoute un sentiment de lien, par exemple si je découvre une expérience déterminante qui nous est commune (...) alors se crée une unité dans laquelle l'autre et moi sommes nous, ce qui équivaut à dire qu'il cesse d'être lui pour arriver à être toi : les mots « toi aussi » couvrent ici une valeur complètement essentielle⁴⁵. »

Cette expérience de participer à un milieu de réalités communes et unificatrices entre nous est ce qui permet de s'exclamer : « toi aussi » tu participes à ma propre expérience. Il y a, entre nous, une communion participative. Nous avons quelque chose en commun qui nous rend proches et semblables. Nous sommes en unité existentielle.

Nous ne percevons que de rares fois ceux qui nous entourent comme présents, puisque nous nous sommes habitués à eux : ils courent le risque de devenir quelque chose, comme un meuble qui est là. Il y a des milliards de personnes physiquement présentes dans notre monde, mais seule une toute petite fraction de personnes nous apparaîtront comme

⁴⁴ Gabriel Marcel, *Filosofia Concreta*, 54. Voir aussi : *Du refus à l'invocation*.

⁴⁵ Marcel, *Filosofia Concreta*, 54 Voir aussi : *Du refus à l'invocation*.

« présentes » de la manière dont l'entend Gabriel Marcel. La distinction entre la présence et la non-présence ne peut, en aucune façon, se réduire à l'opposition entre le fait d'être attentif ou d'être distrait... Ceux qui ne sont pas disponibles pour nous, ceux qui sont éloignés de par leur propre vécu, ne sont pas capables de nous être présents, et en ce sens, ce sont des *objets* pour nous. En réalité, la présence n'est pas quelque chose qui dépend de l'objet observé, mais de la manière par laquelle le sujet entre en relation avec le monde qui l'entoure.

L'expérience nous enseigne que la présence n'est pas seulement proximité physique. Nous pouvons être si proches de quelqu'un que nous touchons son corps et, cependant, le

sentir loin de nous. Par contre, nous pouvons rencontrer un être aimé à des kilomètres de distance et le sentir très proche de nous. Ainsi, la personne n'est pas circonscrite aux limites de son corps physique, mais elle crée une forme de présence qui s'étend à tout ce sur quoi elle exerce son influence et suscite une présence offerte. C'est seulement dans le monde de l'esprit que certaines présences peuvent être expérimentées à travers l'absence : plus présentes qu'absentes.

3.3. Présence et fécondité spirituelle

Pour clarifier ce point, Gabriel Marcel rapporte un exemple à travers lequel nous pouvons analyser la portée de la présence. Il relate le cas d'un homme assis dans une pièce à côté de nous.

« Nous pouvons avoir la sensation que quelqu'un, quelqu'un qui se trouve dans le même appartement, très près de nous, quelqu'un que nous voyons, que nous entendons, que nous pouvons toucher, n'est cependant pas présent, qu'il se trouve même infiniment plus loin de nous qu'un être aimé qui est à cent kilomètres, ou même qui n'est plus de ce monde. Quelle présence fait défaut ?

Il ne serait pas exact de dire que nous ne pouvons pas communiquer avec la personne qui se trouve près de nous : elle n'est ni sourde, ni aveugle, ni retardée mentale. Il y a assurément entre nous une certaine communication matérielle, mais seulement matérielle et parfaitement comparable à celle qui s'établit entre deux stations différentes, émettrice et réceptrice. Mais il manque l'essentiel, on pourrait dire qu'il s'agit d'une communication sans communion, et que, par conséquent, c'est une communication irréaliste. Sans doute que l'autre entend mes paroles, mais moi-même, je ne m'entends pas, et je peux même avoir la pénible impression que ces paroles, comme l'autre les renvoie à moi-même, comme s'il me les reflétait, me rendent méconnaissable. Par un phénomène singulier, l'autre s'interpose ainsi entre moi et ma propre réalité ; il fait en sorte que, d'une certaine manière, il me rend étranger à moi-même : je ne suis plus moi-même alors que je suis avec lui.

Mais, par un phénomène inverse, il peut, cependant, arriver que, d'une certaine manière, il me renouvelle intérieurement en présence de l'autre ; cette présence est donc révélatrice, c'est-à-dire qu'elle me fait être plus pleinement de ce que je serais sans elle. Alors que ce genre d'expérience présente une sorte de caractère absolument irrécupérable, il est très difficile de la décrire par des mots, et il faudra découvrir pourquoi. Ce qui est certain c'est que l'objet se trouve si lié à tout un ensemble d'aptitudes qui sont à la fois susceptibles d'être enseignées et, par conséquent, d'être transmises bien que cela ne se fasse pas par la présence. Il serait absolument chimérique de prétendre enseigner à quelqu'un l'art de se rendre présent ; à ce sujet, sans doute, on ne peut qu'enseigner à faire des grimaces. Ce serait comme essayer d'apprendre à une femme comment être charmante. Il est clair que l'idée d'un cours de charme est antinomique, que le prétendre est le comble de l'absurdité⁴⁶. »

De cet exemple, nous pouvons observer différents dynamismes éducatifs en relation avec la présence.

3.3.1. Fécondité de la présence

L'êtres nous met en présence d'êtres concrets avec lesquels nous pouvons avoir une rencontre personnelle à travers laquelle nous est révélée la profondeur inépuisable de son intériorité. Je me renouvelle intérieurement quand je sens que l'autre se fait présent dans ma vie. La présence de l'autre qui se trouve devant moi me fait être plus présent à moi-même. En ce sens, nous pouvons parler de fécondité de la présence, l'acte éducatif devient une authentique gestation mutuelle de l'éducateur et de l'éduqué. Un des dynamismes éducatifs les plus efficaces que suscite la présence de l'autre dans ma vie est l'enrichissement et la

réalisation de ma propre personne. Quand quelqu'un n'est pas présent pour nous, nous sentons que nous ne sommes pas totalement présents à nous-mêmes. Par contre, quand quelqu'un est présent devant nous, nous expérimentons en nous une espèce d'autorévélation, une connaissance de notre être propre que nous n'aurions jamais expérimentée si nous n'avions pas été atteints par cette présence⁴⁷.

L'expérience nous apprend que, lorsque la présence se présente comme authentique, belle, attirante, désirable, elle suscite une invitation à l'acceptation, à l'accueil, à la mise en marche, à l'imitation. La personne concrète perçoit que l'être se révèle, qu'il se rend visible dans ces expériences et est à l'origine d'une invitation, d'un appel à la plénitude. À l'inverse, quand la présence se mani-

⁴⁶ Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002. p. 185.

⁴⁷ Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002. p. 207-211.

feste comme source de crainte, elle suscite une invitation au rejet, à la fuite, à l'éloignement.

3.3.2. Créer des conditions favorables à la présence

La présence ne peut être enseignée. « Ce serait absolument chimérique de prétendre enseigner à quelqu'un l'art de se rendre présent », affirme Gabriel Marcel. La raison est que l'être est un mystère. Un mystère en ce sens qu'il est source d'une telle luminosité qu'elle nous éblouit et nous empêche de le voir et de le connaître dans sa réalité la plus profonde. Le mystère de l'être doit être accueilli et reconnu. Non seulement la présence est sentie, est saisie, mais fondamentalement, elle doit être acceptée, appelée à produire en nous l'effet magique de nous envelopper et de nous inclure dans son intérieur. Accueillir le mystère de l'être suppose la capacité de l'accueillir dans sa propre intériorité. L'homme, comme personne, est le témoin de l'invisible, du spirituel. La maturité personnelle consiste dans l'être toujours plus perméable au témoignage de l'invisible, du non-vérifiable, du mystère. L'homme témoin du mystère devient lumineux, il irradie la lumière et suscite la vie autour de lui. Le mystère se révèle à travers des manifestations de l'intériorité des êtres spirituels, des manifestations de l'esprit. La ré-

ponse la plus honnête à une présence serait l'accueil cordial dans ma propre intimité offerte à l'être qui m'apparaît comme don de sa propre intimité insaisissable pour créer entre nous la communion qui est fondée sur l'être.

La présence ne peut être enseignée, mais nous pouvons apprendre à nous présenter. Le 16^e Chapitre général, cité plus haut, affirme que nous, les frères maristes, « nous avons aussi une façon de mener les âmes à Dieu, une façon originale dans l'Église, parmi les autres familles religieuses⁴⁸. » Cette « façon originale de mener les âmes à Dieu » est l'objet de tout un plan de formation mariste dans lequel le silence, le recueillement, la contemplation, la vie intérieure, la méditation, la prière, le désert, la solitude... jouent un rôle déterminant. La façon de mener les âmes à Dieu acquiert un style propre selon l'esprit mariste. « Cet esprit est le fruit d'une formation commune, transmise fidèlement depuis les origines. Il est en germe en chacun de nous depuis notre appel à l'Institut, se précise dans les maisons de formation, et se développe jusqu'à sa pleine expansion dans les communautés. Chacun de nous se l'approprie et y progresse grâce à la méditation amoureuse et assidue de la vie du Fondateur. Le temps, le milieu culturel et même chaque frère vont l'enrichir de nouvelles nuances⁴⁹. »

⁴⁸ 16^e Chapitre Général (1968). *Esprit de l'Institut. Les caractéristiques de notre originalité dans l'Église*. n. 1.

⁴⁹ 16^e Chapitre Général (1968). *Esprit de l'Institut. Les caractéristiques de notre originalité dans l'Église*. n. 2.

Le plan de formation mariste apporte à la personne du frère une série de qualités qui favorisent sa présence⁵⁰. Il y a des personnes qui se révèlent à nous comme présentes... et il y en a d'autres qui ne donnent pas cette sensation... La présence est quelque chose qui se révèle immédiatement dans un regard, un geste, un sourire, un ton de voix, une poignée de mains. Se faire présent, c'est se présenter, manifester sa disponibilité, engager les richesses de notre être au moyen de gestes, d'attitudes, de moments favorables, etc. Tout ceci est objet d'éducation. C'est dire que la personne doit offrir des conditions favorables à la manifestation de l'être lui-même aux autres telles que puisse transparaître toute la réalité de l'être lui-même. Nous nous rendons présents à l'autre et l'autre se fait présent pour nous quand nous nous présentons, quand nous sommes disponibles à l'autre, et à son tour, l'autre est disponible pour nous.

La présence manifeste l'être de l'esprit de la personne qui se présente à moi. Mais la manifestation de l'esprit dans toute sa dimension de profondeur et la perception de ses manifestations ne se réalisent pas sans

des conditions particulières. « La présence se manifeste pour telle ou telle personne dans des conditions d'une certaine intimité, non pour n'importe qui au milieu d'une réunion publique⁵¹. » Seules les expériences profondes et intimes de la personne peuvent être qualifiées de présence à ceux qui sont proches par les liens de l'amitié. En dehors de ce contexte interpersonnel qui n'a pas cette profondeur, ceci apparaîtrait comme une profanation. La profondeur spirituelle porte notre attention vers les appels de la vie qui dépassent l'immédiateté. Et la communion avec l'autre, où est partagé ce qui se passe dans ces instances intérieures, exige des périodes et des développements de réflexion et de pratique, accompagnés de silence, de reconnaissance et de sérénité qui permettent la maturation spirituelle et la communion.

L'exercice de l'esprit par lequel celui-ci arrive à réaliser l'expérience spirituelle demande la création d'une ambiance propice⁵². Les fruits se verront à travers la présence. La présence n'a pas besoin de mots, de geste ou de bruit pour être expérimentée. La proximité de la présence se perçoit dans le silence. Le silence

⁵⁰ Il serait intéressant d'inclure ici les références des propositions que font les Règles, les Constitutions, les Règles du Gouvernement ou les Statuts qui recommandent aux frères le silence, le recueillement comme moyens précieux pour enrichir le regard sur ce qui nous entoure et promouvoir un style de vie, une présence de qualité ou propice à la formation mariste qui présentera le frère comme une personne exemplaire.

⁵¹ Gabriel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002. p. 187.

⁵² Nous nous souvenons des exigences que demande saint Ignace de Loyola aux retraitsants qui entrent dans ses fameux Exercices... ou les recommandations que fait sainte Thérèse de Jésus... Plusieurs d'entre nous qui avons été formés par le frère Eduardo Corredera, directeur du scolasticat mariste de Vic (Barcelone) se rappelleront qu'il était un fervent disciple de sainte Thérèse et qu'il faisait constamment référence aux conseils de la sainte.

n'est pas la simple absence de paroles, mais c'est entrer dans le dynamisme intérieur avec toute l'attention dont je suis capable. À travers les expériences de silence et d'intériorisation, je suis distinct, « je sors distinct » chaque fois que je me reconnais dans cette expérience chargée de force créatrice et de transformation intérieure. La raison en est que la réalité contemplée dans le recueillement pénètre dans le recueillement lui-même. Ma propre vie pénètre dans le recueillement pour être assimilée comme un aliment vital. Se réalise ainsi une expérience complexe dans laquelle se fondent contemplation et recueillement. « Au milieu du recueillement, je me situe face à ma vie. Je peux apprécier ma vie telle qu'elle est, au nom de la vie que je porte en moi, la vie que j'aspire à vivre, la vie que je devrais vivre pour être pleinement moi-même ; c'est dans cette vie que je pénètre quand j'entre en moi-même... Il en est toujours ainsi du moment qu'intervient tout ce qui peut paraître comme une vocation⁵³. »

Pour nous rapprocher du silence total, il faut partir d'une attitude de recueillement. La possibilité de recueillement comporte une interrogation sur la relation qui existe entre moi et ma vie. Le recueillement est lié à l'acte au moyen duquel l'homme réussit le silence au-dedans de lui. La contemplation, le silence le recueillement : ce sont des expériences

existentielles dans lesquelles le sujet fait sienne sa propre vie et l'accueille dans son intériorité. Quand je pénètre en moi-même par la contemplation et le recueillement, je m'enfonce dans ma vie même et je la découvre telle qu'elle est. Je me rends alors présent à la réalité que je suis et où je ne peux tromper personne sans me tromper moi-même.

Éduquer l'homme comme personne, c'est l'aider à ce qu'il soit capable de se connaître, de reconnaître en lui son intériorité et accueillir en lui-même tout ce qu'il a découvert sur le chemin de la vie. Cette capacité d'intériorisation est ce que Gabriel Marcel définit comme *recueillement*. Ce n'est pas l'introspection ni l'autoanalyse qui permettent une autre façon de voir. Pour Gabriel Marcel, le recueillement est associé à la *contemplation*. Grâce au recueillement, tout ce que nous découvrons comme vrai et valable dans la rencontre avec les autres, nous l'intériorisons comme une étreinte chaleureuse, nous l'assimilons et nous le faisons nôtre pour grandir et nourrir notre esprit. La contemplation et le recueillement sont comme la digestion et la respiration de l'esprit par lesquels l'âme arrive à la connaissance.

Pour cette raison, nous comprenons la grande importance que l'on donnait – et que l'on donne encore – dans la formation mariste à la pra-

⁵³ Gariel Marcel, *El misterio del ser*, BAC, Madrid 2002, p. 131.

tique du silence et du recueillement durant le noviciat et dans les étapes postérieures de la formation. Les Règles, les Constitutions et autres documents normatifs pour la vie des frères ont guidé leur manière d'être présents au milieu de leurs élèves avec de sages conseils en rapport avec la vie intérieure, le recueillement, la prière, le silence, la prudence, etc.

On comprendra que le silence, la vie intérieure, le recueillement ne sont pas seulement des moyens de discipline pour arriver à un meilleur résultat pédagogique, mais ce sont des éléments à part entière d'une vie qui manifeste la qualité de l'être mariste. La présence révèle l'authenticité de ce que nous sommes. Le silence et le recueillement sont des moyens d'expérimenter la qualité de présence dans laquelle nous découvrons que ce que nous vivons est authentique. Seul l'homme d'esprit peut l'être, se révéler tel qu'il est. Il ne peut nier ce qu'il est, car ce serait de la fausse humilité qui en ferait un être inauthentique. L'être se rend présent et s'offre ; il se propose, il ne s'impose pas. L'authenticité est une caractéristique exclusive au présent. Dans le passé ou dans le futur, nous pouvons rappeler ou imaginer des sentiments, mais ils ne sont pas réels ; ils ne sont que de pâles reflets de la perception directe des choses. Le présent se vit, le non-présent s' imagine, se fantasme, se décrit. La conscience qui se concentre sur l'*ego* a appris à renoncer à la richesse du présent réel, à vivre dans la pauvreté d'un sentiment de fantaisie

inexistante ou d'un concept désincarné.

4. EXPÉRIENCE DE PRÉSENCE

4.1. La présence est le miroir de l'être

Nous n'expérimentons pas la plénitude de l'être et sa présence de façon systématique et continue, mais dans des moments de notre vie pleins de clarté. Il s'agit d'une manifestation dans des moments très particuliers, et parfois de façon inattendue et toujours imprévisible. Ce sont des instants où nous nous sentons investis d'une connaissance profonde où les valeurs prennent une nouvelle dimension. Ce sont des moments où se fait une rupture avec la façon de voir les choses dans des circonstances normales. Ainsi, pour parler de ces moments, nous disons que « nous le voyons clairement » ou que « nous le réalisons » ou bien « cela devient évident », comme si une nouvelle lumière avait éclairé notre compréhension et nous avait découvert le sens caché des choses. En cessant cette expérience et en revenant à notre état ordinaire, nous avons l'impression que quelque chose ou quelqu'un qui était là s'est détaché de nous, mais qui nous laisse transformés par cette irruption de présence créatrice.

Cette expérience illuminatrice est l'expérience profonde de l'être qui fait que chaque homme est perçu comme une personne. Au cœur de

cette expérience, nous pouvons nous découvrir comme maristes, liés au charisme mariste, engendrés par le charisme mariste. La rencontre de l'éducateur mariste avec la réalité de son être propre l'amène à une prise de conscience avec une grande netteté dans certains moments privilégiés comme un éclair soudain qui illumine tout l'horizon de son existence. Ce type de vécu constitue une expérience très particulière, qui arrive à un certain moment particulier de la vie, qui laisse sa marque dans notre histoire personnelle comme un moment déterminant, significatif, important, à signaler. Nous pourrions sans doute recueillir de nombreux faits qui ont mené à ces expériences.

Quand nous vivons des expériences de cette nature, nous découvrons que la présence se manifeste à nous dans un état de conscience qui peut être expérimenté dans les situations les plus variées de notre existence. Presque tous les hommes ont eu cette expérience une fois dans leur vie. C'est une expérience privilégiée, mais normale. Cette expérience apporte une plénitude de connaissance non de façon permanente et automatique, mais dans ces situations privilégiées, dans des « les moments » où nous pouvons dire que « nous l'avons vu clairement. » Ces moments rapides, fugaces, imprévus, laissent une marque indélébile dans nos vies. Nous nous rappellerons toujours

qu'alors nous avons été plus profondément nous-mêmes. Le frère Charles Howard, parlant de l'expérience que tous nous pouvons faire à travers la spiritualité mariste affirme : « Ceci est un principe de première importance : il faut reconnaître la présence dans l'expérience de chaque jour et non seulement dans les moments de 'haute spiritualité'⁵⁴. » »

La présence ne peut être commandée par les caprices de notre volonté puisqu'elle échappe à tout contrôle ; pour cela, elle ne peut qu'être invoquée ou évoquée, comme il a été précisé ailleurs dans ce travail. Il ne nous appartient pas de profiter de ces moments de plénitude à notre guise, comme on le fait dans une expérience empirique de laboratoire ; nous vivons plutôt ces expériences comme une découverte surprenante et réjouissante, mais nous ne pouvons pas les objectiver, mesurer leur intensité ou les ressentir sinon de façon intermittente. L'expérience de la présence, qui n'est pas une expérience qui peut être répétée par n'importe qui et n'importe où, est une manifestation de l'être qui peut seulement être évoquée ou rappelée.

4.2. La présence et le sentiment

La présence s'accompagnera d'un sentiment spécifique qui fait que l'être présent pénètre dans l'intérieur de la personne qui accueille

⁵⁴ Frère Charles Howard. *Circulaires*, T. 29, p. 403. Circulaire sur le *Mouvement Champagnat de la Famille Mariste*. 15 octobre 1991.

cette présence au-dedans d'elle-même. L'existence de mon propre être mariste est attestée de façon concrète qui se manifeste comme vivant de la vie de l'esprit. Faisant référence au Mouvement Champagnat de , le frère Charles Howard met en évidence la valeur de la spiritualité mariste comme une manifestation de son être propre. « La spiritualité se réfère à notre relation à Dieu, et à l'influence qui en découle, dans le cadre des relations de base : avec nous-mêmes, avec les autres, avec la création⁵⁵. »

Le témoignage de vie est la médiation pour atteindre la profondeur de l'être qui a besoin non seulement de la réalité des sens mais aussi du sentiment lui-même. C'est tout l'homme qui est confronté avec tout son être à sa présence concrète. L'expérience profonde et personnelle comme expérience de plénitude se manifeste dans le sentiment, dans la sensation qui est la manifestation de la profondeur de ces expériences qui me rejoignent au plus profond et à l'intérieur de moi-même. Cependant, nous ne pouvons pas dire que la présence n'est qu'un sentiment. C'est la personne tout entière qui le sent, qui est pénétrée par cette réalité et qui l'expérimente ainsi.

La présence entre les personnes doit être réciproque, c'est une com-pénétration. Pour cela, l'effet de la

présence est une véritable fécondité sur laquelle la liberté doit intervenir. Pour que quelqu'un me soit présent, je dois ouvrir les portes de mon intimité et l'accueillir dans mon intérieur. Pour tout cela, quand quelqu'un cherche à entrer dans mon intérieur, à se faire présent à moi sans que j'accepte cette présence, j'expérimente un sentiment d'invasion de quelqu'un qui viole mon intimité.

Là où l'on désire qu'il y ait quelqu'un, il y a présence, et où il n'y a pas de présence, il n'y a pas l'être⁵⁶. L'être personnel que nous sommes, chacun de nous, est un don reçu sans que nous l'ayons choisi, programmé ou commandé. C'est pour cela que l'attitude la plus cohérente est de l'accepter gracieusement. L'éducateur mariste est le témoin d'un charisme éducatif et non marchand d'images. C'est pourquoi sa présence dans le domaine de l'éducation n'a rien à voir avec un marché mais comme une vocation dans laquelle lui est confiée une mission. Être mariste est le don d'une vocation, une grâce venue de l'initiative de Dieu. Que nous soyons laïcs maristes ou frères maristes, notre être mariste est une grâce de Dieu destinée à être une présence féconde dans notre monde. La réponse à cette vocation est une participation personnelle au charisme reçu de Champagnat. C'est pourquoi la présence de notre être mariste est une présence vocationnelle revisitée

⁵⁵ Frère Charles Howard, *Circulaires*, T. 29, p. 403. Circulaire sur le *Mouvement Champagnat de la Famille Mariste*. 15 octobre 1991.

⁵⁶ L'être mariste suscite la présence mariste, collectivement ou individuellement.

par le don charismatique qui nous identifie à Champagnat. L'être que nous rendons présent comme éducateurs maristes, quand nous nous trouvons devant les élèves, est un don reçu qui se manifeste à travers les diverses capacités de notre personne. Gabriel Marcel affirme que l'être est lumière, et le reflet de cette lumière est le résultat de la rencontre de la vérité et de l'amour dans notre cœur. Aussi, la révélation de notre être fait parvenir aux autres la splendeur produite par la vérité et l'amour qu'il y a au-dedans de nous, et cette splendeur d'être est ce qui suscite, chez celui qui la contemple, l'attrait, l'admiration, le désir d'imiter, l'invitation à le suivre, etc.

Ces affirmations nous amènent à des conclusions déterminantes. Si notre être personnel est un don que nous recevons gratuitement, le partage de ce don avec les autres à travers la présence dans le monde de l'éducation apparaîtra revêtu d'une composante vocationnelle et d'une dimension de foi qui ne peuvent être ignorées dans l'interprétation de l'option personnelle que chacun peut faire au moment de s'engager pour la vie dans cette tâche. La présence est la façon de concrétiser notre réponse vocationnelle⁵⁷ comme éducateurs maristes. Le concept de « présence » ne signifie pas seulement « être au devant de » mais y être avec tout son projet existentiel,

avec toute son histoire personnelle d'éducateur devant l'éduqué. L'authenticité est ce dont chacun est constitué, le capital personnel est ce que vaut chacun. Le concept de « présence » va au-delà de la conception plus élémentaire que la relation avec l'activité des sens pour s'élargir avec la perspective nouvelle que lui donne l'intentionnalité. « Être avec » d'autres êtres dotés d'un esprit expose l'être de chacun devant l'être des autres. Cette présence de « moi » devant « toi » engage un dialogue interpersonnel, des relations interpersonnelles qui instituent une façon nouvelle et originale de l'existence et génèrent un milieu dynamique de rencontre, d'interpellation mutuelle et de réponse.

CONCLUSION

Je veux conclure cette réflexion par deux références qui peuvent servir de synthèse de ce que j'ai dit. Quelque chose comme une définition après un parcours sur la portée et la signification que nous entendons par présence. Les deux sont situées dans la perspective des riches relations qui sont suscitées par l'intersubjectivité, cette expérience partagée de la présence de deux êtres qui reconnaissent leurs valeurs mutuelles. La reconnaissance mutuelle de la présence nous transforme. De l'intersubjectivité découle l'ouverture d'un individu à

⁵⁷ Vocation, profession et travail sont des composantes du plan de vie d'une personne. La vocation est, toujours, quelque chose de surnaturel et un appel explicite à nous dépasser. Par contre, par « profession », nous entendons la réponse à un appel de la vocation, mettant à son service toute notre vie, à temps complet et pour toujours. De son côté, le « travail » est la technique employée pour gagner sa vie au plan matériel. Heureuse et comblée est la personne chez qui coïncident vocation, profession et travail.

l'autre en plaçant les deux personnes dans une véritable intimité.

La première référence est de A. C. Gomes Da Costa⁵⁸ :

« [...] Le vrai de la relation éducateur-éduqué, à partir du point de vue de la pédagogie de la présence, se base sur ce contexte, la réciprocité est comprise comme une interaction dans laquelle deux présences se révèlent mutuellement ; en s'acceptant et en se communiquant l'une à l'autre apparaît une nouvelle consistance, un nouveau contenu, une nouvelle force, sans que pour cela l'originalité inhérente à chacune soit le moins mise en question⁵⁹. »-

La deuxième est de Gabriel Marcel :

« La présence n'est pas tant la coexistence de deux corps ou le fait de vivre unis dans le même local, mais c'est surtout la conscience que quelqu'un est avec moi ; il s'agit d'une intercommunication profonde entre deux ou plusieurs personnes, une relation intime, une influence vitale et une communion consciente. C'est la structure analogique de la notion de présence. Plus que spatiale et temporelle, elle est de caractère spirituel ; plus qu'une proximité physique, c'est une intercommunication personnelle et un échange profond entre deux êtres qui dépassent les distances, y compris la mort. C'est un acte pleinement humain qui remplit de joie et de paix le cœur de deux personnes, unies l'une à l'autre de cette façon⁶⁰. »

BIBLIOGRAPHIE

- Ebner F., *Una interpretación dialógica del ser humano*, 1967⁶¹.
 Laín Entralgo, *Teoría y realidad del otro*, Revista de Occidente, Madrid 1968, 2 vols
 Juan Jesús Barrio, *El educador marista 1, su identidad y su estilo*. Edelvives, Zaragoza 1983.
 Buber, M. *Yo y tú*, Nueva Visión, Buenos Aires, 1984.
 Juan Jesús Barrio, *El educador marista 2* Edelvives, Zaragoza 1986.
 Juan Jesús Barrio, *El educador marista 3*, Edelvives, Zaragoza 1989.
 Antonio Carlos Gomes Da Costa, *Por uma pedagogia da presença*, Governo do Brasil. Ministerio da Ação Social, Brasília 1991. Antonio Carlos Gomes Da

⁵⁸ Antonio Carlos Gomes Da Costa est un pédagogue brésilien. Il fut secrétaire de l'Administration en Ouro Preto (MG), président de la FEBEM de Minas Getais, officier de projets de l'UNICEF et directeur exécutif et présence du Centre Brésilien pour l'Enfance et l'Adolescence, entre autres responsabilités.

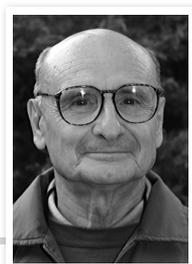
⁵⁹ A. C. Gomes Da Costa. *Pedagogia de la presencia*, pp. 27-75.

⁶⁰ A. Pizzarelli. *Diccionario de Mariologia*, Madrid, Paulinas 1988, pp. 1639-1646.

⁶¹ Cette œuvre est comprise dans la première édition de l'ouvrage *Pensadores cristianos contemporáneos*, BAC, Madrid, 1967. Une réédition de ce premier ouvrage, avec certaines variantes en relation avec sa première édition, a été faite par Alfonso López Quintás, *El poder del diálogo y del encuentro*, BAC, Madrid 1997, dans laquelle est insérée l'étude sur Ebner que l'on retrouve dans l'œuvre *Antropologías del siglo XX* (Juan de Sahagún Lucas, Sígueme, Salamanca 1976 p. 149-179). Dans cet ouvrage, on a supprimé la troisième partie de l'étude de Ebner publiée dans l'ouvrage *Pensadores cristianos contemporáneos* p. 178-280.

- Costa, *Presença educativa*, Editora Salesiana, São Paulo 2001.
- López Quintás A., *El poder del diálogo y del encuentro*, BAC, Madrid 1997.
- Gabriel Marcel, *El misterio del ser* BAC, Madrid 2002.
- Manuel Maceiras Fafián, *La experiencia del misterio : ontofanía concreta de Gabriel Marcel*. Madrid 2002.
- José María Toro, *Educación con 'co-razón'*. Desclée, Bilbao 2005.
- Josep M. Esquirol, *El respeto o la mirada atenta*, Gedisa, Barcelona 2006.
- Antonio Carlos Gomes Da Costa, *Pedagogía de la soledad al encuentro*. Editorial Losada, Buenos Aires 2007.
- Antonio Martínez Estaún, *Importancia de la presencia del educador en la pedagogía marista*, México 2007.
- Vicente Simón, *Vivir con plena atención. De la aceptación a la presencia*, Desclée de Brouwer, S.A., Bilbao 2011. ISBN 978-84-330-2524-1.

SPIRITUALITÉ MARISTE ET PATRIMOINE



F. Aureliano
Brambila

SPIRITUALITÉ OU IDÉOLOGIE ?

Parmi les belles choses qui se produisent aujourd'hui dans la vie de notre Institut il y a le désir, chez pas mal de laïcs, de vivre la spiritualité qui jaillit du charisme donné à Marcellin Champagnat par l'Esprit-Saint.

Dans l'empressement dont témoignent les Frères pour faire connaître cette spiritualité au plus grand nombre de personnes, chose tout à fait louable, pourrait se glisser subrepticement une confusion de concepts semblables en apparence, mais en réalité diamétralement opposés : la spiritualité et l'idéologie. Dans le langage ordinaire nous utilisons, certes, tantôt la première, tantôt la deuxième de ces expressions. Toutefois, à mesure que nous approfondissons davantage le thème de la spiritualité mariste et que le nombre de personnes auxquelles nous la proposons ne cesse d'augmenter, il convient de préciser les frontières de ces deux concepts. Ceci aidera à éviter des démarches équivoques.

QU'EST-CE QUE J'ENTENDS PAR IDÉOLOGIE ?

Je crois que c'est la justification rationnelle et systématique de l'agir caractéristique d'un groupe humain. On l'utilise pour prédéterminer la conduite que l'on veut établir. L'idéologie va du modèle de conduite préétablie à la mentalité et aux attitudes assurant la mise en œuvre de cette conduite. Elle fixe soigneusement les modèles, c'est-à-dire les profils. Cela suppose soumission au modèle établi. Il s'agit de mettre tout le mécanisme psychique, individuel et collectif au service de la gestation des attitudes menant à une conduite déterminée. Elle se sert constamment du behaviorisme, avec grande habileté. L'idéologie utilise presque exhaustivement et parfaitement les moyens de communication sociale. Elle fonctionne comme un facteur d'identité et de survie du groupe. Assumer l'idéologie respective c'est le « sine qua non » de l'appartenance et de la permanence au sein du groupe.

QU'EST-CE QUE J'ENTENDS PAR SPIRITUALITÉ ?

Si nous envisageons la chose à partir du concept de personne humaine comme un être mis dans un réseau de relations qui le construisent petit à petit à travers la communion, on pourrait dire qu'il y a spiritualité quand la relation avec le transcendant est d'une nature telle qu'elle parvient à configurer (modifier, qualifier, colorier) d'une manière constante les autres relations constitutives de la personne humaine (« mêmeté », cosmos, altérité).

Ce transcendant capable de configurer la totalité de quiconque se met en relation avec lui n'est pas de nature impersonnelle : un principe (vérité), ou une vertu (solidarité, engagement...), ou une simple idéalisation (projection de soi), mais personnelle : DIEU. Bien entendu il ne s'agit pas du « Dieu » des philosophes, unipersonnel et partant solitaire, mais du Dieu de Notre Seigneur Jésus-Christ, trinité de personnes, c'est-à-dire famille, communauté divine.

La spiritualité va des attitudes fondamentales à leurs expressions concrètes. Son objet d'analyse ce sont les attitudes face à la totalité. Elle vient d'une vision du monde. Elle naît d'un effort d'honnêteté envers soi-même : « Si ma relation de communion avec Dieu est d'une telle intensité, quelles doivent être mes attitudes envers tout le reste : les

autres êtres humains, les choses, moi-même ? » En acquérant des attitudes adéquates envers toute la réalité à partir de Dieu, la conduite personnelle prendra petit à petit une tournure nouvelle et ancienne à la fois. La spiritualité amène ainsi à de nouvelles conduites, avec le même esprit, bien que différentes dans leur matérialité et leur modalité concrète.

Depuis l'Incarnation, la rencontre avec ce Dieu trine est marquée par la médiation unique de Jésus-Christ. Naît ainsi une spiritualité chrétienne, dont la Grande Charte est l'Évangile.

QUELQUES NOTES DE CETTE SPIRITUALITÉ CHRÉTIENNE

La spiritualité chrétienne jaillit de la contemplation et de la suite du Christ. Étant donné la richesse de la figure de Jésus, il n'y a pas qu'une seule spiritualité, mais beaucoup. Ce qui importe c'est la suite du Christ ; les manières de le suivre, elles, changent. Elles sont toutes valables et complémentaires, pas rivales. Elles possèdent les mêmes notes fondamentales, bien que dans des proportions et des accents divers ; christique, évangélique, incarnée, pascale (libératrice), communautaire, universelle, mariale.

La spiritualité mariste est une spécificité, parmi d'autres, de cette spiritualité chrétienne. Quiconque décide de l'adopter peut la vivre à divers degrés d'engagement, depuis

le degré qui implique l'existence tout entière – les vœux – jusqu'à un autre degré fait de simple sympathie, en passant par des points intermédiaires. La spiritualité mariste est donc une option existentielle. Une manière de vivre le christianisme. Elle suppose une motion de l'Esprit-Saint. Il s'agit donc de quelque chose à proposer, pas à imposer. Il faut l'aborder à partir d'une pastorale des vocations : recherche et encouragement d'attractions et de résonances.

QUELQUES NOTES DE LA SPIRITUALITÉ MARISTE

Filiale

A partir du Christ et avec Lui (face à Dieu le Père, face à Marie) : dimension d'incarnation : crèche, kénose, concrétisation, travail manuel, goût pour le travail... ; dimension rédemptrice : croix, sacrifice, intercession viciaire... ; dimension eucharistique ; autel, oblation, résurrection (espérance, joie, optimisme...)

Fraternelle

En Christ et par lui, à partir de Marie, communauté de frères (esprit de famille), la fraternité universelle, les jeunes... ; au sein d'un Peuple de frères (l'Église).

Mariale

Fidélité totale et constante à la mission, convenance, simplicité, humilité, discrétion, joie, Nazareth et Cana (solidarité), Joseph...

Apostolique

Cette note est essentielle à la spiritualité mariste. Elle nous place en plein parmi les groupes ecclésiaux ayant une **spiritualité apostolique**. C'est la note qui configure l'entière manière d'être et d'agir des Frères et de leurs communautés du point de vue de la mission. Ce n'est pas sans raison que le XIX^e Chapitre Général a élaboré un document intitulé « SPIRITUALITÉ APOSTOLIQUE MARISTE ».

L'expérience Montagne est la source ponctuelle (historique) et permanente (toujours renouvelable) de la spiritualité apostolique mariste. Ce fut la lecture transcendante d'un cas concret. L'appel au secours du jeune Jean-Baptiste Montagne, le 28 octobre 1816, aux Palais : « **Père Marcellin, aidez-moi !** », une telle interpellation, est interprétée par Champagnat comme le cri angoissé des enfants et des jeunes de tous les temps et en tous lieux. Et Marcellin a répondu à ce cri en fondant les Frères.

Nous sommes donc venus à l'existence institutionnelle avec une intentionnalité très précise. Notre mission ne fut pas pensée « à posteriori » ; nous sommes nés à partir de la mission et pour elle. Marcellin nous a voulu des témoins vivants de la présence de Dieu parmi les enfants et les jeunes, des « priants » qui consacrent toute leur prière pour eux, des religieux structurant leur vie communautaire et personnelle à partir de la mission d'évangélistes à travers l'éducation.

Cette note apostolique se réfère au fait d' « évangéliser en éduquant » et a comme destinataires les enfants et les jeunes, avec une pédagogie propre (présence, amour, dévouement...), une préférence pour les marginalisés (missions, pauvres, enfants et jeunes abandonnés...).

Laïcale

Cette note de la spiritualité mariste est substantielle, pas adjectivale. Elle manifeste la sainteté originelle du chrétien à partir des seuls sacrements d'initiation (baptême, confirmation, réconciliation, eucharistie). Elle représente la capacité de développement de « l'appartenance à Dieu » comme un programme, par le biais de l'intériorisation et du vécu du « je suis à toi » et « tu es à moi », prononcés lors de l'alliance baptismale.

Le Frère n'est-il pas une sorte de compagnon de route de tout homme, spécialement des enfants et des jeunes, sans autre "équipage" que sa propre expérience de Dieu qu'il souhaite partager fraternellement ? Du point de vue de la structure il appartient au monde du commun, des petits. Un de plus parmi les ouailles ou le troupeau dont s'occupent les Bergers. Parfois marginalisé par une Église tentée de cléricanisme.

IMPORTANCE DU PATRIMOINE SPIRITUEL MARISTE

L'auteur de la vie religieuse, c'est l'Esprit-Saint. Les fondateurs ont été un lieu préférentiel et original (mais

pas originel) du charisme. Il n'est toutefois pas toujours évident de considérer d'abord cet aspect pneumatique du charisme. Ou tout au moins, il ne semble pas qu'on en tire toutes les conséquences...

Essentiellement il faut considérer Marcellin comme quelqu'un au service de l'Esprit. Il nous revient de conduire l'Œuvre de Marcellin au-delà de ses propres projets et réalisations. Son Œuvre est plus grande que lui-même, c'est un cadeau de l'Esprit-Saint à son Église, à l'humanité. Toute action de Marcellin ne fait certes pas partie du charisme institutionnel (p. e., son sacerdoce ministériel). Il faut que ces actions aient été accompagnées d'une certaine insistance, d'une volonté de zèle apostolique imitable, d'un enthousiasme particulier.

L'étude du patrimoine insiste sur quelques-unes des attitudes de base de Champagnat:

Il a été docile à l'action de l'Esprit. Marcellin a saisi le regard aimant de Jésus envers les enfants et les jeunes. Et il a voulu l'incarner dans le temps par le biais des frères qu'il fonda.

La figure de Jésus-Christ qui compatissait aux misères des petits, des affligés, des laissés pour compte, l'attirait particulièrement. Toutes les lignes de force de la vie de Marcellin tendent vers un seul objectif : la fondation d'un Institut qui prenne en charge ces enfants et ces

jeunes négligés par les autres institutions ecclésiales.

L'existence de l'école (tout court) n'a pas tranquilisé la conscience de Marcellin. Il s'agissait d'offrir l'éducation chrétienne intégrale aux enfants et aux jeunes.

La mystique était un moteur très puissant aux débuts. Elle permettait d'entreprendre n'importe quel projet et de supporter toute inconvénience, y compris la mort prématurée. L'ambiance qu'elle créait invitait ouvertement à la sainteté.

On ne saurait donc réduire l'étude du charisme à l'étude de la seule personne du Fondateur. Les premiers disciples de Marcellin sont eux aussi porteurs du charisme de fondation. Ils méritent que nous les étudions attentivement. Impossible de se borner au Fondateur et à son époque. Il faut avoir une vision de l'ensemble. Le charisme est agissant, il n'est pas une simple histoire du passé. L'Esprit continue de faire des merveilles. L'étude de la saine tradition, c'est-à-dire du patrimoine spirituel mariste, est indispensable pour pouvoir nous comprendre nous-mêmes.

Une lecture simpliste et non critique de la Bible a produit le Fondamentalisme, approche typiquement superficielle : garder l'écorce et jeter le fruit. N'en sera-t-il pas de même de nos relectures des origines maristes si elles manquent de profon-

deur ? De nombreuses choses qu'on faisait « habituellement » sont devenues « essentielles ». Il est facile de confondre ce qui est « habituel » avec ce qui est « essentiel », « la tradition » avec « les traditions »...

« Si tu savais le don de Dieu... » l'Esprit a fait don à l'Église de la spiritualité de notre institut. Un tel don, il faut le connaître, le conserver, l'approfondir, l'actualiser et le partager.

L'Esprit-Saint ne nous a pas laissés seuls. Nous devons et pouvons continuer à répondre au monde et à l'Église d'aujourd'hui, forts de notre spiritualité mariste. Il nous faut croire à la force de la puissance de Dieu. On parle de « refondation » : revenir à l'enthousiasme et à l'audace des débuts.

Il ne s'agit pas de copier Champagnat, mais de le « traduire ». Il faut acquérir les attitudes de fondation de Marcellin et de son groupe de départ. Mais, comment faire une bonne traduction si nous ignorons l'original ? L'étude de ce qui est original est vitale. Et comment faire une traduction valable si nous ignorons le langage d'aujourd'hui ? La solidarité et l'insertion sont également vitales. Impossible, donc, de « refonder » l'Institut sans des hommes ayant la spiritualité mariste. Pour aller de l'avant avec le charisme de Marcellin il faut être comme Marcellin. « Tu seras Champagnat aujourd'hui », oui, à condition que tu connaisses et vives sa spiritualité.

NOTRE SPIRITUALITE SELON LES CONSTITUTIONS



F. Alain Delorme

Pour un Institut religieux, le livre des Constitutions est à regarder comme “un application de l’Évangile” (Cf. C.169) où le frère trouve sa lumière de route à la suite du Christ.

Selon les recommandations du Droit canonique de l’Église, le style de ce livre doit être à la fois dynamique et inspirateur dans la présentation des éléments théologiques et juridiques de la vie religieuse.

Au cours de notre histoire, jamais les textes normatifs : Règles communes, Règles du gouvernement et autres, n’avaient proposé une définition de la spiritualité des “Petits Frères de Marie”. Le mot lui-même est d’ailleurs d’un emploi relativement récent dans notre vocabulaire. Il faut arriver au 18^{ème} Chapitre général, en 1985, pour voir apparaître dans nos Constitutions un article intitulé “Spiritualité”, au chapitre 1^{er} qui décrit l’identité des frères maristes dans l’Église.

L’article 7 dit :

« La spiritualité léguée par Marcellin Champagnat est mariale et apostolique. Elle jaillit de l’amour de Dieu, se développe par le don de nous-mêmes aux autres et nous conduit au Père. Ainsi s’harmonisent notre vie apostolique, notre vie de prière et notre vie communautaire. Comme pour Marie, Jésus est le tout de notre vie. Notre action, comme celle de Marie, reste discrète, empreinte de délicatesse, respectueuse des personnes. À l’exemple du Fondateur, nous demeurons dans la présence de Dieu et nous puisons notre dynamisme dans les mystères de la Crèche, de la Croix et de l’Autel. Nous attendons de Dieu seul le résultat de notre travail, persuadés que : “Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain”. »

Les membres du Chapitre général ont qualifié notre spiritualité de *“mariale et apostolique”*. Parmi plusieurs autres proposés, ces deux qualificatifs se sont imposés à leur réflexion. Nous essayerons de montrer que leur choix a été judicieux en nous appuyant sur des faits de notre histoire en lien avec la vie du Père Champagnat et sur d'autres articles des Constitutions.

UNE SPIRITUALITÉ MARIALE

La relation de Marcellin à Marie a été déterminante dans la fondation de l'Institut.

« C'est dans une de ses fréquentes visites à la Sainte Vierge que lui vint la pensée de fonder une congrégation de pieux instituteurs, et de lui donner le nom même de celle qui lui en avait inspiré le projet. »

(Vie, édition 1989, p.342)

« Avant de quitter Lyon, l'abbé Champagnat se rendit à Notre-Dame de Fourvière pour se consacrer de nouveau à la Sainte Vierge et pour mettre son ministère sous sa protection. »

(Id., p.33)

Et le frère Jean-Baptiste donne le texte de cette consécration qui se termine ainsi :

« Vierge sainte, je mets toute ma confiance en vous. Je vous offre, vous donne et vous consacre toute ma personne, mes travaux et toutes les actions de ma vie. »

(Id., p.34)

Le jeune vicaire se rend à Lavalla un samedi et commence officiellement son ministère le 15 août, en la fête de l'Assomption de Notre-Dame. Dans l'église, il nettoie lui-même la chapelle de la Sainte Vierge et commande un autel à ses frais. Il lance la pratique du mois de Marie au village et dans les hameaux de la paroisse.

Le 6 mai 1818, il accueille Gabriel Rivat, âgé de 10 ans, qui deviendra son premier successeur sous le nom de frère François, un nom choisi pour honorer le souvenir de sa mère, Françoise. Celle-ci, en lui confiant son enfant, dit au vicaire :

« Mon enfant est à la Sainte Vierge à qui je l'ai donné et consacré bien des fois ; je vous l'abandonne, faites-en ce que vous voudrez. »

(Id., p.68)

Dans une note personnelle, frère François écrit :

« Donné par ma mère à Marie, au pied de l'autel de la chapelle du Rosaire dans l'église de Lavalla. »

En 1821, suite aux difficultés de l'abbé Champagnat avec le vicaire général Claude Bochard, responsable des congrégations religieuses du diocèse de Lyon, le frère Jean-Baptiste écrit :

« Son refuge assuré fut la Sainte Vierge ; il alla implorer sa protection dans une chapelle qui lui est dédiée, tout près du village de Lavalla. »

(Id., p.118)

Il s'agit du petit sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, situé non loin du bourg, au lieu dit L'Étrat.

C'est encore à Marie que Marcelin a recours, en 1822, lorsque le noviciat est vide. « Il célébra la sainte messe, fit un grand nombre de neuvaines en son honneur et lui représenta, avec la simplicité d'un enfant, qu'étant la mère, la supérieure et la protectrice de sa maison, elle devait en prendre soin et empêcher sa ruine.

«... Si vous ne venez à notre secours, nous périrons, nous nous éteindrons comme une lampe qui n'a pas d'huile. Mais si cette œuvre périt, ce n'est pas notre œuvre qui périt, c'est la vôtre, car c'est vous qui avez tout fait chez nous ; nous comptons donc sur vous, sur votre puissant secours, et nous y compterons toujours». »

(Id., p.97)

Et Marie répond à la confiance du jeune Fondateur.

Un jour de février 1822, à la porte du noviciat, Claude Fayol attend l'abbé Champagnat qui vient de célébrer la messe à Notre-Dame de Pitié pour obtenir des vocations. Ce jeune homme de vingt ans deviendra le frère Stanislas, trésor de l'Institut selon le mot prophétique de son curé.

Vers la fin mars de la même année, arrivent huit postulants de Haute-Loire dans les circonstances que l'on connaît. Parmi eux, Jean-Baptiste Furet, âgé de quinze ans, futur chroniqueur de l'Institut et bio-

graphe du Fondateur. C'est Notre-Dame du Puy qui exauce la prière de son serviteur. Le témoignage du frère Jean-Baptiste a gardé toute sa force :

« Si l'on demande ce qui nous attachait si fort à une Société qui ne voulait pas de nous, je répondrai que ce fut la dévotion qu'elle professait pour Marie. Le lendemain de notre arrivée, M. Champagnat nous remit à chacun un chapelet ; il nous parla plusieurs fois de la sainte Vierge avec ce ton persuasif qui lui était naturel... Tous tant que nous étions, nous fûmes si touchés des belles choses que notre bon Père nous dit de la sainte Vierge, que rien au monde n'aurait pu nous détourner de notre vocation. »

(Id., p.103)

Marie intervient encore d'une manière décisive, en février 1823, lorsque le Fondateur et le frère Stanislas se perdent dans la neige, au retour de Bourg-Argental où ils sont allés visiter le jeune frère Jean-Baptiste, malade. C'est l'épisode appelé "Le souvenez-vous dans les neiges". Le récit se termine ainsi :

« Le Père Champagnat a avoué plusieurs fois que si le secours ne fût arrivé au moment même, ils périssaient l'un et l'autre, et que la sainte Vierge les avait arrachés à une mort certaine. »

(Id., p.353/354)

En 1826, l'épisode du postulant, Benoît Deville, découragé par les propos de M. Courveille, permet de découvrir dans notre Fondateur "l'homme de l'encouragement". Il accompagne le jeune homme à la chapelle.

« Après avoir adoré le Saint Sacrement, il lui dit en montrant la statue de Marie : “Voyez cette auguste Vierge, elle est notre bonne Mère ; elle sera la vôtre si vous venez dans cette maison qui lui est consacrée et elle vous aidera à surmonter les obstacles de la vie religieuse” ». (Id., p.147)

Juillet 1830 : Révolution à Paris. Les Frères sont troublés. Le Père Champagnat garde confiance. Il s’oppose à ce que les Frères quittent la soutane et leur recommande d’avoir confiance en la Providence et en Marie : « *N’oubliez pas que vous avez Marie pour défense* ».

« Pour mériter sa protection et pour écarter de nous tout danger, le matin nous chanterons le Salve Regina avant la méditation ». (Id., p.351)

Et le 15 août de la même année, malgré le climat révolutionnaire qui règne dans la région, le Fondateur donne l’habit religieux à quelques postulants, suscitant l’étonnement et l’admiration de Mgr l’archevêque et de ses Vicaires généraux. (Id., p.180)

La réponse du Père Champagnat à Pierre-Alexis Labrosse, futur frère Louis-Marie, qui lui demande les conditions d’admission dans l’Institut, est significative. Dans sa concision, elle témoigne de sa profonde relation à Marie et de la place qu’il lui donne. Il écrit :

« Marie notre bonne Mère vous protégera et, après l’avoir eue pour première Supérieure, vous l’aurez pour Reine dans le ciel ».

(Lettre du 29 août 1831, doc. 23)

La circulaire du 21 janvier 1837 accompagne l’envoi de la Règle des Petits de Marie aux communautés. Nous y lisons :

« À cinq heures, après-midi, commence l’office, qu’on récite en commun, posément, attentivement et dévotement, en l’honneur de la très sainte Vierge, pour la conjurer de bénir l’École et toute la Société, pour la plus grande gloire de Dieu ».

(Ch. II, 3)

Nous savons que le Fondateur préféra cette prière vocale à une seconde méditation, estimant les frères trop fatigués à la fin de la journée pour un tel exercice.

À la réception de cette première Règle, la congrégation fêtait ses vingt ans de fondation. Mais, dès les commencements, à Marlies, le frère Louis qui a ouvert l’école fin 1818 avec le frère Antoine Couturier, avait inauguré ce qui sera connu ensuite comme “le catéchisme du samedi”, pour honorer la Vierge Marie. Dans le livre « Biographies de quelques Frères », nous lisons :

« Frère Louis avait une grande dévotion à la sainte Vierge ; il l’établit supérieure de la maison et ne voulut être regardé que comme son intendant. Son zèle pour faire aimer cette divine Mère et pour inspirer sa dévotion aux enfants était infatigable. Toutes les semaines, il faisait une instruction sur ce sujet et il y revenait en toutes occasions ».

(BQF, p.13, éd.1924)

La tradition du catéchisme du samedi, où les frères parlaient aux enfants de la Vierge Marie, donna lieu à la publication de divers ouvrages

propres à notre Institut, parmi lesquels : “Marie enseignée à la jeunesse, ou explication du Petit Catéchisme sur la Sainte Vierge”. Son auteur, le frère Amphiloque (1847-1929) avait travaillé vingt ans à son élaboration. L’ouvrage, publié en 1894, fut un succès et s’intitula par la suite “Petite somme mariale”. (Cf. Chronologie, Rome, 1976, p.173)

Lors de son second séjour parisien de six mois, en 1838, pour tenter d’obtenir l’autorisation légale de son Institut, le Fondateur écrit au frère François, le 23 juin :

« J’ai toujours une grande confiance en Jésus et en Marie. Nous obtiendrons notre affaire, je n’en doute pas, mais seulement le moment m’est inconnu ».

(Lettres, doc.197)

Nous savons que cette autorisation ne sera effective que le 20 juin 1851. En reconnaissance, le frère François, Supérieur général, fit ériger la statue de Notre-Dame des Victoires et celle de Saint Joseph, à Notre-Dame de l’Hermitage. La statue actuelle de saint Joseph est celle de 1851 et elle n’a jamais été changée de place.

Le 13 avril 1840, Jeudi-Saint, le Père Champagnat va dire la messe au pensionnat de la Grange-Payre. Il dit aux élèves :

« Oui, mes enfants, si vous avez une grande confiance en Marie, elle vous obtiendra la grâce d’aller en paradis, je vous le promets ».

(Vie, p.232)

On peut considérer ces paroles, à quelques semaines de sa mort, comme l’ultime message marial du Fondateur à tous les jeunes de nos écoles.

Le 11 mai 1840, recevant le sacrement des malades au milieu des frères réunis dans la salle de communauté, il déclare :

« Mes enfants, ah ! Qu’il fait bon mourir dans la Société de Marie ! C’est aujourd’hui, je vous l’avoue, ma plus grande consolation ».

(Id., p.235)

Dans son testament spirituel, lu devant les frères une semaine plus tard, le 18 mai, le Fondateur leur demande :

« Qu’une dévotion tendre et filiale vous anime dans tous les temps et dans toutes les circonstances pour notre bonne Mère. Faites-la aimer partout, autant qu’il vous sera possible. C’est elle qui est la première Supérieure de toute la Société ».

(Id., p.243)

Au petit matin du 6 juin 1840, Marcellin s’endort paisiblement dans le Seigneur pendant que ses frères récitent les litanies de la Sainte Vierge et chantent le *Salve Regina*. C’était un samedi, jour consacré à honorer Marie. Les frères ont toujours regardé ce détail comme une attention de Marie à l’égard de son serviteur.

Souvenons-nous que le Fondateur demandait à ses frères de jeûner le samedi

« pour honorer Marie et pour obtenir par son intercession la belle vertu de pureté ».

(Vie, p.347)

Et le frère Sylvestre, dans ses Souvenirs, déclare que

« le Père ne dispensait jamais du jeûne du samedi ».
(Frère Sylvestre raconte..., Rome 1992, p.23 et p.268)

De fait, ce jeûne était léger : il consistait à se contenter de la soupe ou du café au lait au petit déjeuner, avec du pain, mais sans beurre ni confiture. On comprend mieux pourquoi Marcellin n'en dispensait jamais les frères. Il est intéressant de remarquer que le statut 27.1 des Constitutions nous invite à garder cette tradition.

Dans son témoignage, en 1842, le frère Laurent écrit :

« Le Père Champagnat avait une si grande dévotion à la Très Sainte Vierge qu'il l'inspirait à tous et en parlait dans tous ses discours. Il avait toujours quelque chose à dire à la louange de cette bonne Mère... Il nous disait souvent : "Si la Société fait quelque bien, si le nombre des sujets augmente, c'est à la sainte Vierge que nous le devons. C'est à cette bonne Mère que nous sommes redevables de tous les progrès que la Société a faits depuis le commencement : sans elle nous n'aurions pas pu réussir" ».

(O.M. doc. 756 ; Extraits, doc. 167)

Le frère François, dans sa circulaire du 2 février 1858, rappelle ces mots du Fondateur :

« Le bon Père ne craignait pas de dire que la Congrégation lui doit autant (à Marie)

pour les sujets qu'elle en a exclus à cause de leur mauvais esprit, que pour les bons frères qu'elle lui ménage et lui conserve ».

(Cir. Vol.II, p.317)

Voici, en complément, quelques extraits de lettres du Père Champagnat concernant des épisodes de sa vie, dont quelques-uns ont été rappelés. Ils soulignent la place qu'a tenue la Vierge Marie dans la fondation et le développement de notre Institut.

À M. Jean Cholleton, Vicaire général de Lyon, en août-septembre 1833 :

« Marie ne nous abandonne pas... Marie nous aide, cela suffit ».

(Lettres, Doc.30)

À sa Majesté Louis-Philippe, roi des Français, le 28 janvier 1834 :

« Je pensai sérieusement à créer une société d'instituteurs que je crus devoir consacrer à la Mère de Dieu, persuadé que le seul nom de Marie attirerait beaucoup de candidats ».

(Lettres, Doc.34)

À Mgr Gaston de Pins, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, Carême 1835 :

« Je n'ose refuser ceux (les candidats) qui se présentent ; je les considère comme amenés par Marie elle-même ».

(Lettres, Doc.56)

À Mgr Jean-Baptiste Pompallier, Vicaire apostolique d'Océanie, le 27 mai 1838 :

« Marie montre bien visiblement sa protection à l'égard de l'Hermitage. Ô que le saint nom de Marie a de vertus ! Que nous sommes heureux de nous en être parés ! Il y a longtemps qu'on ne parlerait plus de notre Société sans ce saint nom, sans ce nom miraculeux.

Marie, voilà toute la ressource de notre Société.

Marie, oui Marie seule est notre prospérité ; sans Marie nous ne sommes rien et avec Marie nous avons tout, parce que Marie a toujours son adorable Fils ou entre ses bras ou dans son cœur ».

(Lettres, Doc. 194)

En tant que Fondateur, Marcellin Champagnat obéit à une intuition profonde : celle de proposer comme modèle, à des éducateurs-hommes, une femme : Marie, éducatrice de Jésus à Nazareth. (Cf. Const. 84) En donnant à ses Frères le nom de Marie, il est bien conscient que l'imitation de cette Bonne Mère les amènera à modeler leur cœur sur le sien dans leurs rapports avec les élèves. À son école, ils apprendront à garder espoir et confiance même dans le cas des jeunes les plus difficiles. Une mère ne désespère jamais de son enfant.

L'Église, dans le décret d'approbation de nos Constitutions, déclare avoir « reconnu dans les textes l'appel des Frères à contempler Marie, parfaite disciple du Christ, et à la faire connaître et aimer comme chemin pour aller à Jésus ». N'est-ce pas une excellente manière de souligner que notre spiritualité est mariale ?

Les membres du Chapitre général de 1985 avaient donc de solides raisons de qualifier notre spiritualité de

“mariale”. Et si la description de la spiritualité est condensée dans l'article 7 des Constitutions, on pourrait facilement trouver en bien des articles d'autres aspects qui lui donnent cette spécificité. J'évoque simplement la place éminente que tient la Vierge Marie dans l'ensemble de notre Règle de vie. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller voir l'index analytique au mot “Marie”.

UNE SPIRITUALITÉ APOSTOLIQUE

La vie du Père Champagnat et de ses Premiers Frères nous permettra de montrer la pertinence de ce second qualificatif de notre spiritualité de Petits Frères de Marie.

L'article 2 des Constitutions, intitulé “Charisme du Fondateur”, est ainsi rédigé :

Guidé par l'Esprit, Marcellin Champagnat a été saisi par l'amour de Jésus et de Marie pour lui-même et pour les autres. Cette expérience, ainsi que son ouverture aux événements et aux personnes, est à la source de sa spiritualité et de son zèle apostolique. Elle le rend sensible aux besoins de son temps, spécialement à l'ignorance religieuse et aux situations de pauvreté de la jeunesse.

Sa foi et son désir d'accomplir la volonté de Dieu lui révèlent sa mission : « faire connaître et aimer Jésus-Christ. » Il disait souvent : « Je ne puis voir un enfant sans éprouver l'envie de lui faire le catéchisme, sans désirer lui faire connaître combien Jésus-Christ l'a aimé. »

Dans cet esprit, il a fondé notre Institut pour l'éducation chrétienne des jeunes, particulièrement des plus délaissés.

Cette description du charisme du Fondateur est comme un condensé de sa vie et de celle de ses premiers disciples qu'il est juste de considérer comme co-fondateurs. Qu'aurait pu faire le jeune vicaire de Lavalla sans les Louis, Laurent, Barthélemy, Antoine, François et autres Stanislas et Jean-Pierre ?

Le jeune Marcellin est un passionné de l'amour de Jésus et de Marie. Dès le petit séminaire, à Verrières, il manifeste cette passion par son attention envers un camarade déceuré. (Cf. Vie, p.16-17, édition de 1989). Le frère Jean-Baptiste écrit :

« Non content de donner le bon exemple il ne laissait passer aucune occasion d'engager ses condisciples à la pratique de la vertu ; et, comme il avait une certaine éloquence naturelle et un ton persuasif, on l'écoutait volontiers, et il en gagna plusieurs à Dieu. »

(Id.)

Ce tempérament qui l'avait attiré un temps dans « la bande joyeuse » fera du jeune séminariste un excellent catéchiste sachant captiver un auditoire d'enfants ou d'adultes. C'est ainsi que nous le voyons à l'œuvre au Rosey, pendant les vacances, alors qu'il fréquente le grand séminaire Saint Irénée, à Lyon.

« Il réunissait même les grandes personnes et leur faisait une courte mais pathétique instruction sur les mystères de la religion et les devoirs du chrétien... »

(Vie, p.25)

Enfant, sa scolarité avait été gâchée par un maître inapte et il avait

eu à souffrir pour rattraper le retard dans ses études en vue du sacerdoce. Conscient de la misère des écoles de la campagne, il insistait auprès de ses confrères du grand séminaire pour qu'ils envisagent une branche de frères catéchistes à côté de celle des prêtres et des laïcs dans la future Société de Marie. Ayant reçu délégation de leur part pour la fonder, il commence cette fondation dès les premières semaines de son ministère à Lavalla. Le lundi 28 octobre 1816, sa rencontre avec le jeune Jean-Baptiste Montagne est révélatrice de l'ardente charité pastorale qui brûle au cœur du jeune vicaire. Elle est pour lui un signe et un appel à commencer. Ainsi pourra-t-il combler le désir profond de son cœur que le frère Jean-Baptiste traduit ainsi : « Il voulait à tout prix avoir les enfants ». (Vie, p.532)

Les paroissiens eurent vite découvert en l'abbé Champagnat un apôtre accessible et ardent. "Il n'est pas fier" disaient les gens de Lavalla. "Il parlait volontiers au premier venu qu'il rencontrait". (Témoignages, Vol. I, p.154, F. Aidan) "Il prêchait l'Évangile simplement, pas trop long". (Témoignage de Jean-François Badard, Id. p.179) Les paroissiens appréciaient sa manière de les enseigner. Françoise Baché déclare :

« J'ai assisté aux catéchismes de Marcellin Champagnat et, toute jeune que j'étais, j'aimais à l'écouter et surtout à voir l'église pleine de grandes personnes qui suivaient assidûment l'explication du catéchisme. Il parlait simplement, afin que les plus ignorants puissent le comprendre ; mais il disait des

choses si belles et si touchantes qu'il ravissait tous les cœurs. On se disait : "Allons au catéchisme, c'est M. Champagnat qui le fait". Et l'église se remplissait ».
(Témoignages, Enquête diocésaine, p.187, Rome 1991)

Le jeune vicaire se montrait toujours disponible pour visiter les malades, les vieillards, s'occuper des enfants abandonnés. « La première année, il en eut douze » qu'il plaça chez les Frères. (Vie, p.522) Le frère Jean-Baptiste raconte le cas de Jean-Baptiste Berne, enfant de neuf ans, que le Père Champagnat avait recueilli après la mort de sa mère et confié aux Frères. L'attitude du Fondateur met en évidence sa compassion, sa patience, sa bonté, qu'il sut communiquer à ses frères découragés par l'indocilité de cet enfant difficile. Pour finir celui-ci demanda à devenir frère et mourut, à dix-neuf ans, entre les bras du Père Champagnat. (Cf. Vie, p.523-525)

Et le biographe d'ajouter :

« Ne pouvant procurer aux indigents tous les secours corporels qu'il aurait voulu, parce que son état et ses ressources ne le lui permettaient pas, il s'en dédommagea amplement, en formant des maîtres pour donner aux enfants pauvres l'instruction primaire et l'éducation chrétienne. C'est particulièrement pour eux qu'il a fondé son Institut ».

(Vie, p. 529)

Le zèle de l'abbé Champagnat, pendant les huit ans de son vicariat à Lavalla, est bien décrit par l'intéressé lui-même dans une confidence faite à un ami intime et rapportée par le

frère Jean-Baptiste :

« Que de pas j'ai fait sur ces montagnes ! Que de chemises j'ai mouillées dans ces chemins ! Je crois que si toute l'eau que j'ai suée dans mes courses était réunie dans ce vallon, il y en aurait assez pour prendre un bain ».

(Vie, p.59)

C'est le même zèle qu'il met à former ses Frères, à les visiter, à faire de la maison de l'Hermitage un centre de formation permanente, spécialement pendant les mois de septembre et octobre, où tous les frères se retrouvent pour une retraite spirituelle et pour recevoir les "Avis, Leçons, Sentences" de leur bon Père, avant de repartir vers les écoles, après la Toussaint. Retenons une de ses paroles à propos du zèle :

« Pour un Frère, le zèle est la pierre philosophale, c'est une alchimie qui change en or tout ce qu'il fait ».
(Vie, p. 558)

Lui-même, dans une lettre au frère Barthélemy, écrit :

« Oh ! Que je voudrais avoir le bonheur d'instruire les enfants et de consacrer d'une manière plus directe mes soins à les former à la vertu. »

(Vie, p.520, citant LPC, doc. 14, p.54)

C'est toute la vie du Père Champagnat qui montre son "cœur sans frontières" pour reprendre le slogan de la canonisation. N'écrivait-il pas à l'évêque de Grenoble, le 15 février 1837 :

« Tous les diocèses du monde entrent dans nos vues » ?
(LPC. doc. 93, p.210)

Lorsque la Société de Marie eut reçu de Rome la responsabilité des missions d'Océanie, en 1836, Marcellin demanda au Père Colin, son Supérieur, la permission d'y partir

« afin, disait-il, de consacrer ses derniers jours et le peu de forces qui lui restaient, à l'instruction et à la sanctification des infidèles ».

(Vie, p.208)

Suite au refus de sa demande, le frère Jean-Baptiste écrit :

« Tout en se résignant, il ne pouvait s'empêcher de laisser paraître le désir qu'il avait de partir ».

(Vie, p.209)

Et il ajoute :

« S'il ne lui fut pas donné de consacrer ses derniers jours au salut des peuples de l'Océanie, il s'en dédommagea en préparant de bons Frères catéchistes pour cette mission. Pendant le peu de temps qu'il vécut encore, il en fit partir une douzaine ».

(Id.)

En fait, neuf Frères partirent du vivant du Fondateur comme le signale la note 41 (Vie, p.209) qui donnent les noms des partants. Parmi eux, le frère Marie-Nizier, compagnon de saint Pierre Chanel, martyrisé le 28 avril 1841, dans l'île de Futuna.

C'est bien ce dynamisme apostolique, demeuré ardent jusqu'à sa mort, que le Père Champagnat avait su communiquer à ses premiers disciples. Parmi eux, le frère Laurent, reste le modèle du catéchiste pas-

sionné. Nous le revoyons, grimpant les pentes du Pilat pour rejoindre le hameau du Bessat, tous les jeudis, portant ses maigres provisions pour la semaine. Vers la fin de sa vie active, dans une lettre adressée au Frère François, alors Supérieur général, il lui demandait instamment l'autorisation de partir à Angoulême pour y catéchiser les enfants. Avec sa simplicité de toujours il écrivait :

« Il ne me faut qu'un catéchisme et une clochette ».

(Cf. Répertoire, p.320)

Marcellin Champagnat, apôtre, nous est présenté, à l'article 81 du chapitre 5 des Constitutions qui traite de la "Vie apostolique". On peut y voir un résumé de sa vie consacrée à l'éducation des enfants et des jeunes.

« Le Père Champagnat incarne un zèle évangélique qui sait donner des réponses adaptées à des problèmes concrets.

Il se sent appelé à former des religieux pour l'éducation chrétienne des petits campagnards dont personne ne s'occupe. Pour lui, la mission du Frère consiste à aider les enfants et les jeunes à devenir "de bons chrétiens et de bons citoyens".

Homme de foi, il croit d'abord en la prière qui rend docile le cœur des élèves. L'exemple et la présence prolongée sont des éléments importants de la pédagogie mariste qu'il résume ainsi : "Pour bien élever les enfants, il faut les aimer".

Frères Maristes, animés d'un même zèle, nous continuons le charisme du Fondateur en répondant aux attentes et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui. »

CONCLUSION

Au terme de ce parcours qui nous a fait retrouver des mots du Fondateur et quelques épisodes de sa vie, revenons à l'article 84, intitulé : "Marie et notre apostolat". On y lit :

« Nous orientons le cœur des jeunes vers Marie, la parfaite disciple du Christ ; nous la faisons connaître et aimer comme chemin pour aller à Jésus. »

En somme, le fait d'affirmer que « notre spiritualité est mariale et

apostolique » est une invitation, pour chacun de nous, comme le rappellent nos Constitutions, à « actualiser le charisme de Marcellin Champagnat et entretenir ainsi le dynamisme de notre vocation.

Notre Fondateur peut alors reconnaître, en chacun de ses fils, un ouvrier du Royaume, choisi par le Père et animé par l'Esprit pour

"faire connaître et aimer Jésus-Christ" »,

(Cf. art. 171)

NAISSANCE DE L'HERMITAGE DE CHAMPAGNAT AUX GAUX

d'après les minutes
de Me Finaz (1824-1841)



M. Eric Perrin

PRÉSENTATION

M. Eric Perrin, historien saint chamonais nous offre une synthèse de trente huit documents datés de 1824 à 1841, concernant essentiellement les actes notariés du Fondateur. Certes, l'existence de beaucoup de ces documents nous est déjà connue par les Annales de l'institut ; et la publication récente des «Origines des Frères Maristes» par le F. Paul Sester en 2011 nous a offert une publication in extenso des actes conservés dans nos archives ou découverts par nos chercheurs.

*Mais, grâce à une recherche systématique, M. Perrin a découvert une bonne quinzaine de documents nouveaux pour nous (signalés dans le texte par ***), dont certains sont susceptibles de renouveler notablement notre perception des origines. Quelques exemples : dans le document n° 3 et plusieurs des suivants, nous voyons pour ainsi dire naître le nom primitif de la maison : « l'Hermitage de Notre-Dame » ; d'autres documents éclairent des aspects de la collaboration-rivalité entre Courveille et Champagnat de 1824 à 1826 ; enfin, le dernier document signale la présence à l'Hermitage d'une communauté de religieuses en 1841. Que les lecteurs soient donc conscients que cette liste un peu austère présente une avancée notable dans la connaissance de nos origines.*

F. André Lanfrey

TABLE DES DOCUMENTS

N°	Date	Acheteur/ Débiteur/ Testateur	Bénéficiaire : Vendeur/prêteur/ Héritier	Somme en jeu
1	1824/5/13	Champagnat Courveille	Montellier P.M.	5 000 F.
2	1824/7/3	Champagnat Courveille	Thiollière A.	500 F.
3	1824/10/2	Champagnat Courveille	Bonnard B.	Prêt : 3 000 F.
4	1824/10/4	Champagnat Courveille	Thouilly C.M.	100 F.
5***	1824/11/25	Barge Joseph	Courveille J.C.	Prêt : 824 F.
6***	1825/1/28	Berlier C.	Champagnat M.	Héritage
7	1825/4/14 (1817/10/1)	Champagnat Courveille	Bonnaire J.B.	Dépôt d'acte : 1 000 F.
8	1825/5/25	Champagnat Courveille	Montellier P.M.	Quittance : 2 000 F.
9	1826/1/6	Champagnat M.	Courveille J.C. Verrier J.	Testament
10	1826/2/14	Champagnat Courveille	Bertholon E.	1 000 F.
11***	1826/5/5	Champagnat Courveille	Montellier P.M.	Quittance : 3 000 F.
12***	1826/11/16	Freycon J.C.	Champagnat M.	Prêt : 200 F
13	1826/11/21	Petitain A.M.	Champagnat M.	Fondation: 12 000 F.
14	1827/4/17	Champagnat Courveille	Bonnard B.	Mainlevée d'hypothèque
15***	1827/5/1	Bedoin E.	Champagnat M.	800 F.
15b. ***	1826/10/5	Courveille J.C.	Champagnat M.	Procuration
16***	1828/5/16	Gratalon A.	Champagnat M	Procuration
17***	1829/2/5	Champagnat M. Courveille	Couturier A.	1 000 F.
18	1829/10/24	Champagnat M.	Ginot A.	300 F.
19***	1829/10/27	Champagnat M.	Montellier P.M.	200 F.
20***	1830/1/27	Champagnat M.	Audouard J.M.	Quittance : 160 F.
21***	1833/5/15	Fournas M.	Champagnat M.	La Grange Payre
22***	1833/9/12	Fournas M.	P.F. de Marie	1 000 F.
23	1833/9/12	Champagnat M.	Ginot A.	400 F.
24***	1834/1/20	Champagnat M.	Parrin P.	300 F.
25	1835/4/15	Champagnat M.	Boiron C.	Rente viagère

N°	Date	Acheteur/ Débiteur/ Testateur	Bénéficiaire : Vendeur/prêteur/ Héritier	Somme en jeu
26	1836/4/7	Champagnat M.	Parrin P.	20 F.
27	1836/4/11	Champagnat M.	Fara M.	1 000 F.
28	1836/4/11	Champagnat M.	Roussier E.	1 000 F.
29	1836/8/4	Champagnat M.	Fara C.	600 F.
30	1839/1/1	Champagnat M.	Patouillard M.	39 000 F.
31***	1839/3/11	Royer de la Bastie	Champagnat M.	Fondation : 12 000 F.
32***	1839/5/16	Crapanne J.M.	Champagnat M.	1 500 F.
33	1839/8/4	Jaboulay J.J.	Champagnat M.	7 000 F.
34	1840/3/22	Champagnat M.	Six frères	Société civile
35	1840/3/23	Champagnat M.	Société civile	Bien meubles et immeubles
36***	1840/10/23	Société civile	Finaz V.L. et E.J.	Hypothèque
37***	1841/1/20	Témoins	Société civile	Notoriété de l'acte de société
38***	1841		L'Hermitage	Recensement

En témoignage de reconnaissance au frère mariste Aimé Ollier, qui fut mon maître en CM2¹ à l'école Saint François de Saint-Chamond, à qui je dois un peu de ma passion pour le savoir partagé.

Au cours d'autres recherches, j'ai eu l'occasion de remarquer que plusieurs actes du notaire Finaz de Saint-Chamond, concernaient Marcellin Champagnat. La consultation des registres d'enregistrement des actes a confirmé cette observation² : tous les actes de vente ou d'achat

référéncés sous le nom de Champagnat renvoyaient soit à un acte sous seings privés, soit à un acte reçu par Me Finaz. Renseignements pris auprès des maristes de l'Hermitage, plusieurs des actes découverts n'étaient pas connus de l'histoire mariste. Il devenait dès lors intéres-

¹ Classe de fin de l'enseignement primaire.

² ADL Q 6921 (Table des vendeurs de l'enregistrement des actes 1823-1824), Q 6924 (Table des acquéreurs de l'enregistrement des actes 1819-1824), Q 6925 (Table des acquéreurs de l'enregistrement des actes 1825-1830).

sant de dépouiller systématiquement les minutes de ce notaire. La période retenue commence avec les débuts de l'Hermitage en 1824 pour se terminer l'année suivant le décès de Champagnat en 1841.

Je propose ainsi une approche directe de Marcellin Champagnat au-travers des actes passés par devant Me Finaz, puis Me Mioche, son successeur, notaires à Saint-Chamond. Ces minutes sont conservées aux Archives départementales de la période retenue, elles se retrouvent sous des cotes allant du 5^E Vt1233-7 au 5^E Vt 1233-24, chaque cote correspondant à une année.

Sauf exception, je n'ai retranscrit que l'essentiel de l'acte, en conservant l'orthographe d'époque lorsque cela m'a semblé présenter un intérêt. Pour tenter d'éclairer la lecture de l'ensemble, j'ai adjoint à cette liste d'actes un peu sèche une série de cartes qui permettent de visualiser dans l'espace d'époque et dans l'actuel, la constitution du domaine de l'Hermitage.

1. Le premier acte est daté du 13 mai 1824

Il concerne une vente par Pierre Marie Montellier à Marcellin Champagnat et Courveille³

Pierre Marie Montellier négociant demeurant à St Chamond rue du Sépulcre, vend à Messieurs Marcellin Champagnat et Courveille, le premier vicaire desservant la paroisse de la Valla y demeurant, le second curé desservant la paroisse d'Epercieux⁴, acquérant par moitié :

1. Un tènement de bois broussaille au territoire de Chez Coulaud (St Martin-en-Coailleux) d'environ 114 ares ou 12 bicherées ancienne mesure...
2. Deux parcelles de pré séparées par un petit ravin, contenant ensemble environ 30 ares, appelé Pré de Gier (St Martin-en-Coailleux)...
3. Un tènement de bois et rochers d'environ 30 ares, au territoire de Chez Coulaud (St Martin-en-Coailleux).
4. Un pré au territoire de Pré de Gier (St Martin-en-Coailleux) de 32 ares...

³ ADL 5Evt1233-7 ; publié *in extenso* dans Origines des Frères Maristes (OFM), t. 3, doc. 646

⁴ Il a été nommé à Epercieux le 1^o octobre 1819. La veille du jour de cet achat, le 12 mai 1824, l'archevêché l'a autorisé à rejoindre M. Champagnat. Bien que la notification officielle ne lui soit pas encore parvenue, Champagnat et lui avaient certainement reçu des assurances à ce sujet.

Vente consentie moyennant 5000 francs que Champagnat et Courveille s'engagent et promettent de payer dans une année avec intérêts de 5% l'an.

2. Le 3 juillet 1824

Nouvelle vente par Antoine Thiollière à MM. Marcelin Champagnac et Courveille⁵

Antoine Thiollière-Laroche, négociant demeurant à Saint-Etienne, vend à MM. Marcelin Champagnac et Courveille, le premier vicaire à la Valla y demeurant, le second curé demeurant à Epercieux⁶, Marcelin Champagnac seul présent, un tènement de rochers et bois au lieu du Bois Collaud (St Martin-en-Coailleux), de 16 ares 20 centiares de rochers et 40 ares 80 centiares de bois...

La vente est consentie moyennant la somme de 500 francs, payée comptant en espèces métalliques du cours par Champagnac, moitié pour lui, moitié pour Courveille.

3. Du 2 octobre 1824

Une obligation par MM. Marcellin Champagnac et Courveille à Benoît Bonnard⁷

Messieurs Marcelin Champagnac et Courveille, le premier vicaire des-

servant la paroisse de la Valla et le second prêtre, tous deux demeurant au bourg de la Valla, reconnaissent devoir à Benoît Bonnard, propriétaire extracteur⁸ demeurant à Rive-de-Gier, la somme de 3000 francs prêtée en monnaie d'or et d'argent du cours. MM. Champagnac et Courveille s'engagent solidairement à rembourser le 15 septembre 1826 avec intérêts de 5% l'an. Pour garantir leur emprunt, MM. Champagnac et Courveille hypothèquent le tènement de bâtiments, prés, terres, patureaux, champêtres et bois qu'ils possèdent au territoire de Chez Colaud (St Martin-en-Coailleux) où ils sont après fonder un hermitage sous le vocable de Notre Dame.⁹

4. Du 4 octobre 1824

Une vente par Claude Marie Thouilly à Marcellin Champagnac et Courveille¹⁰

Claude Marie Thouilly, propriétaire cultivateur à Bagniarat (St Martin-en-Coailleux), vend à MM. Marcelin Champagnac et Claude Courveille, le premier vicaire de la paroisse de la Valla y demeurant, le second prêtre volontaire¹¹ résidant à La Valla. Ils achètent en indivis une parcelle de bois taillis au territoire de Chez Coulaud (St Martin-en-Coailleux) d'environ 10 ares...

⁵ ADL 5Evt1233-7; OFM/3, doc. 647

⁶ M. Courveille n'est donc pas encore installé à La Valla.

⁷ ADL 5Evt1233-7.

⁸ De charbon.

⁹ Il ne s'agit pas encore de l'Hermitage, mais d'un hermitage. Nom donné, semble-t-il, conjointement par Courveille et Champagnac.

¹⁰ ADL 5Evt1233-7 ; OFM/3, doc. 649.

¹¹ M. Courveille n'a pas de fonction pastorale à La Valla.

Vente consentie moyennant la somme de 100 francs payée comptant en espèces métalliques du cours.

5.* Du 25 novembre 1824**
Une obligation par
Joseph Barge à Courveille¹²

Joseph Barge, propriétaire et cultivateur à Epercieux¹³, canton de Feurs, reconnaît devoir à Courveille, supérieur de l'Hermitage¹⁴ établi au lieu des Gaux (Izieux), y demeurant, la somme de 824 francs présentement prêtée en espèces métalliques du cours. Joseph Barge s'engage à la rendre à Courveille dans deux ans avec intérêt au taux légal. Pour garantir son emprunt, Joseph Barge hypothèque le corps de domaine qu'il possède à Epercieux.

6.* du 28 janvier 1825**
Enregistrement d'une vente
par Clément Berlier¹⁵ et
Françoise Chavanne
à Marcellin Champagnat,
prêtre et vicaire,
sans mention de notaire, dans
une succession, « portion
d'immeubles sur Izieux »¹⁶

7. Le 14 avril 1825
Dépôt par MM. Champagnat
et Courveille¹⁷

Marcellin Champagnat et Courveille, celui-ci prêtre et celui-là vicaire¹⁸ demeurant tous deux au bourg de la Valla, déposent aux minutes de Me Finaz un acte de vente sous signature privée consentie à leur profit le 1^{er} octobre 1817 par Jean Baptiste Bonnaire, propriétaire et cultivateur demeurant à la Rivoire (La Valla), d'un tènement de maison, jardin et petit champ et petit pré d'environ 5 ares, situés à la Valla moyen-

¹² ADL 5Evt1233-7. Ne concerne qu'indirectement Champagnat, mais Courveille et un certain Barge. On trouve des gens de ce nom à la Valla.

¹³ M. Courveille a été desservant d'Epercieux du 1^{er} octobre 1819 au 30 juin 1824. Nous voyons par cet acte qu'il a gardé des relations avec son ancienne paroisse. En outre, ce prêt, après les dépenses liées aux achats des Gaux, montre que, contrairement à Champagnat, il dispose de ressources financières notables qu'il n'a pas toutes investies pour leur œuvre commune.

¹⁴ M. Courveille a donc annoncé aux habitants d'Epercieux qu'il devenait supérieur de l'Hermitage alors que l'archevêché ne l'a nommé que comme aide à Champagnat. D'ailleurs seul le gros œuvre de la maison est terminé et une équipe de frères travaille aux aménagements intérieurs sous les ordres de Champagnat. La communauté est toujours à La Valla.

¹⁵ Annales de l'institut, t. 1, 1825 § 1. D'après le F. Avit, auteur de ces annales, ce Clément Berlier habitait le hameau du Bachat, tout proche de l'Hermitage. Malade et en mauvais termes avec sa mère il est secouru par Champagnat qui lui procure draps et couvertures. Décédé peu après, dans son testament il lui laisse quelque chose. Mais la mère du défunt conteste ce don en prétendant que Champagnat l'avait influencé en le confessant. Celui-ci s'étant justifié « la chose en demeura là ». En réalité elle va continuer longtemps comme le révèle le document 20 ci-dessous.

¹⁶ ADL 3 Q 6925

¹⁷ ADL 5Evt1233-8. Ne concerne pas directement l'Hermitage ; OFM/3, doc. 650

¹⁸ A cette date M.Champagnat n'est plus vicaire. Il a été déchargé de ce ministère en novembre 1824.

nant la somme de 1000 francs, payés comptant et par moitié par Champagnat et Courveille.

L'acte original, annexé, précise que Marcellin Champagnat et Courveille sont alors vicaires, Champagnat à la Valla et Courveille à Rive-de-Gier¹⁹. Il précise également la situation du tènement, le long du chemin de la Valla à Luzernod.

8. Le 25 mai 1825

Quittance par Pierre Marie Montellier à MM. Marcelin Champagnat et Jean-Claude Courveille²⁰

Pierre Marie Montellier, négociant demeurant à Saint-Chamond rue du Sépulcre, reconnaît avoir reçu de MM. Champagnat et Courveille, prêtres demeurant à l'Hermitage dit des petits frères de Marie²¹ au lieu des Gaux (St Martin-en-Coailleux) la somme de 2000 francs à compte du prix de la vente par lui consentie par acte de Me Finaz du 13 mai 1824.

9. Le 6 janvier 1826

Testament de Marcelin Champagnat²²

Marcelin Champagnac, prêtre demeurant à l'Hermitage de Notre Dame (St Martin-en-Coailleux), indisposé de sa personne et néanmoins jouissant de la plénitude de tous ses sens, après avoir recommandé son âme à Dieu, dicte son testament public ainsi qu'il suit :

« Je m'en rapporte pour mes obsèques et œuvres pieuses à l'honneur, la religion et l'attachement de mes héritiers ci-après nommés.
Pour recueillir tous les biens meubles et immeubles, droits et actions sans aucune exception que je délaisserai, je nomme et institue pour mes héritiers universels messieurs Courveille, prêtre demeurant actuellement au susdit hermitage Notre Dame²³ commune de Saint Martin Accoalleu et Joseph Verrier, prêtre directeur du petit séminaire de Verrière²⁴.
Auxquels dits sieurs Courveille et Joseph Verrier je veux et entends que tous ces dits biens arrivent et appartiennent en toute propriété et fruits aussitôt après ma mort aux seules charges héréditaires.
Finalement je révoque tous autres testaments par moi précédemment faits et veux que le présent soit seul exécuté selon sa forme et teneur ».

¹⁹ M. Courveille est vicaire à Rive-de-Gier du 20 août 1817 au 1^o octobre 1819.

²⁰ ADL 5Evt1233-8 ; OFM/3, doc. 650

²¹ C'est la première fois que l'Hermitage est nommé comme lieu d'habitation et que les Petits Frères de Marie sont signalés dans un acte civil. On y reconnaît les effets du prospectus de juillet 1824 qui a pour la première fois employé l'expression « Petits Frères de Marie ». La date confirme les sources maristes qui indiquent que l'installation de la communauté à l'Hermitage s'est faite en mai.

²² ADL 5Evt1233-9. La partie de cet acte concernant les dispositions dictées par Champagnat est transcrite intégralement ; OFM/3, doc. 653

²³ « Hermitage Notre Dame » ou « hermitage de Notre-Dame » sont les noms primitifs avant qu'on n'emploie la formule « N.D. de l'Hermitage ». L'usage du nom primitif dans le testament de Champagnat montre que celui-ci en est pour le moins le co-auteur.

²⁴ Etienne Terrailon, prêtre mariste, demeurant à l'Hermitage a refusé de devenir légataire universel de Champagnat.

Dont acte fait et passé à l'Hermitage de Notre Dame, domicile du testateur, au pied du lit dans lequel il est retenu par la maladie, le six janvier après-midi l'an mil huit cent vingt six, en présence d'Antoine Desgrange, frère servant à l'hospice de charité de Saint-Chamond, Mathieu Pathouillard, foulonnier et propriétaire au lieu des Gaux (Izieux), Lespinasse, tailleur demeurant au lieu des Gaux (Izieux) et Pierre Robert, cultivateur demeurant à L'Ayat.

(L'acte n'est signé que du notaire Finaz, de Pathouillard et Desgrange. Les deux autres témoins ne savent pas signer. Il n'y a pas de signature de Champagnat²⁵).

10. Du 14 février 1826

Une vente par Ennemond Bertholon et son épouse à MM. Champagnat et Courveille²⁶

Ennemond Bertholon, négociant demeurant à Saint-Chamond rue du Sépulcre, et Jeanne Catherine Zoé Dulac son épouse, vendent à MM. Marcelin Champagnat et Courveille, prêtres demeurant au lieu de l'Her-

mitage des Gaux (St Martin-en-Coailleux), acquérant pour moitié :

1. Un pré appelé Pré de Gier, au territoire des Gaux, d'environ 19,5 ares...
2. Tous les droits qu'ont les vendeurs dans un tènement de bois bruyère et rochers, au lieu de Chez Collaud appelé Bois, d'environ 50 ares 30 centiares...

Les vendeurs se réservent le droit de prendre les eaux qui coulent dans la combe du Pino joignant aux communaux vendus par ces présentes. Les acquéreurs seront tenus de laisser à leur clôture, du côté du portail de Montellier au bas, une ouverture au moyen de laquelle les vendeurs pourront pendant un demi-jour de chaque semaine, faire couler les eaux qui passent dans le biez²⁷ du pré vendu dans les propriétés qui leur restent. Ce demi-jour est fixé au dimanche de 6h à 18h.

La vente est convenue moyennant la somme de 1000 francs payée ce jour en espèce métallique du cours²⁸.

²⁵ Dans la copie de l'acte de OFM/3 doc. 653 Champagnat ne peut signer « à cause de sa trop grande foiblesse ».

²⁶ ADL 5Ev1233-9 ; OFM/3, doc. 654

²⁷ Bief

²⁸ Cette vente est importante à plusieurs titres: d'une part elle indique que Champagnat est à nouveau assez valide pour cette transaction ; d'autre part, elle contredit l'histoire mariste officielle qui parle de désaccord entre Courveille et Champagnat et de menace de faillite.

11.* Le 5 mai 1826*****Une quittance par
Pierre Marie Montellier
à Marcellin Champagnat
et Courveille²⁹***

Pierre Marie Montellier, négociant demeurant à Saint-Chamond rue du Sépulcre, reconnaît avoir reçu en espèce du cours de MM. Marcellin Champagnat et Courveille, prêtres directeurs³⁰ de l'Hermitage des petits frères de Marie, demeurant dans l'établissement de ce nom sis au lieu des Gaux (St Martin-en-Coailleux), absents, le notaire pour eux, 3000 francs pour solde et paiement final du prix de la vente consentie le 13 mai 1824 par acte de Me Finaz.

12.* Le 16 novembre 1826*****Une obligation par
Freycon et sa femme
à Marcelin Champagnat³¹***

Jean Claude Freycon, cultivateur, et Madelaine Berne sa femme, demeurant au lieu de Citrey (La Valla), confessent devoir à Marcelin Cham-

pagnat, prêtre directeur de l'établissement de l'Hermitage de Notre Dame sur Saint-Chamond, situé au lieu des Gaux (St Martin-en-Coailleux), la somme de 200 francs prêtée en espèces métalliques du cours. La somme est remboursable sans intérêt durant un an puis au-delà moyennant un intérêt « au denier vingt³² ». Pour garantir cette somme, les époux Freycon hypothèques (sic) le petit corps de domaine qu'ils possèdent à Citrey³³.

13. Le 21 novembre 1826***Constitution de rente
par Marcelin Champagnat
au profit de
Albert Marie Petitain³⁴***

Marcelin Champagnat prêtre supérieur³⁵ des petits frères de Marie demeurant au lieu de l'Hermitage (St Martin-en-Coailleux) constitue au profit de M. Albert Maurice Petitain, prêtre et curé demeurant au bourg d'Ampuy, absent, représenté par Brat, prêtre et principal du collège de Saint-Chamond, y demeurant,

²⁹ ADL 5Evt1233-9

³⁰ Pour la première fois, on indique le statut des prêtres de l'Hermitage sans déterminer une hiérarchie entre eux. C'est en effet l'époque d'une rivalité entre les deux prêtres pour le gouvernement des frères. La situation va se décanter à la fin du mois par le départ de M. Courveille.

³¹ ADL 5Evt1233-9 ; OFM/3, voir doc. 657 complémentaire de celui-ci.

³² 5 %³³ ADL 5Evt1233-9 ; OFM/3, voir doc. 657.

³³ Il est étonnant que Champagnat, qui est à ce moment très endetté, prête une telle somme. Mais l'absence d'intérêts durant un an laisse entendre que le prêt est à très court terme.

³⁴ ADL 5Evt1233-9. OFM/3, doc. 657 copie un document semblable tiré des minutes du notaire de St Chamond mais daté du 1^{er} mai 1826. La constitution de rente est passée avec M. Courveille et Champagnat « prêtres supérieurs des Petits Frères de Marie ». Le départ de M. Courveille fin mai obligé sans doute à un nouvel acte. Voir aussi *Annales de l'institut*, t. 1, 1825 § 11-12 et *Annales des maisons* : Ampuis.

³⁵ C'est la première fois que le titre de supérieur est attribué à M. Champagnat alors que quelques jours avant il n'était encore que directeur. Ce changement de titre est sans doute lié au départ de M. Etienne Terrailon que les sources maristes situent après la Toussaint. Etant désormais seul prêtre, Champagnat peut se déclarer supérieur.

600 francs de rente annuelle et perpétuelle payable de six mois en six mois à compter du premier novembre 1826. Cette rente est faite au moyen d'une somme principale de 12.000 francs que Marcelin Champagnat reconnaît avoir reçue de Albert Maurice Petitain en espèces d'or et d'argent du cours.

En garantie de la dite rente, Marcelin Champagnat hypothèque le tènement de bâtiments, jardin, prés, terres, pâturable, bois taillis essence chêne de environ appelé Hermitage de Notre Dame qu'il possède au lieu de ce nom.

14. Le 17 avril 1827

**Mainlevée par
Benoît Bonnard au profit
de MM. Champagnat
et Courveille³⁶**

Benoît Bonnard, propriétaire extracteur (de charbon) demeurant à Rive-de-Gier, donne mainlevée de l'inscription hypothécaire requise par lui sur MM. Marcelin Champagnat et Jean-Claude Courveille, le premier vicaire desservant la paroisse de la Valla, le second prêtre, demeurant tous deux au bourg de la Valla, le 14 octobre 1824³⁷.

15.* Du 1^{er} mai 1827**

**Une vente par
Marcelin Champagnat
à Etienne Bedoin³⁸**

Marcelin Champagnat directeur de l'établissement des petits frères de Marie demeurant au lieu de l'Hermitage (St Martin-en-Coailleux), tant en son nom qu'en celui de Jean-Claude Courveille prêtre demeurant à Saint-Claire (Isère)³⁹, dont il est fondé de pouvoir par acte sous seings privées fait à Chavanay le 5 octobre 1826 ; vend à Etienne Bedoin prêtre curé desservant l'église de la Valla, la partie méridionale⁴⁰ que possèdent les vendeurs en indivis au bourg de la Valla sur le chemin tendant au hameau de Luzernod. Vente consentie moyennant la somme de 800 francs payés comptant.

15 bis.***

Est jointe à l'acte la procuration de Courveille à Champagnat⁴¹ : « Je soussigné Jean-Claude Courveille, prêtre domicilié à St Clair⁴² département de l'Isère, donne par ces présentes plein et entier pouvoir à M. Marcelin Champagnat, prêtre domicilié à l'Hermitage commune Acoailleux de, pour et en mon nom, vendre à tels prix, charges et conditions

³⁶ ADL 5Evt 1233-10 ; OFM/3, doc.658

³⁷ Voir document 3. L'acte de vente a eu lieu le 2 octobre 1824.

³⁸ ADL 5Evt1233-10. Ne concerne pas directement l'Hermitage mais les *Annales de l'institut* le F. Avit déclare le document perdu. Nous voyons ici qu'il n'en est rien.

³⁹ St Clair-sur-Rhône où existe une communauté de sœurs de Marie fondée par lui.

⁴⁰ Dans cette partie figure le bâtiment construit par Champagnat en 1822 et qui sert d'école paroissiale. Noter que, par cet acte, M. Courveille se montre très obligeant envers Champagnat.

⁴¹ Acte non connu par les sources maristes.

⁴² En lien avec le couvent de sœurs qu'il avait fondé à Rive-de-Gier et qui s'était transporté à St Clair.

qui sera la plus avantageuse, en totalité ou en parties, tous les immeubles que je possède par indivis avec M. Champagnat dans la commune de la Valla, passer, signer tous contrats, recevoir, quittancer, requérir toute inscription; en donner main levée, poursuivre tout débiteur, obtenir tous jugements, les faire exécuter, élire domicile, constituer avoué et généralement aussi donner pouvoir à tous huissiers, de saisir réellement tous immeubles des débiteurs en retard, promettant d'avoir le tout pour agréable et de ratifier si besoin était. Fait à Chavanay le cinq octobre dix huit cent vingt six».

16.*** Le 16 mai 1828

Procuration générale d'Antoine Gratalon à Marcelin Champagnat⁴³

Antoine Gratalon membre de la congrégation des petits frères de Marie demeurant au lieu de l'Hermitage de Marie⁴⁴ (St Martin-en-Coaillex) constitue pour son procureur général et spécial M. Marcelin Champagnat prêtre et supérieur de la dite congrégation, demeurant au même lieu, à qui il donne pouvoir de gérer et administrer tant activement que passivement tous ses biens, droits et affaires⁴⁵...

17.*** Le 5 février 1829

Vente par M. Marcelin Champagnat et autre à Jacques Couturier⁴⁶

M. Marcelin Champagnat directeur de l'établissement des petits frères de Marie demeurant au lieu de l'Hermitage (St-Martin-en-Coaillex), en son nom et au nom de M. Courveille prêtre demeurant en la commune de Saint-Clair (Isère), dont il est fondé de pouvoir par acte sous signature privée fait à Chavanay le 5 octobre 1826 et enregistré au bureau de Saint-Chamond le 10 mars 1827 par M. J. Guerre et annexé au contrat de vente que ce dernier a consenti à M. Etienne Bedoin par acte de Me Finaz en date du premier mai. Champagnat, aux dits noms, vend à Jacques Couturier, cultivateur au lieu du Coin (La Valla-en-Gier) :

1. La partie borréale de la maison que les vendeurs possèdent au bourg de la Valla, le jardin et petit champ attenant, et la communauté, avec le dit Sr Etienne Beaudoin, de confiné à l'orient par la terre des vendeurs, au midi par la cour commune avec Bedoin, à l'occident par le chemin tendant du bourg de la Valla au hameau de Luzernod et au nord par la terre d'Etienne Roussier.

⁴³ ADL 5Evt1233-11

⁴⁴ Variante peut-être unique de « l'Hermitage de Notre Dame ».

⁴⁵ Document d'une grande portée. C'est le seul exemple que nous connaissions d'un acte officiel de procuration par un frère en faveur de son supérieur. Antoine Gratalon (F. Bernard) est entré à Lavalla en 1821 et le 11 octobre 1826 il prononce des vœux pour cinq ans.

⁴⁶ ADL 5Evt 1233-12. Cet acte ne concerne pas directement l'Hermitage.

2. Un petit pré situé aux mêmes lieux et commune de la contenance d'environ 5 ares, confiné à l'orient par le même chemin, au midi par la terre Claude Dazod et l'ancien cimetière, à l'occident par ces mêmes immeubles et au nord par un petit bois dépendant de la cure de biens ont été acquis par les vendeurs, Baptiste Bonnair, suivant acte de Me Finaz du 14 avril 1825, sauf la partie de maison et communauté de cour acquises d'Etienne Bedoin par acte de Me Finaz du premier mai 1827 déjà cité. La vente est consentie moyennant la somme de 1000 francs, que Jacques Couturier s'engage à payer le 5 avril 1833 avec intérêts à partir de ce jour de 4% l'an⁴⁷.

18. Du 24 août 1829

Une vente par Antoine Ginot et sa femme à M. Marcelin Champagnat⁴⁸

Antoine Ginot passementier demeurant à Saint-Chamond et Simonne Ravachol sa femme, vendent à M. Marcelin Champagnat supérieur du couvent des petits frères de Marie demeurant au lieu des Gaux (Saint-Martin-en-Coailleux), un petit bois taillis de la contenance d'environ 9 ares, situé au territoire de Colaud

(St Martin), appartenant à Simonne Ginot pour en avoir hérité de Mathieu Ravachol son père, qui l'avait acquis des mariés Laurent Montellier et Marie Linossier par acte de Me Perraud, notaire à Saint-Chamond, du 18 prairial an X (7 juin 1802)...

La vente est consentie moyennant la somme de 300 francs, payée comptant en espèces métalliques du cours par M. Champagnat.

19.*** Du 27 octobre 1829

Une vente par Pierre Marie Montellier et sa femme à M. Marcelin Champagnat⁴⁹

Pierre Marie Montellier, taillandier⁵⁰ et marchand demeurant à Saint-Chamond et Catherine Chapelon son épouse, vendent à M. Marcelin Champagnat supérieur de l'établissement des petits frères de Marie, sis au lieu des Gaux (Saint-Martin-en-Coailleux), la moitié appartenant aux vendeurs dans les parcelles de terres vaines et bruyères portant au plan cadastral de St Martin-en-Coailleux, section de Pouey, les n° 368 et 369⁵¹, l'autre moitié étant déjà la propriété de M. Champagnat au moyen de l'acquisition faite de Ennemond Bertholon par acte de Me Finaz. La vente est consentie

⁴⁷ Dans les *Annales de l'institut* (t. 1, 1829, § 93) le F. Avit résume la teneur de l'acte. Le contenu complet de celui-ci, joint à l'acte de la vente Bedoine donne une bonne idée des biens immeubles possédés par Champagnat à La Valla.

⁴⁸ ADL 5Evt 1233-12 ; OFM/3, doc. 660

⁴⁹ ADL 5Evt 1233-12

⁵⁰ Fabricant d'outils tranchants

⁵¹ C'est la première fois que le cadastre, en cours d'élaboration depuis Napoléon, sert de référence.

moyennant la somme de 200 francs payée comptant en espèces métalliques du cours par M. Champagnat. Les vendeurs déclarent qu'ils n'entendent point par les présentes anéantir le chemin qui descend du hameau des Roches à la rivière de Gier et traverse les parcelles vendues. Ils déclarent au contraire qu'il est expressément réservé et continuera de subsister à perpétuité.

20.*** Le 27 janvier 1830

La quittance par

*Joseph Marie Audouard à propos de M. Champagnat*⁵²

Joseph Marie Audouard propriétaire cultivateur au lieu du Creux (Izieux), déclare avoir reçu en espèces métalliques du cours le 19 janvier 1824 de Clément Berlier, alors cultivateur au lieu de l'ayat (Izieux), depuis décédé, la somme de 300 francs, et le 6 du mois de juin dernier de M. Marcelin Champagnat prêtre et supérieur du couvent des petits frères de Marie établi au lieu des Gaux (Saint-Martin-en-Coailleux), absent, les notaires stipulant pour lui, qui a payé comme légataire universel dudit feu Clément Berlier, 160 francs. Audouard reçoit ainsi un total de 460

francs « à compte de celles qu'il a payé en l'acquit tant de la succession Claude Berlier père de Clément, que des mariés Jean Bonnard et Françoise Chavanne, veuve en premières noces dudit Berlier, cotutrice et tuteur dudit Clément Berlier; soit à M. Berlier négociant de Rive-de-Gier, soit à Me Peyret et Poujols, créanciers des sus nommés. Audouard s'engage à aider au besoin M. Champagnat des titres établissant ses dites créances qui sont entre les mains de son avoué⁵³.

21.*** Le 15 mai 1833⁵⁴

Par un nouveau testament, Marie Fournas, propriétaire rentière rue du Garat, lègue à Marcelin Champagnac prêtre demeurant en la commune de St Martin Accoalieu

« L'entier corps de domaine avec toutes ses dépendances que je possède au lieu de la Grange Payre, pour par monsieur Champagnac⁵⁵ en faire jouir et disposer en toute propriété et fruits aussitôt après mon décès⁵⁶».

Elle y annule le legs de son domaine de Bonzieu en faveur d'un hospice de charité que l'on se proposait d'établir sur Izieux pour le lais-

⁵² ADL 5Evt 1233-13

⁵³ Bien que de forme compliquée, cet acte éclaire singulièrement le document n° 6. Champagnat est légataire universel de Clément Berlier et doit donc assumer les dettes laissées par le testateur. Dans OFM/1, doc. 111.16, le livre de comptes note au 21 juillet 1833 une somme de . reçue pour l'acquisition par Crapanne, du hameau de Laya, du fonds Clément Berlier.

⁵⁴ ADL 5Evt1233-16. Cet acte ne concerne pas directement l'Hermitage.

⁵⁵ Apparemment ce n'est pas au supérieur de l'Hermitage mais à la personne de Champagnat que le don est fait.

⁵⁶ Dans les *Annales de l'institut*, (t. 1, 1833, § 227) le F Avit fait allusion à ce testament et donne la valeur de la propriété : . Il ajoute que ce don n'a pas pour contrepartie de recevoir des pauvres à l'Hermitage comme les frères l'ont cru.

ser à Jacques Victor Dugas⁵⁷ et confirme le reste de ses dispositions précédentes.

22.* Du 5 juin 1833⁵⁸**

***Le dépôt du testament
olographe de
Marie Fournas,
daté du 29 avril 1830***

Après divers legs, elle destine une somme de 1000 francs aux Petits Frères de Marie à l'Hermitage, puis la même somme aux dames Ursulines.

23. Le 12 septembre 1833

***Une vente par Antoine Ginot
et sa femme à
M. Marcelin Champagnat⁵⁹***

Antoine Ginot, passementier demeurant à Saint-Chamond, et Simonne Ravachol son épouse, vendent à M. Marcelin Champagnat, supérieur des petits frères de Marie demeurant au lieu de l'hermitage de Gaux (St Martin-en-Coailleux) : une terre d'environ 48 ares, située au lieu de Pineau (St Martin-en-Coailleux) appartenant à Simonne Ravachol pour en avoir hérité de son père...

La vente est convenue moyennant le prix de 400 francs payé sous les yeux du notaire par M. Champagnat⁶⁰.

24.* Le 20 janvier 1834**

***Une vente par Pierre Parrin
à Marcelin Champagnat⁶¹***

Pierre Parrin cultivateur du lieu des Roches (St Martin-en-Coailleux), acquéreur du domaine que possédait Ennemond Bertholon et Jean(ne) Catherine Zoé Dulac son épouse au lieu des Roches par acte de Me Finaz du 14 février 1826. Lequel vend à M. Marcelin Champagnat prêtre et supérieur de l'établissement appelé l'Hermitage des petits frères de Marie, demeurant à l'Hermitage ou aux Gaux⁶² (St Martin-en-Coailleux), le droit de prendre et faire couler les eaux dans le bief du pré vendu par lesdits mariés Bertholon au profit de M. Champagnat et de M. Jean-Claude Courveille par acte de Me Finaz du 14 février 1826, et de les faire arriver dans les propriétés qui restaient aux vendeurs, qui ont été aliénées audit Parrin durant un demi jour chaque semaine, fixé au dimanche de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Cette demi-journée supplémentaire de droit d'eau est consentie par Parrin à Champagnat moyennant la somme de 300 francs payée de suite par Champagnat en espèces métalliques du cours⁶³.

⁵⁷ Un des administrateurs de l'hôpital de Saint Chamond. Le projet d'hospice à Izieux a fait croire que la cession de La Grange Payre était liée à la création d'un hospice à l'Hermitage.

⁵⁸ ADL 5Evt1233-16

⁵⁹ ADL 5Evt 1233-16 ; OFM/3, doc. 663

⁶⁰ *Annales de l'institut*, t. 1, 1833, § 228: court résumé de l'acte.

⁶¹ ADL 5Evt 1233-17

⁶² « L'Hermitage » commence à supplanter « les Gauds » comme nom de lieu-dit.

⁶³ Voir le document 10.

25. Le 15 avril 1835

Une vente par

Claude Boiron à

*M. Marcelin Champagnat*⁶⁴

Claude Boiron, propriétaire demeurant au lieu de la Rivoire (La Valla-en-Gier), vend à M. Marcelin Champagnat, prêtre demeurant au lieu de l'Hermitage (St Martin-en-Coailleux) :

1. Le corps de domaine qu'il possède à la Rivoire et alentours, composé de bâtiments, jardin, prés, terres, patureaux, champêtres, bois taillis et bois sapin haute futaie. Le domaine est alors exploité par Jean-Marie Giraudet, fermier, sauf un pré affermé à Crapanne.
 2. Les meubles, meublants et effets mobiliers appartenant à Boiron au domaine de inventaire détaillé est annexé à l'acte et une estimation du tout qui se monte à la somme de 222 francs.
- ...
- La vente est convenue à la charge par M. Marcelin Champagnat qui en prend l'engagement formel :
1. de payer à Gabrielle Boiron, sœur du vendeur, la rente annuelle et viagère due par Claude Boiron, de 5Kg ou ⁶⁵ ancien poids de beurre, autant de fromages secs, 2,5Kg soit ⁶⁶ d'huile de noix, ou de sel, pareille quantité ou poids de lard, 30 œufs de poule, 30 décalitres ou 12 bichets⁶⁷ ancienne mesure de blé froment, 4 chars de bois à brûler et 20 décalitres ou 8 bichets de blé seigle⁶⁸.
 2. de recevoir dans le refuge que ledit Champagnat a établi au sudit lieu de l'Hermitage, le sus nommé Claude Boiron, de l'y loger, nourrir et entretenir pendant sa vie, tant en santé qu'en maladie et de le faire enterrer convenablement après sa mort et en cas d'incompatibilité de payer annuellement audit Boiron à partir seulement du jour ou il aurait jugé à propos de se retirer dudit refuge, la rente viagère de 300 francs en deux termes égaux de six mois en six mois. Il est déclaré que les denrées formant la rente de Gabrielle Boiron sont des valeurs suivantes : le beurre 7 francs, le fromage 5, l'huile 3,5, le sel 3, le lard 10,5, les œufs 1,5⁶⁹ et le bois 8⁷⁰.

⁶⁴ ADL 5Evt 1233-18. Cet acte ne concerne par directement la constitution de l'Hermitage, mais un peu de son fonctionnement ; OFM/3, doc. 665

⁶⁵ La livre pèse 422 grammes.

⁶⁶ Dans ce cas le poids de la livre est arrondi à 500 grammes. Il est vrai qu'il s'agit d'un liquide qui en principe est mesuré en litres.

⁶⁷ Le bichet est une mesure ancienne servant pour les grains. Il équivaut à 27,30 litres.

⁶⁸ Cette liste indique les produits de base de l'alimentation, nécessaires à une personne durant une année.

⁶⁹ En fait la douzaine d'œufs.

⁷⁰ Le bois est à . le char. Le prix des céréales (froment et seigle) n'a pas été précisé mais semble s'élever à une dizaine de francs.

Annexé à l'acte, l'inventaire des meubles comporte : une table en sapin, un lit garni, 5 garde-robes, une horloge, un buffet, trois coffres en sapin, 4 coffres ou harches à grain, un lit avec rideaux, un soufflet à forge, un cuvier pour lescive (sic), deux crémaillères⁷¹, un plot à forger⁷².

26. Du 7 avril 1836

*Vente par Pierre Parrin à
M. Marcelin Champagnat*⁷³

Pierre Parrin cultivateur demeurant au lieu des Roches (St Martin-en-Coailleux), vend à Marcelin Champagnat prêtre supérieur des petits frères de Marie demeurant aux Gaux (St Martin-en-Coailleux), deux petites parcelles de champ et rochers appelés la Combe du Pino.

...

Il est convenu que si M. Champagnat fait clore ces terrains, il réservera à la base de ses murs le passage de la prise d'eau de Parrin. Lors des grosses pluies, afin qu'elles n'inondent pas le champêtre de Parrin, M. Champagnat pourra profiter des eaux provenant des couverts et chemin de vente est consentie moyennant la somme de 20 francs payée de suite en espèce par l'acquéreur.

27. Le 11 avril 1836

*Une vente par Marguerite
Fara V^e Dumas à
M. Marcelin Champagnat*⁷⁴

Marguerite Fara veuve de Barthélemy Dumas, ouvrière caneteuse⁷⁵ demeurant à Lardièrre (St Martin-en-Coailleux) vendent à Marcelin Champagnat prêtre supérieur des petits frères de Marie demeurant aux Gaux (St Martin-en-Coailleux). Un tènement de champêtre et bois broussailles porté au cadastre section D parcelles 348 et 351 au lieu dit des Roches.

Vente consentie moyennant la somme de 1000 francs payée de suite par M. Champagnat « en espèces d'or et d'argent du cours actuel ».

28. Egalement du 11 avril 1836

*Une vente par Etienne
et François Roussier à
M. Marcelin Champagnat*⁷⁶

Etienne et François Roussier père et fils, maçons demeurant au lieu du Creux (Izieux), vendent à Marcelin Champagnat prêtre supérieur des petits frères de Marie, domicilié au

⁷¹ Probablement pour placer la marmite sur le feu à différentes hauteurs.

⁷² « plot à forger » = Une enclume. La liste du mobilier donne une bonne idée de l'ameublement normal d'une ferme.

⁷³ ADL 5Evt 1233-19 ; OFM/3, doc. 667

⁷⁴ ADL 5Evt 1233-19 ; OFM/3, doc. 669

⁷⁵ Fabricant des canettes pour la filature.

⁷⁶ ADL 5Evt 1233-19 ; OFM/3, doc. 668

lieu des Gauds (St Martin-en-Coailleux), trois parcelles jointes ensemble en nature de bois taillis ou champêtre, de la contenance ensemble d'environ un hectare, au lieu des Gaux (St Martin-en-Coailleux), section D parcelles 350, 338 et 339 du cadastre.

Vente consentie moyennant la somme de 1000 francs payée de suite par M. Champagnat.

29. Le 4 juillet 1836

*Une vente par Claudine
Fara V^{ve} Voron à
M. Marcelin Champagnat⁷⁷*

Claudine Fara veuve de François Voron, ménagère demeurant au lieu de Lardièrre (St Martin-en-Coailleux), vend à Marcelin Champagnat prêtre supérieur de l'Hermitage des petits frères de Marie, demeurant au lieu des Gauds (St Martin-en-Coailleux) : deux petites parcelles de bois taillis ou champêtre sises au lieu des Gauds (St Martin-en-Coailleux) de la contenance ensemble d'environ 40 ares, portées au cadastre de St Martin-en-Coailleux, section D parcelles 349 et 352. Vente consentie moyennant la somme de 600 francs payée de suite par M. Champagnat.

30. Du 1^{er} janvier 1839

*Vente par Mathieu
Pathouillard et sa femme à
Marcelin Champagnat⁷⁸*

Mathieu Pathouillard et Françoise Toullieu sa femme, foulonnier aux Gaudx commune d'Izieux, vendent à M. Marcelin Champagnat, prêtre et supérieur de la Congrégation des petits frères de Marie, domicilié aux Gauds commune de St Martin-en-Coailleux :

Tous les immeubles appartenant aux vendeurs aux Gaux sur les communes d'Izieux et St Martin-en-Coailleux, consistant en foulon, atelier à blanchir le coton, maison d'habitation, fenil, écurie, réservoir, levée, biez, cours et prise d'eau dans la rivière de Gier, pré, verger, pâturages, terres, bois et rochers.

Tenement acquis par les vendeurs de Antoine Thiollière Laroche par acte de Me Finaz juillet 1824 et de par acte de Me Finaz du 16 juin 1837.

Les artifices⁷⁹ qui servent actuellement de foulons, fabrique à carder la laine et atelier de blanchisserie seront enlevés par les vendeurs.

⁷⁷ ADL 5Evt 1233-19 ; OFM/3, doc. 670

⁷⁸ ADL 5Evt1233-22 ; OFM/3, doc. 677

⁷⁹ Les machines et équipements divers.

Lors de la vente aux époux Pa-thouillard-Touilleu, M. Thiollière-La-roche, propriétaire d'un moulin à soie en aval, à Moulin-Combat, avait interdit aux acheteurs de modifier la prise d'eau sur le Gier, ni le bassin, mesuré de par à sa jonction avec le bief, au milieu et au bout.

La vente est conclue moyennant la somme de 39 000 francs. Marcelin Champagnat s'engage à payer 10 000 francs dans 2 mois, 5 000 dans un an, 4 000 le 1^{er} janvier 1843 avec intérêt de 5%.

Pas de témoins des maristes. Signé « Champagnat ».

31.*Le 11 mars 1839**

***Un traité pour la fondation d'école gratuite entre M. Royer de la Bastie et M. Marcelin Champagnat*⁸⁰**

Entre Jean François Henri Royer de la Bastie, propriétaire rentier demeurant au Camp du Geai commune d'Izieux et Marcelin Champagnat, prêtre et supérieur des frères maristes domicilié au lieu de l'Hermitage, commune de St Martin-en-Coailleux.

Désirant respecter la volonté de feu sa fille Léonie, décédée à Izieux le 6 septembre 1828, qui désirait faire une fondation pieuse en faveur des pauvres de la commune, M. Royer de la Bastie s'enquit auprès d'un des grands vicaires du diocèse de Lyon

et de Henry Royer de la Bastie son fils. Il en conclut que la fondation d'une école gratuite pour tous les jeunes garçons et particulièrement pour ceux de la classe peu aisée d'Izieux serait une bonne solution. M. Royer de la Bastie s'est ainsi adressé à M. Champagnat pour lui proposer, moyennant le versement d'une somme de 12.000 francs, de fournir « deux sujets pris parmi ses frères assez aptes pour instruire les enfants dans la religion catholique apostolique et romaine et leur enseigner en outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et tout ce qui est enseigné dans les écoles primaires ». M. Champagnat ayant accepté, ils ont fait entre eux le traité suivant :

Art.1 – M. Marcelin Champagnat s'engage à fournir deux frères maristes pour enseigner aux jeunes garçons d'Izieux, à perpétuité et gratuitement.

Art. 2 – Outre la somme donnée, M. Royer de la Bastie se réserve de s'entendre avec l'administration municipale pour la fourniture d'un local et l'octroi éventuel d'une subvention annuelle en espèce.

Art. 3 – Les engagements des parties sont consenties moyennant les 12.000 francs, versés « en espèce d'argen (sic) du cours » par M. Royer de la Bastie à M. Champagnat.

Art. 4 – Si l'enseignement devait cesser à cause de la disparition des Maristes, contrarié par le gouverne-

⁸⁰ ADL 5Evt1233-22. Cet acte ne concerne pas directement l'Hermitage.

ment ou tout autre raison⁸¹, M. Champagnat s'engage à restituer les 12.000 francs à M. Royer de la Bastie ou ses héritiers.

Art. 5 – Ce remboursement ne pourrait se faire qu'en espèce d'or ou d'argent du cours. Pour garantir (sic) ce remboursement, M. Champagnat hypothèque le corps de domaine qu'il possède à Grange Paire.

Art. 6 – Fondation à la condition très expresse que les enfants qui fréquenteront l'école réciteront une fois par jour un pater et un ave maria « dans l'intention de M. Royer fondateur », et chaque samedi un de profundis pour tous les défunts de sa famille.

Signé Champagnat.

32.* Du 16 mai 1839**

Une vente par M. Marcelin Champagnat à Jean-Marie Crapanne⁸²

Marcelin Champagnat prêtre supérieur de l'hermitage des frères de Marie⁸³ demeurant au dit lieu de l'Hermitage (St Martin-en-Coailleux), vend à Jean-Marie Crapanne pro-

priétaire cultivateur demeurant sur la commune de la Valla, un tènement de pré en trois parcelles appelées Béchu, Choméol et Verchère⁸⁴ d'une contenance totale de 86 ares environ, sis au lieu de la Rive, commune de la Valla.

...

Vente consentie moyennant la somme de 1500 francs payée de suite en espèces du cours⁸⁵.

33. Le 4 août 1839

Vente par M. Marcelin Champagnat à Jaboulay⁸⁶

M. Marcelin Champagnat prêtre supérieur de l'hermitage des frères de Marie demeurant à l'Hermitage (St Martin-en-Coailleux), vend à Jaboulay, cultivateur demeurant au lieu de la Rivoire (La Valla), un corps de domaine que M. Champagnat possède au lieu de la Rivoire (La Valla) et lieux circonvoisins, composé de bâtiments, jardins, prés, terres, pâturages, champêtres et bois-taillis, tel que le domaine se comporte, sauf trois parcelles vendues par M. Champagnat à Crapanne par acte de Me Finaz du 16 mai 1839.

⁸¹ A cette date l'institut n'a toujours pas de reconnaissance civile.

⁸² ADL 5Evt1233-22. Cet acte ne concerne pas directement l'Hermitage ; OFM/3, doc.678

⁸³ Expression souvent préférée à « petits Frères de Marie »

⁸⁴ Ces trois prés sont signalés dans une vente de Champagnat à Crapanne du 26/10/ 1837 (OFM/3, doc. 673).

⁸⁵ Voir OM/3, doc. 673, 678. Un projet de cet acte le 26/10/1837 a été conservé à l'Hermitage. Le prix prévu est de 2400 Fr. Une feuille sur papier timbré conservée à l'Hermitage concerne la vente d'un domaine à Jaboulay « sous la réserve d'un tènement de pré vendu au Sr. Crapanne ». L'acte ci-dessus est donc l'aboutissement de tractations compliquées concernant la vente du domaine Boiron (voir n° 25) à deux acquéreurs, dont les sources maristes portent la trace sans pour autant donner cet acte.

⁸⁶ ADL 5Evt1233-22. Cet acte ne concerne pas directement l'Hermitage ; OFM/3, doc. 673, 679.

...

Vente consentie moyennant la somme de 7000 francs. Jabouley paye tout de suite 5000 francs et s'engage à payer à M. Champagnat les 2000 francs restant après le décès de Gabrielle Boiron, fille majeure demeurant à la Rivoire.

Est intervenu Claude Boiron, rentier demeurant à l'Hermitage, qui déclare approuver l'acte de vente⁸⁷.

34. Du 22 mars 1840 ***Un acte de société entre*** ***MM. Champagnat, Fayol,*** ***Bonnet, Audras,*** ***Pascal, Rivat et Labrosse***⁸⁸

Ont comparus MM. Marcelin Champagnat, prêtre demeurant au lieu de l'Hermitage (St Martin-en-Coailleux) ; Claude Fayol domicilié dans la commune de St Médard, canton de St Galmier ; Bonnet, domicilié à St Sauveur, canton de Bourg-Argental ; Jean Baptiste Audras, domicilié à la Valla, canton de St Chamond ; Jean Antoine Pascal, domicilié à Pélussin ; Gabriel Rivat, domicilié à la Valla ; Pierre Alexis Labrosse, domicilié à Ranchal, canton de St Nizier d'Azergues (Rhône) ; tous instituteurs résidants à l'Hermitage⁸⁹.

Ils forment entre eux une société particulière et purement civile, en conformité des dispositions de l'art. 1841 du code civil, réglée par les articles suivants :

1. Cette société a pour objet de posséder et jouir en commun et de la manière réglée ci-après, de certains biens meubles et immeubles qui appartiennent aux associés et dont la désignation va être faite.
2. Elle fixe son siège à l'Hermitage.
3. Elle est contractée pour 25 années consécutives à partir de ce jour, sauf dans certains cas qui suivent.
4. Indépendamment des apports ci-après fixés, chacun des associés promet à la société son concours et son industrie.
5. L'actif de la société se compose de :
 - Tous les biens meubles et immeubles qui vont entrer dans les apports ci-après constitués.
 - De tous les profits, grains, fruits et revenus quelconques que les dits biens meubles et immeu-

⁸⁷ Un projet d'acte daté du 26/10/1837 a été conservé à l'Hermitage (doc. 673)

⁸⁸ ADL 5Evt1233-23. Fondamental ; OFM/3, doc. 686

⁸⁹ Noms de religion et fonctions : Claude Fayol (F. Stanislas, économiste et factotum de l'Hermitage) ; Bonnet (F. Jean-Marie, directeur de la maison) ; Jean-Baptiste Audras (F. Louis, 1^{er} disciple de Champagnat en 1817) ; Jean Antoine Pascal (F. Bonaventure, maître des novices) ; Gabriel Rivat (F. François, directeur général des frères) ; Pierre Alexis Labrosse (assistant du directeur général). Ils sont domiciliés au lieu de leur naissance. A part Champagnat, bientôt défunt, aucun prêtre ne fait partie de la société.

bles et l'industrie de chacun des associés pourront lui procurer.

- De la pleine propriété et des revenus des biens de toute nature qui pourront être acquis pendant la durée de la présente société, au nom et des deniers d'icelle, ou qui leur adviendront directement à d'autres titres.
- Les biens présents des associés (autres que ceux qui vont à l'instant être spécifiés pour composer l'apport social) ensemble les biens qui viendraient à leur échoir par succession, donation, legs ou autrement sont, sans distinction des meubles et des immeubles, exclus à toujours de la présente société, non seulement quant à la propriété mais encore quant à la jouissance.
- Néanmoins les effets mobiliers appartenant aux associés, qui seraient trouvés à leurs décès dans les immeubles sociaux, appartiendront par ce seul fait à la société, quand même ils n'auraient pas été compris dans l'apport primitif du défunt, à l'exception de l'argent comptant et des créances qui reviendront à ses héritiers.

6. M. Champagnat apporte à la société :

- Une propriété appelée l'Hermitage, située sur le commune de Saint-Marin-Accoalieu, compo-

sée de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cours, terres, prés, bois, champêtres et cheptel de bestiaux.

- Une autre propriété située au lieu des Gaux, communes d'Izieu et Saint-Martin, qu'il a acquise du Sr Patouillard, composée des bâtiments, usine et diverses natures de fonds.
- Une autre propriété située au lieu de, susdite commune d'Izieu, provenant de mademoiselle Fournas, composée de bâtiments et fonds de diverses natures.

Et généralement tous les immeubles que M. Champagnat possède sur les communes d'Izieu et Saint-Martin-Accoalieu, canton de Saint-Chamond.

- Une maison située en la commune de Millery (Rhône) avec cour, jardin, vigne et dépendances.
- Tous les objets mobiliers renfermés dans les bâtiments dépendant des immeubles sus désignés, tels que tables, chaises, bancs, lits, commodes, bureaux, bibliothèques, livres, chapelle, ornements, récoltes, provisions de ménage, batterie de cuisine et de tous autres objets mobiliers évalués à la somme de vingt mille francs.

Les biens immeubles ci-dessus énumérés sont présentement ap-

portés tels qu'ils se contiennent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances.

A partir de ce jour jusqu'à l'expiration de la société, toutes les réparations, petites, moyennes et grosses seront sans aucune répétition à la charge de la société.

Elle prend en outre à compter de ce jour à sa charge les contributions directes dont sont ou seront grevées les propriétés foncières ci-dessus spécifiées, ainsi que toutes autres charges de ville et de police dont elles peuvent ou pourront être frappées pendant la durée de la présente société.

7. Les immeubles ci-dessus apportés en société par M. Champagnat sont grevés de dettes privilégiées, hypothécaires ou autres pour une somme totale de cinquante mille francs que la société prend à sa charge tant en capital qu'intérêts à partir de ce jour ; les autres associés ayant pris, ainsi

qu'ils le déclarent, une connaissance détaillée des dites dettes⁹⁰.

8. Chacun des autres associés sus-nommés n'apporte à la société, quant à présent, que son industrie.

9. En cas de mort de l'un ou de plusieurs des associés, la société ne continuera pas avec leurs héritiers, mais seulement entre les associés survivants⁹¹.

...

Dont acte fait et passé au dit lieu de l'Hermitage, commune de Saint-Martin-Acoalieu l'an mil huit cent quarante le vingt deux mars.

Et après lecture faite tous les comparants ont signé avec les notaires.

Les signatures figurant à la fin de l'acte. L'envahissante signature du notaire a été gommée pour faciliter la lecture des premiers associés de Champagnat.

The image shows a collection of handwritten signatures in cursive script. The names are: Pascal, Bonnet, Sabrosse, Jayol, and Champagnat. There are also some illegible signatures and a large, dark scribble that has been removed from the original document, as mentioned in the text above.

⁹⁰ Dans les Annales de l'institut, (t. 1, 1840, § 658)° le F. Avit évalué à 200 000 Fr. la valeur totale des propriétés, ce qui est vraisemblable, et les dettes à 40 000 Fr.

⁹¹ Les articles suivants (10-21) s'attachent à des questions relativement secondaires.

35. Du 23 mars 1840

Nouveau testament de M. Marcelin Champagnat⁹²

M. Marcelin Champagnat prêtre
demeurant au lieu de l'Hermitage (St

Martin-en-Coailleux) lequel indisposé
de sa personne mais sain d'esprit
ainsi qu'il a parut au notaire et té-
moins, a fait et dicté son testament
de la manière suivante :

« Je recommande mon âme à Dieu et m'en rapporte pour mes obsèques et œuvres pies à la religion de mes héritiers universels ci-après institués.

Je nomme et institue pour mon héritière ou légataire universelle la société civile, considérée comme personne morale, qui existe entre moi et Claude Fayol, Jean Claude Bonnet, Jean Baptiste Audras, Jean Antoine Pascal, Gabriel Rivat et Pierre Alexis Labrosse, constituée par acte de Me Mioche notaires soussigné qui en a la minute, et son collègue, en date du jour d'hier ; laquelle doit continuer de subsister entre les survivants, voulant que la dite société possède, jouisse et dispose de mes biens et droits aussitôt après mon décès, de la même manière qu'elle le fait et peut le faire de ses biens sociaux, aux termes du contrat de société sus énoncé, aux charges de droit.

Et dans le cas où la présente institution ne serait pas jugée valable⁹³, en raison par exemple de ce qu'on déciderait qu'une société comme personne morale serait incapable de recevoir, ainsi que pour tout autre cas où ladite société ne pourrait pas recueillir mon héritage, j'institue nominativement pour mes héritiers ou légataires universels celui ou ceux des associés sus nommés qui survivront et resteront dans la dite société jusqu'à son expiration ; et jusqu'alors, les survivants jouiront de mes biens en commun.

Tels sont mes intentions et dernières volontés.

Je casse et révoque tous autres testaments que je peux avoir fait ci-devant. »

Relecture faite par le notaire, le testateur déclare avoir bien compris et persévérer.

L'acte est passé à l'Hermitage, dans la chambre du testateur, en

présence de MM. Denis Joseph Maistrepiere, prêtre supérieur du petit séminaire de Meximieux (Ain), Claude Besson, prêtre domicilié à St Marcel de Félines et résidant à l'Hermitage, Jean Marie Matricon, prêtre

⁹² ADL 5Evt1233-23. Les dispositions dictées par Champagnat sont transcrites intégralement ; OFM/3, doc. 684

⁹³ La constitution tardive de la société est due au fait que Champagnat a espéré jusqu'en 1838 obtenir du gouvernement une autorisation comme société charitable d'utilité publique. En outre, ce n'est que peu à peu qu'il se rend compte de l'impossibilité d'obtenir cette autorisation par démarches. La société civile n'est donc qu'un pis-aller devant la perspective de sa fin prochaine et risque de rencontrer des obstacles du côté de l'administration. Il semble d'ailleurs qu'à l'Hermitage ont ait commencé un inventaire au cas où la société n'aurait pas été reconnue.

domicilié au Bessat et résidant à l'Hermitage⁹⁴, Jean Poncet, cultivateur domicilié en la commune de Boisset (canton de Bas-en-Bas-set)⁹⁵ ; tous ni parents ni alliés entre eux, au testateur ou à ses légataires.

L'acte est signé Champagnat.

36.* 23 octobre 1840⁹⁶**

Mention d'une hypothèque prise par les frères Victor Louis et Ernest Jean Finaz contre la Société civile de l'Hermitage

37.* 20 janvier 1841**

Un dernier acte concerne la notoriété pour les héritiers de Marcelin Champagnat⁹⁷

Comparaissent MM. Vérissel greffier de la justice de paix du canton de St Chamond, Charles Marie Hervier négociant de Saint-Chamond, Bertholon propriétaire cultivateur à Izieux et Claude Reymond passementier à Izieux, lesquels déclarent qu'il est de leur connaissance et de notoriété publique que M. Marcelin Champagnat, prêtre demeurant au lieu de l'Hermitage commune Accoailleu, qu'ils ont parfaitement connu, est décédé audit lieu le 6 juin 1840, après

avoir fait un testament public pardevant Me Mioche le 23 mars précédent, enregistré le dix juin, par lequel il a disposé de son entière succession ; qu'après son décès il n'a pas été fait d'inventaire et qu'il ne laisse aucun héritier à réserve. Qu'en conséquence ses dispositions testamentaires doivent être exécutées en leur entier.

38.***

Pour un petit état des lieux de l'Hermitage au lendemain de la mort de Marcellin Champagnat, transcription du premier recensement de la commune de Saint-Martin-en-Coailleux en 1841⁹⁸

Au lieu de L'Hermitage :

RIVAT Gabriel, frère directeur de l'établissement de Notre-Dame de l'Hermitage ; BESSON, prêtre ; MATRICON, prêtre ; GIRARD, prêtre ; LABROSSE Alexis, frère attaché à l'établissement ; BONNET Claude, frère attaché à l'établissement ; PASCAL Antoine, frère attaché à l'établissement ; FAYOLLE Claude, frère attaché à l'établissement ; AUDRAS Jean-Baptiste, frère attaché à l'éta-

⁹⁴ Tous trois sont des Pères Maristes. Les deux derniers sont aumôniers à l'Hermitage.

⁹⁵ En fait Jean Poncet est ouvrier à demeure à l'Hermitage depuis de nombreuses années.

⁹⁶ ADL 5Evt1233-26 : mainlevée Finaz contre la Ste de l'Hermitage. Dans les *Annales de l'institut* le F. Avit (t. 2, 1840, § 19) mentionne un emprunt de 22 000 Fr. fait par la société civile aux deux fils Finaz, pour 5 ans à 4,5 %. sans donner de date. Le document ci-dessus nous fournit donc une précision utile.

⁹⁷ ADL 5Evt1233-24. Acte destiné à assurer que le passage des biens d'un particulier à une société n'est pas fictif et donc entaché d'irrégularité.

⁹⁸ Archives municipales de Saint-Chamond - 1 Fsm 1.

blissement ; CHILLET Jean-Baptiste, frère attaché à l'établissement ; PIQUET Jean-Claude, frère attaché à l'établissement ; GAPPELOUP Pierre, frère attaché à l'établissement ; PONCET Georges, frère attaché à l'établissement ; RIVORY Jacques, frère attaché à l'établissement ; CIZERON Jean-Claude, frère attaché à l'établissement ; BERTHET Joseph, frère attaché à l'établissement ; ESCOT Antoine, frère attaché à l'établissement ; GAI Claude, frère attaché à l'établissement ; COURBON Jean-Claude, frère attaché à l'établissement ; REMILLEUX Claude, frère attaché à l'établissement ; GAUTHIER Simon, frère attaché à l'établissement ; MOURGUE Jean, frère attaché à l'établissement ; BAACLON Joseph, frère attaché à l'établissement ; POINARD Claude, frère attaché à l'établissement ; SOUCHON Pierre, frère attaché à l'établissement ; CHAZALLE Mathieu, frère attaché à l'établissement ; DEVILLE Jean-Baptiste, frère attaché à l'établissement ; MORAUD François, frère attaché à l'établissement ; AROD ? Pierre, frère attaché à l'éta-

blissement ; MONTEILLER Laurent, frère attaché à l'établissement ; BELLE Jacques, frère attaché à l'établissement ; SAGE Jean-Baptiste, frère attaché à l'établissement ; DAMON Antoine, frère attaché à l'établissement⁹⁹. Total des pensionnaires et élèves, établissement des frères maristes de N.D. De l'Hermitage¹⁰⁰.

CHAPELON Marguerite, religieuse placée près l'établissement ; GOUJON Françoise, religieuse placée près l'établissement ; VALLET Marie, sœur novice ; PONCET Marie, sœur novice ; CHAMPAGNAT Jeanne Marie, sœur novice ; FOURNIER Marie, sœur novice¹⁰¹ ;

ARNAUD Philippe, menuisier ; PATHOUILLARD (femme Arnaud) Jeanne ; ARNAUD Baptiste, fils ; ARNAUD Marie, fille ; ARNAUD Génie, fille ; SEUX Augustin, Tailleur d'habits ; ARNAUD (femme Seux) Génie ; SEUX Camille, fils ; SEUX Antoine, fils ; BONNET Mathieu, ouvrier ; PREAT Claude, ouvrier ; BARGE Jeanne, cuisinière¹⁰².

⁹⁹ Nous avons donc un tableau précis du personnel permanent de l'Hermitage comprenant trois prêtres et trente frères. La liste, certainement rédigée par le F. François, directeur général, correspond à l'ordre hiérarchique de la maison. L'index des frères de OFM/3 ne connaît pas les personnes suivante : Courbon Jean-Claude, Gai Claude, Remilleux Claude, Baclon Joseph, Arod Pierre, Belle Jacques, Damon Antoine qui étaient peut-être simples postulants ou pensionnaires.

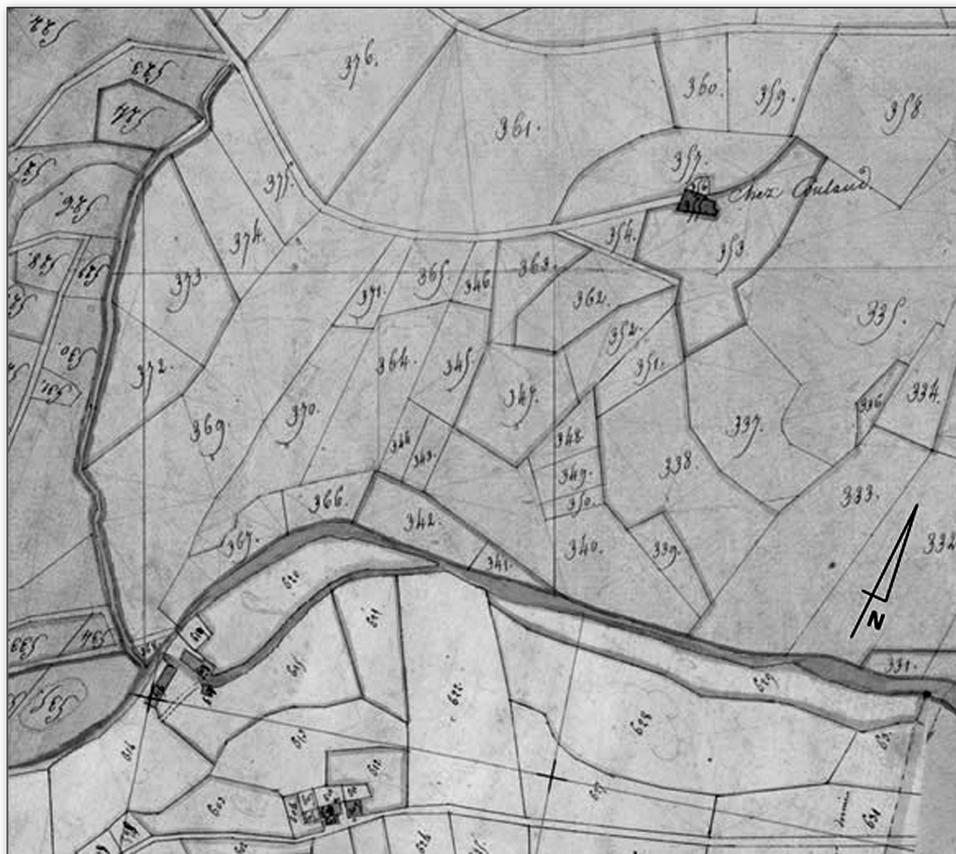
¹⁰⁰ Total des habitants adultes et des sujets en formation.

¹⁰¹ Il y a donc déjà une communauté structurée de femmes liée à l'Hermitage. C'est une communauté de la congrégation des sœurs de la Sainte Famille fondée à en 1825 par M. Pousset, curé des Chartreux qui fut un temps aspirant mariste. Trois sœurs sont envoyées à l'Hermitage en septembre 1840 pour prendre soin de la lingerie des frères. Voir Jeanne Pousset-Carcel et Bernadette Carcel, *Deo soli. La vie d'un prêtre. Pierre Pousset, 1794-1883*, publié à compte d'auteur, 1998, p. 240-242.

¹⁰² Philippe et Eugénie Arnaud sont neveu et nièce de M. Champagnat. La famille Seux est aussi apparentée à Champagnat.

LES GAUDS AVANT LA CONSTRUCTION DE L'HERMITAGE

Remontage d'extraits des cadastres napoléoniens des communes d'Izieux (section C3) et de Saint-Martin-en-Coailleux (sections A2 et D) montrant un état des lieux en 1812.



LES ACQUISITIONS DE M. CHAMPAGNAT (1824-1840)

Proposition de situation sur le cadastre napoléonien des parcelles acquises par Champagnat aux Gauds entre 1824 et 1840. Le premier état de section, daté de 1830-31, donne pour toponyme et nature des parcelles à « Marcelin Champagnat » les mentions suivantes : Sur St Martin-en Coailleux : 340-Chez Coulaud, bois ; 341-Pré de Gier, pré ; 342-Pré de Gier, pré ; 343-Chez Coulaud, bois ; 344-Chez Coulaud, bois ; 364-Les Gaux, bois ;



365-Les Gaux, rochers ; 366-Pré de Gier, jardin ; 367-Pré de Gier, jardin ; 367-Pré de Gier, maison ; 368-Les Gaux, pâture ; 369-Rochers des bois, rochers ; 370-Rochers des bois, bois ; 371-Rochers des bois, rochers. Sur Izieux, à Mathieu Pathouillard, aux Gaux : 614-pâture ; 615-taillis ; 616-maison ; 617-maison ; 618-foulons et cardes ; 619-jardin et 620-pré.

PLAN SYNTHÈSE SUR FOND DE CADASTRE NAPOLÉONIEN

- En tracé clair le cadastre actuel.
- En aplat grisé la propriété mariste au décès de Champagnat en 1840.
- Souligné en noir, le pourtour de la propriété actuelle des Maristes.

Remarque : Aucun pont n'est dessiné sur le plan ci-dessous au niveau de l'Hermitage et de la propriété Patouillard mais il devait en exister un qui paraît assez clairement tracé sur une autre planche de St Martin-en-Coailleux.



ANNALES DU FRÈRE AVIT, traduction espagnole

F. Alain Delorme

Les 3 volumes des Annales de l'Institut, du frère AVIT, publiés à Rome en 1993, par les soins du frère Paul SESTER, alors archiviste, viennent de paraître en espagnol.

Il s'agit d'un volume de 924 pages (24x16,5 cm), regroupant les 3 tomes de l'édition en français, édité par Edelvives, à Saragosse, avec une belle reliure grenat. Son titre, après le nom du frère AVIT, Henri Bilon, porte CRÓNICAS MARISTAS, VII. Anales del Instituto.

Frère Antonio Aragón, traducteur, déclare dans une note au lecteur, que ce livre lui a demandé des années de travail, un travail gratifiant en pensant aux lecteurs de langue espagnole, frères et laïcs, qui pourront ainsi avoir accès à des sources leur permettant de mieux connaître le

Fondateur et son charisme. Il exprime sa gratitude aux Supérieurs qui lui ont fait confiance ainsi qu'à tous ceux qui l'ont aidé en cours de route, spécialement les frères Paul Sester et André Lanfrey. Une mention spéciale concerne le frère Louis Richard, de la communauté de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui a établi un triple Index : thématique, des noms de personnes et des noms de lieux, couvrant 145 pages. Ce travail minutieux sera très utile aux lecteurs hispanophones qui en ont la primeur. Nous espérons qu'il sera publié sans trop tarder pour les francophones, en complément des trois tomes déjà cités. Il sera, pour eux aussi, d'un grand secours dans leurs recherches.

Toutes nos félicitations aux frères Antonio Aragón et Louis Richard.

CENT ANS de présence Mariste au Chili

F. Patricio Pino

GAJARDO V., JULIO Y LOYOLA E., CAROLINA. *Cent ans de Présence Mariste au Chili*. Frères Maristes du Chili, Santiago, juin 2012. Édition de 1.000 exemplaires.

Pour célébrer 100 ans de présence, les Maristes du Chili nous présentent cette minutieuse recherche, demandée par le Conseil de Mission à deux auteurs, tous deux historiens de profession et l'un d'eux, ancien élève. Ils nous présentent, comme chercheurs externes, la vision que s'était donnée la Province mariste du Chili. Leur travail est le fruit de plus de deux ans de recherches dans les archives du Secteur, dans celles des collèges maristes les plus anciens du pays, dans celles de l'archidiocèse de Santiago, du Ministère de l'Éducation et du Centre Chrétien, entre autres. Le travail comprend une longue introduction qui permet de situer la fondation mariste au Chili dans le contexte de l'expansion mondiale de

la Congrégation à cette époque. Ensuite, en quatre chapitres chronologiques, sont présentés l'installation, l'enracinement et le développement du charisme dans la réalité locale du pays. Un cinquième chapitre touche un thème annexe d'une grande importance : Qui enseigne et à qui enseigne-t-il ? Ce thème met en lumière l'essence de la pédagogie mariste et de la formation des frères. L'œuvre se termine en présentant seize riches annexes relatives au personnel de l'institution et la réflexion d'un témoin de ces cent ans de présence mariste. Le texte offre aussi une chronologie de cette période, à l'aide d'une présentation graphique et historique significative choisie et commentée par le frère Agustín Carazo.

COURS SUR LE CHARISME ET LES PRINCIPES ÉDUCATIFS MARISTES

Le Patrimoine Mariste dans l'éducation Supérieure

F. André Lanfrey

Le Patrimoine Spirituel Mariste commence à faire partie de la formation mariste pour frères et laïcs. C'est pourquoi, un cours d'approfondissement intitulé : charisme et principes éducatifs maristes est offert par l'Université Pontificale Catholique de Paraná (PUCPR – Pontificia Universidad Católica del Paraná), dirigée par les frères maristes de la Province Brésil Centre Sud. Le cours est une réponse au Réseau Mariste International des Institutions d'Éducation Supérieure, qui regroupe quelque 30 institutions maristes d'éducation supérieure du monde entier, à l'invitation faite par l'Institut via la Commission de Mission en 2008.

Lors de la IV^e Rencontre du Réseau qui s'est déroulée au Centre de Rencontres de la PUCRS à Porte Alegre, du 5 au 9 octobre 2010, le Professeur Ricard Tescarolo a présenté le projet de Diplôme par correspondance en Mission et Spiritualité Mariste, confié par le Conseil général des Frères Maristes à la PUCPR. À la Ve Rencontre, qui s'est tenue à l'Université Mariste de Mexico D.F. (2012), le Réseau a approuvé le lancement du cours sur la

spécialité en Charisme et principes éducatifs maristes, qui est le nom et la qualification académique proposés pour ce projet de formation mariste.

La spécialisation en Charisme et principes éducatifs maristes a, comme objectifs, de préparer les éducateurs, gestionnaires et collaborateurs à la connaissance du charisme et de la spiritualité maristes selon Champagnat, de promouvoir la connaissance du système éducatif et du style éducatif maristes, d'encourager à l'engagement de vivre la vocation chrétienne et de promouvoir, dans les écoles, la création de véritables communautés éducatives.

Le cours spécialisé en Charisme et principes éducatifs maristes est de niveau universitaire et international, d'une durée de 390 heures (32 crédits), en vue de la formation de frères et de laïcs, dans les quatre langues et on-line, supervisé par huit spécialistes en éducation et en patrimoine spirituel mariste, aidés de tuteurs qualifiés, sous la coordination du frère Antonio Martínez Estaún.

Le contenu du cours comprend les disciplines suivantes :

■ **Marcellin Champagnat et les premiers Frères Maristes 1789-1840.**

Dans ce cours, on expose les origines de la tradition pédagogique mariste, sa mission et les principes éducatifs du fondateur et de ses disciples.

F. Juan Jesús Moral Barrio

■ **La tradition pédagogique mariste et son développement historique : mission et principes éducatifs de 1840 à 1993.**

Dans cette discipline, on montre que la vitalité du modèle éducatif mariste, présent au moment de la mort de Marcellin Champagnat, continue à vivre jusqu'à la fin du 20^e siècle.

F. Michel Green

■ **La vitalité du modèle éducatif et la construction d'une nouvelle réalité.**

Cette discipline cherche à souligner que la base de l'éducation mariste a son origine essentiellement dans une spiritualité partagée et vécue par une communauté. Actuellement, un grand nombre de maristes laïcs en assurent la continuité.

Ricardo Tescarolo

■ **Modèle humano-chrétien : perspectives et défis pour l'Église.**

L'humanité vit une période de transition chargée de possibilités pour l'être humain et pour la société. Cette nouvelle situation génère des perspectives et s'avère un défi pour l'éducation de laïcs, de religieux, de prêtres et d'évêques dont le rôle est d'être des témoins de la foi et de la vie en s'insérant dans la masse comme un levain.

F. Toni Torrelles

■ **Éduquer dans les conditions du 21^e siècle. Perspectives et défis de la société.**

Chaque génération humaine a fait face au défi d'aider ses membres à croître de façon intégrale. Le projet éducatif mariste, commencé il y a 200 ans, donne une réponse au défi d'aider l'être humain à croître intégralement.

F. Seán Sammon

■ **La vocation de l'éducateur mariste.**

Dans ce cours, on souligne les caractéristiques propres à l'éducateur mariste engagé dans une vocation : son état de vie, son ministère dans l'Église, la reconnaissance de sa condition de disciple de Jésus, la place de Marie dans son action d'éducateur. Mission, communauté et spiritualité et la complémentarité des frères et des laïcs.

Mário Antonio Sanches

■ Éthique : le sens de l'action.

Cette étude veut démontrer que toute action naît d'une personne située dans un contexte, que le sens de l'action doit naître du sens de la vie et que le chemin à parcourir dépend du chemin déjà réalisé. Dans cette perspective, l'éthique ne doit pas être comprise comme une flèche qui indique la route à parcourir mais comme une corde qui lie et unit deux éléments distincts : ce que nous sommes et ce que nous faisons, notre vision du monde et notre implication dans le monde.

Adalgisa de Oliveira

Méthodologie de la recherche scientifique.

L'objectif de cette étude est d'aider les étudiants à s'organiser pour la préparation de la monographie qu'ils ont à présenter à la fin du cours.

Le début de l'activité académique est prévu pour février 2014. On peut obtenir plus d'informations à cette adresse : Amestaun40@gmail.com

F. Antonio Martínez Estaún

UN LIVRE SUR LAVALLA

F. André Lanfrey

LA VALLA – EN – GIER. *Histoire d'un village*, décembre 2012, 260 p.

Autoédition : <https://sites.google.com/site/histoirelavalla>

Par Gérard Clerjon – 3 impasse de Beauregard – 42400 Saint-Chamond

L'auteur, passionné de généalogie et qui a eu de nombreux ancêtres à La Valla, nous donne une vue d'ensemble sur l'histoire de la commune en ayant soin de transcrire une foule de documents d'accès difficile, en particulier les mémoires de Jean-Louis Barge sur le temps de la Révolution et de l'Empire. Il a eu soin d'évoquer le P. Champagnat et le F. François (p. 169-170), les Frères Maristes mais aussi les trois congrégations fémi-

nines nées à La Valla : Sœurs de Saint Joseph, Sœurs de la Sainte Enfance, Sœurs de Jésus Rédempteur et de Marie. De très nombreux plans, cartes, photos graphiques, nous renseignent sur le village à diverses époques, ses monuments (église, chapelle de Leytra, croix des chemins, barrages) sa population ...). Bref ! Nous avons un panorama complet sur ce territoire renfermant le berceau de notre institut.

LA REGLA DEL FUNDADOR, sus fuentes y evolución

F. André Lanfrey

C'est sous ce titre que vient de paraître à Rome le tome 2 de la collection FMS/ studia. Son auteur est le F. Pedro Herreros, ancien conseiller général, qui avait réalisé cet ouvrage comme thèse à Rome en 1984. Resté à l'état de document multigraphié, il ne bénéficiait pas de la diffusion qu'il aurait méritée puisqu'il proposait une édition critique de nos textes législatifs primitifs jusqu'à la règle de 1837. Choisi par la commission du patrimoine comme ouvrage à publier en priorité et mis à jour récemment par son auteur, il bénéficie désormais d'un support digne de son importance et nous espérons qu'une étude si fondamentale sera mieux connue et appréciée même si son contenu est austère. Le fait que l'ouvrage soit bilingue (les commentaires en espagnol et les sources en français) peut créer un obstacle supplémentaire mais aussi encourager les chercheurs à perfectionner leurs capacités linguistiques.

L'auteur présente six familles de textes : les prospectus de l'Institut (1824-36) ; les Statuts de l'association en vue de l'autorisation civile (1825-1836) ; les Règles des com-

munautés (1831-36) ; divers règlements de la maison-mère... La règle de 1837 est intégralement présentée aux pages 475-512. En annexe (p. 514-537), de nombreux tableaux permettent de se situer rapidement dans cet ensemble de 38 documents qui s'influencent les uns les autres. J'ai particulièrement apprécié les tableaux répertoriant les divers noms de la congrégation dans ces documents (p. 521-522) : « Petits Frères de Marie » : 39 fois cité ; mais « Frères de Marie » 44 fois, et « Frères Maristes » seulement 11 fois...

Surtout, le tableau « Concordancia con la regla impresa » (p. 530-537) répertorie les grands thèmes spirituels et législatifs contenus dans tous ces documents : Sur l'estime qu'il faut faire des règles ; But des frères... Frère directeur... rapports avec parents et enfants... méthode d'oraison... A lui seul ce tableau, combiné avec les documents qui le précèdent, permet une foule d'études sur nos origines. A notre avis, nul ne devrait désormais évoquer sérieusement nos origines sans consulter un tel ouvrage.

LA PUCPR OFFRE UN NOUVEAU SERVICE DE FORMATION MARISTE À L'INSTITUT

Cours sur le charisme et les principes éducatifs maristes

F. Antonio Martínez Estaún

Le 3 février 2014 ont commencé les leçons à distance du cours sur *Charisme et principes éducatifs maristes*. Après presque deux ans et de grands et complexes préparatifs, on a pu commencer les leçons de ce nouveau service de formation mariste offert par la PUCPR à tout l'Institut. L'initiative vient de la Red Mariste Internationale d'Éducation Supérieure qui a remis l'organisation de ce service à la PUCPR. L'implication économique et humaine pour que la PUCPR puisse rendre ce ser-

vice a été assumé par la Province du Brésil Centre-Sud qui, une fois de plus, a fourni les ressources nécessaires pour en arriver à cette heureuse réalité.

Il convient de signaler pour l'histoire les noms des participants qui commencent cette nouvelle expérience de formation mariste dans l'Institut, expérience offerte à distance par la PUCPR, en quatre langues et suivie par des frères et des laïcs. Voici les noms des participants et la Province à laquelle ils appartiennent :

- **Asie de l'Est** : Allan de Castro. **Afrique Centre-Est** : Edouard Yatha Nanga Luka. **Afrique du Sud** : Felizardo Maceia. **Madagascar** : Jean Albert Thomas Randrianantaina
- **Méditerranée** : Jean Miguel Anaya Torres. **L'Hermitage** : Raimundo Novell Donat.
- **Cruz del Sur** : César Concepción Borje Bogado, Daniela Costa Lane, Juan Pablo Garcia. **Norandina** : Francisco Javier Pérez París, Geovanni Velasco Devia, Julián Olmo Miguel. **Santa María de Los Andes** : Claudio Enrique Castillo Faúnez, Gladys Marcela Hormazábal Cruz, Víctor Guillermo Vidal Núñez, Raúl Amaya Rivera. **Amérique Centrale** : Ana Isabel Saborio Jenkins, Mynor Estuardo González Polanco, Ricardo Alfredo Mendoza Martínez.
- **Rio Grande del Sur** : Aline de Cunha, Narciso Camatti, Gustavo Balbinot, Sérgio Barbosa Rodrigues, Sernízia de Araújo Correia. **Brésil Centre-Sud** : Anacleto Perruzzo, Andreia Cristina Ruthes, Tiago Reus Barbosa Fedel, Mariel Manne. **Brésil Centre-Nord** : José Augusto Júnior.

Participent à ce cours 7 femmes et 25 hommes, dont 10 sont frères maristes. La langue choisie pour suivre le cours se présente ainsi : EN 0, ES 15, FR 3, PT 14. La diversité de l'Institut est représentée par 15 nationalités différentes : Argentine (1), Brésilienne (13), Chilienne (4), Colombienne (1), Congolaise (1), Costaricaine (1), Espagnole (3), Philippine (1), Guatémaltèque (1), Malgache (1), Mozambicaine (1), Paraguayenne (1), Salvadorienne (1), Uruguayenne (1), Vénézuélienne (1).

Le cours est supervisé par deux tuteurs. Le frère Ivo Strobino accompagnera les étudiants de langues portugaise et française, et le frère Joaquín López Barriuso rendra ce service aux étudiants de langue espagnole. Quelques frères et laïcs suivront ce cours afin de remplir le service de tuteurs lors des prochaines sessions du cours.

Ce service de la PUCPR à l'Institut s'inscrit dans la perspective et la préparation des célébrations du deuxième centenaire de la fondation de l'Institut, anniversaire qui sera souligné en 2017.

Finito di stampare nel mese di maggio 2014
presso la Csc Grafica – Roma
www.cscgrafica.it

